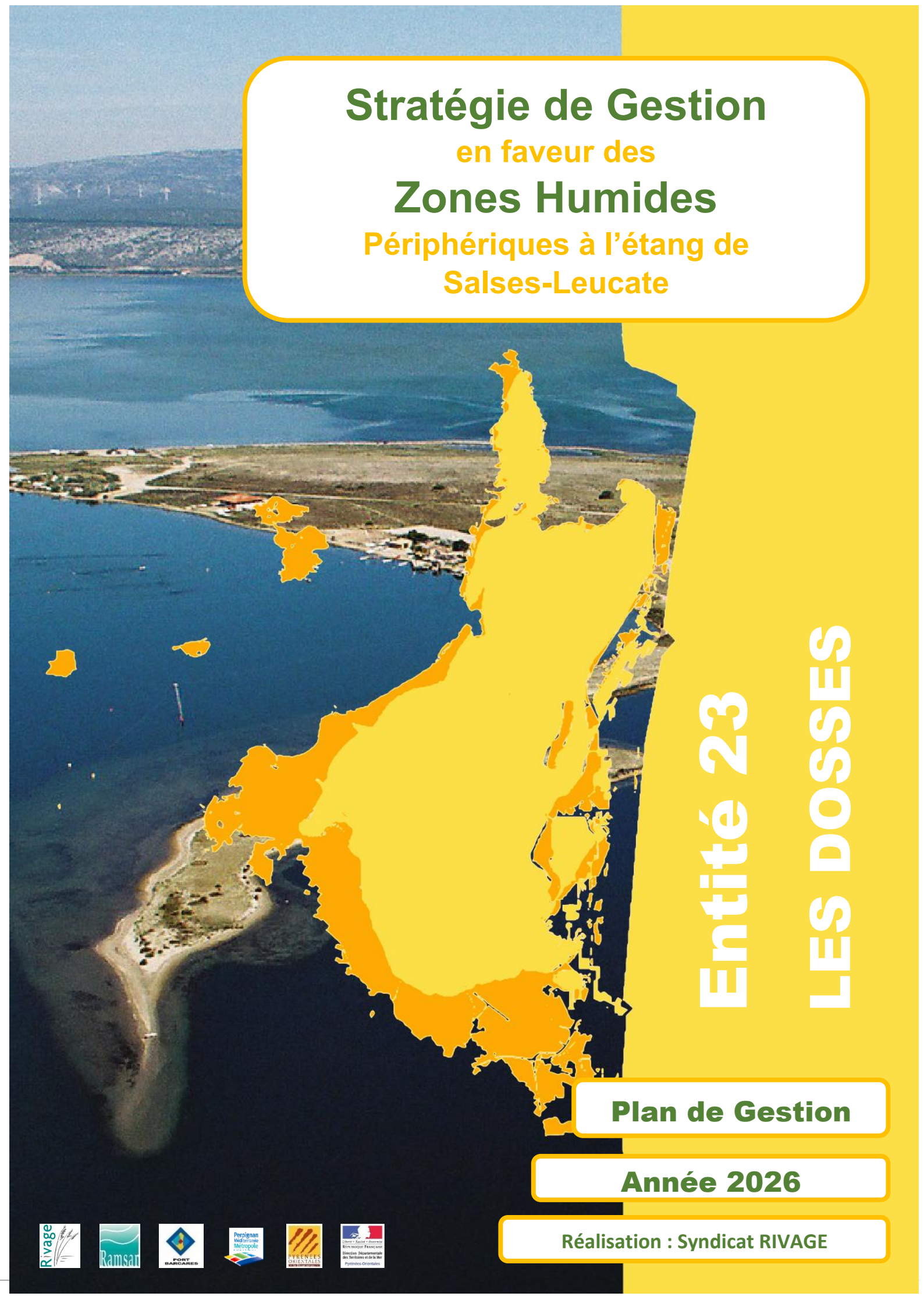




Stratégie de Gestion

en faveur des

Zones Humides

Périphériques à l'étang de
Salses-Leucate

Entité 23

LES DOSSSES

Plan de Gestion

Année 2026

Réalisation : Syndicat RIVAGE



Syndicat Mixte RIVAGE Salses-Leucate

(Regroupement Intercommunal pour la Valorisation, l'Aménagement et la Gestion de l'Étang de Salses-Leucate)



Stratégie de Gestion en faveur des Zones Humides Périphériques à l'étang de Salses-Leucate

Année 2026

Avec le soutien technique et financier de :

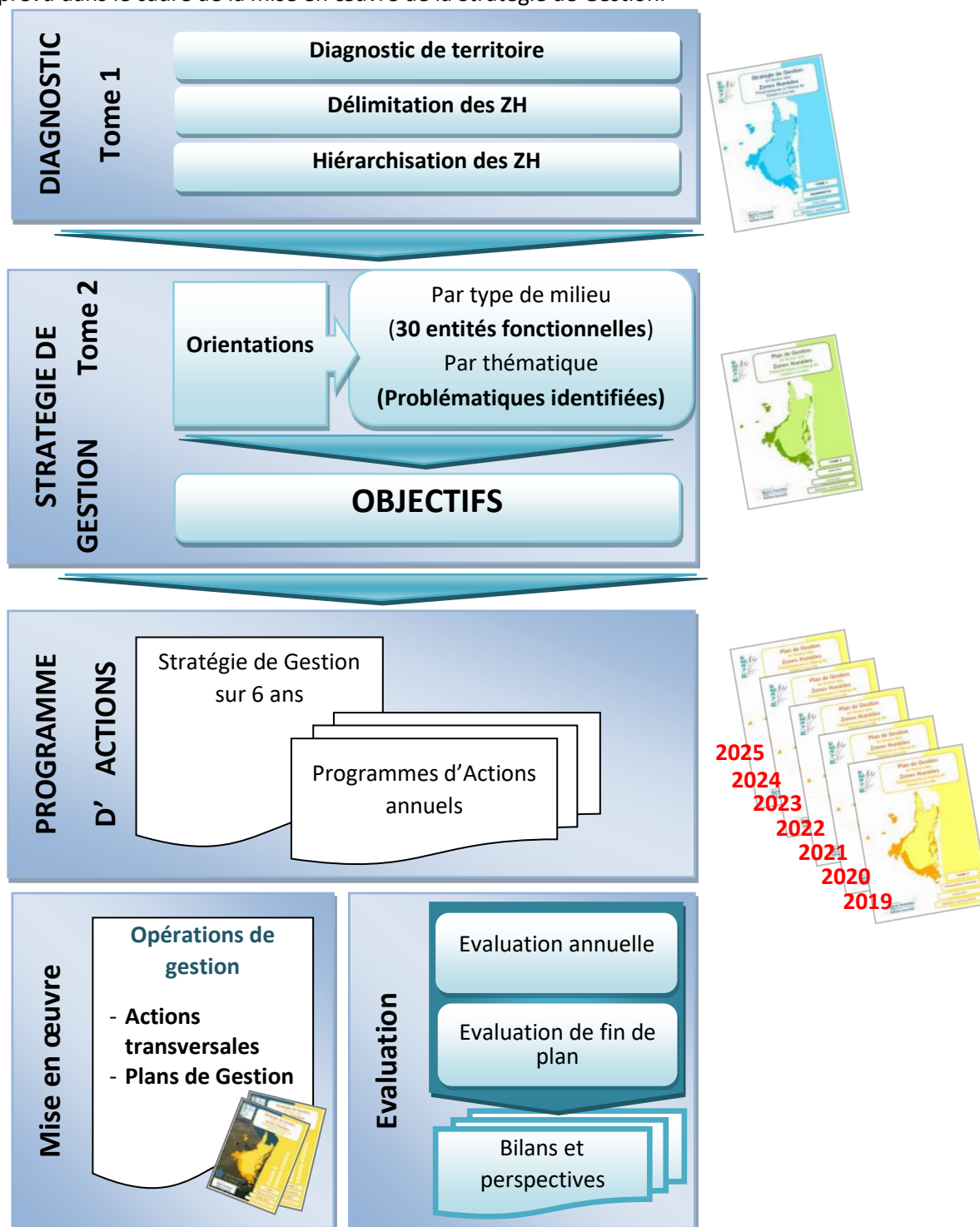


Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional

Préambule :

L'étang de Salses-Leucate est couvert par un **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**. Afin de répondre au mieux aux objectifs de ce schéma, une **Stratégie de Gestion en faveur des Zones Humides (SGZH)** périphériques à l'étang a été mise en place. A partir de cette stratégie, des **Plans de Gestion** sont réalisés pour chaque entité ou sous-entité fonctionnelle identifiées dans le Diagnostic de la SGZH.

Le document que vous êtes actuellement en train de consulter constitue l'un des **Plans de Gestion** prévu dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Gestion.



Structure de la Stratégie de Gestion des Zones Humides périphériques à l'étang de Salses-Leucate

Les Plans de Gestion

Les différents Plans de Gestion élaborés sont généralement repris tous les 6 ans afin de prendre en compte les problématiques émergées durant ce laps de temps ainsi que les actions traitées qui auront ainsi évolué pour donner suite aux opérations de gestion et évolution des priorités.

Les Plans de Gestion, sont les éléments principaux de la Stratégie de Gestion, ils doivent :

- Préserver durablement le bon fonctionnement de la zone humide,
- Répondre aux objectifs de la SGZH en termes de conservation des ZH,
- Tenir compte des exigences économiques, sociales et culturelles,
- Être rédigés dans le cadre de la concertation la plus large possible,
- Prendre en compte les pressions pesant sur les zones humides,
- Être réalisés à l'échelle de l'entité fonctionnelle humide ou de la sous-entité.

Vous trouverez en **annexe 1** de ce document : La fiche hiérarchisation concernant l'entité N°23 « îles et presqu'îles entre la pointe de Coudalère et Port-Leucate (Dosses) ».

Ce Plan de Gestion s'inscrit dans la continuité et de façon transversale au SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et au Document d'Objectifs des sites Natura 2000 de ce territoire.



Ce plan de gestion a été élaboré en concertation avec les acteurs locaux et en lien étroit avec les partenaires techniques et financiers de RIVAGE. Les comptes rendus des comités de gestion et des comités de pilotage sont disponibles sur la page Internet spécifiquement dédiée à ce Plan de Gestion :

Une page Internet est spécifiquement dédiée à ce Plan de Gestion :

http://rivage-salses-leucate.org/missions/zones-humides/tableau-de-bord-de-la-strategie-de-gestion-des-zones-humides/les_dosses/

Le contenu du Plan de Gestion a été élaboré en suivant entre autres les préconisations des retours d'expériences des plans de gestion de zones humides sur les bassins Rhône Méditerranée et Corse.

« Boîte à outils Zones Humides » - 2015



Les Dosses



Nom de l'entité fonctionnelle :	n°23 – îles et presqu'îles entre la pointe de Coudalère et Port-Leucate (Dosses)
Coord. Lambert III Sud :	X = 656 399 Y = 60 587,6
Commune :	Le Barcarès (79%) Leucate (19%) Saint-Laurent-de-la-Salanque (1%)
Carte IGN :	2547OT / 2548OT
Type SDAGE :	03 - Marais et lagunes côtiers
Superficie :	167,79ha (145ha concernés par le Plan de Gestion)
Altitude moyenne :	2 m
Entité hydrogéologique (BDRHFv1) :	AQUI231146 Roussillon
Bassin versant (BD Carthage) :	Y070 – Côtiers de l'Agly au Rieu

Sommaire :

Préambule :	3
Sommaire :	6
CHAPITRE 1 Cadre général :	8
1.1. Description et localisation	8
1.2. Historique du site	11
1.3. Analyse diachronique	11
1.4. Prises de vue	14
1.5. Historique du projet	14
1.6. Cadre partenarial du plan de gestion	15
1.6.1. Trois communes	15
1.6.2. Quatre gestionnaires	15
Chapitre 2 : Etat des lieux	17
2.1. Zonages officiels et politiques publiques	17
2.1.1. Emprise du projet (périmètres)	17
2.1.2. Site Ramsar	17
2.1.3. Inventaires ZNIEFF et ZICO	18
2.1.4. Natura 2000	20
2.1.5. Espaces remarquables	21
2.1.6. Schéma Régional de Cohérence écologique	22
2.1.7. Stratégie régionale pour la Biodiversité	22
2.1.8. Espace Naturels Sensibles	23
2.1.9. SAGE et Stratégie de Gestion des Zones Humides	24
2.1.10. Localisation à travers le PLU	25
2.1.11. Emprise du projet et propriété foncière	28
2.1.12. Un site partiellement géré	30
2.2. Etat des lieux géologique	30
2.3. Etat des lieux pédologique	32
2.4. Etat des lieux topographique	33
2.4.1. Etat des lieux topographique général de l'étang de Salses-Leucate	33
2.4.2. Etat des lieux topographiques du site d'étude	35
2.5. Contexte climatique	36
2.5.1. Précipitations	36
2.5.2. Températures	37
2.5.3. Vents	38
2.5.4. Ensoleillement	39
2.5.5. Evaporation	39
2.6. Effets du changement climatique	40
2.6.1. Effets du changement climatique sur le contexte local	40
2.6.2. Une inspiration Natur'Adapt	41
2.7. Etat des lieux hydriques	44
2.7.1. La zone humide « Les Dosses »	44
2.7.2. Le bassin versant	47
2.7.3. Les entrées d'eau	47
2.7.4. Les sorties d'eau	48
2.8. Etat des lieux écologiques	49
2.8.1. Occupation des sols	49
2.8.2. Habitat et Flore	51
2.8.3. Faune	57
2.9. Etat des lieux socio-économiques	64

2.9.1.	Usages publics	64
2.9.2.	Activités de loisirs et/ou économiques	65
2.9.3.	Activités cynégétiques.....	67
Chapitre 3 : Diagnostic du Plan de Gestion		68
3.1.	Fonctions hydrologiques	68
3.2.	Fonction biogéochimique et physique	71
3.3.	Fonctions biologiques et écologiques	72
3.3.1.	Habitats et flore.....	72
3.3.2.	Faune	72
3.3.3.	Fonction écologique ou fonction de corridor.....	72
3.4.	Fonctions paysagères et patrimoniales.....	73
3.5.	Menaces et pressions.....	73
3.5.1.	Identification des pressions sur l’emprise du projet	73
3.5.2.	Points particuliers sur les pressions identifiées	73
3.6.	Analyse fonctionnelle globale de la zone humide.....	74
3.7.	Enjeux	75
Chapitre 4 : Objectif du Plan de Gestion		76
4.1.	Définition de l’état fonctionnel favorable	76
4.2.	Définition des Scénarios pour l’avenir de la ZH.....	76
4.3.	Définition des objectifs.....	85
4.3.1.	Les objectifs à long terme ou objectifs stratégiques	86
	Restaurer et préserver durablement la zone humide « Les Dosses » et accompagner les usages pour pérenniser la qualité des milieux.	86
4.3.2.	Les objectifs du plan de gestion ou objectifs opérationnels	86
Chapitre 5 : Actions du Plan de Gestion		87
5.1.	Forme des fiches Actions.....	87
5.2.	Hiérarchisation des Actions.....	89
5.3.	Cadre de mise en œuvre	91
5.4.	Actions anticipées du Plan de Gestion	92
5.5.	Liste des fiches Actions.....	93
5.6.	Programme prévisionnel	129
Chapitre 6 : Ressources et gouvernance		129
Annexes		134

CHAPITRE 1 Cadre général :

1.1. Description et localisation

La lagune de Salses-Leucate constitue le second plus grand étang d'Occitanie (environ 5 400 ha) après l'étang de Thau, caractérisée par une faible profondeur (3,5 m maximum) et une eau saumâtre, à salinité et température variables. Elle communique avec la mer Méditerranée par 3 graus (canaux) artificiels.

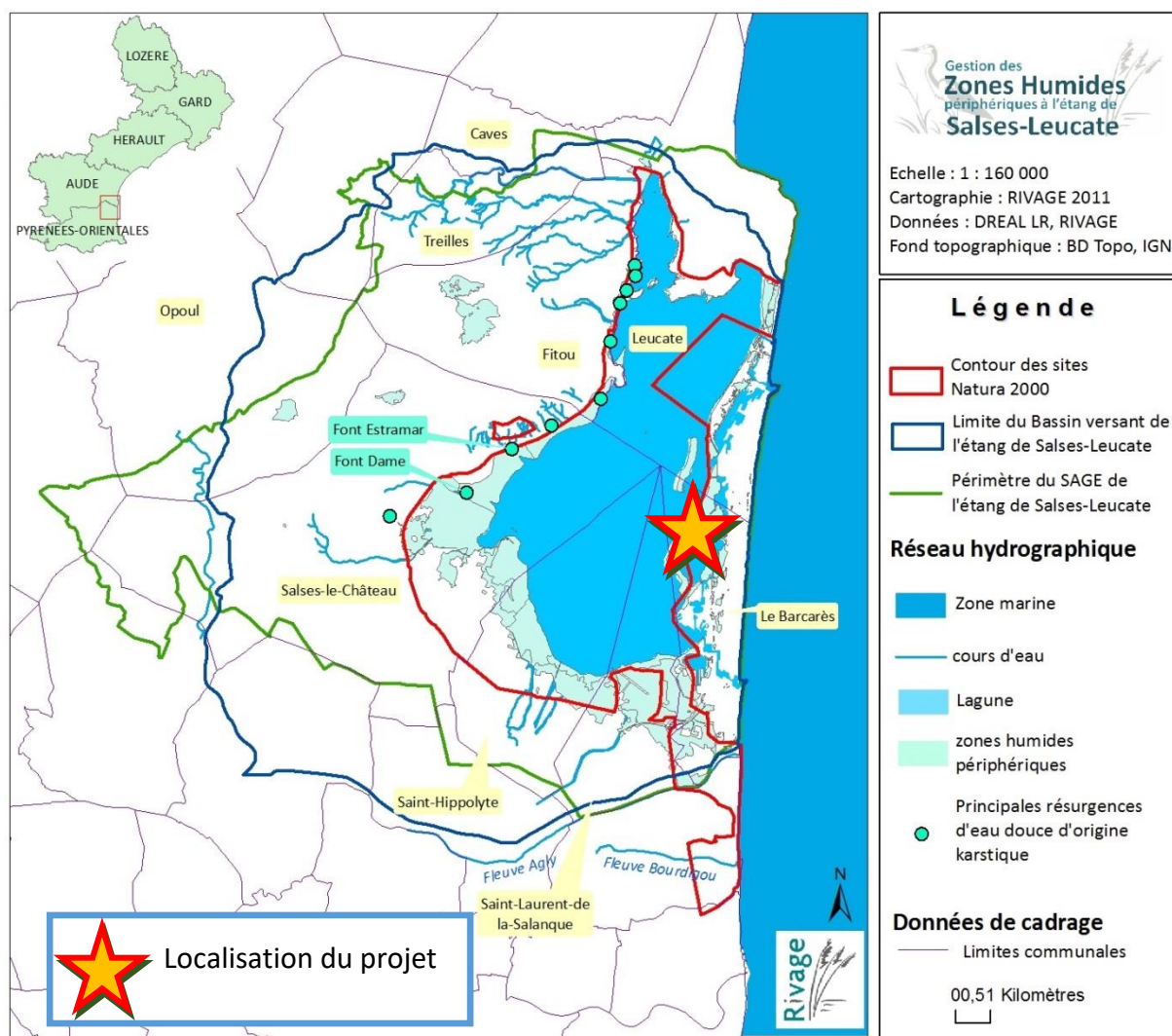


Figure 1 : Emprise du projet dans le bassin-versant (Source : RIVAGE)

L'entité fonctionnelle n°23 correspond à la zone humide « îles et presqu'îles entre la pointe de Coudalère et Port-Leucate (Dosses) », elle est localisée en majeure partie dans le département des Pyrénées-Orientales sur la commune du Barcarès et de Saint-Laurent-de-la-Salanque ainsi que dans une plus petite partie dans le département de l'Aude sur la commune de Leucate, en bordure de l'étang de Salses-Leucate (Cf. Figure 1).

Géographiquement, elle se situe entre la pointe de la Coudalère, à l'Ouest de Port-Barcarès, et le Nord des lieux-dits « Les Capitelles » / « Les Salins », au niveau de Port-Leucate (Cf. Figure 2). Elle est bordée en plus de l'étang par des zones urbanisées/anthropisées et localement par l'entité 22 (Arrières-dunes). Le périmètre d'étude s'étend sur une superficie d'environ 145ha sur les 168ha que représentent l'ensemble de l'entité fonctionnelle n°23.

Cette zone, correspondant à la partie du cordon littoral fortement soumise à l'influence de l'étang et est constituée **d'îles et de presqu'îles sableuses**, plus ou moins dégradées/remaniées. Elle a été étendue artificiellement à la suite du creusement des bassins du port et autres travaux de construction qui ont généré des remblais qui ont été déposés autour des îlots déjà existants pendant la mission Racine entre 1960 et 1970. Sur cette zone, malgré une recolonisation progressive de ces milieux perturbés, des aménagements ponctuels ont été réalisés (parkings, dalles béton, piste de kart ou d'aéromodelisme...) qui ont été abandonnés et délaissés au cours du temps.



Figure 2 : Emprise du projet (Géoportail)

Cette presqu'île des « Dosses » est devenue au cours du temps, un espace naturel riche aux caractéristiques d'un milieu humide péri-lagunaire et d'un milieu dunaire. Cette entité est essentiellement couverte de milieux halophiles (sansouïre, prés salés) et dunaires en fonction de la topographie. Dans les parties basses on pourra observer des milieux halophiles, fortement soumise à l'inondation et la présence d'une nappe salée peu profonde. Dans les parties plus hautes des milieux dunaires moins souvent ou pas inondés et des sols légèrement plus doux. Cette entité est assez fragmentée et isolée en partie naturellement et en partie liés aux aménagements.

Ce Site, constitué de dunes et de terrains sableux à débris coquilliers, offre un cadre propice au foisonnement et à l'épanouissement de la vie animale et végétale avec plus de 200 espèces végétales et 50 espèces d'oiseaux. Parmi ces espèces plusieurs sont remarquables ou protégées et caractéristiques des zones humides mais également des milieux arides, ce qui s'explique par la mosaïque d'habitats très importante de ce site.

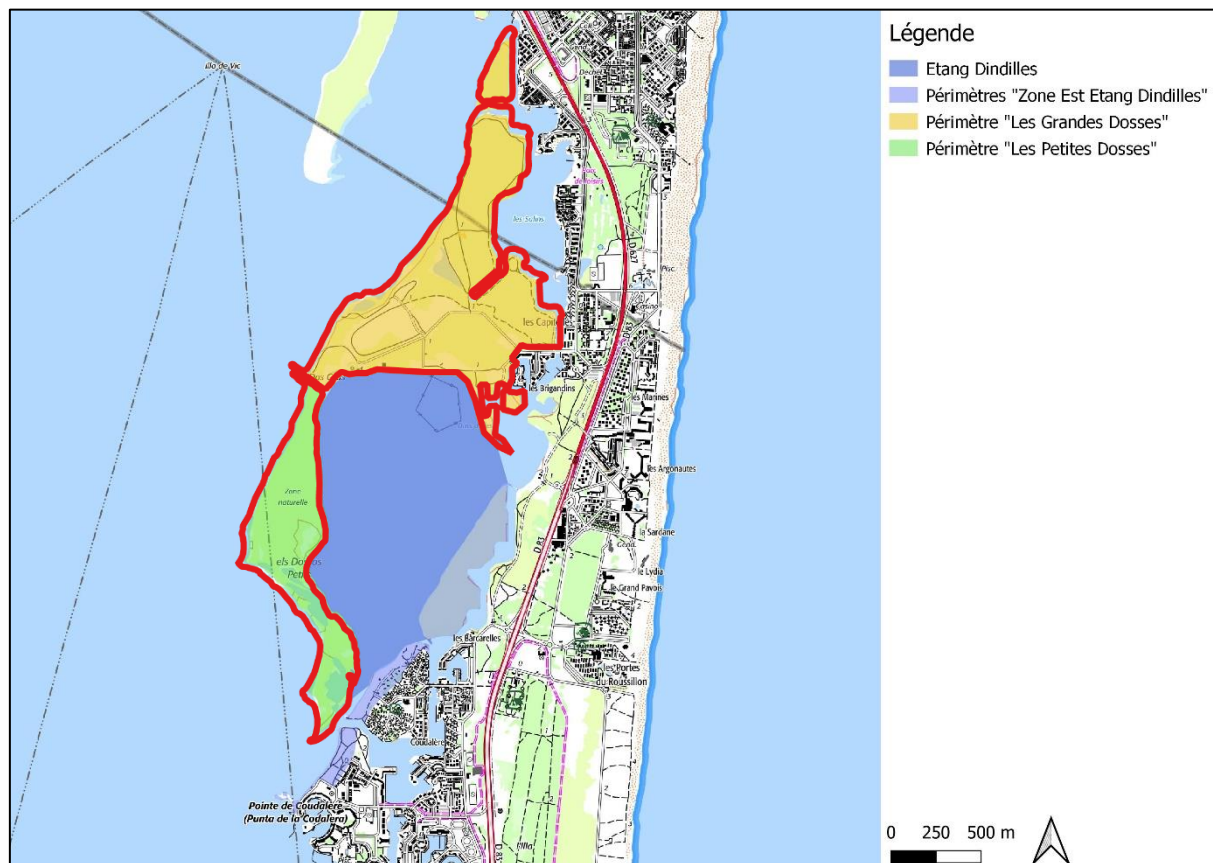


Figure 3 : Représentation des différentes structures composant la zone humide « Les Dosses » (Source : RIVAGE, fond de plan IGN)

Les principales particularités de cette entité n°23 sont sa proximité avec l'étang de Salses-Leucate provoquant la salinité des sols de cette zone humide et la présence de deux zones principales plus ou moins séparées (Les petites Dosses et les grandes Dosses). Cet ensemble forme un second étang en leur centre, il est nommé « étang Dins D'Illes » et parfois écrit « Dindilles » en référence à son ancienne écriture sur les cartes. La zone humide située à l'Est de cet étang faisant également partie de cette entité (Cf. Figure 3).

L'ensemble de ces éléments font de ce site un lieu aux multiples vocations et usages. Il est de ce fait très apprécié des sportifs notamment autour des installations liées au tourisme et aux activités de glisse (téléski nautique, restaurants...). On peut également retrouver sur ce site des randonneurs, des chasseurs et des naturalistes amateurs. La surfréquentation et l'urbanisation potentielle de ce site constituent les deux principales menaces à moyen terme pour sa préservation.

L'élaboration d'un Plan de Gestion spécifique à la zone humide des Dosses s'inscrit dans cette démarche de restauration concertée entre la commune du Barcarès, les services de l'Etat, le Syndicat RIVAGE, Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine (PMMCU) et le département des Pyrénées-Orientales (CD66). Le plan de gestion porte uniquement sur **145ha** correspondant aux grandes et petites Dosses.

1.2. Historique du site

A partir du XXème siècle et avec la signature de la Mission Racine en 1963, de nombreux travaux d'aménagements ont eu lieu sur le littoral entre 1960 et 1970. Les graus sont notamment réouverts de manière artificielle et cette entrée d'eau salée dans l'étang s'accompagne d'une modification du biotope et de la flore de la zone humide. Les sables extraits pendant la réouverture des graus ont été déposés sur les îlots de cette zone humide, les reliant peu à peu et formant le Parc des Dosses actuel. Au cours de cette période, des aménagements ont été installés sur les Dosses avec notamment une piste d'aéromodélisme, une piste de kart et autres aménagements engendrant une forte fréquentation du site. Par la suite, la majorité de ces aménagements ont été abandonnés et retirés pour partie. Aujourd'hui subsiste le delphinarium en construction fixe, les autres aménagements présents sur le site sont plus récents et donc respectent la loi littorale (démontables).

1.3. Analyse diachronique

L'analyse est réalisée sur la base de documents historiques et récents afin de recenser les évolutions éventuelles sur le secteur d'étude. Plusieurs tracés anciens sont susceptibles d'être superposés pour certaines dates (1770, 1880, 1950 et actuel).

- 1770 : carte de Cassini ;



Figure 4 : Représentation du site d'étude du Plan de Gestion (Source : Géoportail, Carte de Cassini, 1770)

La carte de Cassini (Cf. Figure 4) montre qu'en 1770, la zone humide des Dosses était bien plus réduite qu'aujourd'hui. En effet, la presqu'île se constituait uniquement d'un banc de sable d'une surface bien inférieure au territoire actuel. Concernant, l'étang des Dins d'Illes, son fonctionnement devait être bien différent qu'actuellement car bien moins enclavé.

-
- This is a historical map of the Salces area, showing the 'ETANG DE SALCES' and the 'DE LEUCATE'. A red outline highlights a specific region within the 'ETANG DE SALCES'. The map includes various geographical features, roads, and place names. A scale bar at the bottom left indicates a distance of 1000 meters. An inset map in the bottom left corner shows the location of the main map area within a larger regional context.

La carte d'Etat-major (**Cf. Figure 5**) montre que la formation de l'enclave de l'étang des Dins d'Illes a pu se produire depuis 1770. Les petites et grandes Dosses sont également dessinées avec une ouverture au nord des Grandes Dosses appelé le Gué. Cependant la superficie de ce territoire reste très inférieure à l'actuel.

-
- The map shows the Leucate area, with the river Leucate flowing into the sea. The area is marked with a red line. The map includes a scale bar (0 to 1000 m) and a compass rose. The map is titled 'DE LEUCATE' and 'ET DE LEUCATE'.

La carte IGN de 1950 (**Cf. Figure 6**) met en évidence une « réduction » du territoire émergé des grandes et petites Dosses ce qui engendre un agrandissement de l'étang des Dins d'Illes ainsi que du chenal du Gué.

- 2017 (actuel) : Carte topographique IGN

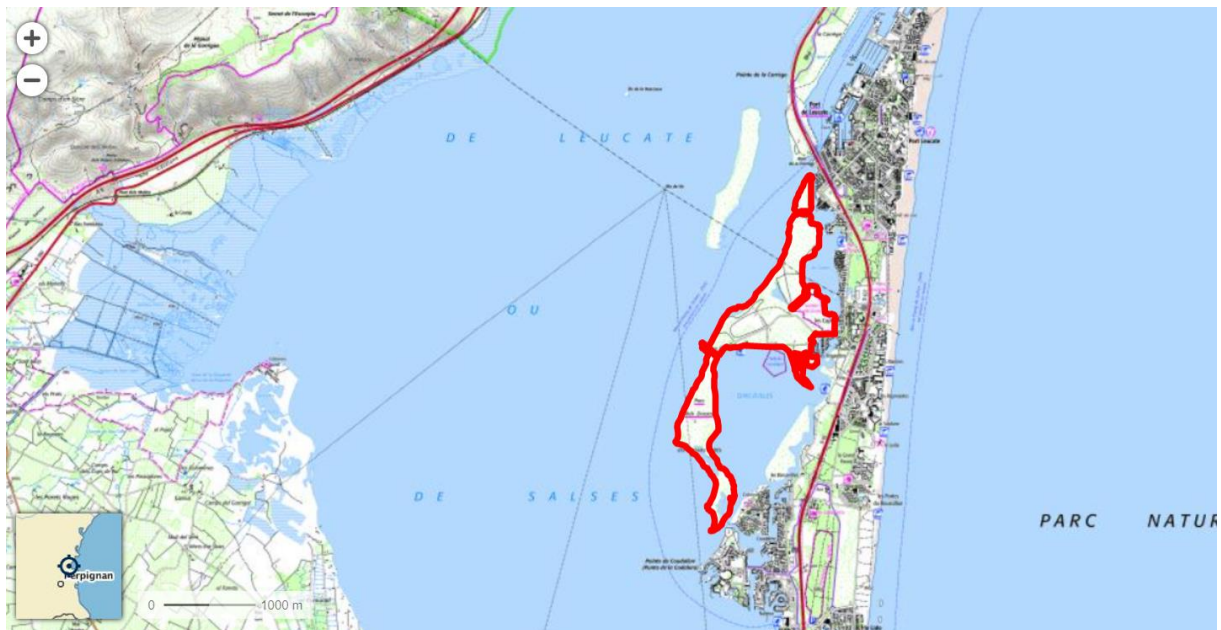


Figure 7 : Représentation du site d'étude du Plan de Gestion (Source : Géoportail, Carte topographique IGN, 2017)

Sur la carte IGN actuel (Cf. **Figure 7**) pour donner suite aux aménagements balnéaires de la mission Racine, la superficie de la zone d'étude à augmenter à nouveau pour former le territoire actuel.

- 2021 (actuel) : Photographies aériennes

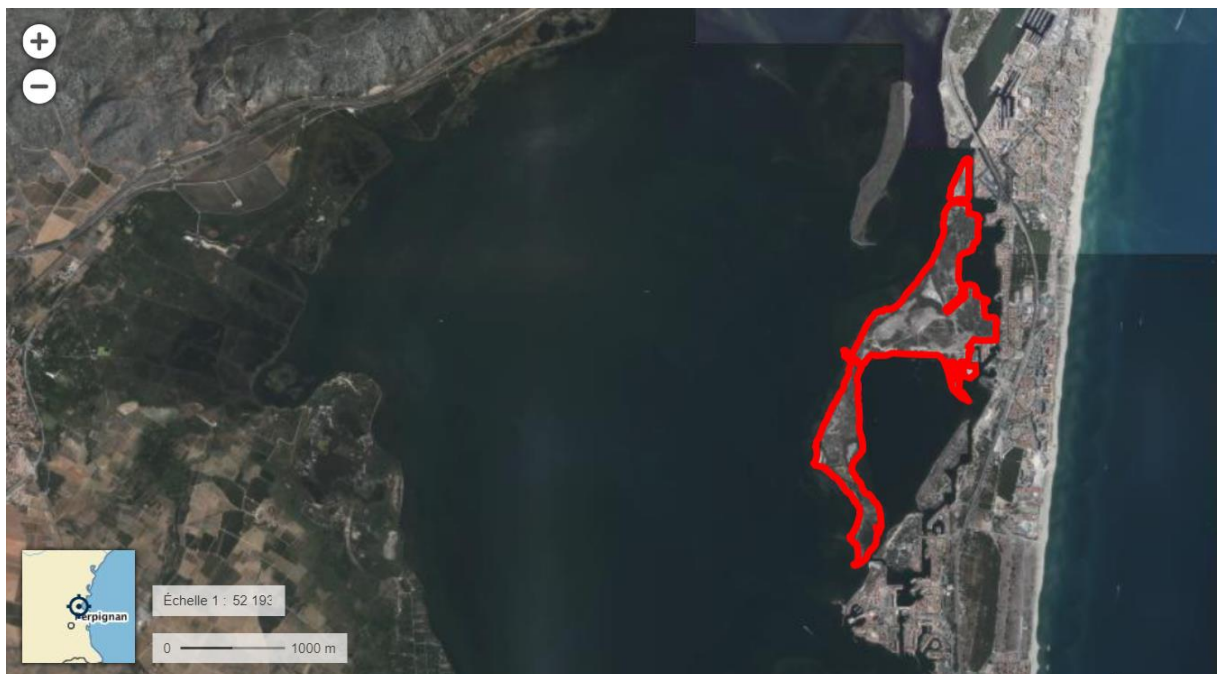


Figure 8 : Représentation du site d'étude du Plan de Gestion (Source : Géoportail, photographies aériennes, 2021)

La représentation du site d'étude sur une photographie aérienne de 2021 (Cf. **Figure 8**) nous permet de visualiser le site d'étude à une échelle de temps la plus réduite possible et plus précisément.

1.4. Prises de vue

Voici une prise de vue de la zone humide (**Cf. Figure 9**) :



Figure 9 : Prise de vue aérienne du site d'étude [Source : AerienLife 2012]

1.5. Historique du projet

Dans le cadre du plan de relance, la DREAL et la DDTM ont travaillé à l'identification de sites pouvant faire l'objet d'un accompagnement de la part de l'État pour réaliser des opérations de restauration de la biodiversité. Le secteur des Dosses a été pré-identifié dans ce cadre et donc l'opportunité est née de restaurer ce secteur. Des discussions ont ainsi eu lieu entre les différents acteurs de ce territoire. Le syndicat RIVAGE en relation avec PMMCU, Le Barcarès et le CD66 ont donc eu quelques idées générales sur la gestion qui pourrait être appliquée sur le site afin de répondre aux besoins pour sa restauration.

Le Plan de Gestion a également une autre origine liée aux documents de planification portés par le syndicat RIVAGE (notamment la Stratégie de Gestion des Zones Humides qui identifie ce site comme étant de priorité moyenne).

Il est apparu évident aux services de l'état, à RIVAGE aux propriétaires et aux usagers de ce site qu'un plan de gestion pour ce milieu était nécessaire en raison de la présence d'habitats d'intérêts communautaires, d'espèces patrimoniales et/ou protégées et de l'intérêt de cette zone pour certaines espèces nicheuses. Ces enjeux sont exposés à de nombreuses pressions principalement anthropiques.

1.6. Cadre partenarial du plan de gestion

1.6.1. Trois communes

Le site d'étude s'étend sur trois communes qui sont :

Le Barcarès, commune littorale des Pyrénées-Orientales qui compte 5771 habitants (2019) sur une superficie de 11km². Le Barcarès, est la principale commune concernée par ce plan de gestion.

Leucate, commune littorale située dans le sud-est du département de l'Aude qui compte 4612 habitants (2019) répartie sur une superficie de 23km².

Saint-Laurent-de-la-Salanque, commune rétro-littorale des Pyrénées-Orientales qui compte 10071 habitants (2019) répartis sur une surface de 12km².



Le cadre partenarial s'inscrit également dans une dimension de propriété foncière (éléments développés au chapitre 2.1.11)

L'Etat est le propriétaire de la majorité de la surface de ce site d'étude avec 125ha.

Le département CD66 est propriétaire de 9 ha du site d'étude acquis dans les années 80.

Enfin la commune du Barcarès est propriétaire de 11ha du site.



1.6.2. Quatre gestionnaires

Le plan de gestion concernant les îles et presqu'îles entre la pointe de la Coudalère et Port-Leucate (Dosses) est issu d'une collaboration entre quatre différentes structures potentiellement gestionnaires : Le Syndicat Mixte RIVAGE, la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole (PMMCU), la commune de Barcarès et le département des Pyrénées-Orientales (CD66).

RIVAGE, syndicat mixte chargé de la gestion de l'étang de Salses-Leucate, crée en 2004, est aujourd'hui l'opérateur unique de trois programmes de valorisation, d'aménagement et de gestion des milieux naturels liés à l'étang et ses zones humides. Il couvre les neuf communes du bassin versant de l'étang de Salses-Leucate entre l'Aude et les Pyrénées-Orientales.

Les 3 programmes sont : le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'étang de Salses-Leucate, le DOCOB Natura 2000 du Complexe lagunaire de Salses-Leucate et la Stratégie de Gestion en faveur des zones humides périphériques à l'étang de Salses-Leucate.

Dans le cadre de ses compétences et de façon à maintenir et préserver les zones humides du bassin versant de l'étang de Salses Leucate, le syndicat mixte RIVAGE se porte rédacteur et animateur du plan de gestion sur l'entité fonctionnelle des îles et presqu'îles entre la pointe de Coudalère et Port-Leucate (Dosses).

La **Communauté Urbaine de Perpignan** regroupe 36 communes et porte le nom de Perpignan Méditerranée Métropole. Ses compétences sont très étendues, et couvrent notamment la gestion des espaces naturels.

Depuis plusieurs années, les services de la Métropole œuvrent avec régularité aux côtés du syndicat RIVAGE au maintien et à l'entretien des zones humides en générale et de celles de Saint Hippolyte en particulier.



La **commune du Barcarès**, comme indiqué précédemment est une commune des Pyrénées-Orientales de la région Occitanie. Concernant le site d'étude « Les Dosses », la majorité de la surface du site est sur le territoire de la commune ce qui explique l'intérêt de la commune pour ce site. Notamment car la commune s'engage dans son PLU pour la protection des paysages de zone humide et des espaces naturels aux caractéristiques écologiques fortes tel que les Dosses.



Le **département des Pyrénées-Orientales (CD66)**, a élaboré, en 2008, un document stratégique pour la préservation des espaces naturels, le Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN). Le CD66 a donc pour compétences la préservation des espaces naturels du département (80% du territoire).



Le département exerce ainsi la gestion de la partie du site des Dosses dont il est le propriétaire pour sa réhabilitation. Il exerce cette gestion au travers d'un programme d'action en faveur de la zone humide.

Chapitre 2 : Etat des lieux

2.1. Zonages officiels et politiques publiques

2.1.1. Emprise du projet (périmètres)

Le périmètre du projet s'inscrit partiellement ou totalement dans d'autres périmètres tels que :

Périmètre SAGE	Intègre totale ment le périmètre du projet	145ha soit 100%
Zone Humide	Couvre partiellement le périmètre du projet	131ha soit 90%
Site Ramsar	Couvre partiellement le périmètre du projet	144ha soit 99%
Périmètre Natura 2000	Couvre partiellement le périmètre du projet	53ha soit 37%

2.1.2. Site Ramsar

L'étang de Salses-Leucate et ses zones humides périphériques ont été désignés « zone humide d'importance internationale » au titre de la convention de Ramsar le 30 juin 2017.



Le périmètre du plan de gestion « Les Dosses » est quasi-intégralement inclus au site Ramsar (Cf. Figure 10).

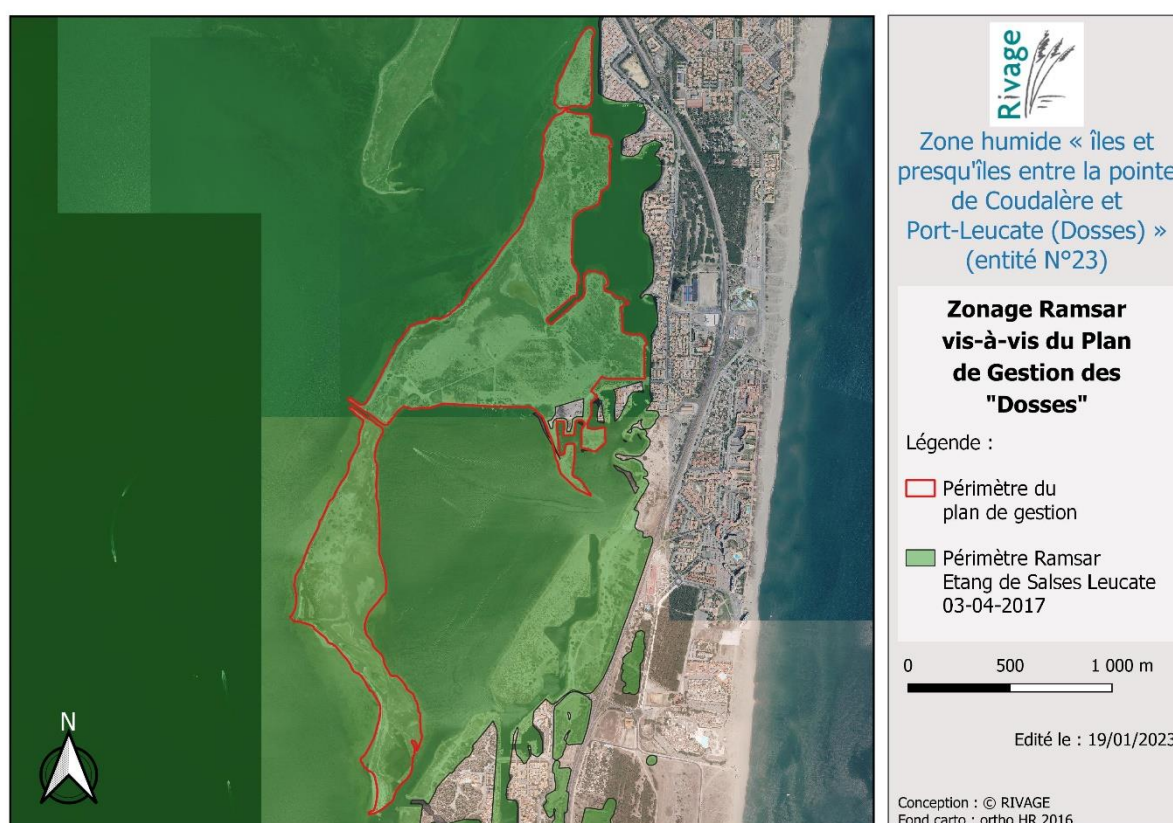


Figure 10 : Cartographie du zonage Ramsar du site d'étude (Source : RIVAGE)

2.1.3. Inventaires ZNIEFF et ZICO

Inventaire ZNIEFF

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont des outils de « porter à connaissance » :



Une **ZNIEFF de type I** est un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. On y trouve un ou plusieurs habitats rares et/ou remarquables, justifiant une valeur patrimoniale plus élevée que celle du milieu environnant (Cf. Figure 11).

n°ZNIEFF I	DENOMINATION
6621-5020	Etang de Salses-Leucate
6621-5025	La Corrège et les Dosses

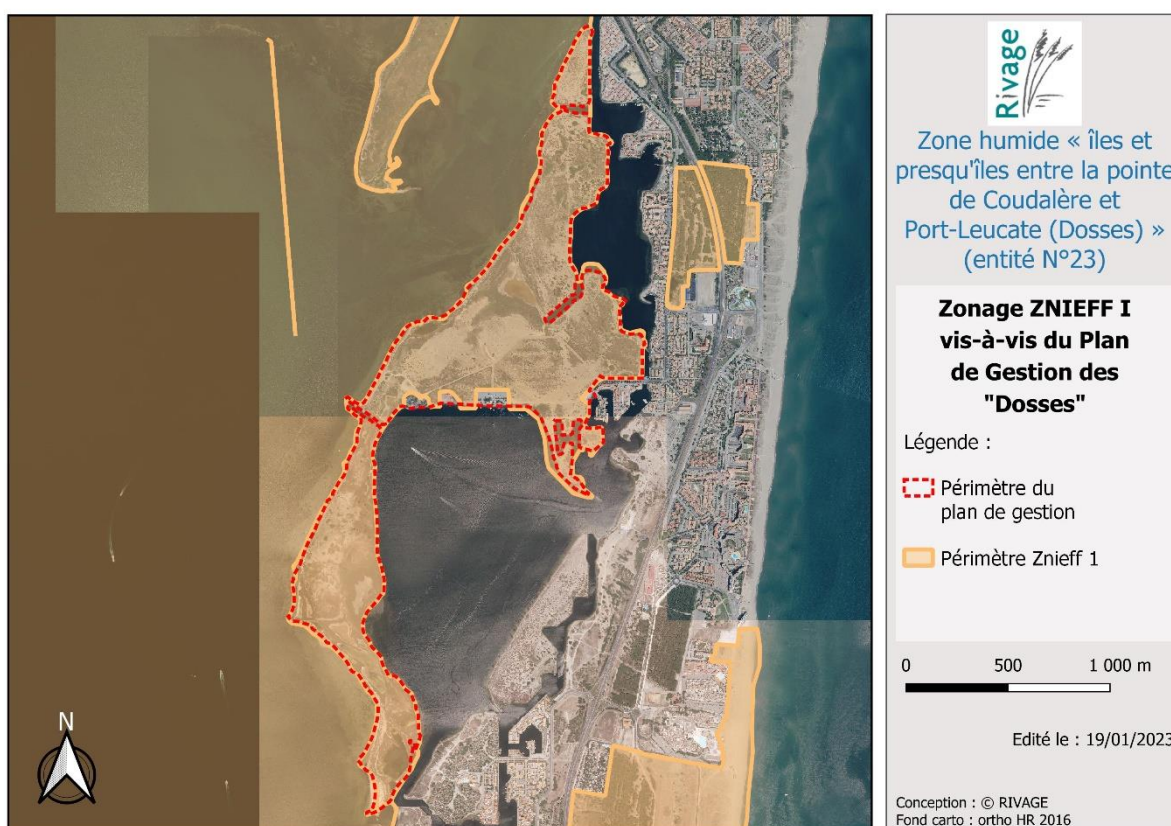


Figure 11 : Cartographie du zonage ZNIEFF I du site d'étude (Source : RIVAGE)

Une **ZNIEFF de type II** est un territoire qui contient des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes liaisons entre eux. Les ZNIEFF de type II contiennent fréquemment des zones de type I (qui sont définies par une valeur patrimoniale supérieure) (Cf. Figure 12).

n°ZNIEFF II	DENOMINATION
6621-0000	Complexe lagunaire de Salses-Leucate

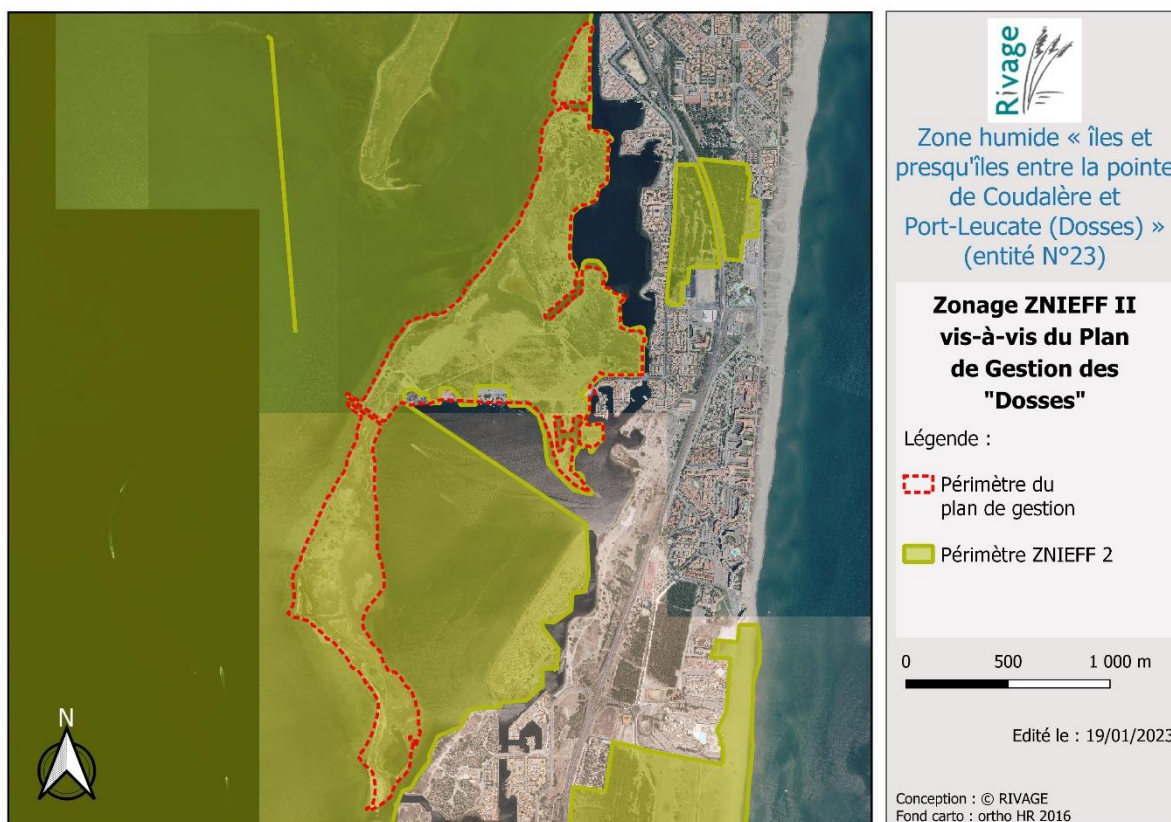


Figure 12 : Cartographie du zonage ZNIEFF II du site d'étude (Source : RIVAGE)

Inventaire ZICO

Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) :

Les **ZICO** sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne.



Le site de l'étang de Salses-Leucate est situé dans un couloir de migration des oiseaux et présente une grande variété de milieux exploités aussi bien par l'avifaune migratrice que nicheuse et hivernante (Cf. **Figure 13**).

n°ZICO	DENOMINATION
LR03	Etang de Leucate et La Palme

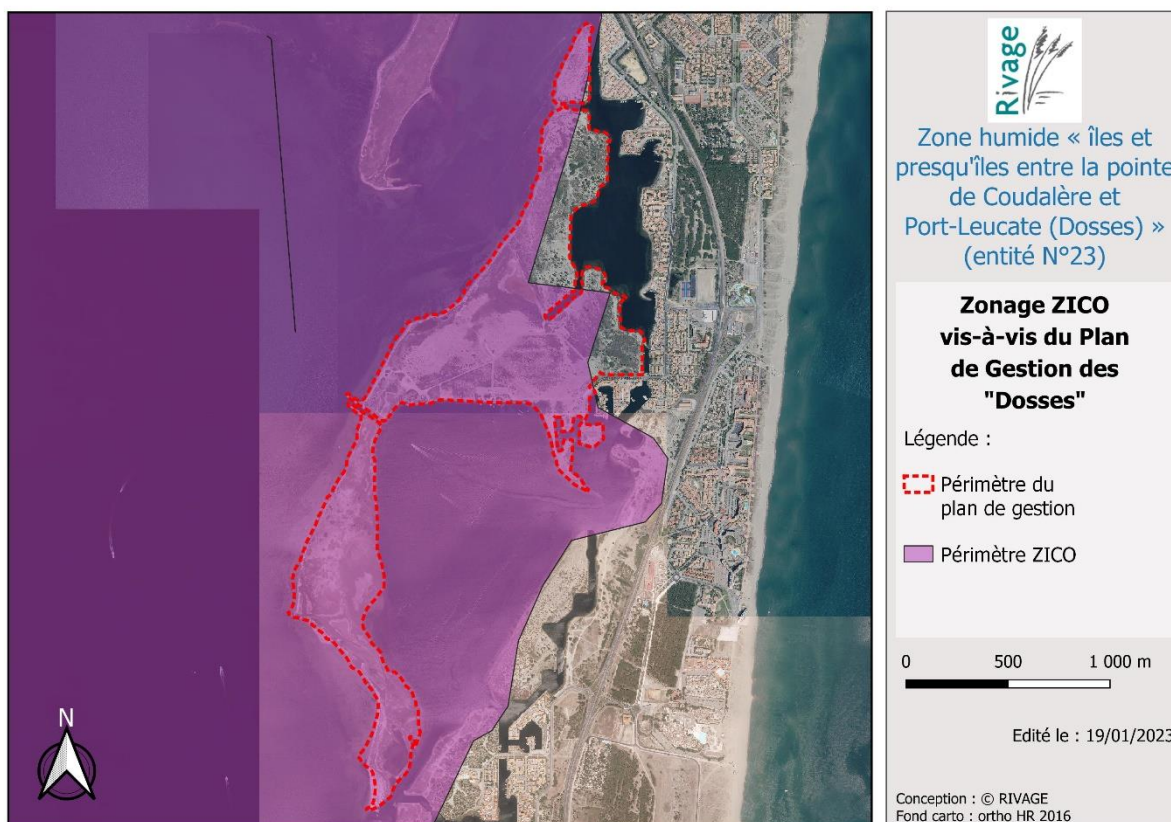


Figure 13 : Cartographie du zonage ZICO du site d'étude [Source : RIVAGE]

La zone humide « Les Dosses » est en intégralité incluse dans les périmètres ZNIEFF 1 & 2 et en grande majorité sur le périmètre ZICO.

2.1.4. Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens identifiés pour leur qualité en termes de biodiversité. Deux directives permettent d'identifier un site Natura 2000, la directive Habitats faune flore et la directive Oiseaux.



Le complexe lagunaire de Salses-Leucate fait partie du réseau Natura 2000 au titre de ces deux directives (Cf. Figure 14).

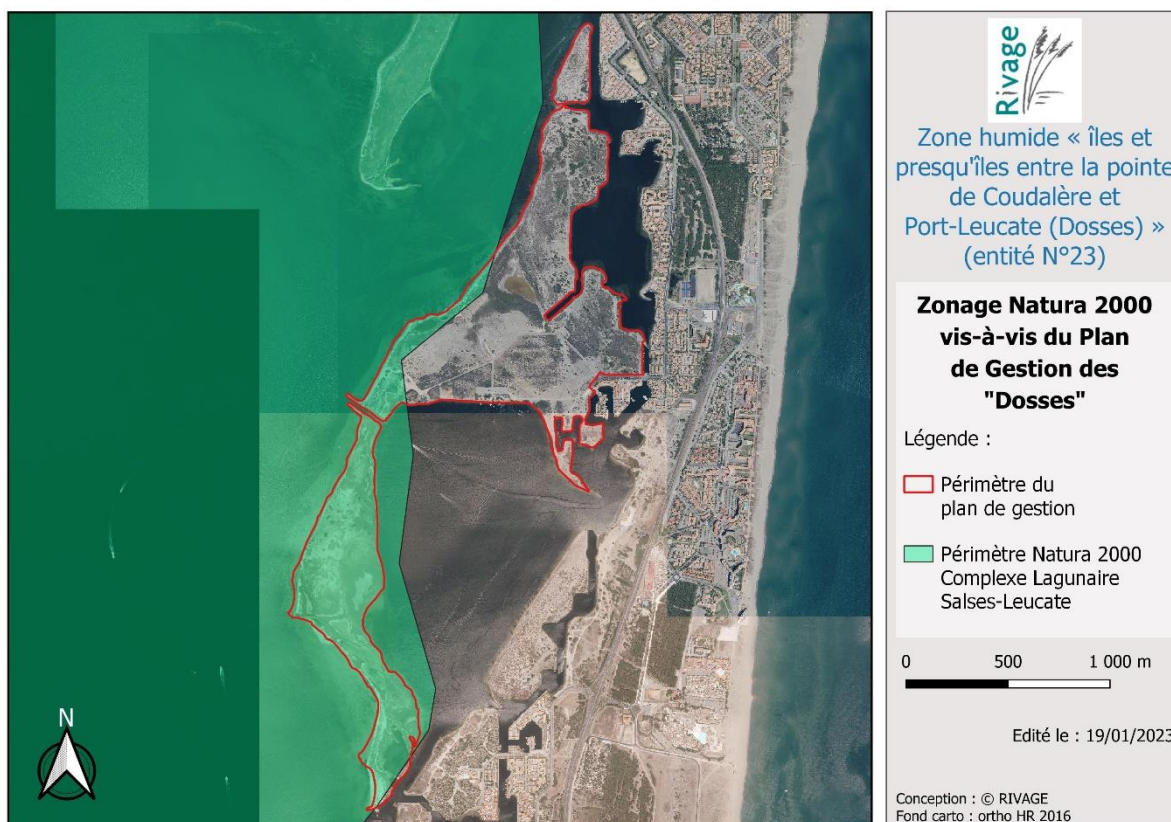


Figure 14 : Cartographie du zonage Natura 2000 du site d'étude (Source : RIVAGE)

La zone humide « Les Dosses » est en faiblement représenté dans ce double périmètre Natura 2000. Ce paramètre ne pourra donc pas permettre d'obtenir des financements pour ce plan de gestion.

Consultez l'ensemble du DOCOB « Complexe lagunaire Salses-Leucate » en suivant ce lien : <http://rivage-salses-leucate.org/missions/natura-2000/telechargements/>

2.1.5. Espaces remarquables

L'article L. 146-6 du code de l'urbanisme indique que les documents relatifs à la vocation et à l'occupation des sols (exemple : PLU, SCOT) préservent les sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral, et les milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques. Ces espaces sont donc inconstructibles, seules quelques exceptions étant prévues.

Un décret fixe la liste des espaces et milieux à préserver, comportant notamment, les zones humides. En outre, pour déterminer si les exigences posées par le code de l'urbanisme (caractère remarquable, maintien des équilibres ou intérêt écologique) sont réunies, il est essentiel de tenir compte du classement de l'espace considéré en tant que :

- ZNIEFF ou zone Natura 2000
- ZICO
- Réservoirs de biodiversité identifiés par les schémas Régionaux de Cohérence Ecologique
- Espaces Naturels Sensibles du département
- Espaces acquis et affectés par le Conservatoire du littoral
- Sites RAMSAR
- Forêts de protection

La zone humide « Les Dosses » (entité n°23) a été désignée dans le cadre des espaces remarquables ce qui limite très fortement les risques d'aménagement et d'urbanisation sur le site.

2.1.6. Schéma Régional de Cohérence écologique

L'ensemble des zones humides identifiées sont retenues dans les trames vertes et bleues du SRCE LR en tant que zone humide fonctionnelle et réservoir de biodiversité.

Ce zonage ne constitue à l'heure actuelle pas de levier d'action en termes de gestion.

Aujourd'hui les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) intègrent les SRCE (entre autre).

2.1.7. Stratégie régionale pour la Biodiversité

Le diagnostic de la SRB analyse de façon suivante les richesses des zones humides du territoire qui remplissent de nombreuses fonctions hydrologique, biogéochimiques et écologiques :

« Les zones humides, à l'interface entre l'eau et la terre sont des milieux réputés riches en termes de biodiversité qui abritent le plus souvent une biodiversité patrimoniale. Ainsi, certaines espèces inféodées aux zones humides figurent dans les plans régionaux... »

Le maintien de l'équilibre hydrique mais aussi une gestion adaptée de la fréquentation conditionne la conservation de ces habitats.

La SRB identifie des enjeux et propose des actions pour maintenir les fonctionnalités de ces zones et préserver la biodiversité qu'elles hébergent :

Défi SRB	Fiche Action SRB	Code fiche action
N°1 Réussir la zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à horizon 2040	Eviter, réduire l'artificialisation et la fragmentation, et renaturer pour reconquérir la biodiversité. Mobiliser les outils fonciers pour préserver et protéger la biodiversité.	Action 1.1 Action 1.2
N°2 Renforcer la résilience des écosystèmes et des territoires, dans un contexte de changement climatique	Maintenir et restaurer la fonctionnalité des milieux ouverts et semi-ouverts. Maintenir la fonctionnalité de la trame bleue, dans une approche de bassin versant. Maintenir et restaurer la fonctionnalité de la sous-trame des milieux humides. Renforcer la résilience des écosystèmes face au changement climatique en s'appuyant sur la biodiversité locale.	Action 2.1: Action 2.3 Action 2.4 Action 2.7
N° 4 : Mieux connaître, mieux partager pour mieux agir individuellement et collectivement	Améliorer la connaissance sur la fonctionnalité des milieux et sur les continuités écologiques. Améliorer et valoriser la connaissance sur les services rendus par la biodiversité et les écosystèmes en Occitanie.	Action 4.1 Action 4.3

Le projet s'inscrit par conséquent dans cette dynamique ce qui peut éventuellement permettre de flécher des actions ou financements sur ce site.

2.1.8. Espace Naturels Sensibles

Les Espace Naturels Sensibles (ENS) sont des sites reconnus pour leurs patrimoines naturels exceptionnels accueillant une faune et une flore très diversifiées ou remarquables. Le Conseil Départemental dispose de la compétence pour développer une politique de mise en valeur des espaces naturels sensibles grâce à la loi du 18 juillet 1985.

Pour cela, il dispose de deux outils afin de mettre en place des actions concrètes :

- des moyens financiers issus de la taxe d'aménagement,
- la possibilité d'exercer un droit de préemption dit des ENS sur les territoires à enjeux définis par l'Assemblée départementale.

C'est grâce à la taxe d'aménagement des espaces naturels sensibles (TA-ENS) levée sur les constructions neuves que le Conseil Départemental peut acquérir des sites naturels, qu'il se doit d'ouvrir au public, mais aussi soutenir financièrement des actions de préservation de la biodiversité.

La situation de la zone humide des Dosses, dans le périmètre de préemption ENS des Pyrénées-Orientales et Aude peut constituer un levier d'action sur la gestion foncière du site et son ouverture au public. Cependant, ce site même s'il fait partie des 45 sites prioritaires définis dans le SDEN, le département a acquis ce site par un autre moyen que la TDENS ou le droit de préemption. Ainsi, ce site n'est pas à proprement parlé un Espace Naturel Sensible mais fait partie de l'offre globale du Conseil Départemental en matière d'espaces naturels à préserver et valoriser (Source : PLU Barcarès).



Figure 15 : Cartographie du zonage ENS du site d'étude (Source : RIVAGE)

2.1.9. SAGE et Stratégie de Gestion des Zones Humides

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de l'étang de Salses-Leucate (Cf. **Figure 16**), validé une première fois en 2004 puis révisé et validé de nouveau en 2015 a toujours eu une orientation forte en faveur des zones humides du bassin versant. C'est dans ce cadre qu'a été initié en 2011 la Stratégie de Gestion des Zones Humides (SGZH) puis validée en 2013. Cette dernière permet de développer des Plans de Gestion et actions transversales sur cette thématique à l'échelle du bassin versant.

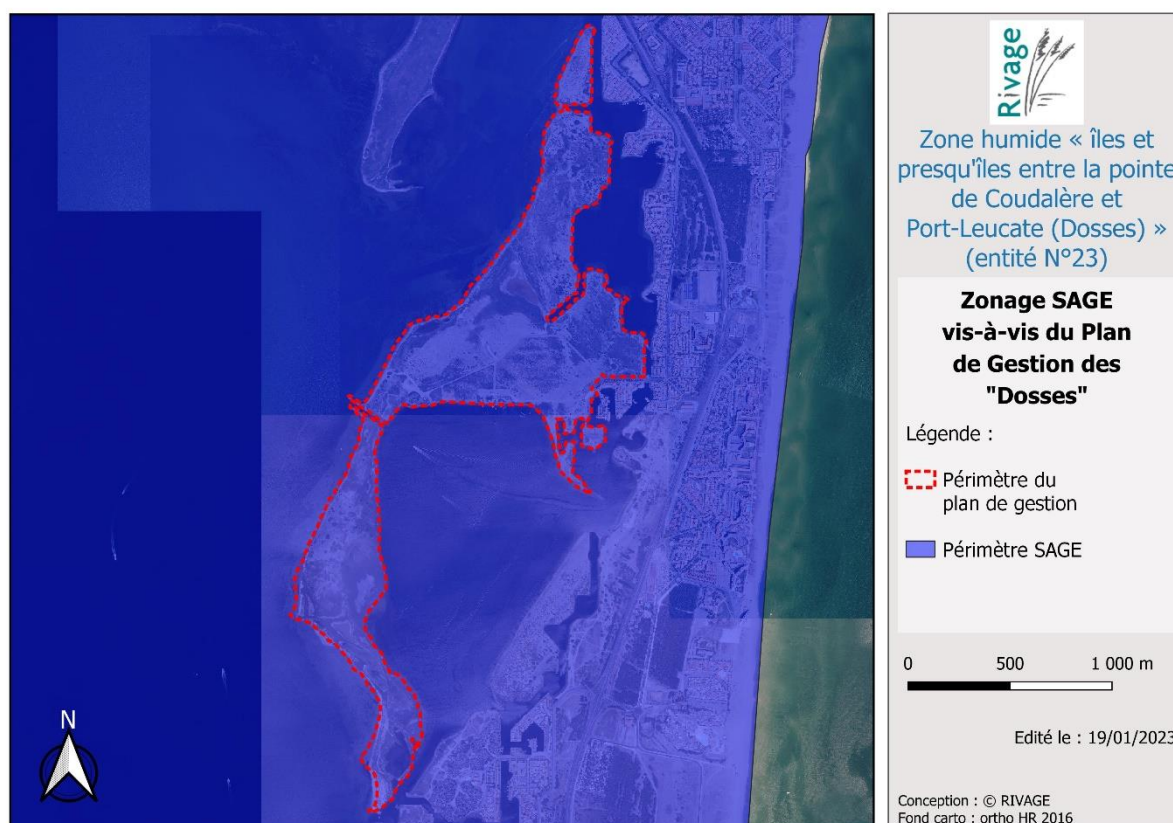


Figure 16 : Cartographie du zonage du SAGE au niveau du site d'étude (Source : RIVAGE)

La zone humide des Dosses (entité n°23) est considérée comme étant de priorité 3 (moyenne) dans le cadre de la Stratégie de Gestion des Zones Humides périphériques à l'étang de Salses-Leucate. Ce plan de gestion ne considère qu'une partie de cette entité, la presqu'île des Dosses (Grande et Petite Dosses). Il ne prend donc pas en compte la partie Est de l'étang des Dins d'Illes.

Consultez l'ensemble de la Stratégie de Gestion des Zones Humides du bassin versant de l'étang de Salses-Leucate en suivant ce lien :

<http://rivage-salses-leucate.org/missions/zones-humides/telechargements-zones-humides/>

2.1.10. Localisation à travers le PLU

Le PLU ou Plan Local d'Urbanisme (**Cf. Figure 17**) est un document qui fixe les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols, dans le cadre des orientations des Schémas Directeurs avec lesquels ils doivent être compatibles. Il a plusieurs objectifs essentiels :

- Organiser les zones urbaines ou à urbaniser en prenant notamment en compte les besoins en matière d'habitat, d'emplois, de services et de transport,
- Protéger les zones naturelles, en raison notamment de la valeur agronomique des terres ou de l'existence de risques naturels prévisibles.

Cet outil pour la planification du développement communal permet aux communes de préserver la localisation d'un équipement public en inscrivant un emplacement réservé. Il permet également de classer comme Espace Boisé Classé, les bois, forêts, parcs, haies, arbre isolé. Il existe deux catégories de zones :

- **Les zones urbaines dites U** dans lesquelles la capacité des équipements publics existants ou en cours de réalisation permet d'admettre immédiatement des constructions.
- **Les zones naturelles dites N** équipées ou non et destinées notamment à l'agriculture, à l'urbanisation future, à la protection de sites et de paysages, etc.

Les objectifs de la zone N :

Préserver et valoriser les espaces naturels,

Permettre les aménagements liés aux activités sportives, de loisirs, de découvertes de la nature, ...

Interdire les constructions nouvelles afin d'enrayer le mitage et garantir la protection des biens et des personnes vis-à-vis du risque inondation.

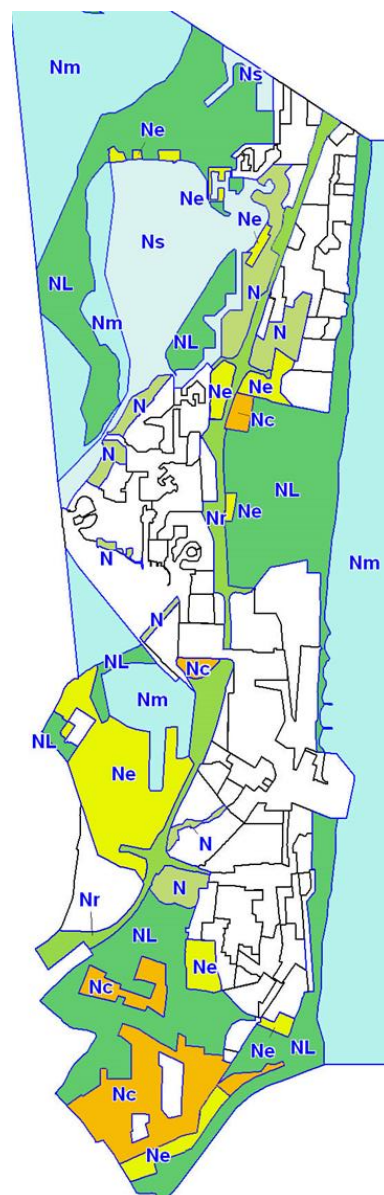


Figure 17 : Cartographie du PLU de la commune du Barcarès

La zone N comporte 6 secteurs pour tenir compte de toutes les spécificités du territoire Barcarésien, le site d'étude ne comporte que des secteurs de la zone N (**Cf. Figure 18**)

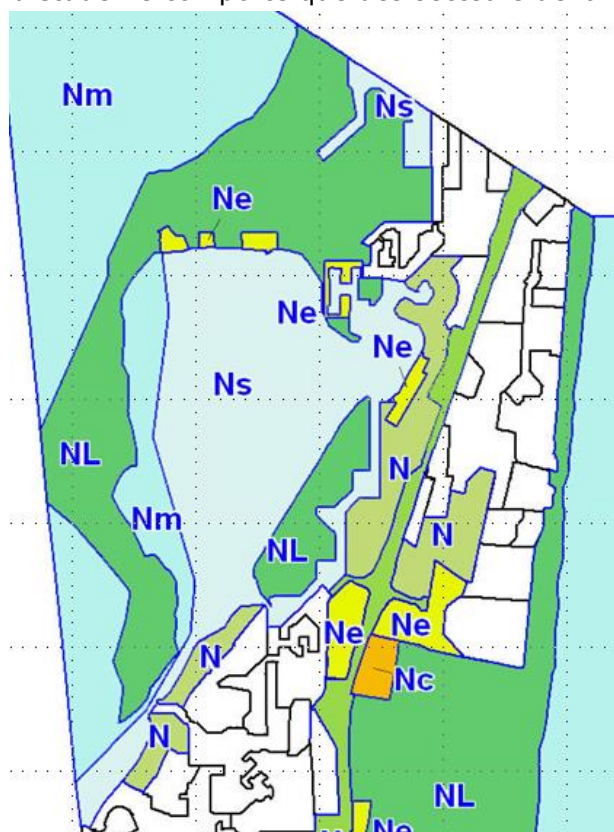


Figure 18 : Zoom sur la zone d'étude (Source : PLU Barcarès)

SECTEURS	CARACTERISTIQUES
NL	Correspond aux cœurs de nature (SCOT) – sont uniquement autorisés les aménagements légers
Ns	Correspond au plan d'eau du stade de glisse
Nm	Correspond aux zones Natura 2000 étang / mer
Nr	Correspond à la RD 83 – objectif : favoriser les continuités paysagères le long de cet axe
Nc	Correspond aux campings – objectifs : permettre le maintien et le développement de l'activité camping et réduire la vulnérabilité face aux risques inondation
Ne	Correspond aux équipements de loisirs, de sports, STEP, ... - objectifs : maintenir les activités déjà présentes et nécessaires au fonctionnement et à l'offre de la commune

Le document d'urbanisme actuellement en vigueur sur la commune du **Barcarès** est un **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**. Il a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 17 novembre 2016. Une première modification simplifiée du PLU a été approuvée en date du 28 juin 2019.

Le document d'urbanisme actuellement en vigueur sur la commune de **Leucate** est un **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**. Il a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 23 août 2007. Il subit différentes modifications depuis cette date, la dernière est la n°9 et a été approuvée en date du 25 juillet 2022.

La zone humide des Dosses est intégralement située en **zone N dite naturelle**, sur l'ensemble des 3 communes. L'occupation des sols de cette zone humide correspond à des espaces naturels destinés à être protégés en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt (esthétique, historique ou écologique), soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels. La majorité des Dosses est en sous-zonage NL ce qui correspond aux espaces à caractère naturel qui peuvent être qualifiés de remarquables ou majeurs par rapport à la loi Littoral ou aux inventaires et protections naturels patrimoniaux (superposition ZNIEFF, Natura 2000, zones humides, ENS, acquisition du Conservatoire du Littoral...). Ils sont à protéger en raison de leur fonction structurante pour le paysage et de leur participation au maintien de la biodiversité et de la trame verte de la côte sableuse du Roussillon. Une partie du site d'étude est en sous-zonage Ne, permettant la mise en place d'aménagements légers et la valorisation des accès et sentiers afin de mettre en valeur le site et limiter l'impact de la fréquentation.

En **annexe 7** sont joints la carte des zonages du Nord du PLU de la commune de Barcarès incluant la majorité de la zone d'étude du plan de gestion et les règlements des zonages du PLU du Barcarès (seul le PLU du Barcarès est illustré car il comprend l'essentiel du site d'étude).

La zone d'étude a été reconnue comme réservoir de biodiversité et fait l'objet d'une préservation maximale dans le PLU de la commune de Barcarès. La zone naturelle est considérée comme inconstructible.

2.1.11. Emprise du projet et propriété foncière

Les propriétés de la zone se divisent globalement entre des terrains appartenant à l'Etat (très majoritairement), au CD66 (une zone déjà ouverte au public) et aux communes (Le Barcarès, Leucate et Saint-Laurent-de-la-Salanque), (Cf. Figure 19).

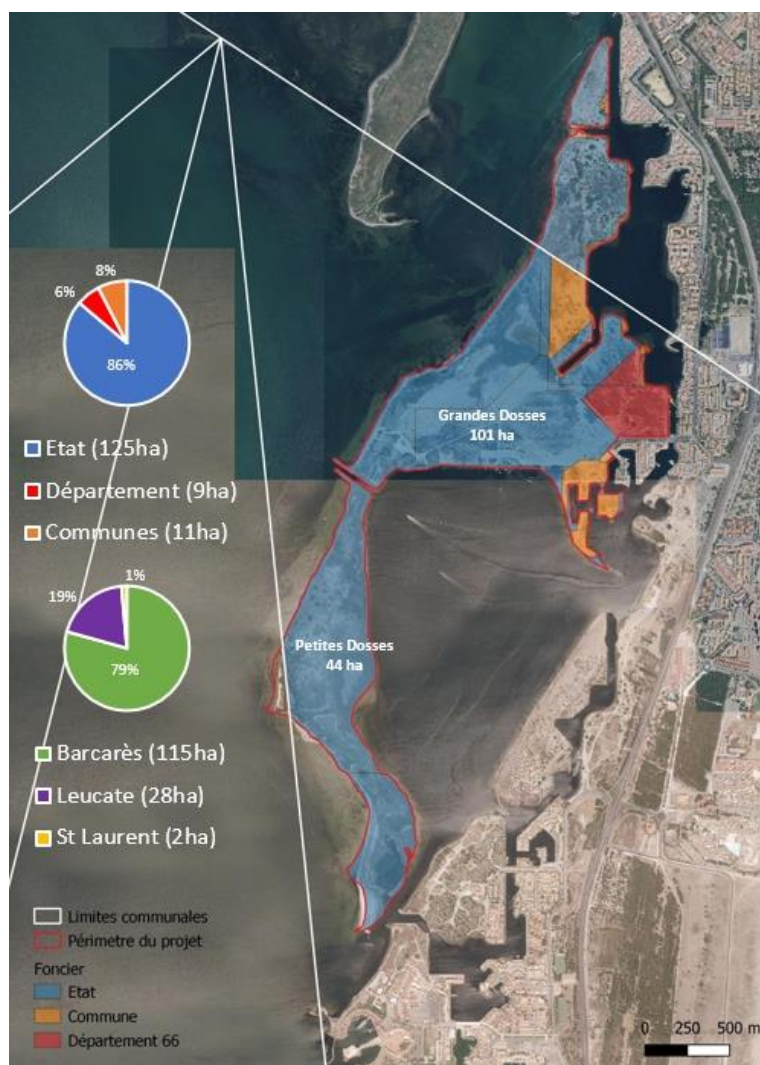


Figure 19 : Carte des propriétés foncières

Quelques parcelles de très petite taille (non représentées) appartiennent à des privés. Il s'agit sans doute de reliquats de successions. Des procédures de biens vacants sans maîtres ou de parcelles abandonnées pourront être mises en œuvre.

Certains ouvrages restent présents sur le site d'étude (Cf. **Figure 20**), les constructions liées aux activités sur le secteur seront développées dans la partie concernant l'état des lieux socio-économique.

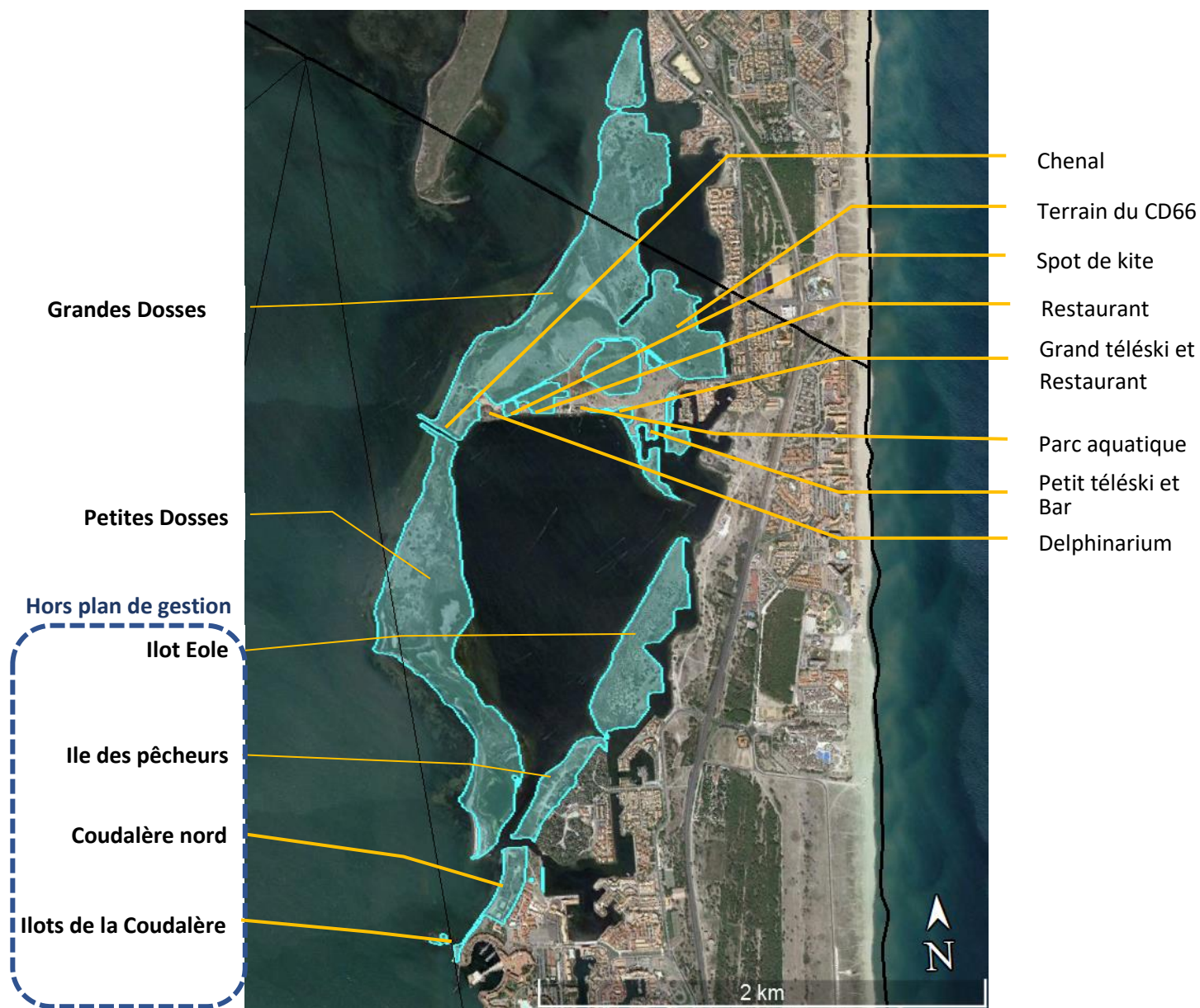


Figure 20 : Points d'intérêt sur l'entité fonctionnel n°23

2.1.12. Un site partiellement géré

Outre les espaces destinées aux sports de glisse, la gestion des parcelles destinées à l'accueil du public sont aménagées et gérées par le Département des Pyrénées-Orientales (CD66).

Concernant le **CD66**, ses actions récentes sur ce site correspondent à des actions de nettoyage, enlèvement d'espèces allochtones à caractère envahissant et de participer à la communication/sensibilisation sur site. Le Département a également eu comme projet de restaurer les berges de ce site et de limiter les dégradations au niveau des accès à l'eau.

Concernant la **commune du Barcarès**, outre la coordination des professionnels du tourisme, un ensemble d'opérations favorables aux zones humides ont été engagées en accompagnant le Syndicat RIVAGE sur des actions de lutte contre les espèces envahissantes ou la renaturation des abords du delphinarium. Un projet de mise à jour de l'affichage promotionnel, informatif ou réglementaire, a également été initié. Plus récemment, l'Office de Tourisme organise des animations de découverte de la nature sur le site du CD66.

PMMCU, en tant que gestionnaire d'espaces naturels prend également part à la mise en œuvre d'opération de suivis, d'aménagement de gestion de la fréquentation ou de surveillance régulière du site.

Le **syndicat mixte RIVAGE** s'est engagé à organiser régulièrement des opérations de lutte contre les espèces envahissantes sur ce site au cours des dernières années. Des opérations d'envergure sont organisées chaque année depuis 2022 avec l'intervention d'un chantier de bénévoles en partenariat avec l'association REV solidarité jeunesse. L'objectif de cette mission étant de procéder à l'arrachage de griffes de sorcières en vue de lutter contre leur expansion sur la zone. Plusieurs opérations de suppressions de points durs obsolètes ou de gestion de la prolifération du pin ont été réalisées. L'animation grand public est également au programme de la maison de l'étang.

2.2. Etat des lieux géologique

L'étang de Salses-Leucate se situe à l'aplomb d'un accident géologique majeur qui se situe en prolongement de la faille de Prades et se poursuit dans le golfe du Lion puis en Languedoc (faille de Nîmes).

Au niveau de l'étang, on observe (**Cf. Figure 21**) :

- Au Nord, le plateau pliocène de Leucate, formé de marne et de calcaire lacustre,
- À l'Est, le lido sableux du quaternaire séparant la mer de la lagune,
- Au Sud, la plaine plio-quaternaire de la Salanque, composée d'argile et de mollasse,
- À l'Ouest, les Corbières, formées de calcaires secondaires

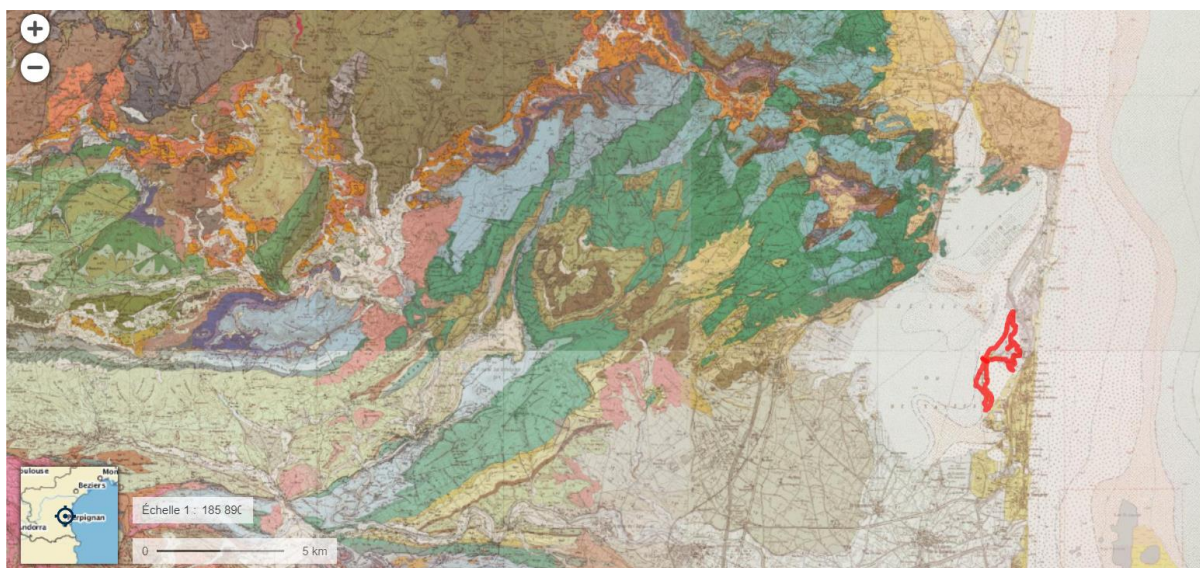


Figure 21 : Contexte géologique générale de l'étang de Salses-Leucate [Source : Géoportail, Carte géologique, BRGM]

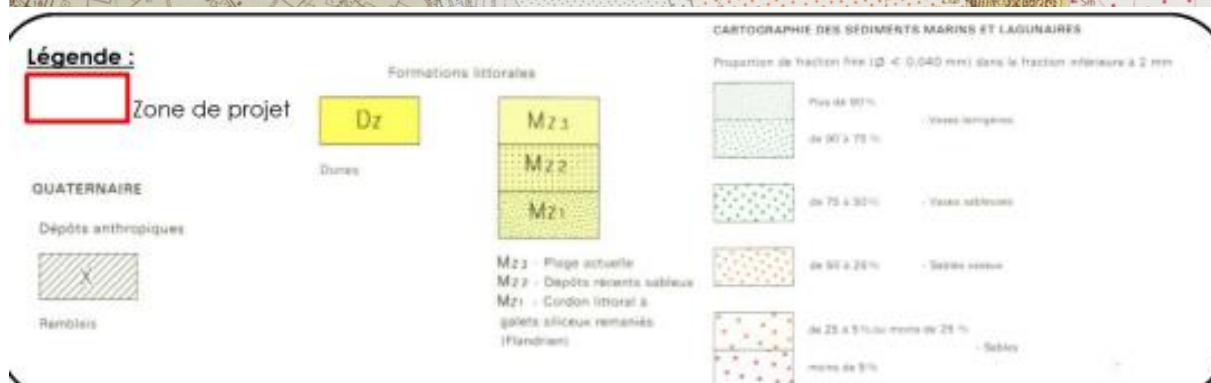


Figure 22 : Contexte géologique local du site d'étude du Plan de Gestion [Source : Géoportail, Carte géologique, BRGM]

Au niveau de la partie Nord de la zone d'étude, les entités géologiques correspondent à des remblais d'origine anthropique et sont représenté par des (X) sur la carte précédente (Cf. **Figure 22**). Au niveau des parties Ouest et Sud de la zone humide, des formations de galets siliceux remaniés datant du Flandrien sont présentes et illustrées par (Mz1). Dans la partie Sud de la zone d'étude, les sols correspondent à des dépôts alluviaux récents.

Ces dépôts alluviaux sont principalement constitués de sables qui se sont accumulés au cours de la transgression flandrienne. Pendant cette phase, la mer Méditerranée était située 120m plus bas que le niveau actuelle formant des dépôt sableux à cette basse latitude. En remontant, une partie du stock sableux est remonté avec le niveau de la mer pendant la phase de transgression ce qui à constituer les stocks sableux méditerranéen actuelle dont ceux de la zone humide des « Dosses ».

2.3. Etat des lieux pédologique

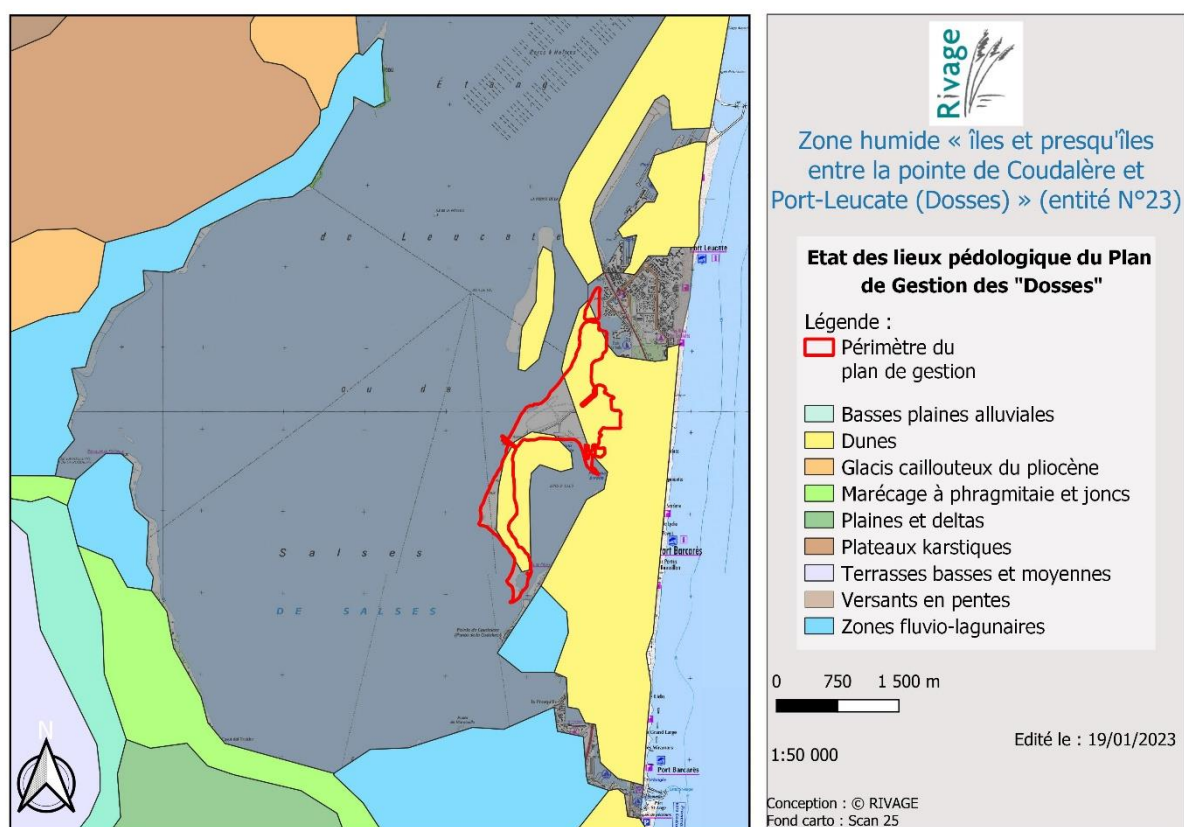


Figure 23 : Etat des lieux pédologiques du site d'étude

Le parc des Dosses est constitué essentiellement de dunes sableuses issu du cordon littoral et de vases et de limons argilo-sableux correspondant à des dépôts fluvio-lagunaires (Cf. **Figure 23**). Ces formations se rencontrent à la périphérie de l'étang de Salses-Leucate et en arrière du cordon littoral mais à l'écart des embouchures de la Têt et de l'Agly. Elles sont visibles en surface par la présence d'efflorescences salées et sont surmontées essentiellement sur la partie ouest de l'îlot par des remblais d'origine anthropique. Ces remblais trouvent leur origine dans le creusement des bassins nautiques reliant la mer et l'étang (mission Racine).

2.4. Etat des lieux topographique

2.4.1. Etat des lieux topographique général de l'étang de Salses-Leucate

Le relief contribue à structurer les différents types de milieux naturels en favorisant certains types d'habitat naturels et d'espèces. Cette variation s'explique par la variation de différents paramètres physiques que le relief provoque donc principalement le ruissellement de l'eau, avec les pentes et les creux qu'il engendre. Ainsi le relief va pouvoir provoquer la formation de zones humides en fonction des irrégularités et de la nature du sol (**Cf. Figure 24**).

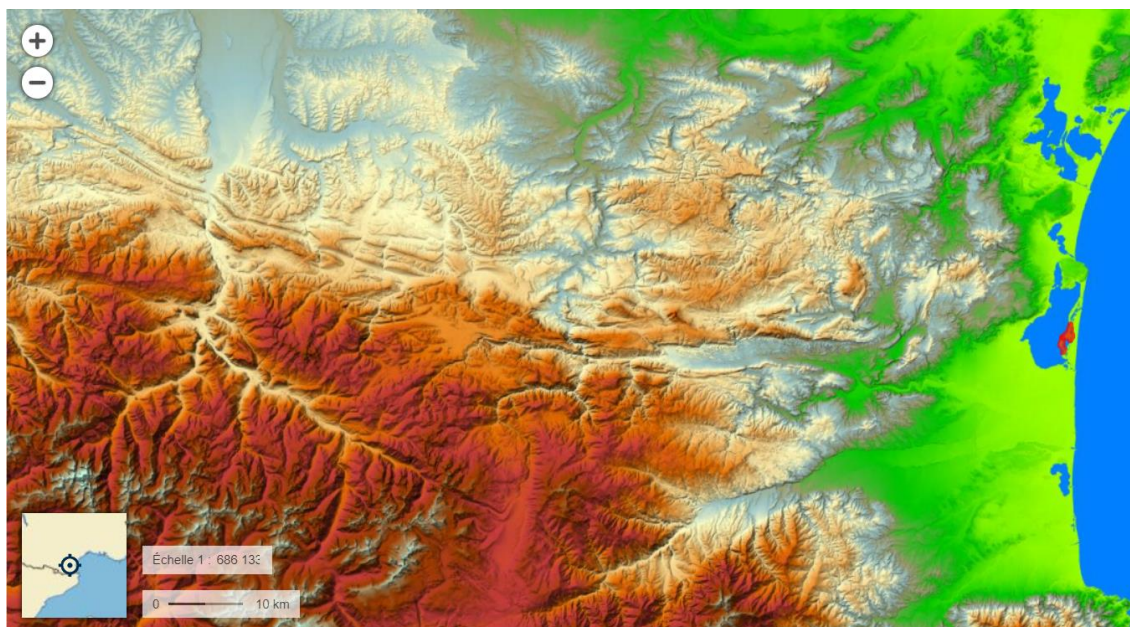
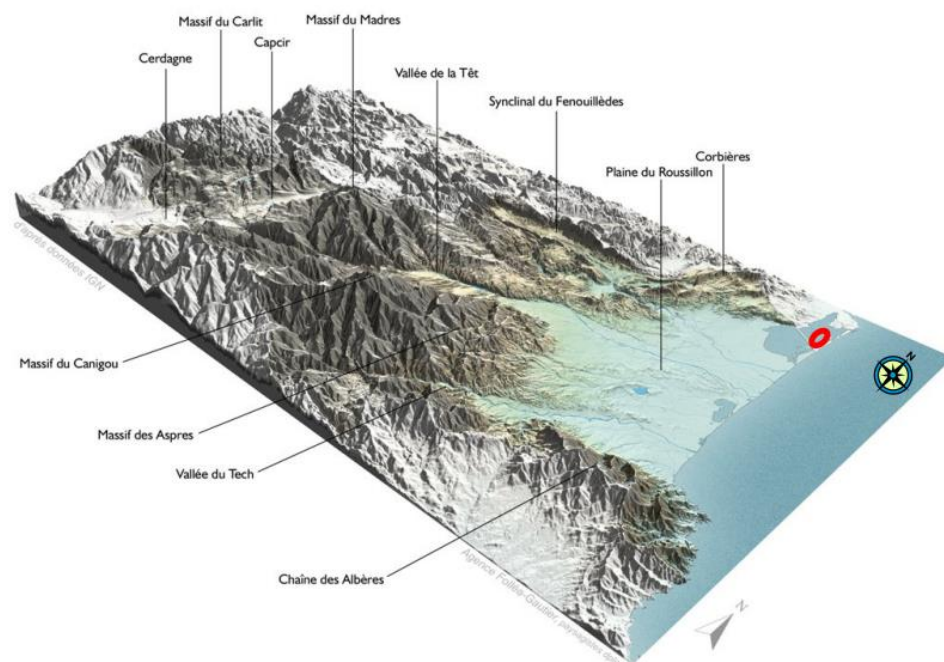


Figure 24 : Emprise du site d'étude au sein du relief régional

À l'échelle de la région, le département des Pyrénées-Orientales forme en lui-même un étonnant condensé de cette géographie si particulière à l'Occitanie. En effet, ce département marque l'achèvement du grand amphithéâtre ouvert sur la grande plaine du Roussillon face la mer Méditerranée montrant sa singularité géographique. Cet amphithéâtre face à la mer est constitué au nord par la barrière calcaire des Corbières et les monts Fenouillèdes, plus à l'ouest par le massif du Canigou, au sud par le Vallespir puis les Albères, dont les reliefs abrupts plongent directement dans la mer achevant ainsi la chaîne des Pyrénées. De cette géographie contrastée où se juxtaposent plaine, montagne et littoral, naît une remarquable diversité de paysages.

La géographie en amphithéâtre des Pyrénées-Orientales dessine des paysages contrastés où la mer et la plaine rencontrent la montagne sur un territoire réduit. Les horizons montagneux marquent ainsi fortement les paysages et les milieux (**Cf. Figure 25**)

Figure 25 : Bloc diagramme
du relief départemental



2.4.2. Etat des lieux topographiques du site d'étude

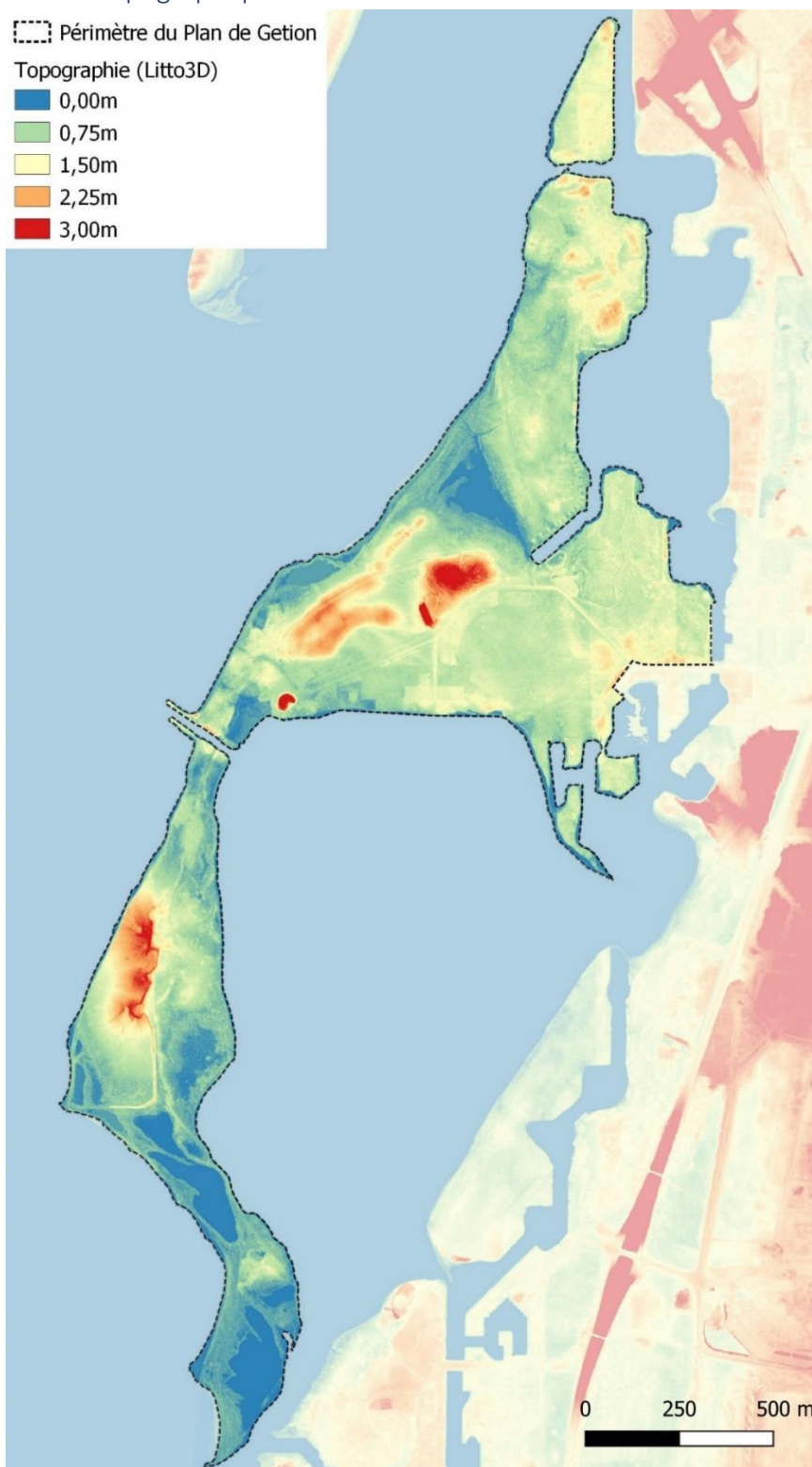


Figure 26 : Topographie du site d'étude

La donnée disponible et relativement précise (IGN, base de données Litto3D) permet d'avoir une vision fine des dénivelés et altitudes. Le relief au niveau du site d'étude (zone en pointillé) est concentré au centre de la presqu'île des petites Dosses et des grandes Dosses (Cf. **Figure 26**). La topographie de cette zone reste logique donc dans la constitution de cette presqu'île. L'analyse de la topographie de cette zone ne permet pas de faire ressortir des secteurs hydrographiques en particulier.

2.5. Contexte climatique

Les Pyrénées-Orientales sont situées au niveau de la marge nord du domaine méditerranéen, et dont partie du golfe du Lion. L'avantage des régions situées dans cette zone géographique est le temps d'ensoleillement (plus de 2 500 heures/an) et la rareté des jours de pluie (moins de 90 j/an). Ces avantages ont une double origine, d'une part la protection anticyclonique, surtout en saison chaude et d'autre part, l'effet d'abri provoqué par cet anticyclone qui transforme les mécanismes météorologiques océaniques et laisse le champ libre aux processus méditerranéens. Cependant, la Tramontane perdure accompagné de vents froids, la Méditerranée est relativement chaude et alimente donc en vapeur d'eau l'air qui circule au-dessus d'elle.

Lorsque le flux s'établit à l'Est, il détermine des ambiances humides voire pluvieuses :

- Les phénomènes humides comprennent la brise de mer qui, par temps calme, pénètre assez loin vers l'intérieur des terres, et surtout les nappes de nuages bas dont le plafond se situe vers 800 à 1 000 m qui couvrent la plaine et s'insinuent dans les vallées.
- Les phénomènes pluvieux correspondent aux perturbations méditerranéennes qui naissent ou sont régénérées sur la mer. Elles résultent de la confrontation brutale d'une descente froide polaire et d'une poussée chaude tropicale qui prélève beaucoup de vapeur sur les eaux chaudes.

La situation climatique caractéristique consiste en une colonne dépressionnaire dont le centre se situe entre le Portugal et le golfe du Lion et qui dirige des vents de secteur Est (de Sud / Sud-Est à Nord / Nord-Est, selon la position de la dépression). L'amas nuageux est peu mobile car la circulation est ralentie, voire bloquée, par une aire anticyclonique sur l'Europe.

La zone de projet est donc directement sous l'influence du climat méditerranéen et fortement influencée par la proximité de l'étang et de la mer.

Les hivers sont doux (13 j/an de gelées, neige rare) et lumineux avec des précipitations assez faibles. Les étés sont souvent chauds et secs marqués par de longues périodes de sécheresse, entrecoupées d'orages violents. La Tramontane souffle fréquemment (un jour sur quatre en moyenne) et amène une certaine fraîcheur en période estivale. L'automne subit de forte précipitation par rapport aux autres saisons et subit parfois des épisodes méditerranéens, où il peut tomber des mois de précipitations en l'espace de 24 heures.

2.5.1. Précipitations

Les précipitations à proximité de l'étang de Salses-Leucate (**Cf. Figure 27**) sont faibles en volume sur l'année : 500 à 600 mm/an. Elles présentent un caractère orageux. La violence des averses (couramment de 100 mm/h) peut provoquer subitement de forts écoulements dans les torrents asséchés. Elles sont irrégulières et réparties sur un faible nombre de jours. C'est particulièrement au printemps et à l'automne que les plus importantes hauteurs de précipitation sont enregistrées, on constate la présence de trois mois de sécheresse en été.

La pluviométrie moyenne (hauteur) des précipitations est de 48,192 mm/mois, soit une normale annuelle de 578,3 mm entre 1991 et 2020. On compte 54 j/an de pluie.

En un jour, les précipitations peuvent atteindre des niveaux qui sont habituellement atteints en un, voire deux mois, en provoquant des crues rapides et violentes.

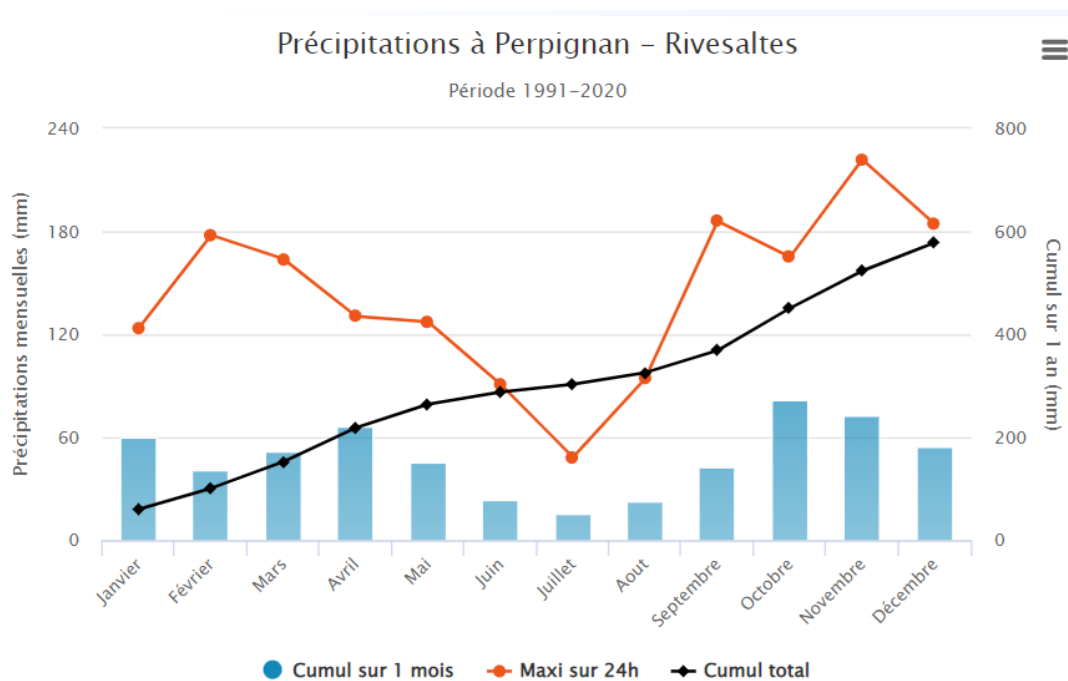


Figure 27 : Précipitations moyennes mensuelles, maximum de précipitation moyennes sur 24h et le cumul des précipitations moyennes entre les années 1991 et 2020 à Perpignan

2.5.2. Températures

La moyenne annuelle des températures à Perpignan (Cf. **Figure 28**) est de 15.8 °C et la présence de la mer explique la faible amplitude d'écarts annuels. Elles dépassent 25°C pendant plus de 100 j/an en raison d'un ensoleillement important (2400-2500h/an ou 5 à 7h/jour en moyenne). Le minima est atteint au mois de janvier (8.7°C) et le maxima en juillet (29.5°C) en moyenne mais des températures supérieures à 30°C sont fréquentes (42.4°C, maximale rencontrée au mois de juin entre 1991 et 2020). Les moyennes de la température traduisent bien l'influence du climat méditerranéen.

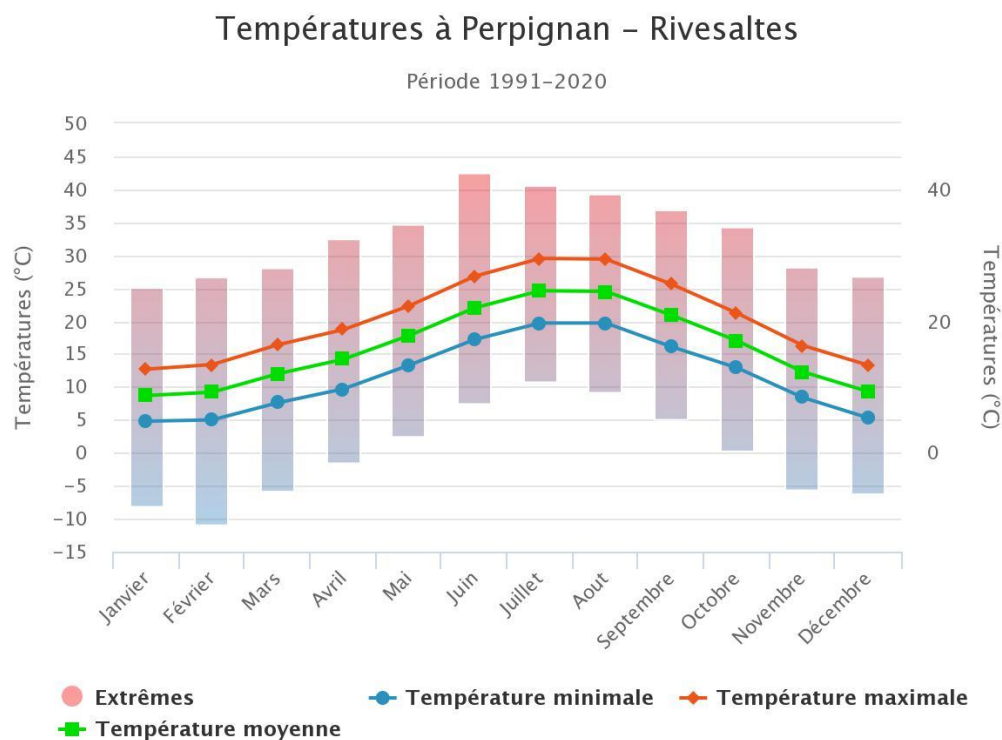


Figure 28 : Moyenne des températures à Perpignan sur la période de 1991 à 2020

2.5.3. Vents

Par leur fréquence et leur violence, les vents sont le facteur climatique principal de cette région. Ils soufflent en moyenne près de 310 jours/an dont 135 jours à une vitesse supérieure à 60 km/h.

L'influence des vents est considérable sur la végétation, les milieux, les paysages et la vie locale. Cela est perceptible par un port des végétaux couchés ou rasants, des dunes peu élevées, un niveau d'eau variable de la lagune selon le vent et une mise à profit du vent pour le développement du tourisme sportif de voile.

La région est soumise principalement à deux régimes de vent (Cf. Figure 29) :

Les vents de secteurs nord-ouest principalement (environ 50% du total) :

- La Tramontane est un vent de terre caractérisé par sa fréquence et sa force, toutes deux généralement élevées. Comparativement aux autres, c'est aussi un vent plutôt froid qui peut être à l'origine d'une baisse de la température de l'eau dans les étangs. Il peut se déclencher soudainement et souffler à des vitesses supérieures à 100 km/h,
- Le Narbonès résulte d'une invasion d'air polaire en Méditerranée occidentale.
- Venant de l'Ouest, le Cers est un vent de plaine qui passe entre le Massif-Central et les Pyrénées avant de souffler sur les côtes Languedociennes.

Ces vents de secteurs nord-ouest soufflent en rafale et sont généralement secs. Ils favorisent l'évaporation et ont tendance à vider l'étang (en chassant l'eau vers la mer).

Ils sont aussi à l'origine d'un régime de houles courtes et cambrées qui remettent en suspension les sédiments de l'étang, et ont une action érosive sur les rives occidentales (Martin, 1978).

Les vents de secteur sud-est dans une moindre mesure (environ 20% du total) :

- Le Marin est d'origine thermique et souffle surtout l'été.
- Le Grec ou vent d'est qui lève une forte houle et occasionne d'importantes précipitations.

Ces vents de secteurs sud-est sont moins violents que ceux de secteurs nord-ouest même s'ils peuvent parfois souffler en tempête. Ils amènent les fortes précipitations d'automne.

Station de Leucate Plage :

Statistiques 2010/2019

Distribution de la direction du vent en %

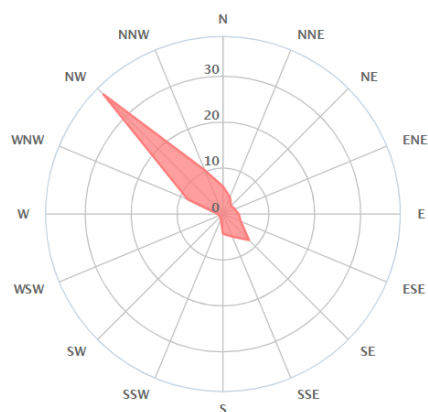


Figure 29 : Rose des vents sur la station météo de Leucate plage entre 2010 et 2019

2.5.4. Ensoleillement

Dans la plaine du Roussillon, l'ensoleillement moyen est de 205,5 h/mois. En effet, le nombre de jours avec un fort ensoleillement est de 119 j/an, contre 79 j/an avec un faible ensoleillement (Cf. **Figure 30**).

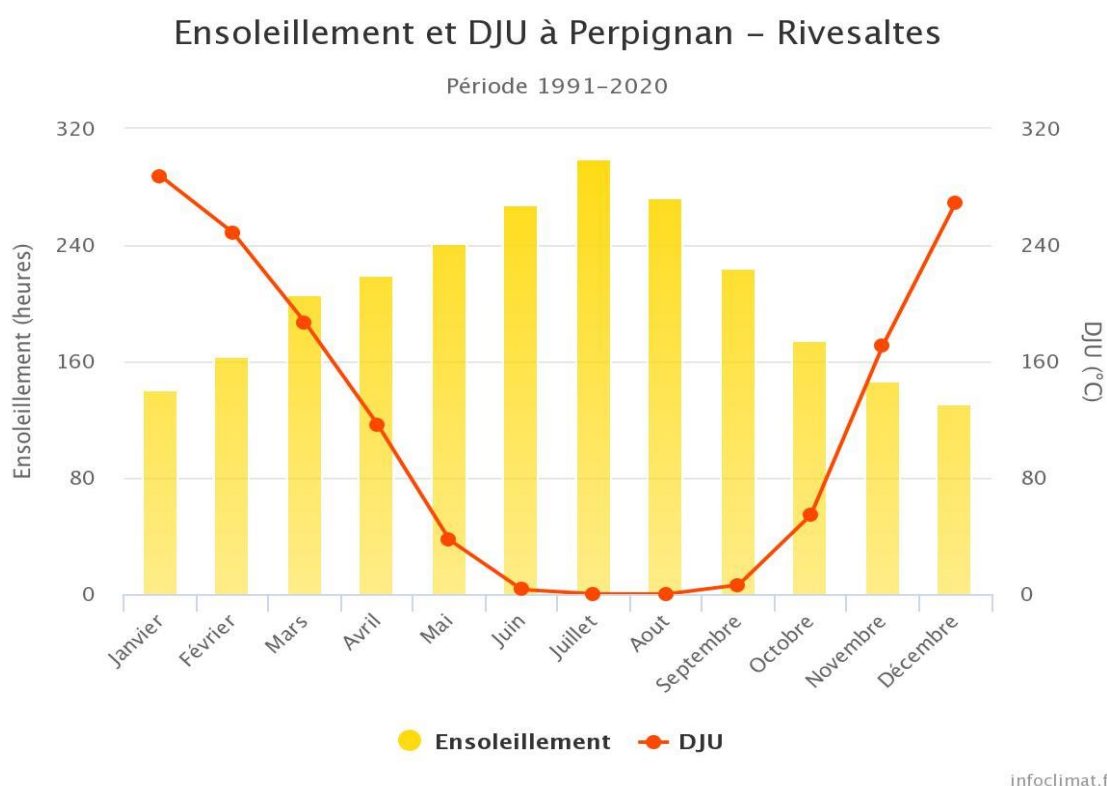


Figure 30 : Moyenne des durées mensuelles d'ensoleillement sur la période de 1991 à 2020

Le gisement solaire est particulièrement important et synonyme de fortes potentialités pour la production d'énergie renouvelable, solaire thermique et photovoltaïque.

2.5.5. Évaporation

L'évaporation annuelle moyenne est évaluée à 1500 mm/an sur l'étang de Salses-Leucate, ce qui équivaut à plus du double des précipitations annuelles moyennes (598 mm).

Son importance est cependant à relativiser car l'évaporation est un facteur qui est directement lié à l'insolation et au régime de vent dans les milieux de faible profondeur tels que cet étang. (Clanizig-1987-Inventaire des invertébrés d'une lagune méditerranéenne de cotes de France biocénoses et confinement l'étang de Salses-Leucate).

2.6. Effets du changement climatique

2.6.1. Effets du changement climatique sur le contexte local

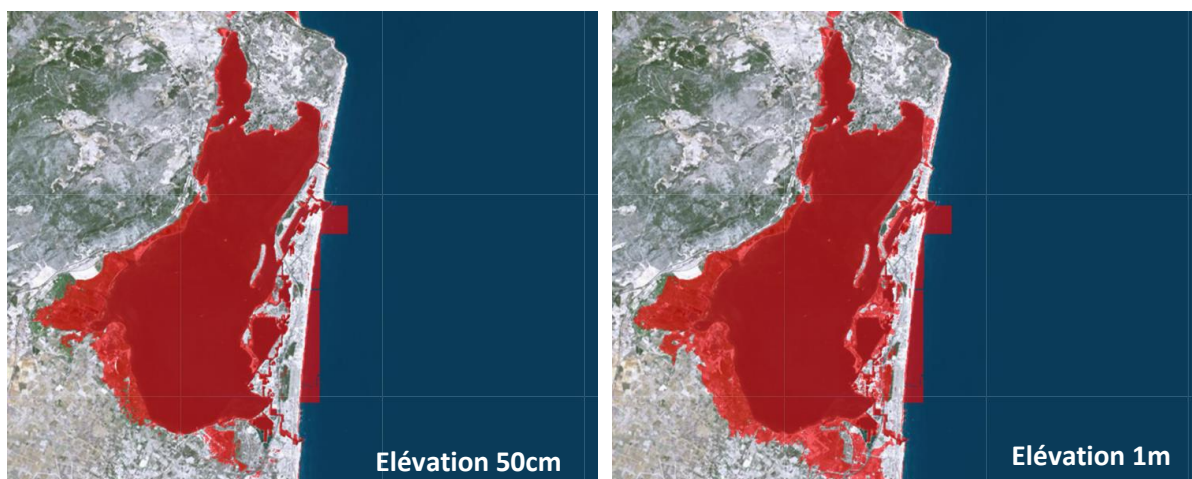
Les principaux effets attendus du changement climatique sur le climat local sont :

- Une augmentation significative des températures moyennes annuelles : selon les scénarii climatiques, l'augmentation des températures sera marquée, surtout en été, et de l'ordre de :
 - 1 à 1,4°C à l'horizon 2030,
 - 1,2 à 2,2°C en 2050,
 - 1,8 à 3,5°C en 2080 ;
- Une augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes de canicules ;
- La diminution des précipitations moyennes annuelles : les moyennes annuelles des précipitations diminueront de 15% au cours de la période 2040-2080. Cette diminution sera particulièrement sensible en été.
- Un allongement des périodes de sécheresses : le pourcentage de temps passé en état de sécheresse s'accroîtra dans le temps. Il pourrait être ainsi compris entre :
 - 15 à 30% à l'horizon 2040,
 - 15 à 40% à 2050,
 - 15 à 60% à l'horizon 2080 ;

Concernant l'impact du changement climatique sur le littoral, le principal effet attendu est :

- L'élévation du niveau marin : l'Observatoire National des Effets du Réchauffement Climatique considère trois valeurs d'élévation du niveau marin pour l'ensemble du territoire métropolitain :
 - Une hypothèse « optimiste » de +40 cm,
 - Une hypothèse « pessimiste » de +60 cm,
 - Une hypothèse dite « extrême » de +1 m en 2100 par rapport au niveau de l'année 2000

Il est important de souligner que les programmes en cours (Response, MISEEVA) s'accordent sur une hypothèse moyenne régionale de + 1 mètre d'ici 2100.



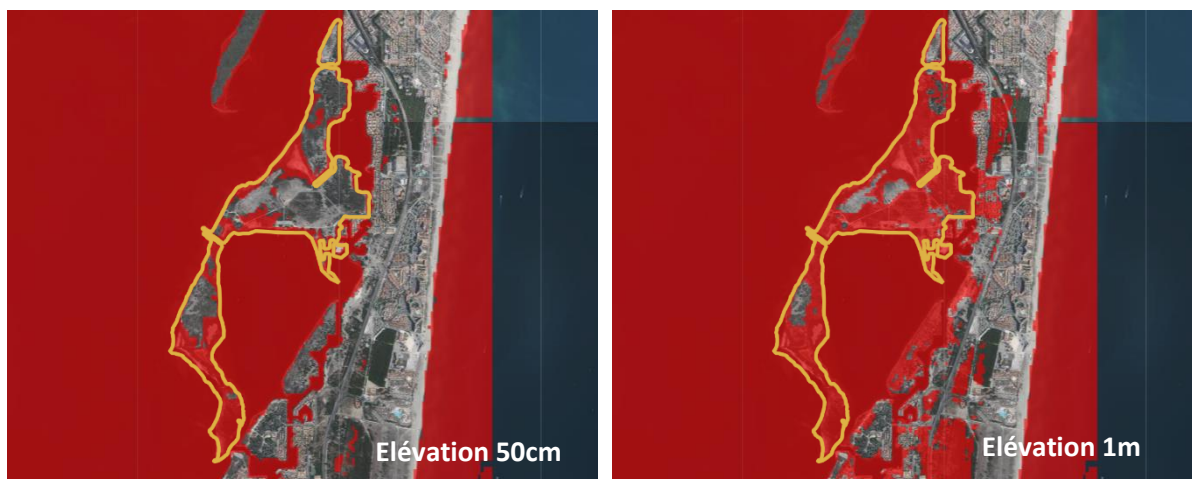


Figure 31 : Zones exposées à l'élévation du niveau de la mer à marée haute (source BRGM)

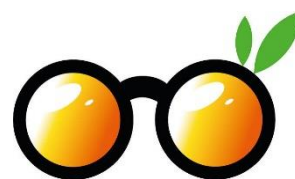
En l'absence de mesures d'adaptation, le diagnostic de vulnérabilité des Pyrénées-Orientales face au changement climatique conclut que les modifications attendues du climat entraîneront des conséquences socio-économiques et environnementales significatives, particulièrement sur les ressources naturelles, les activités économiques qui en dépendent directement, la santé publique et la sécurité des biens et des personnes, en raison de :

- La mise en danger des ressources naturelles du département (diminution de la ressource en eau et dégradation de sa qualité, fragilisation des milieux et de la biodiversité) ;
- La sensibilité des activités touristiques et agricoles aux conditions climatiques nouvelles (diminution de l'enneigement et allongement des périodes de sécheresses) ;
- L'accroissement des risques sanitaires pour les populations, particulièrement ceux en relation avec l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des canicules ;
- L'augmentation des risques naturels (inondation, submersion marine, incendie).

C'est pourquoi, le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) des Pyrénées-Orientales a été adopté, en définissant des stratégies et des orientations répondant à ces enjeux.

2.6.2. Une inspiration Natur'Adapt

A plus large échelle, face aux incertitudes climatiques et à l'accentuation des pressions environnementales, la définition des orientations de gestion du site des Dosses ne peut plus se reposer uniquement sur une vision stationnaire des milieux. Pour anticiper ces dynamiques, la démarche d'analyse s'inspirera de la méthode Natur'Adapt (développée par Réserves Naturelles de France et ses partenaires). Cette approche méthodologique structurée offre un cadre opérationnel précieux pour évaluer la vulnérabilité écologique du site face au changement climatique.



En adoptant les principes de cette démarche, l'objectif est de dépasser le simple constat des aléas (hausse des températures, sécheresses estivales accentuées, risques de submersions marines ou modifications de la salinité lagunaire) pour analyser finement l'exposition, la sensibilité et la capacité d'adaptation des habitats (notamment les sansouïres et les cordons dunaires) ainsi que des espèces patrimoniales. Cette grille de lecture permettra d'identifier les seuils de basculement écologiques et d'intégrer l'adaptation climatique au cœur des fiches-actions du plan de gestion, garantissant ainsi la résilience à long terme de cette sous-entité fonctionnelle.

Attention ce plan de gestion n'applique pas la démarche Natur'Adapt à la lettre mais s'inspire des réflexions menées dans ce cadre. Ces éléments concernent uniquement les enjeux naturels (réduits à 3 axes) face aux effets du changements climatique et orientent les perspectives de gestion dynamiques plutôt que la recherche d'un état figé et conservatoire. Les usages de loisir ne sont pas pris en compte.

Étape 1 : Diagnostic des aléas climatiques locaux et exposition, sur la base du diagnostic réalisé par le Conservatoire du Littoral (Récit climatique littoral d'Occitanie - 2026), les Dosses sont exposées à trois grands facteurs climatiques aggravants :

- L'élévation du niveau marin/lagunaire et les submersions : Augmentation de la fréquence et de l'intensité des tempêtes d'Est provoquant des submersions temporaires du cordon dunaire bas et des incursions d'eau salée modifiant la dynamique des lagunes intérieures (bassin des Dins d'Illes).
- L'accentuation des sécheresses et vagues de chaleur : Baisse des bilans hydriques estivaux, accentuation de l'évaporation sur les plans d'eau peu profonds, stress hydrique majeur sur la végétation terrestre et halophile.
- L'intensification des aléas météo-marins : Érosion littorale accrue et fragilisation des habitats et des herbiers/sansouïres face aux ruptures de cordons.

Étape 2 : Analyse de la vulnérabilité des enjeux écologiques (La grille Natur'Adapt)

En appliquant la matrice Natur'Adapt, on croise l'exposition du site avec la sensibilité des habitats et des espèces, et leur capacité d'adaptation autonome :

Enjeux écologiques et patrimoniaux	Facteurs d'exposition & Aléas climatiques	Sensibilité & Capacité d'adaptation	Traduction opérationnelle dans le Plan de Gestion Actions « sans regret » et adaptatives
1. Habitats dunaires et flore	• Élévation du niveau marin • Submersions et tempêtes d'est répétées • Sécheresses estivales	• Sensibilité : Forte (érosion, affaiblissement de la flore indigène face aux EEE) • Capacité d'adaptation : Faible (confinement spatial)	• Poursuivre l'arrachage des EEE (<i>Carpobrotus principalement</i>) pour renforcer la résilience naturelle du milieu. • Privilégier des protections douces et amovibles (ganivelles).
2. Sansouïres et lagunes intérieures	• Variation des gradients de salinité • Évaporation accrue • Risque d'exondation ou d'asphyxie estivale	• Sensibilité : Très forte • Capacité d'adaptation : Moyenne (plasticité naturelle des espèces halophiles)	• Laisser la lagune évoluer sans verrouillage artificiel excessif. • Intégrer un suivi hydrologique et piézométrique pour observer les basculements écologiques.
3. Avifaune nicheuse et migratrice	• Modification des phénologies (reproduction, migration) • Assèchement précoce des zones de gagnage • Dérèglement des sites de ponte	• Sensibilité : Forte • Capacité d'adaptation : Élevée (mobilité), mais limitée pour le succès reproducteur en cas de submersion	• Renforcer la quiétude des îlots et des zones sensibles en période critique (mise en défens, signalétique). • Adapter le calendrier des chantiers et de la gestion pour éviter les périodes de sensibilité.

Étape 3 : Déclinaison dans les Objectifs et les Fiches-Actions (Le « comment agir »)

L'esprit Natur'Adapt invite à formuler des objectifs "sans regret" (des actions utiles quoi qu'il arrive) et à développer la flexibilité du plan de gestion :

- Intégrer la clause de revoyure climatique (Adaptation itérative) : Prévoir dans le plan de gestion un point d'étape à mi-parcours (an 3) pour analyser si les trajectoires climatiques observées (ex. fréquence des tempêtes, vitesse de salinisation) nécessitent d'ajuster l'intensité de certaines actions.
- Modifier la Fiche-Action « Suivi » pour y inclure des indicateurs climatiques : Suivi des températures de l'eau, des niveaux piézométriques ou de la salinité des Dins d'Iles notamment pour corréler l'évolution de la biodiversité aux paramètres climatiques.
- Sécuriser les interventions « douces » : Éviter les investissements lourds et rigides (ouvrages en dur) sur le cordon dunaire ou les berges, et leur préférer des solutions fondées sur la nature (gestion sédimentaire douce, ganivelles déplaçables, accompagnement de la dynamique végétale naturelle).

2.7. Etat des lieux hydriques

2.7.1. La zone humide « Les Dosses »

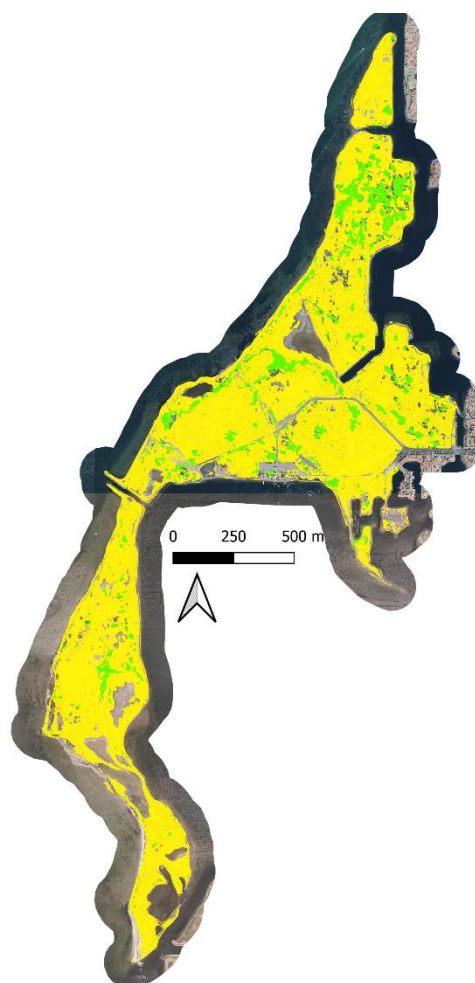
Malgré un net défaut de précipitations au cours des dernières années, et donc de difficultés d'acquisition de données liées à la pluviométrie, le diagnostic hydrique de ce secteur reste relativement simple à cerner.

La zone humide « Des Dosses » présente une distribution des habitats exprimant un milieu nettement influencé par l'étang marinisé (en jaune), quelques espèces restent cependant indicatrices de milieux plutôt doux et donc de possibles lentilles d'eau douce (en vert).

Les habitats soumis aux embruns ou transgressions « marines » se concentrent généralement aux abords des berges, au contact de l'étang tandis que les habitats inféodés eaux douces sont davantage présents dans les terres, éloigné de l'étang (Cf. Figure 32).

Figure 32 : Distribution des habitats « doux » ou « littoraux » sur « Les Dosses » (Source : RIVAGE)

La réalisation de l'étude de ce site a nécessité la mise en place de piézomètres ainsi que la réalisation de sondages et de prélèvements d'eau (Cf. **Figure 33**) afin d'obtenir le maximum d'information sur cette zone humide. Ces informations permettent ainsi de compléter la rédaction de ce plan de gestion.



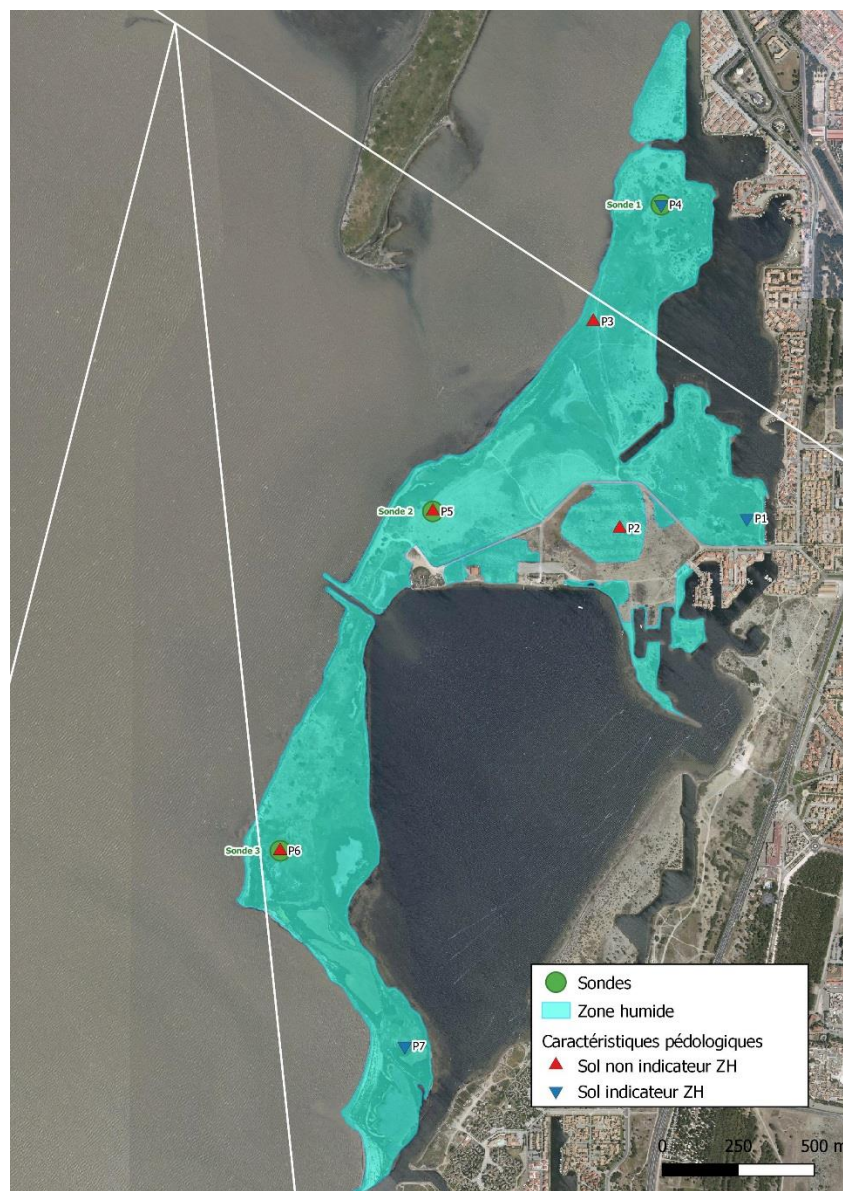


Figure 303 : Représentation des poses de piézomètres (Source : RIVAGE)

Pendant cette étude, 7 sondages ont été réalisés à la tarière manuelle afin d’implanter les piézomètres. Les sondages et piézomètres ont été placés de manière à être représentatifs d’un secteur donné et répartis de manière homogène sur l’ensemble du site d’étude. Les points bas ont été privilégiés.

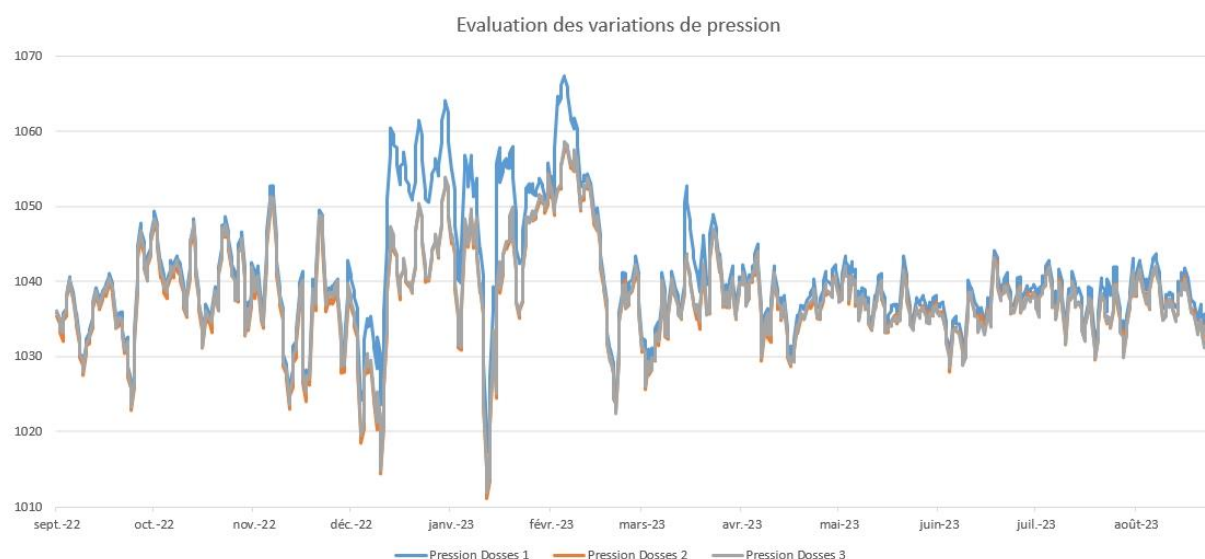
Les sondages pédologiques réalisés à la tarière manuelle en mai 2022 ont permis de vérifier visuellement la présence ou l’absence de marqueurs pédologiques de zones humides. La réalisation des sondages a été faite jusqu’à atteindre la nappe ou l’horizon de graviers et galets.

Le tableau ci-après synthétise les relevés pédologiques réalisés par le syndicat RIVAGE.

Tableau 1 : Descriptif des sondages pédologiques réalisé pour la mise en place des piézomètres sur le site d'étude

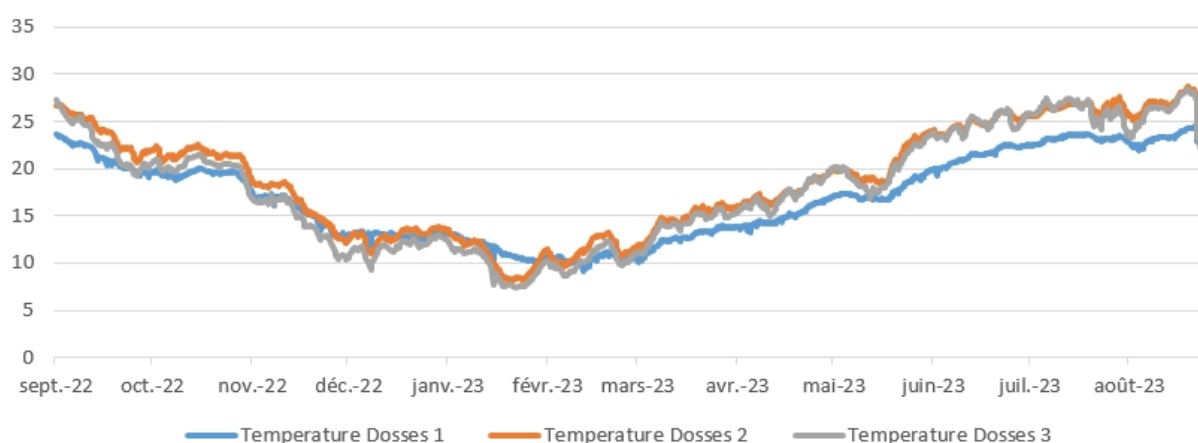
Numéro du sondage	Localisation	Type de sol (Caractéristique ZH ?)	Observation
Prélèvement n°1	Conseil Départemental	THALASSOSOLS REDOXISOLS	Humidité à 30cm
Prélèvement n°2	Centre	ARENOSOL	Sable et galets Légèrement humide à 80cm
Prélèvement n°3	Chemin nord	ARENOSOL	Sol pas d'humidité Sable coquillé à partir de 30cm
Prélèvement n°4	Extrême nord Leucate	THALASSOSOLS REDOXISOLS	Sable sombre et humide sur toute la hauteur Euphorbe peplis sur la berge ouest
Prélèvement n°5	Delphinarium	ARENOSOL	Sable Traces d'humidité à 50 cm
Prélèvement n°6	Petites Dosses centre	ARENOSOL	Sable coquiller sur toute la hauteur Quelques galets, Aucune trace d'humidité
Prélèvement n°7	Petites Dosses sud	THALASSOSOLS BRUTS EAU	Vases, Sansouïre Présence d'eau à 40cm

Les piézomètres n°4, 5 et 6 ont été équipés de sondes (aout 2022) en vue de disposer de données permettant de saisir la logique de niveaux d'eau dans les nappes de surfaces ou nappes perchées en fonction du niveau d'eau dans l'étang et des précipitations. Ces suivis n'ont pas donné d'informations très intéressantes vu l'épisode de sécheresse constaté entre 2022 et 2024 l'eau dans les piezomètres est soit complètement absente soit très fortement soumis aux variations du niveau de l'étang. Une action pérennisant les suivis intègre le programme d'action du plan de gestion du site des Dosses afin de comprendre les corrélations entre précipitations, niveaux d'étang et nappes perchées.



En l'état actuel des connaissances, les deux sondes sud (n°2 et 3) donnent des résultats sensiblement identiques tant sur le facteur pression que sur le facteur température. La sonde la plus au nord (n°1) présente des variations liées aux différences de niveau d'eau dans l'étang cette sonde étant la seule immergée, les variations de températures sont cohérentes avec les autres mais tamponnées grâce à l'inertie de la colonne d'eau.

Evolution du paramètre température



2.7.2. Le bassin versant

Concernant la zone humide des Dosses, aucun bassin versant n'est visible sur l'ensemble des îles et presque aucune autre que l'étang en lui-même. Il faut donc considérer que les eaux ruissellent à la surface des terres au gré de la topographie sur sol très perméable sans former de trajet particulier avant de rejoindre l'étang. On peut donc considérer que le bassin versant général du site d'étude est en réalité le bassin versant de l'étang de Salses-Leucate.

2.7.3. Les entrées d'eau

Ces apports sont de deux natures différentes, les apports par les pluies et les apports par submersion lagunaire.

Apports par les pluies

Les seuls apports en eaux douces sur cette zone proviennent des eaux de pluies. Au niveau du site d'étude, aucun écoulement superficiel n'a été observé, aucun réseau d'évacuation des eaux pluviales ni fossé, ou cours d'eau naturel, n'est observé.

Apports par l'étang

La zone d'étude est hydrologiquement à considérer comme une île de sable dans l'étang de Salses-Leucate. Les eaux en provenance de l'étang (salées) vont infiltrer ou submerger les berges de la zone humide par leur proximité directe à travers un sol sableux mais également par les embruns.

L'étang de Salses Leucate est en contact direct avec la zone humide. Son rôle est à la fois l'un des exutoires de la zone humide et également une source d'alimentation en eau salée.

Les échanges entre l'étang et la mer se faisaient jusque dans les années 70 par des graus naturels et temporaires au niveau du lido. Depuis la création des unités touristiques de Port-Leucate et Port-Barcarès trois graus permanents ont été aménagés entre l'étang et la mer afin de permettre la navigation. Ces aménagements ont favorisé la marinisation de l'étang et l'augmentation de la salinité au sein des zones humides périphériques à la lagune. L'intrusion de l'eau salée dans les milieux est donc plus importante. La conséquence directe de ces travaux est le développement des milieux salins et la réduction des espèces moins tolérantes au sel dans les zones de bord d'étang.

Les variations du niveau de l'étang et de sa salinité sont corrélées aux échanges entre la mer et l'étang ainsi qu'à la pluviométrie sur le karst des Corbières.

Il n'a pas été constaté la présence de l'entaille d'eau douce à la surface de la nappe salée comme cela a pu être le cas sur le lido à proximité. Cf. Plan de Gestion des mares de Port-Leucate.

Les ouvrages

L'ensemble des ouvrages présent sur le site va impacter le fonctionnement de la zone humide. Ces ouvrages correspondent notamment au chenal du Gué et au chenal entre les Grandes et les Petites Dosses, la présence d'une buse et ce qui est le plus impactant, la gestion du port (dragage et autres travaux...).

2.7.4. Les sorties d'eau

Relations à l'étang

De manière générale, l'étang est identifié comme étant l'exutoire principal des zones humides périphériques à celui-ci. En revanche, les eaux entrées dans la zone humide sortent plus difficilement vers l'étang lorsque celui-ci est haut. Les exutoires principaux deviennent alors l'infiltration et l'évapotranspiration.

Selon les variations du niveau de l'eau de l'étang (et le régime pluviométrique du bassin versant), celui-ci agit comme un exutoire ou comme une entrée d'eau marine au sein de la zone humide.

Evaporation, évapotranspiration

L'évaporation correspond au passage de l'état liquide à l'état gazeux. Dans le cas où on étudie le phénomène d'évaporation, seule la partie aquatique de la zone humide est considérée dans le calcul. L'évapotranspiration prendra en compte quant à elle, la partie aquatique et végétale des pertes d'eau.

L'évaporation annuelle moyenne est évaluée à 1500 mm/an sur l'étang de Salses-Leucate (Clanzig, 1987), soit deux fois les précipitations annuelles moyennes. Ces valeurs sont données pour les surfaces en eau libre. L'évapotranspiration est supérieure à l'évaporation de l'eau car la végétation augmente ce phénomène de passage de l'état liquide à gazeux par l'intermédiaire des plantes, grâce au métabolisme spécifique de chaque espèce. Cette notion sera développée dans le diagnostic hydrologique.

L'évapotranspiration est favorisée par différentes conditions possibles tel que le vent et le soleil, l'humidité, etc...

Infiltration

Les échanges avec le sous-sol peuvent se faire potentiellement directement entre l'étang et les nappes de surfaces.

2.8. Etat des lieux écologiques

A l'aide d'une analyse de photographies aériennes des 50 dernières années, il a pu être déterminé qu'une grande partie des milieux, aujourd'hui émergés, étaient en réalité immergés précédemment. Cela explique qu'une grande partie des habitats naturels sont globalement très dégradés sur la partie nord et moins sur la partie sud. Cependant, des éléments patrimoniaux caractéristiques des milieux littoraux sont présents sur ce site lié à la grande capacité de résilience de la majorité des espèces inféodées à ces types de milieux. Ainsi, la végétation présente dans cette zone est en partie conforme à celle qui doit se trouver dans ces types de milieux. Malgré cela, une partie des espèces les plus sensibles reste manquante et on peut y voir la présence d'espèces envahissantes et de taxons rudéraux sans enjeux de conservation notoire.

Le syndicat RIVAGE a mandaté le bureau d'étude NYMPHALIS afin de réaliser des prospections naturalistes consistant en la mise en œuvre de protocoles reproductibles qui permettront de comparer les différents cortèges étudiés sur le long terme. Deux écologues aux compétences naturalistes complémentaires ont mené des investigations de terrain entre les mois de juin 2021 et de juillet 2022 permettant de préciser les enjeux floristiques, herpétologiques et avi-faunistiques de la zone humide des Dosses.

Au total, 20 prospections diurnes ont été menées au sein de l'aire d'étude entre l'été 2021 et l'été 2022. Les dates, objectifs et conditions météorologiques de ces prospections sont détaillés dans les tableaux ci-après :

2.8.1. Occupation des sols

Huit habitats d'intérêts communautaires ont été recensés par le syndicat RIVAGE au sein de la zone humide « Le Dosses » (Cf. Figure 34-35) :

- Lagunes côtières (code Natura 2000 : 1150)
- Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (code Natura 2000 : 1310)
- Prés-salés méditerranéens (*Juncus actus* & *Phragmites australis*) (Code Natura 2000 : 1410)
- Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (*Halimione portulacoides* & *Sarcocornia fruticosa*) (Code Natura 2000 : 1420)
- Dunes mobiles embryonnaires à *Echinophoro spinosae* & *Elymetum farcti* (Code Natura 2000 : 2110)
- Dunes fixées du littoral à *Lobulario maritimae* & *Ephredetum distachyae* (Code Natura 2000 : 2210)
- Galeries et fourrées riverains méridionaux (*Geranium rotundifolium*) (Code Natura 2000 : 92D0)
- *Tamaris galica* et *Convolvulus sepium* (Code Natura 2000 : 92D0)

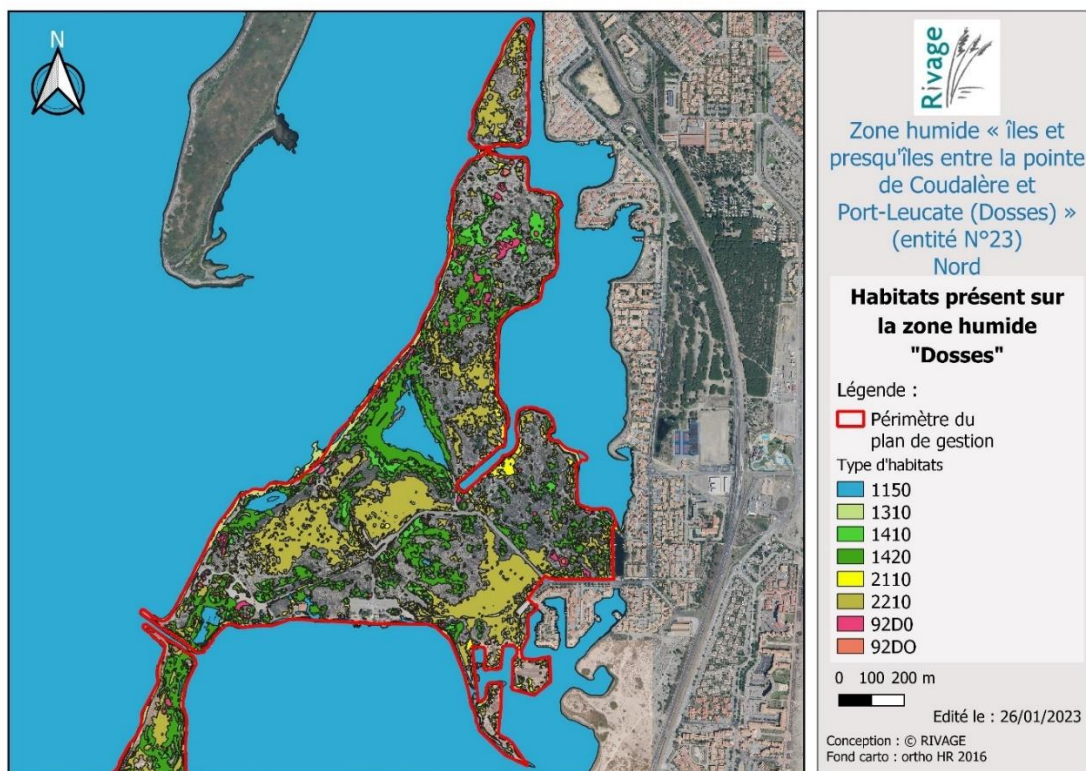


Figure 31 : Carte représentant les différents habitats d'intérêts communautaires sur le secteur nord de la presqu'île des Dosses
(Source : RIVAGE)

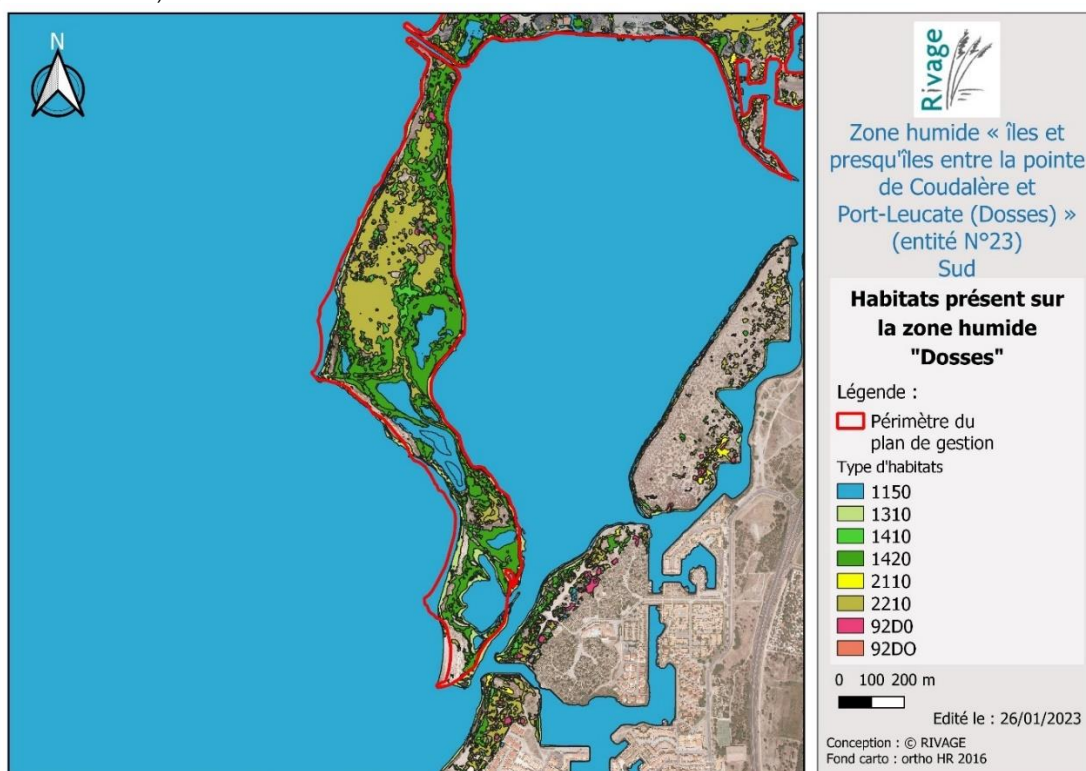


Figure 32 : Carte représentant les différents habitats d'intérêts communautaires sur le secteur sud de la presqu'île des Dosses
(Source : RIVAGE)

Cependant, durant l'étude qui a été réalisé par Nymphalis, 3 HIC identifié par RIVAGE sur le site n'ont pas été recensés, ils correspondent aux codes 1150, 92D0 et 92DO. De plus, un autre HIC a été identifié

en plus pendant cette étude, il s'agit du 6220 (Parcours substeppiques de graminées et annuelles de Thero-Brachypodietea). Pour la rédaction de ce plan de gestion nous prendrons en compte les six habitats identifiés par l'étude de Nymphalis car ces résultats sont les plus récents à notre disposition pour le site d'étude et l'inventaire de terrain prévaut sur les analyses de photos aériennes ou satellite.

2.8.2. Habitat et Flore

L'écologue botaniste de Nymphalis a procédé à un inventaire complet de la flore présente au sein de la zone d'étude. Le botaniste a focalisé son attention dans la recherche d'espèces végétales patrimoniales : espèces protégées, menacées ou reconnues déterminantes pour la circonscription de ZNIEFF, etc.

Habitats

Les relevés phytosociologiques et de la flore réalisée par Nymphalis sur l'entité fonctionnelle des Dosses ont mis en évidence 15 unités typologiques ou habitat (**Cf. Tableau 2**) au sein du référentiel typologique élaboré pour le site Natura 2000 Etang de Salses-Leucate (Gritti & Argagnon, 2021).

Tableau 2 : Unité typologique référencé sur le site des Dosses

UT	Libellé UT
2a	<i>Echinophoro spinosae-Elymetum farcti</i> (Braun-Blanquet 1933) Géhu 1988
2c	<i>Salsolo kali-Cakiletum maritimae</i> Costa & Mansanet 1981 corr. Rivas Martínez et al. 1992
33, 36	<i>Lobulario maritimae-Ephedretum distachyae</i> Foucault & Julve 1991 typicum
34	Groupement à <i>Alkanna matthioli</i> et <i>Campanula erinus</i>
37	<i>Lobulario maritimae-Ephedretum distachyae</i> Foucault & Julve 1991 matthioletosum sinuatae Foucault 2017
38	<i>Diantho catalaunici-Corynephorum canescentis</i> Baudière & Simonneau 1974
41	Groupement de roselière imprécisable
46	Groupement à <i>Phragmites australis</i> et <i>Juncus maritimus</i>
51	Groupement à <i>Halimione portulacoides</i> et <i>Sarcocornia fruticosa</i>
55	Groupement à <i>Sarcocornia fruticosa</i>
62	Groupement à <i>Limonium virgatum</i> et <i>Plantago coronopus</i>
92	Groupement à <i>Salicornia europaea</i>
99	<i>Suaedo maritimae-Kochietum hirsutae</i> Braun-Blanquet 1928
43a	Groupement à <i>Phragmites australis</i> et <i>Juncus acutus</i>
91b	Groupement à <i>Senecio inaequidens</i>

La majorité de ces habitats peut être intégré au sein de 6 habitats d'intérêt communautaires (**Cf. Tableau 3**).

Tableau 3 : Habitats d'Intérêts Communautaire (HIC) recensés lors des inventaires

CODE N2000	Libellé Natura 2000
1310	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses
1410	Prés-salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>)
1420	Fourrés halophiles méditerranéens (<i>Sarcocornietea fruticosi</i>)
2110	Dunes mobiles embryonnaires
2210	Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritimae</i>
6220	Parcours substeppiques de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i>

Ces habitats présents sur les Dosses sont caractérisés par un niveau de perturbation anthropiques important. Cependant, ils tendent vers une naturalité plus importante depuis leur mise en place en raison de la résilience de ces milieux littoraux préadaptés aux perturbations naturelles constantes (dynamique éolienne et hydraulique importante). De plus, certains habitats sont moins touchés par ces perturbations, tel que, les fourrés halophiles, les sansouïres et les enganes qui subsistent sous forme de poches bien délimités. Les laisses d'étangs restent également dans un bon état de conservation.

L'essentiel de la superficie des Dosses peut être affilié à celui de la dune grise méditerranéenne (habitat 2210). Les autres HIC bien représentés sont les prés salés et les fourrés halophiles mais ils sont également le plus souvent dans des états de conservation que l'on pourrait juger défavorables en raison des perturbations passées.

La végétation actuelle des Dosses constitue les reliques des années 50 avant les perturbations anthropiques, d'une végétation qui devait offrir le panel complet des habitats naturels littoraux. A partir des années 60, les aménagements de la mission Racine ont tronquées et altérées ces habitats.

Flore

Sur le site d'étude, 229 espèces végétales ont été recensées. La majorité est typique du domaine catalano-provençal mais représente une faible diversité. De plus, un total de 22 espèces allochtones apparaisse comme naturalisées dans la zone d'étude et dont 4 espèces comme effectivement invasive au niveau national : L'Herbe de la Pampa, la Griffe de sorcière, le Sénéçon en arbre et le Sénéçon du Cap (ou Sénéçon sud-africain). Douze autres sont reconnues comme effectivement ou potentiellement invasives en région Occitanie.

Concernant les populations d'espèces patrimoniales récentes, 19 ont été localisées sur le site (**Cf. Tableau 4**). Parmi ces espèces, 7 font l'objet d'une protection légale : Ail des îles, Buplèvre glauque, Euphorbe péplis, Euphorbe de Terracine, Malcolmie rameuse, Épiaire maritime et Tamaris d'Afrique. L'espèce représentant le plus fort enjeu est l'Épiaire maritime. Une cartographie de ces enjeux floristique a également été réalisée (**Cf. Figure 36**).

Tableau 4 : Récapitulatif des espèces végétales patrimoniales avérées sur les Dosses (Source : Nymphalis)

Espèce	Contexte dans le site d'étude	Enjeu global	Etat de conservation	Niveau d'enjeu global
 Ail des îles <i>Allium commutatum</i>	Statut de protection : oui Effectifs et état des populations sur le site : Deux petites populations (30 hampes florales comptabilisées en tout) : une sur les Grosses Dosses et une sur les Petites Dosses. L'île de Vic, au nord-ouest du Parc des Dosses, abrite potentiellement une très grosse population de cette espèce (visible aux jumelles).	MODE RE	BON	MODE RE
 Anacycle de Valence <i>Anacyclus valentinus</i>	Statut de protection : non Effectifs et état des populations sur le site : Quelques individus (< 100 pieds comptabilisés) relevés sur les Petites et Grandes Dosses au sein de bancs coquilliers dessalés et couverts de friches eutrophiles. Aucun individu ligulé n'a été observé laissant présager la potentielle persistance, au sein de ces secteurs isolés et exempts pratiquement d'<i>A. clavatus</i>, d'une population originelle d'<i>Anacyclus valentinus</i>. C'est une des raisons de la mise en exergue de la population du site appartenant à cette espèce. En effet, cette espèce, considérée comme commune dans le nord du Roussillon, et souvent représentée au sein d'habitats très dégradées (cultures, friches post-culturelles, zone rudérales), n'est pas forcément considérée comme patrimoniale, et donc nécessitant des mesures de préservation à l'échelle d'un site donné, par tous les botanistes.	MODE RE	BON	MODE RE
 Buplèvre glauque <i>Bupleurum semicompositum</i>	Statut de protection : oui Effectifs et état des populations sur le site : Très nombreux individus (> 650 pieds comptabilisés) et petits secteurs occupés, impossible à répertorier de façon exhaustive sur les Dosses tant l'espèce y semble assez commune au niveau des biotopes favorables à végétation basse et discontinue sur sols limoneux.	MODE RE	BON	MODE RE
 Liseron soldanelle <i>Convolvulus soldanelle</i>	Statut de protection : non Effectifs et état des populations sur le site : Deux petites colonies avec quelques tiges fleuries sur la plage des Barcarelle.	MODE RE	BON	MODE RE
 Scammonée aiguë <i>Cynanchum acutum</i>	Statut de protection : non Effectifs et état des populations sur le site : Espèce coloniale formant des nappes au sein de la végétation. Le nombre de pieds est délicat à comptabiliser. Les deux secteurs occupés s'étendent sur quelques milliers de mètres carrés avec d'innombrables tiges.	FAIBLE	BON	FAIBLE
	Statut de protection : non Effectifs et état des populations sur le site : D'après la clé de la récente étude phylogéographique (Martinez-Flores et al., 2020), incluant des marqueurs génétiques, une bonne partie des individus du site, les plus proches des eaux lagunaires correspondent à la définition morphologique de la <i>subsp. hispanicus</i>. Il s'avère que sur le site, de nombreux intermédiaires (majorité des	MODE RE	ALTERE	MODE RE

Espèce	Contexte dans le site d'étude	Enjeu global	Etat de conservation	Niveau d'enjeu global
Carotte maritime <i>Daucus carota subsp. maritima</i> (ou <i>Daucus carota subsp. hispanica</i>)	individus rencontrés) possèdent des caractéristiques intermédiaires ou simplement les seules caractéristiques de <i>Daucus carota carota</i> . Ainsi la population d'individus typiques apparaît difficile à estimer mais est vraisemblablement assez faible (< 100 pieds au total).			
 Vipérine des sables <i>Echium arenarium</i>	Statut de protection : non Effectifs et état des populations sur le site : Population importante sur le site et bien répartie au sein des biotopes les plus ouverts au niveau de la strate herbacée ; néanmoins, elle y demeure plus discrète et moins abondante que sa cousine <i>Alkanna matthioli</i> .	FAIBLE	BON	FAIBLE
 Bec-de-grue poilu <i>Erodium cicutarium subsp. bipinnatum</i>	Statut de protection : non Effectifs et état des populations sur le site : Population très importante sur le site (NB – pointages non exhaustifs sur la carte présentée ici) et bien répartie au sein des biotopes les plus ouverts au niveau de la strate herbacée.	FAIBLE	BON	FAIBLE
 Euphorbe péplis <i>Euphorbia peplis</i>	Statut de protection : oui Effectifs et état des populations sur le site : Population assez faible le long de la lagune en plusieurs points (entre 100 et 150 pieds comptabilisés au total).	MODE RE	ALTERE	MODE RE
 Euphorbe de Terracine <i>Euphorbia terracina</i>	Statut de protection : oui Effectifs et état des populations sur le site : Population importante – plus de 500 pieds comptabilisés – surtout localisée au niveau des zones rudérales de la zone d'étude (bords de route ou d'aménagement) et plus rare dans la végétation plus naturelle de dune grise.	FAIBLE	ALTERE	FAIBLE
 Statice de Companyo <i>Limonium companyonis</i> (ou <i>L. duriusculum</i>)	Statut de protection : non Effectifs et état des populations sur le site : population importante – plus de 2 000 pieds comptabilisés – notamment au niveau des Petites Dosses.	MODE RE	BON	MODE RE

Espèce	Contexte dans le site d'étude	Enjeu global	Etat de conservation	Niveau d'enjeu global
 Malcolmie rameuse <i>Malcolmia ramosissima</i>	Statut de protection : oui Effectifs et état des populations sur le site : Population assez importante sur le site (avec plus de 250 pieds comptabilisés) mais localisée au sud des Grandes Dosses.	MODE RE	BON	MODE RE
 Bugrane rameuse <i>Ononis ramosissima</i>	Statut de protection : non Effectifs et état des populations sur le site : Espèce peu commune et localisée en quelques petites stations à faibles effectifs sur le site (entre 50 et 60 pieds comptabilisés au total). Espèce assez commune sur le littoral du Roussillon.	FAIBLE	BON	FAIBLE
 Lys de mer <i>Pancretium maritimum</i>	Statut de protection : non Effectifs et état des populations sur le site : Population relictuelle de quelques dizaines de tiges fleuries occupant quelques ares. Cette population se trouve exactement au niveau de l'ancien rivage lagunaire avant les aménagements balnéaires.	MODE RE	BON	MODE RE
 Polycarpon à feuilles de sabline <i>Polycarpon tetraphyllum subsp. alsinifolium</i>	Statut de protection : non Effectifs et état des populations sur le site : Population importante mais difficile à estimer. Probablement plusieurs centaines à milliers de pieds sur l'ensemble du site. Espèce encore commune sur le lido géant et urbanisé de l'Etang de Salses-Leucate.	MODE RE	BON	MODE RE
 Bassia hirsute <i>Spirobassia hirsuta</i>	Statut de protection : non Effectifs et état des populations sur le site : Population assez importante – quelques centaines de pieds – au niveau des laisses de l'Etang de Salses-Leucate.	MODE RE	BON	MODE RE
 Épiaire maritime <i>Stachys maritima</i>	Statut de protection : oui Effectifs et état des populations sur le site : Quelques pieds (6 comptabilisés) se développent au sein de reliquats de dunes mobiles au sud des Grandes Dosses.	FORT	BON	FORT

Espèce	Contexte dans le site d'étude	Enjeu global	Etat de conservation	Niveau d'enjeu global
 Plumet du Cap <i>Stipellula capensis</i>	Statut de protection : non Effectifs et état des populations sur le site : population assez importante mais localisée et répartie seulement en 2 à 3 stations (plus de 1 000 pieds comptabilisés).	MODE RE	BON	MODE RE
 Tamaris d'Afrique <i>Tamarix africana</i>	Statut de protection : oui Effectifs et état des populations sur le site : Quelques arbustes dispersés au sein du site.	FAIBLE	ALTERE	FAIBLE

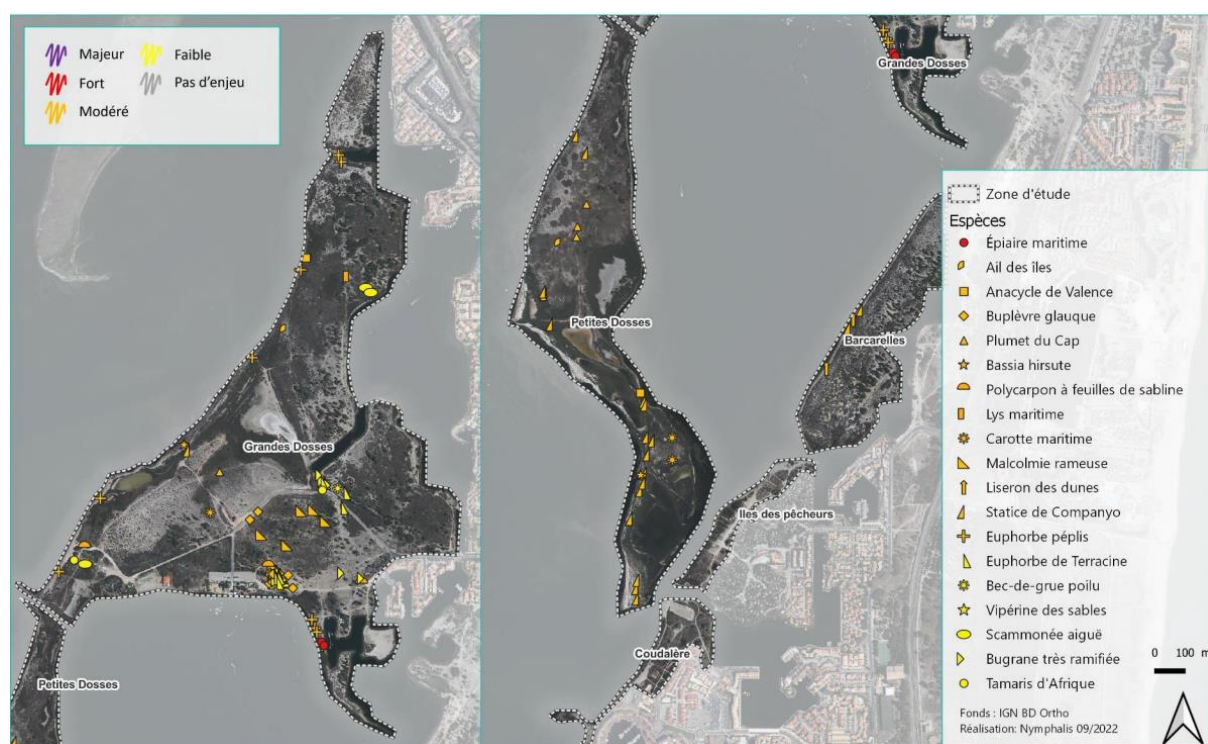


Figure 33 : Cartographie des enjeux relatifs à la flore dans la zone d'étude Cartographie des enjeux relatifs à la flore dans la zone d'étude [Source : Nymphalis]

A noter, une petite population d'épiaire maritime est observée par les services de PMMCU au niveau de l'îlot des Brigantins. Cette population n'est pas identifiée sur cette carte.

2.8.3. Faune

Oiseaux

A l'issue de cet inventaire, 67 espèces d'oiseaux ont été prospecté par Nymphalis sur le site d'étude entre début juin 2021 et juillet 2022. Parmi ces 67 espèces, 9 ne sont pas protégées à l'échelle nationale. Au sein de la zone d'étude, il a été recensé un total de 20 espèces nicheuse protégées.

Une grande part des espèces détectées n'est pas nicheuse à l'échelle des Dosses. On les retrouve néanmoins en recherche alimentaire plus ou moins assidue à diverses saisons, notamment au printemps. On dénombre également plusieurs espèces qui auront été détectées exclusivement en halte migratoire au printemps 2022.

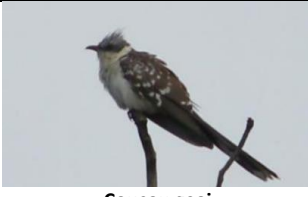
L'étude réalisé ici par Nymphalis constitue un porté à connaissance et non un suivi des espèces et cortèges exploitant le secteur étudié.

Le tableau ci-après (**Cf. Tableau 5**) détaille les espèces qui présentent un enjeu local de conservation modéré à fort au sein de la zone d'étude. Il permet de contextualiser un peu plus les détections effectuées durant les recherches pour les espèces les plus patrimoniales ou ayant un lien particulièrement marqué avec la zone d'étude. Ce tableau n'inclut pas les 17 espèces à enjeu local de conservation faible, qui sont toutes présentes soit en recherche alimentaire, en halte migratoire ou en hivernage.

Une cartographie précisant la localisation de ces espèces (enjeu faible à fort) est également fournie à la suite du tableau (**Cf. Figure 37-38**).

Tableau 5 : Espèces ornithologique représentant un enjeu local de conservation modéré à fort au sein de la zone d'étude (Source : Nymphalis)

ESPECE	CONTEXTE DANS LE SITE D'ETUDE	Enjeu global DREAL	Etat de conservation	Niveau d'enjeu local
 Gravelot à collier interrompu <i>Charadrius alexandrinus</i>	Effectifs et état des populations sur le site : Cette espèce est bien connue localement, et a fait l'objet d'un suivi spécifique notamment au sein des petites Dosses en 2021. Le Gravelot à collier interrompu a été détecté à 9 reprises durant les inventaires, occupant les grandes Dosses (nord, sud et ouest), et les Petites Dosses (centre et sud).	FORT	BON	FORT
 Echasse blanche <i>Himantopus himantopus</i>	Effectifs et état des populations sur le site : L'Echasse blanche a été détectée à deux reprises en avril 2022. La reproduction peut être attendue dans les deux sites, bien que les Petites Dosses bénéficient d'un éloignement plus grand.	FORT	BON	FORT
 Sterne naine <i>Sternula albifrons</i>	Effectifs et état des populations sur le site : L'espèce est connue localement avec la nidification qui s'opère à la pointe de la Coudalère. Durant les recherches de terrain, la Sterne naine a été aperçue à deux reprises en avril puis en mai 2022. La nidification est jugée possible en 2022 mais n'a pas été confirmée à l'échelle de la zone d'étude. Il s'agit de la seconde année consécutive sans reproduction avérée.	FORT	BON	FORT

ESPECE	CONTEXTE DANS LE SITE D'ETUDE	Enjeu global DREAL	Etat de conservation	Niveau d'enjeu local
 Chevalier gambette <i>Tringa totanus</i>	Effectifs et état des populations sur le site : L'espèce a été détectée à trois reprises en recherche alimentaire début avril 2022 dans les lagunes des Petites Dosses. Deux individus ont été observés fin avril 2022, suggérant une possibilité de nidification de l'espèce.	FORT	BON	FORT
 Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i>	Effectifs et état des populations sur le site : Un seul mâle chanteur a été décelé durant nos recherches, en mai 2022, dans les Grandes Dosses. Les espaces les plus ouverts sont propices à la nidification de l'espèce.	MODE RE	BON	MODE RE
 Œdicnème criard <i>Burhinus oedcnemus</i>	Effectifs et état des populations sur le site : L'espèce a été détectée à trois reprises : deux fois sur les Barcarelles début et fin avril 2022 (au moins un individu), puis dans les Grandes Dosses en mai 2022 où trois individus occupaient un vaste secteur dégagé dans la partie ouest, avant de s'envoler pour la partie nord des Grandes Dosses. Les Barcarelles, les Grandes Dosses et une partie des Petites Dosses accueillent des espaces d'aspect steppique qui pourraient être exploités pour la nidification. Celle-ci est jugée possible à l'échelle de la zone d'étude.	MODE RE	BON	MODE RE
 Cisticole des joncs <i>Cisticola juncidis</i>	Effectifs et état des populations sur le site : Sédentaire, la Cisticole des joncs occupe la majeure partie des Grandes Dosses (estimation de trois à quatre couples au moins), et les Petites Dosses (minimum deux couples). Elle n'a pas été contactée dans les Barcarelles (absence d'habitats propices), ni sur l'île des pêcheurs, ou encore à la Coudalère.	MODE RE	BON	MODE RE
 Coucou geai <i>Clamator glandarius</i>	Effectifs et état des populations sur le site : Un individu adulte a été détecté en juin 2021 dans les Grandes Dosses. Ce secteur est propice à sa reproduction, considérant l'abondance de la Pie bavarde, dont les nids sont justement parasités par le Coucou geai. L'espèce n'a pas été détectée en 2022, mais les habitats disponibles au sein des Grandes Dosses, des Barcarelles et dans une certaine mesure des Petites Dosses (partie nord accueillant quelques arbres) sont propices à l'accueil de plusieurs couples nicheurs, évidemment en effectifs variables selon les années.	MODE RE	BON	MODE RE
 Cochevis huppé <i>Galerida cristata</i>	Effectifs et état des populations sur le site : Nicheur sédentaire, les densités maximales à l'échelle de la commune de Leucate se retrouve notamment au niveau du plateau de Leucate (Rousseau et al., 2015). L'espèce a été contactée à 9 reprises et occupe majoritairement les Grandes Dosses, et secondairement, les Petites Dosses. Un couple fréquente aussi les abords des Barcarelles, et l'espèce occupe aussi la Coudalère.	MODE RE	BON	MODE RE
 Huitrier-pie <i>Haematopus ostralegus</i>	Effectifs et état des populations sur le site : Cet échassier a été observé à trois reprises en avril 2022. Individus repérés sur les berges des Barcarelles en recherche alimentaire, tandis qu'un couple présumé occupe la frange ouest des Petites Dosses. Sa nidification est possible sur ce rivage en particulier, éloigné du tumulte touristique.	MODE RE	BON	MODE RE

ESPECE	CONTEXTE DANS LE SITE D'ETUDE	Enjeu global DREAL	Etat de conservation	Niveau d'enjeu local
 Linotte mélodieuse <i>Linaria cannabina</i>	Effectifs et état des populations sur le site : La Linotte mélodieuse a été observée deux fois, en mars 2022 et en juin 2021 (pointe ouest des Grandes Dosses). Les Grandes Dosses représentent une vaste étendue d'espaces ouverts pourvue en buissons épars ; l'ensemble est donc vraisemblablement propice à la nidification de l'espèce.	MODE RE	BON	MODE RE
 Fauvette mélanocéphale <i>Sylvia melanocephala</i>	Effectifs et état des populations sur le site : Cette fauvette très commune localement (avec toutefois des effectifs en baisse) a été décelée près d'une dizaine de fois, occupant les Petites Dosses (un à deux couples) et les Grandes Dosses (estimation d'au moins trois couples).	MODE RE	BON	MODE RE
 Tadorne de Belon <i>Tadorna tadorna</i>	Effectifs et état des populations sur le site : Détectée six fois entre février et mai 2022, cette espèce a été observée en grand nombre, jusqu'à 30 individus. Elle semble finalement assez marginale à l'échelle des Grandes Dosses, mais occupe plusieurs pièces d'eau dans les Petites Dosses et fréquente aussi la frange de la Coudalère.	MODE RE	BON	MODE RE

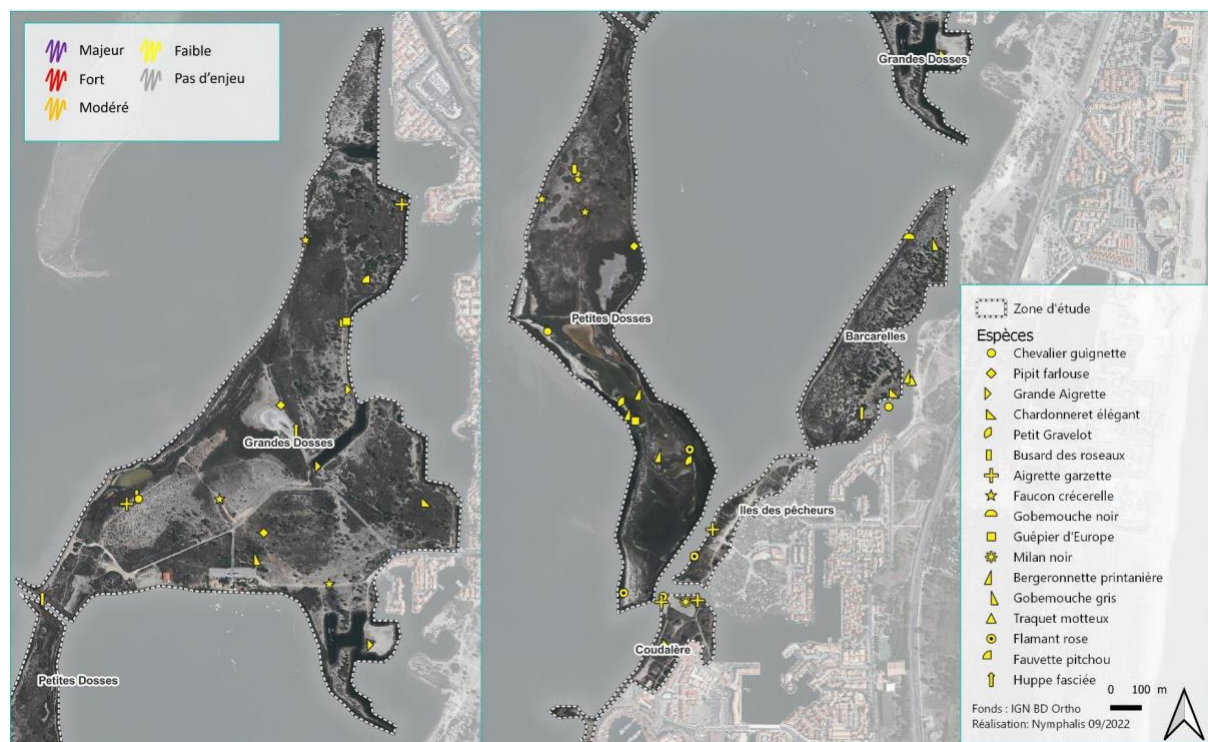


Figure 34 : Cartographie des enjeux faibles relatifs aux oiseaux dans la zone d'étude (Source : Nymphalis)

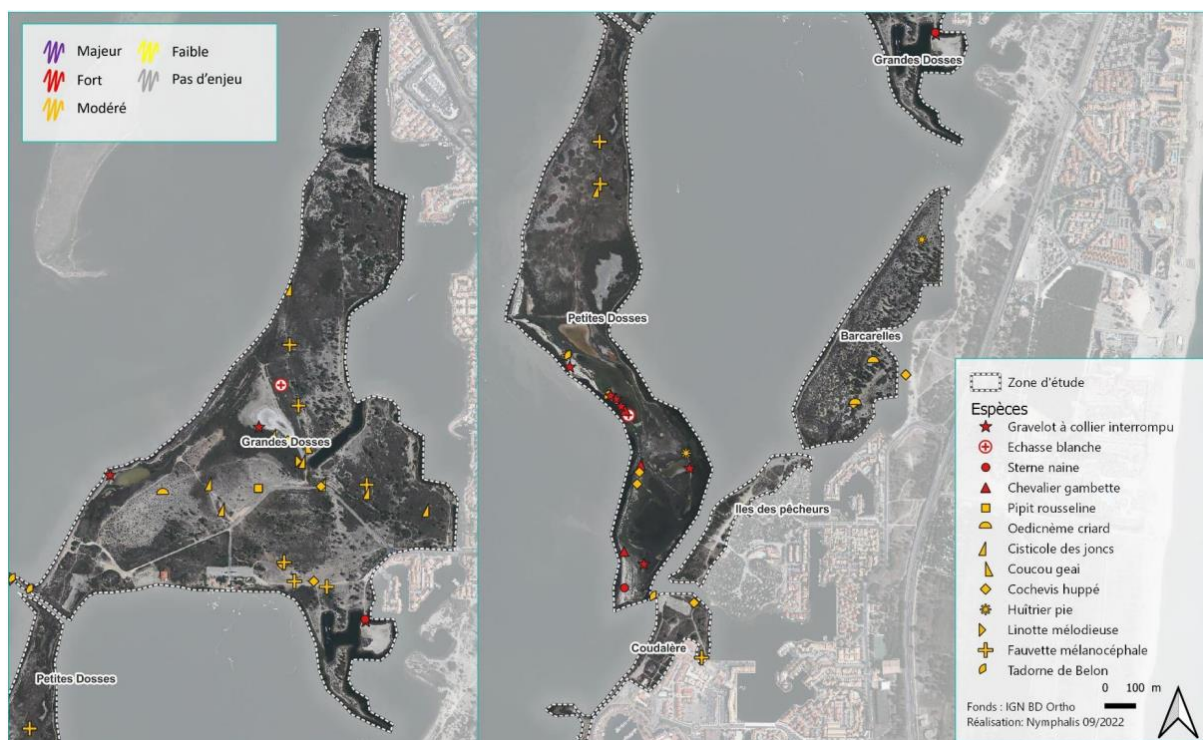


Figure 35 : Cartographie des enjeux notable (modérés à forts) relatifs aux oiseaux dans la zone d'étude (Source : Nymphalis)

Invertébrés

Pour réaliser ces prospections, Nymphalis s'est intéressé en particulier aux lépidoptères (papillons de jour principalement), aux orthoptères (criquets et sauterelles), aux odonates, aux mollusques gastéropodes (escargot et limaces) et également aux coléoptères.

A l'issue de cet inventaire, 69 espèces d'invertébrés ont été recensés dont une majorité sont communes localement et constituent une faune d'invertébré classique du milieu. Les points marquants sont pour :

- Mollusques Gastéropodes :

Une espèce littorale déterminante ZNIEFF en Languedoc-Roussillon, a été recensée au sein de la zone d'étude, la Troque des dunes *Trochoidea trochoides*.

- Orthoptères (sauterelles/criquets) :

Le cortège patrimonial inféodés aux plages de sol nu et aux dunes avec notamment le Criquet des dunes *Calephorus compressicornis* ne semble pas être représenté sur le site. Seules des espèces relativement banales des milieux herbacés méditerranéens secs ont été inventoriées.

- Hémiptères hétéroptères (~ punaises)

Le cortège assez diversifié et possède quelques espèces singulières peu communes en dehors du littoral en contexte méditerranéen. C'est le cas notamment pour 4 espèces : *Brachynema cinctum*, *Eysacoris ventralis*, *Antheminia absinthii* et *Odontoscelis lineola*. Une autre espèce en particulier a été recherchée sans succès, il s'agit d'une punaise très rare *Brachynema germarii*.

D'autres groupes présentent sur le site quelques espèces singulières dans leur écologie bien que non forcément menacées à l'échelle nationale car plus localisées que rares. Chez les coléoptères curculionidés, citons par exemple le charançon de la Soude *Lixus rubicundus*. Chez les abeilles sauvages, la population importante de *Dasypoda visnaga* sur le site, espèce méditerranéenne

remarquable par son habitus et sa taille. En France, elle ne reste commune apparemment que sur le littoral roussillonnais.

Reptiles

A l'issue de cet inventaire, 5 espèces de reptiles ont pu être recensé dans la zone d'étude (Cf. **Tableau 6**). Cette diversité au sein de ce type de milieu peut être considéré comme **forte**.

Le cortège herpétologique est en mesure d'occuper localement l'ensemble des habitats terrestres disponibles, y compris les zones exondées lors des assecs estivaux.

Les gîtes favorables à la reproduction et à l'hivernage de ce groupe taxonomique sont assez nombreux, et prennent la forme de blocs rocheux isolés, de terriers (lapins, campagnols) et de débris anthropiques, pour l'essentiel.

L'abondance de l'herpétofaune varie également selon les secteurs échantillonnés, elle apparaît ainsi particulièrement élevée dans les espaces les plus étendus et en bon état de conservation. C'est notamment le cas des Grandes Dosses Nord et des Petites Dosses Nord, qui accueillent des populations relativement denses de *Psammodrome d'Edwards*.

Le tableau suivant présente plus en détail les espèces de reptiles décelées durant les investigations de terrain, et revêtant un enjeu local de conservation notable (fort à modéré) (Cf. **Tableau 6**). Considérant le caractère fortement anthropophile de la Tarente de Maurétanie, et tenant compte de la très forte dynamique de cette espèce en dépit de son statut de protection nationale, ce gecko ne sera pas traité dans la suite de ce rapport. Une cartographie a également été effectuée à la suite de ce tableau représentant les enjeux relatifs concernant les reptiles sur le site d'étude (Cf. **Figure 39**).

Tableau 6 : Espèce de reptiles identifiées pendant la prospection sur le site d'étude (Source : Nymphalis)

Espèce	Contexte dans le site d'étude	Enjeu global	Etat de conservation	Niveau d'enjeu global
 Psammodrome d'Edwards <i>Psammodromus edwardsianus</i>	Effectifs et état des populations sur le site : Le <i>Psammodrome d'Edwards</i> représente localement l'espèce de reptile la plus inféodée aux espaces littoraux, tout particulièrement aux milieux naturels psammophiles, voire quelque peu halophiles. Au total, ce taxon a été détecté à 80 reprises entre les multiples sessions de recherche. L'espèce est bien implantée à l'échelle du site des Dosses, et les densités semblent remarquables dans les pelouses et tonsures psammophiles. L'enjeu régional du <i>Psammodrome d'Edwards</i> est jugé fort (selon la méthode du CSRPN et de la DREAL Occitanie), mais pourrait être réhaussé en contexte dunaire – tenant compte du caractère souvent relictuel de ces espaces et du manque de connectivité – à l'instar de l'arrière-pays catalan et audois, où les populations semblent peu denses et probablement sous-détectées.	FORT	BON	FORT
 Psammodrome algire <i>Psammodromus algirus</i>	Effectifs et état des populations sur le site : Le <i>Psammodrome algire</i> a été détecté à 25 reprises dans la zone d'étude, évoluant dans les fourrés halophiles, les zones rudérales et les tonsures psammophiles plus rases. Il semble y cohabiter pacifiquement avec le <i>Psammodrome d'Edwards</i>, mais occupe préférentiellement des zones plus densément végétalisées. Il occupe l'ensemble des Grandes Dosses (particulièrement la partie orientale du site, riche en fourrés) mais semble désormais absent d'espaces relictuels comme la Coudalère et l'île des pêcheurs. Ce taxon est également absent des secteurs insulaires des Barcelles et des Petites Dosses.	MODE RE	BON	MODE RE

Espèce	Contexte dans le site d'étude	Enjeu global	Etat de conservation	Niveau d'enjeu global
 Lézard catalan <i>Podarcis liolepis</i>	Effectifs et état des populations sur le site : L'espèce a été détectée à cinq reprises. Elle occupe ainsi marginalement l'île des pêcheurs et la Coudalère, où elle semble très largement concurrencée par la Tarente de Maurétanie qui exploite des habitats similaires, et prend généralement le dessus dès que des gîtes rudéraux sont disponibles. Localement le Lézard catalan se cantonne à de rares blocs rocheux peu ou pas exploités par les geckos, ainsi qu'à des terriers réduits. Il est présent sur le lido en face des Barcarelles, mais reste présumé absent sur les deux contextes insulaires pré-cités.	MODE RE	BON	MODE RE
 Couleuvre de Montpellier <i>Malpolon monspessulanus</i>	Effectifs et état des populations sur le site : Détectée à 8 reprises durant la mission, cette couleuvre est bien présente dans les Grandes Dosses où individus adultes et exuvies ont été décelées. Au regard de la forte fréquentation du site, la Couleuvre de Montpellier occupe certainement les zones les plus densément végétalisées, à l'image des jonchaies et autres fourrés halophiles. Elle fréquente particulièrement la partie Est des Grandes Dosses, qui est pourtant bien fréquentée. Elle est attendue dans d'autres secteurs, notamment au nord voire à l'ouest du site. La présence de la Couleuvre de Montpellier est également confirmée dans les Petites Dosses. Malgré cette situation insulaire, l'espèce semble s'y maintenir efficacement.	MODE RE	BON	MODE RE

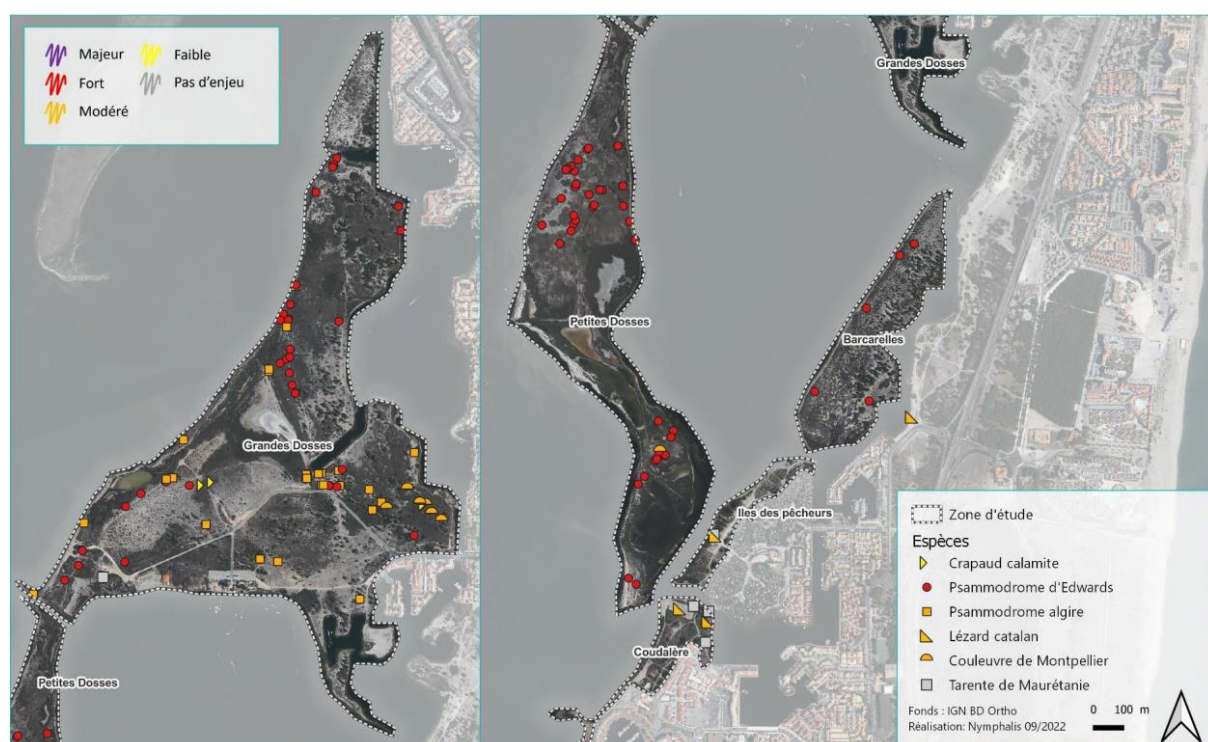


Figure 36 : Cartographie des enjeux relatifs aux reptiles dans la zone d'étude (Source : Nymphalis)

Amphibiens

Les différentes recherches de terrain réalisé par Nymphalis ciblant les reptiles auront permis de mettre en évidence une espèce d'amphibien à l'échelle du site des Dosses : le Crapaud calamite *Epidalea calamita*. La mission confiée par RIVAGE ne concerne pas spécifiquement l'inventaire de ce groupe taxonomique ; toutefois la détection d'une espèce d'amphibien, par ailleurs déjà connue du secteur, est à souligner dans ce contexte halophile très marqué. Les nombreux terriers, débris anthropiques,

fourrés et zones très ouvertes constituent un ensemble très favorable à l'accomplissement du cycle de vie terrestre de cette espèce.

Le Crapaud calamite exploite aussi des flaques et pièces d'eau réduites, directement liées aux précipitations hivernales et printanières. La reproduction y est confirmée avec l'observation de plusieurs centaines de têtards, sur les Grandes Dosses ce qui illustre l'existence provisoire d'eau douce de surface.

Faire carte générale de Synthèse des enjeux faune/flore à mettre en perspective avec les pressions ?

2.9. Etat des lieux socio-économiques

Les usages sont globalement répartis sur le site des Dosses, cette organisation spatiale différenciée s'explique par des facilités d'accès ou des regroupements d'activités sportives ou touristiques. La gestion de ce site accompagnera les usages en présence.



2.9.1. Usages publics

L'EID Méditerranée du fait de son expertise, réalise et préconise des actions afin de limiter les éclosions de moustiques et donc des risques de nuisances.

Les pontes sont faites sur le sol exondé et les émergences d'adultes sont observables en été 5-6 jours après une mise en eau. Ce qui laisse 3 jours à l'EID pour intervenir de façon efficace en cas de conditions météo favorables sachant que l'intervention précoce sur les larves jeunes est beaucoup plus efficace et ce dans une lame d'eau suffisante. Le traitement larvicide biologique (seul type de traitement mis en œuvre en zone humide) est réalisé au bio-insecticide *Bti* (seule substance active utilisée à l'échelle opérationnelle dans ce cadre) principalement par moyen aérien.

Les pratiques spécifiques au site « Les Dosses »

Les interventions de EID Méditerranée sur une petite partie du site d'étude se font dans le cadre des mesures de réduction (MR) qui sont appliquées pour leur activité de démoustication. Leur zone d'intervention sur les Dosses correspond à la zone n°7 de la cartographie ci-dessous (Cf. **Figure 40**). La mesure de réduction proposées sur les Dosses correspond à la MR1 ou « *adaptation des périodes de traitement terrestre sur les habitats d'espèces* ». Le label MR1-7 limite les interventions durant la période du 1^{er} mai au 31 juillet.



Figure 37 : Extraction des zones d'intervention de EID Méditerranée sur le site de l'étang de Salses-Leucate centré sur les Dosses
(Source : EID Méditerranée)

Un accès sur ce site pour des traitements terrestres est indispensable car il arrive que les traitements aériens ne soient pas possibles principalement à cause des conditions météo (traitements aériens non réalisables au-dessus de 20km/h de vent) dans ce cas, la réalisation des traitements terrestres se fait au moyen d'un engin chenillés.

2.9.2. Activités de loisirs et/ou économiques

Afin de réaliser cet état des lieux socio-économique concernant les activités de loisirs et de restaurations, une enquête a été menée auprès des différents usagers pour être le plus exhaustif et précis possible. Une cartographie concernant ces activités a également été produite (Cf. Figure 42).

Sur le site d'étude, les secteurs d'activités sont présents dans leurs intégralités au sud des Grandes Dosses. Les activités présentes sont, d'est en ouest, une structure de téléski nautique de petite taille qui propose également une activité de restauration de type bar, un grand téléski nautique qui propose également une structure de restauration de type restaurant, un parc aquatique gonflable, une parcelle regroupant une activité de restauration, une activité d'école de kitesurf et une activité d'école de Wingfoil ou plus récemment une activité de location de foil électrique et la dernière construction à l'ouest est une ancienne activité de zoo marin aujourd'hui à l'abandon.

En dehors du Delphinarium, ces activités bénéficient d'une AOT délivrée par la mairie du Barcarès pour un bail de 5ans. Les contraintes environnementales de ces AOT sont qu'aucunes constructions sur ces parcelles ne doit être fixe, tout doit être démontable et leurs activités doivent respecter le milieu naturel sensible sur lequel ils développent leur activité.

Concernant le zoo marin ou delphinarium du Barcarès, il a ouvert dans les années 1970 et fermé à la fin des années 1980. Depuis, les installations sont restées à l'abandon et une réflexion est menée concernant la déconstruction de tout ou partie de cet équipement potentiellement dangereux.

Les pressions liées aux activités socio-économiques :

- La fréquentation

La fréquentation de ces lieux est assez variable en fonction des activités, le grand téléski est le lieu qui va engendrer le plus de fréquentation avec jusqu'à 200 personnes par jours pendant la période estivale, uniquement sur la zone de pratique. Une tendance se dégage concernant la fréquentation avec une augmentation jusqu'à 10 fois supérieure pendant l'été lié aux températures de l'étang et aux périodes d'ouvertures de certaines structures.

Des passages de 4x4 sont également observés en dehors des axes routiers pour accéder à la parcelle d'activité dans des cas exceptionnels pour amener du matériel qui ne peut pas l'être autrement ou pour effectuer des réparations, notamment au niveau du petit téléski.

Les sentiers présents sur le site sont très empruntés par les promeneurs, principalement le week-end, qui apprécient l'aspect naturel de ce site. Certains y passent à vélo, mais la majorité du secteur correspondant à un domaine sableux, n'est pas adaptée au passage à vélo. Des traces de passages d'engins motorisés ont été constatées sur le site cependant, cela reste marginal. De plus, des usagers ont témoigné du passage régulier de motos cross et de quads, principalement le week-end. Cette

pratique engendre notamment une gêne pour ces riverains du fait du bruit produit par ces engins. Les pêcheurs à la ligne ont également l'habitude de stationner leurs véhicules au bord de l'eau pour y décharger leur matériel. L'ensemble de ces pratiques dégradent fortement le milieu naturel en entretenant un grand nombre de cheminements non balisé et en creusant le sol par leur passage répété.



Figure 38 : Carte des fréquentations et usages sur le site d'étude (Source : RIVAGE)

- Espèces exogènes

Aucunes espèces exogènes ne semble avoir été introduit par ces structures car ils ont pour la plupart pris la décision de ne pas apporter d'espèces floristique sur leur parcelle ou alors de les garder en pot. Seul une structure à effectuer des plantations avec notamment une espèce exogène, l'olivier de Bohême (*Elaeagnus angustifolia*). Une sensibilisation doit être effectuée régulièrement à ce sujet.

- Les rejets/pollutions

Les gestionnaires d'activités de loisir disposent tous du même système d'assainissement qui est normalement étanche. Il consiste en une fosse septique enterré avec un système de lagunage à ciel ouvert dans une bâche imperméable où des roseaux sont implanté afin de minéraliser les boues et de favoriser l'évaporation. Cependant en pleine saison, le système peut être surchargé, une fuite vers le milieu naturel est donc possible.

Une autre problématique est présente concernant les poubelles de ces structures. La tramontane peut transporter les déchets dans le milieu et un autre point relativement important porte sur les chiens sans laisse qui s viendraient gratter les poubelles et les répandraient sur le sol. Des solutions ont été apportées avec des poubelles mieux fixé et qui se ferment mieux mais le problème persiste.

- Autres perturbations connexes

- Le camping sauvage pendant la période estivale sur ce site où des déchets peuvent être laissés et des personnes faisant parfois leurs besoins dans l'espace naturel,
- Les camping-cars qui vident leurs eaux grises à proximité directe de l'étang,
- Des dépôts sauvages de déchet,

- La route en très mauvais état sur le site qui va décourager la venue de certains touristes par peur d'abimer leurs voitures ce qui est négatif pour les activités sur le site mais positif pour l'aspect fréquentation du site.

2.9.3. Activités cynégétiques

Malgré le fait que les Dosses représente l'un des derniers espaces chassable de la commune, cette pratique reste très occasionnelle et ponctuelle sur ce site, cependant la FDC66, l'ACDPM et ACCA sont présents et actifs.

La FDC66 a pu donner des éléments de réponse concernant l'activité cynégétique au sein de ce site.

L'activité de la chasse au sein de la zone humide des Dosses à lieu du 11 septembre (ouverture générale de la chasse) au 31 janvier avec la possibilité de chasser tous les jours sur une zone de chasse comprenant l'intégralité du site d'étude à l'exception des zones entrant dans les 150m autour d'une habitation où la chasse est interdite. Les munitions utilisées devront obligatoirement être sans plomb car le site se situe en zone humide (obligation nationale). Les gibiers chassés sur ce secteur sont les petits gibiers sédentaires, les migrateurs et les gibiers d'eau.

Sur le DPM autour de l'étang de Salses-Leucate (**Cf. Figure 43**) dont une partie du site d'étude fait partie, la période d'autorisation de la chasse est différente avec une prolongation jusqu'au 21 août.

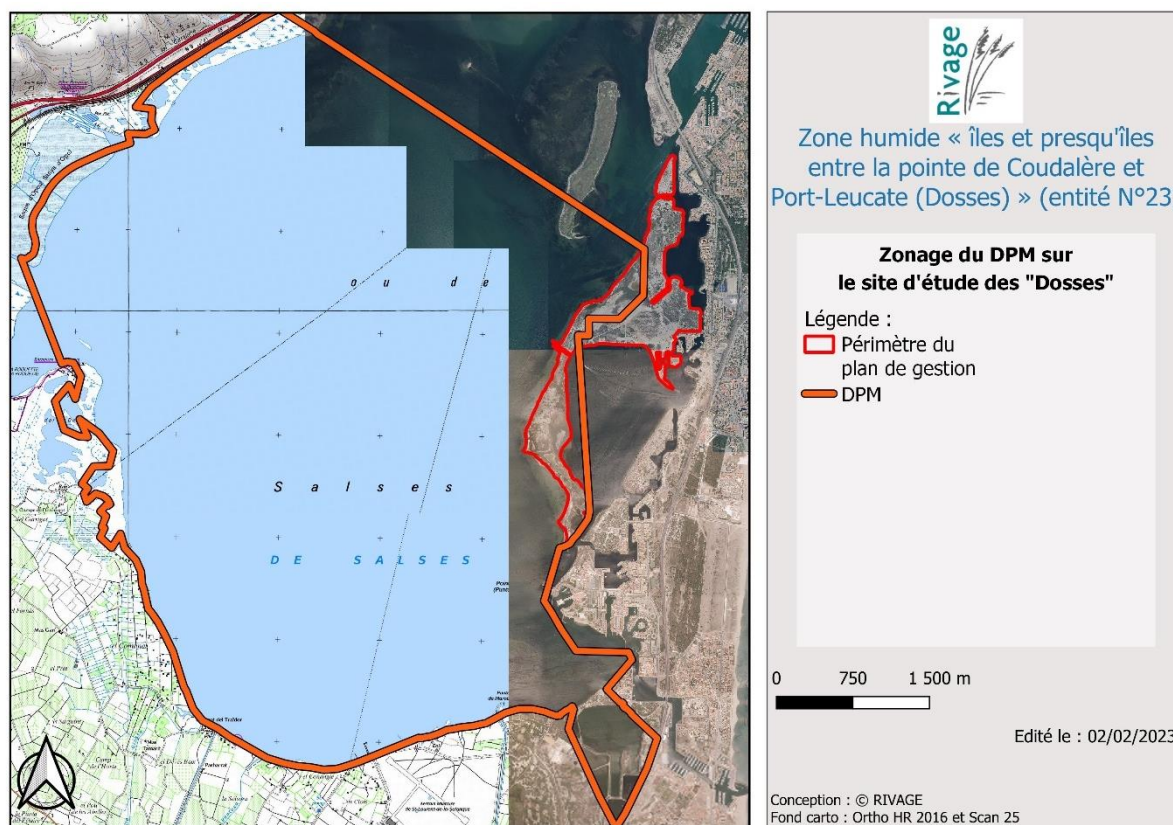


Figure 39 : Cartographie du zonage du DPM sur l'étang de Salses-Leucate

Ponctuellement l'ACCA accède également en 4x4 aux zones naturelles en vue de réaliser les lâchers de gibier.

L'activité de chasse sur ce secteur permet la réalisation de certaines actions ponctuelles allant pour but l'entretien de la zone humide tel que le nettoyage, la surveillance et le comptage.

En 2026, les ACCA de Saint-Hippolyte et Le Barcarès ont fusionné.

Chapitre 3 : Diagnostic du Plan de Gestion

3.1. Fonctions hydrologiques

La zone humide « Les Dosses » est soumise à un régime hydrologique présentant de fortes variations tant sur les entrées d'eau que sur les sorties. Ce régime varie en fonction des précipitations et de la hauteur d'eau de l'étang.

Les écoulements au sein de la Zone Humide :

- Ecoulements liés à la nappe superficielle : Au niveau de l'entité fonctionnelle n°23, la nappe superficielle est affleurante par endroits. Son niveau piézométrique peut s'établir à faible profondeur voire au-dessus du sol. Les écoulements souterrains sont très faibles, les sols se gorgent rapidement d'eau en période de pluie et s'assèchent progressivement en période d'étiage. Il existe une forte corrélation entre l'étang et les nappes superficielles.
- Les nappes superficielles sont parfois « poussées » vers le haut par les masses d'eau salée de l'étang en profondeur, cela maintient les nappes d'eau douce en surface de manière saisonnière. Les masses d'eau salée peuvent également pénétrer en profondeur dans les terres des îles et presqu'îles des Dosses puis remonter sous certaines conditions de manière saisonnière.
- Ecoulement de surface : Ces derniers sont relativement complexes à appréhender sur ce site mais compte tenu de l'absence de canaux définis et de la perméabilité du sol, ces écoulements de surfaces ont été considérés comme négligeable.

Les entrées d'eau :

Les apports d'eau sont difficiles à déterminer avec exactitude car l'eau est omniprésente autour de la presqu'île des Dosses. La présence de sable et de limons permet la présence dans les dunes d'une nappe d'eau douce, libre, très temporaire, qui « flotte » sur la nappe d'eau salée située en dessous, ou « perchée » sur une couche imperméable (argiles...). Cette nappe se recharge en hiver, permettant le développement printanier de la végétation. Dans les zones basses inter dunaires, la présence d'espèces végétales de zones humides laissent deviner l'affleurement de cette nappe.

Les entrées d'eau (par la pluie) :

Les apports arrivant à la zone humide sont directement liés aux conditions météorologiques locales (La moyenne des précipitations annuelle depuis 1999 est estimée à 573 millimètres). L'effet « éponge » de la zone humide ressort clairement sur ce site ; les premières eaux remplissent les milieux aquatiques (nappes de surface, mares) et une fois que ces derniers sont saturés, un phénomène de ruissèlement est observable.

Les entrées d'eau (par l'étang) :

Des phénomènes de submersion lagunaire peuvent se produire en fonction des conditions météorologiques et de marée en vigueur sur le site.

La concomitance de :

- Plusieurs jours de vent marin (entrée d'eau de mer dans l'étang et impossibilité de vidange de celui-ci),
- Pluies notables sur le bassin versant superficiel et souterrain de l'étang (apports d'eau dans l'étang par ruissèlement ou par les résurgences),
- Une plus haute marée astronomique et/ou une forte houle sur l'étang peut provoquer un exhaussement de son niveau et potentiellement des inondations.

Ces submersions sont régulières et saisonnières mais ne recouvrent que partiellement les Dosses.

La proximité de l'étang va avoir pour conséquence la salinisation des sols. Outre la submersion par la périphérie, l'étang pénètre également le substrat sableux par infiltration. Le gradient de salinité des terrains conditionne l'occupation des sols de cette zone et engendre la disparition d'espèces végétales inféodées à la présence d'eau douce au profit d'espèces halophiles (ex : salicornes).

Les sorties d'eau (vers l'étang) :

Hydrauliquement, les Dosses sont à considérer comme des îles de sable au cœur d'un étang.

Les sorties d'eau (vers l'étang) :

Les sorties d'eau liées aux précipitations se font par le ruissellement de l'eau douce en surface. Un « drainage » des eaux interstitielles est effectif en contexte étang bas.

Les sorties d'eau (Evaporation / Evapotranspiration) :

Les pertes en eau par évaporation et évapotranspiration découlent d'un indice d'évaporation par type de végétation (ou absence), multiplié par la surface concernée. Les pertes en eau au niveau de l'entité fonctionnelle varient selon les mois et chaque année.

Les résultats de l'évapotranspiration en fonction des mois avec comme hypothèse de calcul la station météo de Perpignan sont présentés ci-dessous (**Cf. Tableau 7**).

Tableau 7 : Evapotranspiration des eaux de la zone humide en fonction des mois de l'année selon les données fournies par la station Météo-France de Perpignan-Rivesaltes

Mois	Jan.	Fév.	Mars.	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Annuel
ETP (mm) mensuel	18	20.3	38.7	55.5	90.1	130.2	160	159.1	99.5	64.8	32	18.2	886.3

Ce tableau montre que l'évapotranspiration potentielle mensuelle varie de 18.0 mm en janvier à 160 mm pour le mois le plus chaud, correspondant au mois de juillet. L'évapotranspiration potentielle annuelle s'élève à 886.3mm, ce qui représente une des caractéristiques du département étant donné son importance.

Bilan hydrique :

La quasi-absence de précipitations depuis le début de l'étude induit une disponibilité limitée de données exploitables fournies par les piézomètres de surfaces. Ce paramètre ne permet pas d'établir un bilan hydrique clair, cependant au vu de la très forte interaction entre niveau d'eau d'étang et le niveau d'eau dans les piézomètres, nous pouvons envisager un battement de la nappe superficielle corrélé aux variations de niveaux d'eau dans l'étang.

Le bilan hydrique de la zone humide « Les Dosses » consistera à évaluer l'équilibre entre les apports et les pertes d'eau. L'objectif final étant une meilleure compréhension du fonctionnement hydrologique de la zone humide. Le fonctionnement hydrologique de la zone humide apparaît fortement dépendant des phénomènes météorologiques dont principalement :

- Les entrées en eaux douce par les pluies et leur ruissellement ;
- Les variations de niveau de l'étang, notamment par le régime des vents qui influencent le niveau de l'étang de Salses-Leucate en fonction de leur intensité, leur durabilité et de leur direction.
 - o En cas de vent de terre, une baisse du niveau de l'étang au niveau de la zone humide qui permet l'écoulement vers l'étang des eaux douces issues de l'amont ;
 - o En cas de vent marin, une rehausse du niveau qui empêche l'écoulement des eaux douces et participe à la remontée d'eau salée vers la zone humide (submersion lagunaire).

Influence sur le régime des eaux :

- Stockage des eaux de crue / de l'eau lors des « hautes eaux » et intrusions marines – zone inondable en grande partie,
- Dissipation de l'énergie des eaux et du vent par la végétation ce qui va également permettre de protéger les Dosses face à l'érosion en limitant son impact. Cependant certaines zones sont dégradées et parfois à nu.

Afin de définir les caractéristiques hydrodynamiques de la nappe (sens d'écoulement, gradient, battement, etc.), ainsi que la qualité des eaux souterraines, 7 piézomètres ont été mis en place sur l'ensemble de l'aire d'étude (**Cf. Figure 44**).

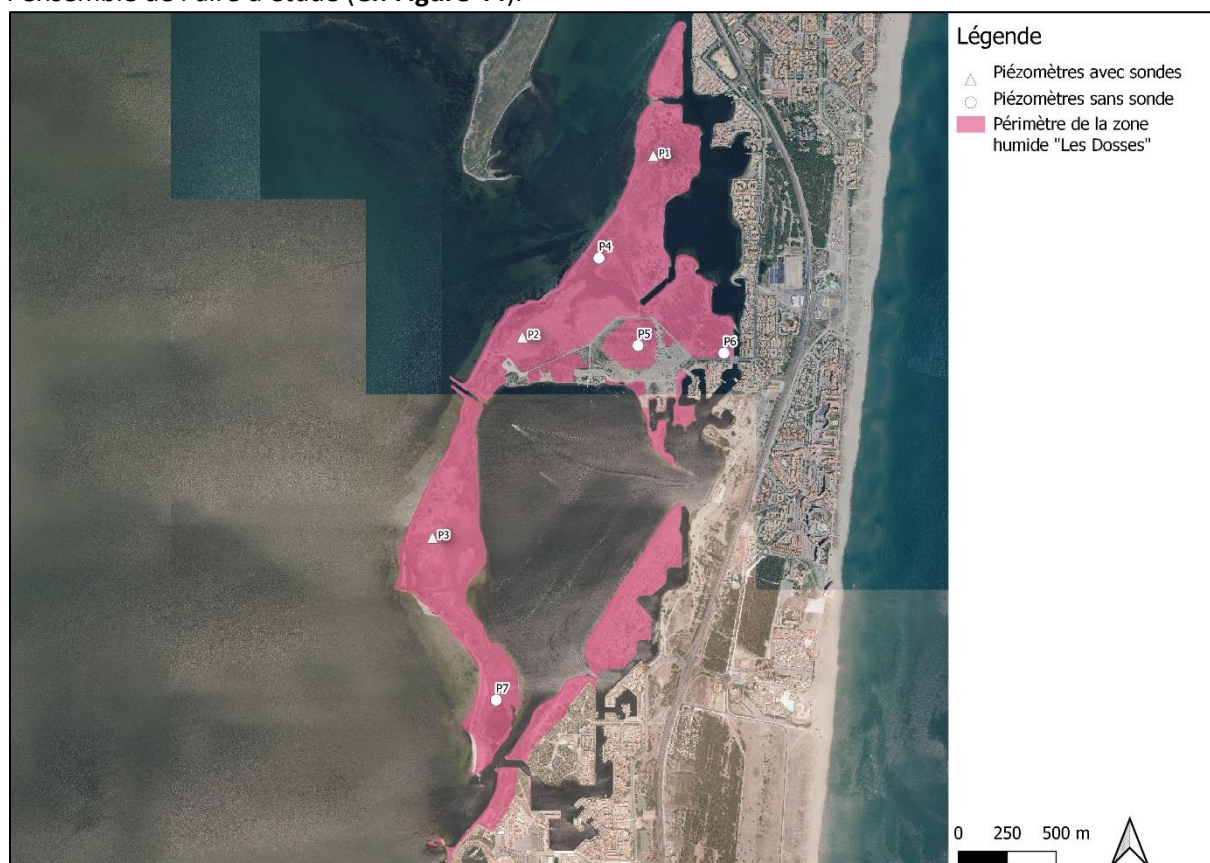


Figure 40 : Représentation des poses de piézomètres sur zone humide « Les Dosses » (Source : RIVAGE, fond de plan IGN)

Il s'agit de piézomètres « rustiques », composées d'un tube crépiné qui a été enfoncé dans le sol, avec massif filtrant à sa base (**Cf. Figure 45**). La profondeur de ces dispositifs est comprise entre 1 et 2 mètres par rapport au niveau du sol.



Figure 41 : Exemple d'un piézomètre (n°7)

Chaque piézomètre a fait l'objet d'un nivellement précis (X, Y et Z).

Sur les 7 piézomètres équipant la zone humide « Les Dosses », 3 ont été équipés d'une sonde et les 4 autres sont uniquement manuels. La totalité des piézomètres ont été posés en juin 2022.

■ Etude de la piézométrie

Aux vues de l'absence de précipitations durant les premières années et la difficulté de collecte de données liée à l'accès au piézomètre. Les résultats obtenus ne sont pas exploitables.

■ Suivi piézométrique en continu

■ Suivi piézométrique en continu

Les ouvrages P1, P2, P3 ont été équipés de sondes qui enregistrent les niveaux d'eau au pas de temps midi/minuit à partir du moment où ils ont été posés.

Le suivi piézométrique continu réalisé au droit de ces points devait permettre notamment :

- De mesurer le battement de la nappe et les variations de niveau de l'étang;
- D'observer la réponse des eaux souterraines à une pluie ;
- De dresser des esquisses piézométriques à différentes périodes.

Battement de la nappe et variations du niveau de l'étang

Réponses des eaux souterraines aux épisodes pluvieux

Esquisses piézométriques, directions d'écoulement

Les sondages et suivis réalisés montrent l'influence majeure du niveau de l'étang dans un sol sableux. La pose de ces piézomètres sur certains secteurs a été réalisée trop en surface, ne permettant pas de détecter de variations de niveaux d'eau.

3.2. Fonction biogéochimique et physique

De nombreuses études permettent une évaluation fine des fonctions biogéochimiques et physiques assurées par la Zone Humide. Cependant il est difficile d'appliquer ces évaluations sur l'ensemble d'un territoire sans avoir préalablement effectué de nombreuses mesures et analyses.

Ce secteur contribue à assurer la fonction de filtration ou rétention des polluants, matière en suspension et nutriments en tenant compte des entrées et sorties d'effluents sachant que ces transferts restent très limités sur ce site d'étude. Les berges et les bancs de vase exondés en été jouent un rôle dans la rétention/exportation de l'azote et du phosphore, avec l'accumulation d'algues et de

débris d'herbiers. Cela participe à l'épuration et à l'amélioration de la qualité des eaux (une partie des éléments échoués peut être exportés par envol une fois secs (vent) ou enfouie (brassage du sédiment). En été la non-dégradation dans l'eau des éléments échoués est très intéressante car participe à la limitation/prévention du phénomène de malaïgue car :

- Les végétaux ne sont pas dégradés dans l'eau (pas d'impact sur l'oxygénation de l'eau),
- La matière organique est moins reminéralisée car c'est en été que l'activité bactérienne est maximale.

3.3. Fonctions biologiques et écologiques

3.3.1. Habitats et flore

Les caractéristiques en termes d'expression des habitats sur les Dosses révèlent selon les secteurs d'une forte perturbation liée à la fréquentation humaine et à l'artificialisation datant de la mission Racine. A contrario, certains secteurs tendent vers l'enfrichement du fait de leur abandon. Ces habitats sont également le reflet des conditions d'humidité et de salinité du milieu. Au total, 6 types d'habitats d'intérêt communautaire ont été recensés sur le secteur recouvrant une surface totale de 22% de l'entité fonctionnelle.

3.3.2. Faune

La faune observée sur ce site est riche mais fortement perturbée. Une gestion différenciée des espaces naturels et des espaces anthropisés sera bénéfique à l'expression de cette fonctionnalité.

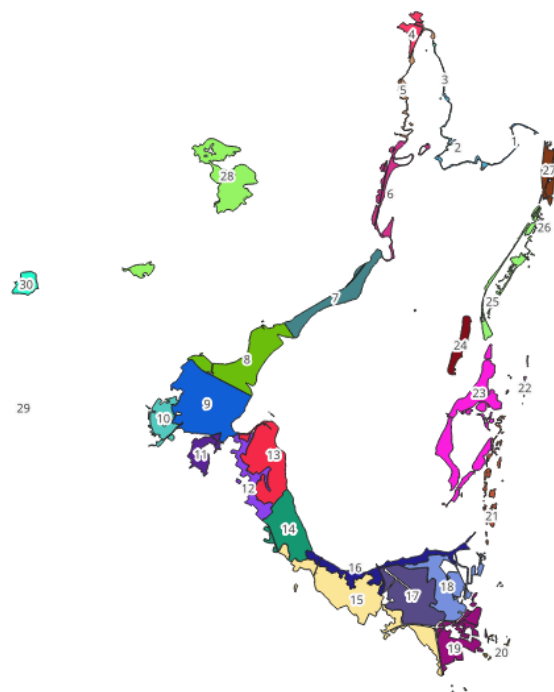
Ce site représente un ensemble de milieux important pour la faune (Rôle d'habitat, zone de nutrition, de reproduction, halte migratoire, dortoir...). Cependant, face à cet intérêt écologique important, de nombreuses perturbations, dégradations et dérangement sont présents.

3.3.3. Fonction écologique ou fonction de corridor

La fonction écologique ou fonction de corridor est effective sur ce site par le simple fait d'être en contact direct avec le milieu lagunaire avoisinant. Cependant, le corridor littoral terrestre (lido) est très peu fonctionnel voire nul en raison de l'isolement du site par l'urbanisation de la station balnéaire. Cela entraîne donc de mauvaise connexion avec les entités 24, 25 et très moyenne avec l'entité 22.

Par extension, la zone humide des Dosses en lien avec les zones humides avoisinantes constitue un vaste ensemble de zones humides plus ou moins douces faisant partie intégrante de la ceinture de milieux aquatiques bordant l'étang de Salses-Leucate. La quantité d'infrastructures anthropiques (linéaires ou ponctuelles) entrave partiellement la continuité de ces corridors selon la sensibilité des espèces (que ce soit pour la faune ou pour la flore).

La partie nord de cette entité est d'origine artificielle (remblais), datant de la période de construction des stations balnéaires du littoral (années 1960/70) mais ayant retrouvé un fonctionnement écologique « naturel ». L'intérêt écologique des Dosses est fort malgré d'importantes dégradations/perturbations et dérangements. La présence massive d'espèces envahissantes dégrade également l'expression de la fonction écologique du site.



3.4. Fonctions paysagères et patrimoniales

L'aspect sauvage et isolé de la zone d'étude est contraint par les stigmates d'une forte pression anthropique. Ce site est très attractif en raison de sa valeur récréative et/ou touristique pour les sportifs, randonneurs, promeneurs, sportifs et chasseurs ce qui va entraîner une sur-fréquentation du site tout au long de l'année et principalement en période estivale. Cette zone présente également un fort intérêt pour les loisirs sportifs (spot de planche à voile, télési nautique...).

Ce site présente en termes de valeur paysagère une assez bonne typicité du paysage de bord d'étang, cependant cette valeur diminue en raison de quelques dégradations visuelles liées aux activités humaines (cabanisation, gravats, parkings, chemins, routes ...).

3.5. Menaces et pressions

3.5.1. Identification des pressions sur l'emprise du projet

Le niveau de pressions a été apprécié pour chaque Zone Humide du bassin versant à travers 13 facteurs de pressions selon une cotation déterminée tenant compte de l'intensité (fort, moyen, faible) ainsi que de son impact (réduction de valeur, réduction de surface).

Nous obtenons une note qui permet par la suite d'identifier un niveau de pression s'exerçant sur chaque Zone Humide.

Les pressions sur cette entité sont de niveau 1 et sont donc qualifiées de « faibles » mais ce site demeure de niveau de vulnérabilité forte du fait du forts niveau d'enjeux qu'il présente.

3.5.2. Points particuliers sur les pressions identifiées

Les principales pressions impactant cette entité sont :

- **Circulation d'engins motorisés** (chemins carrossables au Sud et au centre) : la presque île étant parcourue par une route, les engins motorisés présentent une pression certaine. Outre les diverses pollutions (bruit, HAP, microplastiques) la divagation des véhicules de divers types en espaces naturels peut générer une perturbation pour la faune et une destruction de la flore et des habitats. Des aménagements visant à limiter la pénétration des VTM hors des sentiers et routes ont été implantés.
- **Décharge sauvage et/ou remblais** (en bordure des zones urbanisées/très fréquenté, au Sud et au centre) : La pratique est occasionnelle mais impactante et de natures diverses (pneus, matières plastiques...). De très nombreux déchet de construction sont présents sur le site des Dosses.
- **Espèces envahissantes** : Les Dosses font face à une problématique espèces envahissantes relativement importante. Une des espèces la plus présente est le « carpobrotus », plus communément appelé « griffe de sorcière ». De nombreuses zones sont touchées par son expansion. D'autres espèces envahissantes sont identifiées sur le périmètre du plan de gestion.
- **Fréquentation significative** : La fréquentation est régulière et existe toute l'année, avec un pic estival. Les zones de glisse sont particulièrement impactées. Une pratique de la chasse invite une fréquentation très modérée au nord des Dosses. Le sentier d'interprétation du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales accueille près de 40 000 visiteurs par an. Les Dosses possèdent deux îlots connus pour la nidification des sternes naines et des gravelots à collier interrompus (Brigantins et petites Dosses). Ces deux îlots souffrent d'une forte fréquentation humaine (marcheurs, planchistes, pêcheurs etc.) créant du dérangement et du piétinement pouvant perturber la reproduction et la nidification. Les promeneurs accompagnés de chiens présentent sans doute le facteur de perturbation le plus important pour les colonies d'oiseaux nicheurs.

- **Urbanisation/espaces verts** : Les Dosses ont subi de nombreux travaux d'urbanisations au cours des années tels que du goudronnage sur certaines zones ou la construction d'un delphinarium. Ces espaces urbanisés sont aujourd'hui majoritairement abandonnés et une partie a été retiré. L'urbanisation actuelle liée au tourisme reste limitée.
- **Stationnement, camping-cars, camping** : La pratique du camping bien qu'étant interdite sur l'ensemble de la commune reste très courante sur le site des Dosses. De nombreux camping-cars et véhicules liés à la pratique de la glisse fréquentent le site tout au long de l'année, si la majorité restent sur le grand parking causant ainsi de moindres perturbations, certains s'éloignent des sentiers...

3.6. Analyse fonctionnelle globale de la zone humide

Les Zones Humides ont des relations multiples avec les milieux environnants. La connaissance du fonctionnement hydrologique doit donc s'étendre au-delà de la zone gérée. Un premier périmètre de l'Espace de Bon Fonctionnement ou EBF a été envisagé (Cf. Figure 47).

L'EBF englobe les zones d'alimentations principales en eau du site, les sources de dégradations lorsqu'elles sont situées à proximité du site, les points de contrôle du fonctionnement hydraulique (ouvrage de régulation hydraulique s'ils existent).

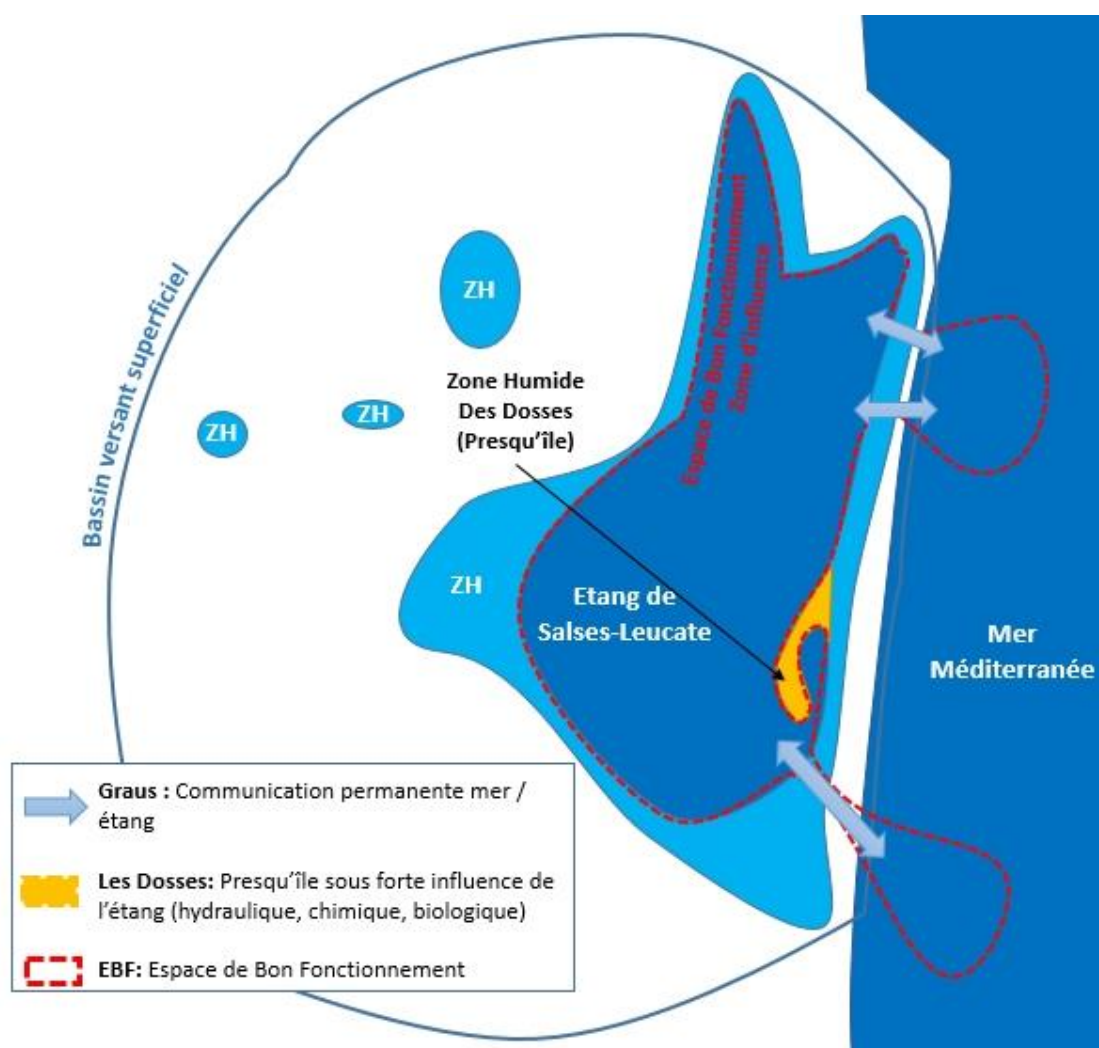


Figure 42 : Espace de Bon Fonctionnement de la ZH

Dans le cas de la zone humide n°23, l'Espace de Bon Fonctionnement fait intervenir des composantes de grande échelle :

- L'étang de Salses-Leucate (5,4 km²) connecté à la mer Méditerranée ;
- Un bassin versant à l'échelle de l'étang de Salses-Leucate (160km).

Dans ce contexte, on définira un EBF pratique qui consiste en une zone de gestion définie de manière arbitraire autour du site tout en intégrant l'ensemble des éléments jouant un rôle pour la zone humide.

La carte ci-dessus présente l'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) de la zone humide des Dosses sur la base des éléments recueillis lors de l'étude hydraulique.

En **annexe 7**, vous trouverez la totalité de la réflexion menée au sujet de cet espace de bon fonctionnement de la zone humide « Iles et presqu'îles entre la pointe de la Coudalère et Port-Leucate (Dosses) ».

La notion d'Espace Humide de Référence EHR n'est pas applicable à cette échelle de réflexion.

3.7. Enjeux

Une première évaluation des enjeux que présentent cette entité a été faite à travers le Diagnostic de la Stratégie de Gestion, ces enjeux sont définis d'une part à travers les différentes fonctions que peuvent assurer une Zone Humide et d'autre part l'aspect patrimonial (biologique et paysager) que présente l'entité (Cf. **Figure 48**).

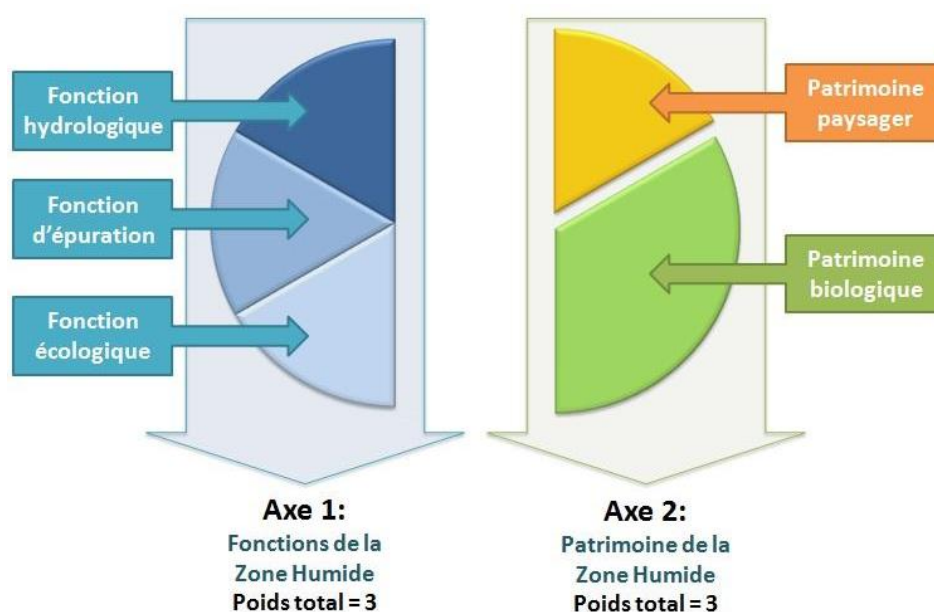


Figure 43 : Représentation des enjeux de l'entité n°23

Aux vues des différents éléments exposés précédemment dans ce plan de gestion nous pouvons affirmer à l'aide de la SGZH que le niveau d'importance de chaque enjeu est :

- Un niveau pour la fonction hydrologique **fort**
- Un niveau pour la fonction d'épuration **moyen**
- Un niveau pour la fonction écologique **moyen**
- Un niveau pour le patrimoine biologique **fort**
- Un niveau pour le patrimoine paysager **fort**

Le bilan des enjeux sera donc de niveau **fort**

Concernant les enjeux du patrimoine biologique, on peut souligner :

- La présence des Psammodrome d'Edwards et du Psammodrome algire, deux espèces de reptiles marquant un intérêt important de conservation.
- La totalité du site des Dosses est favorable à la nidification d'oiseaux dont plusieurs sont protégées et concerne un intérêt de conservation.
- Quatre espèces végétales d'intérêt dont trois protégées se situent dans le site des Dosses (le Buplèvre glauque (protégée), l'Epiaire maritime (protégée), l'Euphorbe de Terracine (protégée) et le Polycarpon à feuilles de sabline).

Chapitre 4 : Objectif du Plan de Gestion

Ce plan de gestion s'inscrit dans un cadre plus large qui est la Stratégie de Gestion des Zones Humides du bassin versant de l'étang de Salses-Leucate, les plans de gestion doivent répondre aux objectifs de celle-ci. Le détail de ces éléments est consultable dans la SGZH.

<http://rivage-salses-leucate.org/missions/zones-humides/telechargements-zones-humides/>

Ce plan de gestion s'inscrit également dans les éléments préconisés dans la boîte à outil réalisée par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse qui capitalise l'expérience acquise par les gestionnaires sur la base de l'analyse de 30 plans de gestion en zones humide.

<http://www.zones-humides.org/actualite%3%A9/bo%3AEte-%3A0-outil-zones-humides-en-rh%3%B4ne-m%3%A9diterran%3%A9e-corse>

4.1. Définition de l'état fonctionnel favorable

En premier lieu il faut définir un état fonctionnel favorable de la zone humide en se basant sur les enjeux du site. Les enjeux sont les éléments (fonctionnels et patrimoniaux) qui doivent être préservés et traités dans le cadre du plan de gestion.

Les fonctions hydriques et écologiques ont fait l'objet d'une analyse qui a permis de mettre en lumière les capacités de ce milieu. Dans notre cas, le fonctionnement et la qualité du milieu ont été fortement modifiés à la suite de la mission Racine notamment avec le remblaiement d'une partie de la zone augmentant sa superficie et avec les aménagements qui y ont été construits. Les milieux de ce site sont ainsi très marqués par l'anthropisation et la fréquentation intensive, modifiant ainsi la structure de cette zone humide.

Il est envisageable que certains secteurs de cette zone humide puissent retrouver leur caractère naturel au regard de l'ensemble des fonctionnalités au niveau des îlots et corridors de biodiversité et ainsi retrouver un profil d'équilibre pour les fonctions de la ZH. Sans toutefois revenir à un état antérieur à la mission Racine.

4.2. Définition des Scénarios pour l'avenir de la ZH

Imaginer l'ambition possible du projet :

Il a été nécessaire de s'interroger sur l'ambition possible du projet, en prenant un certain recul par rapport aux possibilités d'action à un instant donné.

Cette réflexion a présenté plusieurs facettes :

- *Evaluation des besoins de la zone : quelle pourrait être une restauration « complète » de la zone ?*

- *Evaluation des contraintes : existe-t-il des contraintes rédhibitoires à cette restauration ?*
- *Détermination des moyens à mobiliser. Dans bien des cas, une restauration ambitieuse n'est pas impossible, car elle demanderait des moyens importants : moyens financiers, contrôle du foncier, accord entre partenaires, connaissances techniques...*

Cette réflexion a permis d'identifier différents niveaux d'ambition concernant ce projet. En raison des contraintes inhérentes lié à l'aspect naturel du site, son isolation géographique et son importance pour différents usages. Les différents niveaux d'ambitions resteront modestes sur le volet quantitatif et ambitieux sur l'aspect qualitatif. Une analyse coûts/bénéfices a permis d'affiner les orientations prises.

La restauration pressentie combine trois actions principale avec une action sur les usages du site (fréquentation, accès...), le maintien ou l'amélioration de la qualité du Patrimoine naturel des Zones Humides et la restauration des fonctionnalités liées à l'eau (qualité/quantité). Le projet comporte une dimension socio-économique, avec des équipements de découverte du site par le public et un partenariat avec les acteurs locaux (scolaires, associations...).

Ces différents éléments de réflexion nous permettent d'envisager des objectifs à long terme et des objectifs opérationnels.

Au cours de la phase de détermination des objectifs du plan de gestion, il est apparu indispensable d'envisager différents scénarios crédibles permettant de se projeter dans la gestion future de ce site.

La méthode des scénarios est intéressante dans les sites dont l'avenir est ouvert et incertain. Le site d'étude justifie donc la mise en place de différents scénarios car différentes alternatives existent en matière de gestion afin de mener une réflexion la plus cohérente et large possible.

Construction de scénarios :

Lors de la construction des scénarios, plusieurs principes ont été observés :

- *Les scénarios doivent être crédibles, à court ou à long terme ;*
- *Les scénarios doivent être contrastés, pour permettre des comparaisons pertinentes ;*
- *Cet exercice doit être transparent et argumenté (effort à fournir, impacts des actions mises en œuvre...)*

En bleu/italique ; éléments issus du « Retour d'expérience des plans de gestion de zones humides sur les bassins Rhône Méditerranée et Corse – AE RM&C – 2015 ».

Trois scénarios ont été développés pour le plan de gestion de la Presqu'île des Dosses dont voici les détails :

Scénario 1.

Zone humide en péril - Scénario tendanciel - Nature sauvage en zone fréquentée.

Descriptif

Le site fait l'objet d'une protection et d'une gestion modeste : entretien de la végétation dans quelques secteurs, petites actions de génie écologique, animations. Le site ne connaît pas de dégradation majeure, mais il n'est pas entretenu, les espèces envahissantes s'y développent et la fréquentation se perpétue de manière non négligeable. Des gravats sont identifiés sur site mais ne sont pas gérés.

Impacts

- Conséquences sur les fonctions et les services

Cette évaluation est prioritaire, elle doit être menée à plusieurs échelles de temps, parce qu'une action bénéfique à court terme peut perdre ses effets à long terme. Les scénarios doivent être comparés à travers leur impact sur le changement de fonctionnalité et leur réversibilité.

Tableau 8 : Légende : Comparaison du scénario avec la situation actuelle : 0 : neutre, + favorable, - défavorable, ++ : très favorable, -- : très défavorable, +/- : effet variable (selon les parties du site, ou selon les fonctions). Ce tableau est renseigné à dire d'expert, en fonction des connaissances disponibles sur le site.

Fonctions hydrauliques hydrologique	Fonctions physiques biogéochimiques	Fonctions écologiques biologiques
0	-	-
Le site continue de jouer un rôle modeste en matière de fonctions hydriques (lien nappe, stockage des eaux de ruissellement).	La qualité de l'eau n'est pas évaluée et reçoit les effluents de la route. La salinisation des masses d'eau du site n'est pas évaluée.	Une étude naturaliste est réalisée afin d'évaluer les différentes populations faunistiques et floristiques existante. Elles sont en progression ou diminution en fonction des taxons cependant aucunes actions n'est faite pour protéger ou conserver les espèces d'intérêts vis-à-vis des perturbations, des prédatons ou des dérangements. Aucun aménagement n'est réalisé pour encourager les espèces nicheuses sur le secteur Prolifération d'espèces envahissantes.

- Conséquences sur les usages

Ce scénario n'est pas incompatible avec la poursuite de la fréquentation du secteur, les activités sportives et l'activité cynégétique. Cependant il n'empêche pas l'utilisation abusive d'engins motorisés dans le milieu naturel ni le camping ou stationnement de camping-car. Une non-gestion des usages à l'échelle du site risque d'entraîner des conflits.

- Coût

Les actions se limitant à de rares entretiens, le coût est négligeable, sera réduit à quelques retraits de dépôts sauvages et surveillance ponctuelle.

- Faisabilité

La faisabilité de ce scénario est maximale étant donné le niveau d'action et investissement minimalistes.

- Pérennité

L'intégrité du site à long terme est difficilement perceptible bien que probablement voué à la dégradation. Des pratiques de camping sauvage sont constatés principalement en période estival. Le gestionnaire de ce site sera le propriétaire uniquement.

Type de Scénario : Restauration ponctuelle / symptomatique

Espace de mise en œuvre de la gestion	Intervention à l'échelle de l'unité écologique ou de la parcelle (une petite partie du site).
Pas de temps	Restauration ponctuelle, non pérenne. Il sera nécessaire de renouveler l'opération dans quelques années.
Spécialisation de l'action	Restauration ciblée sur un dysfonctionnement, une fonction.
Niveau d'intervention	Intervention sur une partie des conséquences des dysfonctionnements.
Cibles de l'action	Composition de la ZH (végétation).
Motivation de la restauration	Une fonction, un service : approche ciblée.

Scénario 2.

Préservation de la biodiversité, amélioration de la qualité de la ZH et gestion de la fréquentation.

Descriptif

Ce scénario vise à restaurer les qualités et le fonctionnement du site, de manière ambitieuse.

Les actions portent principalement sur la préservation : maîtrise de la fréquentation, pédagogie sur les enjeux écologiques, limitation de la prolifération des espèces envahissantes.

La qualité de l'eau est améliorée (amélioration de la voirie, des sentiers ...).

Cette évolution permet de restaurer un fonctionnement moins perturbé par une fréquentation humaine et animale anarchiques.

Impacts

- Conséquences sur les fonctions et les services

Tableau 9 : Légende : Comparaison du scénario avec la situation actuelle :

0 : neutre, + favorable, - défavorable, ++ : très favorable, - : très défavorable, +/- : effet variable (selon les parties du site, ou selon les fonctions).

Ce tableau est renseigné à dire d'expert, en fonction des connaissances disponibles sur le site.

Fonctions hydrauliques hydrologique	Fonctions physiques biogéochimiques	Fonctions écologiques biologiques
+	+	++
L'étude des piézomètres mis sur place va permettre une meilleure compréhension du site notamment concernant le nombre et l'emplacement des nappes superficiels et leur comportement vis-à-vis de la zone humide. Le décroustage du site va permettre un meilleur écoulement des masses d'eau.	La qualité de l'eau est connue et préservée par l'étude régulière de l'eau contenue dans les piézomètres présents sur le site. La régulation de la fréquentation abusive du site par des engins motorisés en dehors de la voirie et l'amélioration de la voirie permet une amélioration de la qualité de l'eau car moins de pollution en est issu et les dépôts sauvage sont limités.	Les habitats humides sont étudiés afin de connaître les différentes espèces présentes sur le secteur. Des mises en défens sont installer pour éviter les divagations en dehors des sentiers et de dérangement. Des mesures supplémentaires de préservations peuvent être mis en place en faveur d'espèces d'intérêt patrimoniale (en période de nidification pour les oiseaux nicheurs par exemple). Un balisage des sentiers permet également la diminution de la fréquentation anarchique du milieu naturel. La destruction du delphinarium permet le décroustage du site avec la destruction du dernier aménagement fixe du secteur et un retour du milieu naturel.

- Conséquences sur les usages

Ce scénario modifie les usages actuels du site par des contraintes physiques et une maîtrise de la fréquentation qui conduira à employer un sentier prédéfini différent de celui utilisé actuellement et à l'écart des zones les plus sensibles. Cependant le public sera guidé vers l'un des 4 observatoires édifiés

sur le secteur spécifiquement destiné à l'observation de la faune en minimisant au maximum le dérangement et tout en respectant la tranquillité des animaux.

La fréquentation du site augmentera avec les nouveaux aménagements de découverte du patrimoine naturel. Cependant les activités nautiques ne seront pas affectées tout comme les activités cynégétiques.

- Coût

Les études (Hydrique et faune, flore et habitat) permettant de réaliser le diagnostic du plan de gestion ont un coût à ne pas négliger bien que celles-ci soient généralement accompagnées financièrement. Le principal poste de dépense portera sur les équipements de mise en défens de la totalité du périmètre du plan de gestion et la maîtrise de la fréquentation du site tout en gardant une attractivité pour l'accueil du public (observatoire, panneautage) (Exemple de panneau en **annexe 3**).

- Faisabilité

La mise en œuvre de moyens humains et financiers importants sera à prendre en compte.

La durée de mise en œuvre d'un plan de gestion de ce type peut s'étendre sur plusieurs années.

- Pérennité

Ce scénario, en améliorant la qualité des milieux et la quiétude de la biodiversité n'augmente pas la surface en zone humide. La régulation des espèces exotiques envahissantes devra être réalisée sur plusieurs années avant élimination durable. Le milieu tendra rapidement à l'équilibre, ce qui permet d'assurer ses fonctions naturelles sans nécessité d'entretien important, grâce aux mécanismes d'auto-entretien du milieu. Le gestionnaire de ce site sera la mairie du Barcarès, commune où la surface du site d'étude est la plus grande, assisté par le syndicat RIVAGE et les différents partenaires techniques et financiers impliqués dans la gestion de ce site.

Type de Scénario : Restauration partielle ambitieuse

Espace de mise en œuvre de la gestion	Intervention à l'échelle de la Presqu'île des Dosses
Pas de temps	Restauration pérenne. Les effets de la restauration perdureront durant plusieurs décennies.
Spécialisation de l'action	Restauration simultanée des différentes fonctions, traitement de l'ensemble des dysfonctionnements
Niveau d'intervention	Intervention sur les causes de l'ensemble des dysfonctionnements
Cibles de l'action	Flux (eau, matières) Processus d'autoépuration, faune/flore et habitats
Motivation de la restauration	La majeure partie des fonctions ou services

Scénario 3.
**A la reconquête du passé. Restauration fonctionnelle
et surfacique ambitieuse**

Descriptif

L'objectif est beaucoup plus ambitieux et le projet porte sur une reconfiguration en profondeur du site. Les actions du scénario précédent sont mises en œuvre en supplément de celui présenté ici. Afin de retrouver un profil de milieu tel qu'il était auparavant, l'ensemble de la zone humide est repensé et étendu en surface. L'action du plan de gestion s'étendrait non pas à l'échelle de l'entité humide mais pourrait prendre en compte les entités à proximité directe afin de créer des corridors et donc réduire l'isolement de cette entité n°23 lié à son urbanisation.

Impacts

- Conséquences sur les fonctions et les services

Tableau 10 : Légende : Comparaison du scénario avec la situation actuelle :

0 : neutre, + favorable, - défavorable, ++ : très favorable, -- : très défavorable, +/- : effet variable (selon les parties du site, ou selon les fonctions).

Ce tableau est renseigné à dire d'expert, en fonction des connaissances disponibles sur le site.

Fonctions hydrauliques hydrologique	Fonctions physiques biogéochimiques	Fonctions écologiques biologiques
+	++	++
Réaliser une étude permettant l'identification des relations entre les différentes masses d'eau sur le secteur et leur provenance. Identifier l'évolution de la salinisation des terres sur ce secteur. Les évolutions des niveaux d'eau sur le secteur sont connues à échelle de temps régulière à l'aide de la mise en place de piézomètres équipés de sondes transmettant des données à distance à échelle de temps régulière. La diminution voire la suppression de certains usages ou aménagement sur le secteur permettent au milieu de retrouver un équilibre naturel moins limiter par les aménagements.	La qualité de l'eau est connue, par l'étude à échelle de temps régulière de l'eau contenue dans les piézomètres présent sur le secteur. Amélioration du système de phytoépuration des eaux usées de la presqu'île des Dosses. Mise en place de caméra sur le secteur permettant de dissuader les dépôts sauvages et le camping sur le secteur en supplément d'une augmentation des patrouilles de la police municipale sur le secteur afin de limiter la pollution des masses d'eau et du milieu.	L'accès aux véhicules sur le secteur de la Presqu'île des Dosses est interdit en dehors des services d'entretiens ou d'urgence. Suppression de la voirie et des parkings ainsi que du grand télésiège (à la fin de son contrat de bail) engendrant une sur-fréquentation du secteur et de la pollution liée à son système hydraulique. Balisage du sentier plus strict que dans le scénario 2 avec la réduction du nombre et de la longueur des sentiers. Limitation des activités cynégétiques sur le secteur avec une autorisation seulement du 1^{er} octobre au 31 décembre et une interdiction les weekends. Mis en place d'une opération de régulation des espèces exotiques envahissantes à échelle de temps régulières et

		annuel avec pour objectif l'élimination totale de ces espèces sur le secteur. Instaurer une obligation de démontage de l'ensemble des aménagements présent sur le secteur et de remise au propre de la parcelle pendant minimum 4 mois par ans. Les habitats humides variés et de qualité sont multipliés.
--	--	---

- Conséquences sur les usages

Ce scénario demande un investissement très important de la part de la collectivité mais permet une nette amélioration des milieux. Les usages seront fortement impactés car très réduit par la suppression de la voirie sur le secteur ainsi que des parkings et les activités cynégétiques y seront également fortement réduite. Les activités de randonnées, bien que réduite en raison de la délimitation des sentiers seront renforcés par la diminution des activités cynégétiques.

Le camping, l'usage d'engin motorisé abusif et les dépôts sauvages seront également très fortement minimisé, permettant une meilleure restauration du milieu naturel. L'impact sera quant à lui très fort sur la fonction écologique (diminution du dérangement des espèces, réduction de la destruction des habitats, expansion des espèces nicheuse sur le secteur...).

- Coût

Le coût d'expertise technique et naturaliste, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, des travaux de terrassement, de matériel de transmission à distance (piézomètres et caméra), du personnel pour la lutte contre les espèces invasives, de génie végétal et le déploiement de la police municipale représentent un projet qui prend une dimension bien supérieure aux précédents scénarios. Additionnés à ceux-ci il faut prendre en compte également les frais estimés dans le scénario précédent, ce qui au total donne un investissement conséquent.

- Faisabilité

Les exigences d'un tel projet seront importantes tant en temps Homme qu'en compétences techniques et financières.

De plus, les activités socio-économiques sur le secteur seraient bien trop impactées par ce projet pour conserver leur rentabilité, ce qui entraînerait la fermeture de ces activités et une perte financière conséquente pour la commune du Barcarès.

Un scénario très ambitieux comme celui présenté ne sera peut-être pas privilégié à l'horizon d'un plan de gestion, mais il pourrait être conservé, en partie, comme une perspective pour le long terme.

- Pérennité

Ce scénario permettrait de développer les surfaces et la qualité des milieux malgré des travaux lourds et perturbants tant pour le milieu humide que pour les populations existantes. Une gestion plus importante du site sera à prévoir avant stabilisation de l'écosystème (un temps d'adaptation des espèces animales et végétales patrimoniales à prévoir).

Sous réserve de moyens financiers adéquats tout en engageant les études et la concertation il sera intéressant d'envisager le scénario 3 à long terme. Le gestionnaire de ce site sera la mairie du Barcarès, commune où la surface de l'entité est la plus grande, assisté par PMMCU, le syndicat RIVAGE et les

différents partenaires techniques et financiers impliqués dans la gestion de ce site. Le ou les gestionnaires ne s'orienteront pas dans des travaux lourds conduisant à une transformation complète de ce site.

Type de Scénario : Restauration complète

Espace de mise en œuvre de la gestion	Intervention à l'échelle de l'Espace de Bon Fonctionnement
Pas de temps	Restauration pérenne. Les effets de la restauration perdureront durant plusieurs décennies. Une veille contre les espèces exotiques envahissante sera maintenue annuellement avec des missions d'arrachages
Spécialisation de l'action	Restauration simultanée des différentes fonctions, traitement de l'ensemble des dysfonctionnements
Niveau d'intervention	Intervention sur les causes de l'ensemble des dysfonctionnements
Cibles de l'action	Flux (eau, matières) Processus, faune/flore et habitats
Motivation de la restauration	Ensemble des fonctions et services Priorité donnée à la pérennité des fonctions « biodiversité »

Choix du scénario

Les acteurs se sont prononcés sur un scénario, à la fois faisable avec les moyens disponibles et positif pour le fonctionnement de la zone humide.

Les scénarios ont fait l'objet d'une analyse technique et d'une concertation avec les acteurs concernés. Il a également été utile de soumettre les scénarios à des experts extérieurs, indépendants des intérêts et jeux d'acteurs locaux.

Il a été nécessaire de présenter aux acteurs, dès le début du processus de concertation, les règles de prise de décision (COPIL#1). La concertation est conçue pour faire émerger un projet partagé, mais la décision finale est prise par un ou des acteurs représentant l'intérêt général (généralement une collectivité locale) mais ici le comité de gestion du site.

Tableau 11 : Légende : Comparaison du scénario avec la situation actuelle :

0 : neutre, + favorable, - défavorable, ++ : très favorable, - : très défavorable, +/- : effet variable (selon les parties du site, ou selon les fonctions).

Ce tableau est renseigné à dire d'expert, en fonction des connaissances disponibles sur le site.

	Scénario 1. Zone humide en péril. Tendanciel. Nature sauvage en zone fréquentée	Scénario 2. Préservation de la biodiversité, amélioration de la qualité de la ZH et gestion de la fréquentation.	Scénario 3. A la reconquête du passé. Restauration fonctionnelle et surfacique ambitieuse
Fonctions hydrauliques hydrologiques	0	+	+
Fonctions physiques géochimiques	-	+	++
Fonctions écologiques biologiques	-	++	++
Usages	-	+	+
Faisabilité, coût	0	€	€€
Pérennité	-	+	++

Le scénario 2 semble être le plus intéressant par sa pérennité, sa cohérence et sa faisabilité tant technique que financière.

Ces différents scénarios ont été présentés au COPIL lors de la réunion du 30 novembre 2023, le COPIL se positionne plutôt sur le scénario 2. Le facteur limitant réside principalement sur les coûts liés à la suppression de la voirie sur la partie ouest du site.

Ces différents éléments de réflexion nous permettent d'envisager des objectifs à long terme et des objectifs opérationnels.

4.3. Définition des objectifs

Les objectifs doivent être orientés vers la restauration et la préservation de manière pérenne du site notamment en termes d'amélioration des usages ou d'amélioration de la qualité de la continuité des corridors écologiques. Après travaux, le site devra fonctionner de façon relativement autonome, sans nécessité d'une gestion récurrente trop importante excepté les travaux d'entretien.

4.3.1. Les objectifs à long terme ou objectifs stratégiques

Restaurer et préserver durablement la zone humide « Les Dosses » et accompagner les usages pour pérenniser la qualité des milieux.

Les Objectifs proposés au COPIL lors de la réunion du 30 novembre 2023 ont été validés lors de cette même réunion.

4.3.2. Les objectifs du plan de gestion ou objectifs opérationnels

Les **objectifs** du projet ont été hiérarchisés et définis après mûres réflexions pour être le plus pertinents possibles tout en restant concrets.

Ces objectifs visent à préserver et améliorer les fonctions existantes et à exprimer les potentialités du site en matière de biodiversité et d'amélioration de la qualité de l'eau.

- **O1 : Adapter les usages en vue d'améliorer et pérenniser la qualité du site ;**
- **O2 : Maintenir ou restaurer la qualité du patrimoine naturel des Zones Humides ;**
- **O3 : Pérenniser le fonctionnement de la ZH dans un contexte de changement climatique.**

Chapitre 5 : Actions du Plan de Gestion

Le programme d'actions a été élaboré en concertation avec les différents acteurs. Chacun des membres du COPIL a pu apporter ses connaissances, ses préoccupations ou ses propositions. Ce travail a permis de discuter et de construire ensemble les différentes fiches actions.

Au cours du Comité de Pilotage du **30 novembre 2023**, le diagnostic a été présentée aux membres du COPIL présents et les actions pressenties ont été évoquées et discutées en vue d'être mises en œuvre. Ces fiches ont été construites avec les différents partenaires ou maîtres d'ouvrages selon les opérations de gestion.

Ce programme d'Action est validé au cours de la réunion du XX/XX/2025.

Chaque opération de gestion fait l'objet d'une fiche détaillée qui contient toutes les actions permettant la mise en œuvre de l'opération en question. Les actions sont décrites et chiffrées lorsque le coût a pu être évalué.

L'évaluation financière du coût des actions de gestion a été réalisée sur la base de simple devis ou d'estimation.

Chaque opération de gestion est présentée sous la forme d'une fiche synthétique décrivant les actions concrètes à mettre en œuvre pour répondre aux orientations de gestion et de conservation préconisées dans le Plan de Gestion.

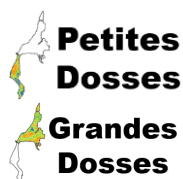
5.1. Forme des fiches Actions

Les fiches Actions constituent l'outil du gestionnaire qui lui permettra de mettre en œuvre les actions proposées dans le cadre de ce plan de gestion. Elles comportent plusieurs rubriques tel que présenté ci-contre.

Chaque Action est décrite et chiffrée sur la base de devis ou sur retour d'expérience le cas échéant.

Des cartes, schéma ou photos sont susceptibles d'accompagner les fiches actions pour permettre de préciser une notion ou un secteur.

L'emprise concernée par chaque fiche est précisée.



La forme d'une fiche synthétique est présentée à travers le modèle ci-après :

Fiches Action

[illegible]

← Titre de la Fiche Action

Contexte et justification

← Nom des Actions

← Nom des Opérations

← Echéancier, coûts

← Mise en œuvre

Moyens humains, maîtrise d'ouvrage,
financements mobilisables...

Déroulement et suivi des fiches action

**Plusieurs
fiches
Opération par
Action**



Fiches Opération

Phase	1	Restaurer le fonctionnement hydraulique de la zone humide
Action	1	Réhabiliter le réseau hydraulique nécessaire à la gestion
Opérations	A	Restauration des infrastructures linéaires

Localisation  Etang	Objectif opération n°01 - Domaine d'action : Qualité  Quantité  Connexions  Sensibilisation  Accueil 
--	---

Période d'intervention												Méthode d'ouvrage			
J	F	M	A	M	J	J	A	S	D	N	D	FDC	Méthode	CDL	Autre
												X	-	-	-

Description de l'opération:

Aux diverses étapes de l'étude hydraulique, certains travaux qui se sont imposés par le manque d'entretien et qui sont nécessaires au bon fonctionnement de la ZH selon la méthode vau-fonds - vau-bords pour restaurer les transferts d'eau douce. Les périodes de sensibilité pour l'aquifère nautique doivent être évitées. Les travaux seront réalisés à la main dans la mesure du possible. Restaurer les connexions entre les réseaux hydrauliques principaux, sensibilité et élargir afin d'avoir une meilleure circulation de l'eau douce et ainsi de limiter les accumulations salines. Les travaux seront réalisés en un premier temps sur les interconnexions toutes permettant d'assurer les principaux apports. Ensuite les porteurs sur l'ouverture manuelle du creneau de canal latérales. Si nécessaire, créer les connexions nécessaires au bon fonctionnement de la ZH.

← Opération concernée

← Localisation et domaine d'Action

← Période d'intervention & maîtrise d'ouvrage
(Rappel)

← Description de l'Opération

← Précisions

Cartes, commentaires, etc.

5.2. Hiérarchisation des Actions

En ce qui concerne les coûts, les temps hommes pris en compte sont ceux des gestionnaires identifiés. Les temps hommes des élus ou des partenaires techniques ne sont pas pris en compte dans les fiches opérations. Le travail en régie est évalué sur la base du temps passé et du matériel mobilisable en interne.

La priorisation des fiches opérations a pour objectif de permettre l'établissement d'un calendrier de mise en œuvre des actions.

La méthode de priorisation utilisée correspond à celle utilisée lors de l'élaboration de la Stratégie de Gestion des Zones Humides (Tome 2).

La priorisation des Actions a pour objectif de permettre l'établissement d'un calendrier de mise en œuvre des actions. Une méthode de priorisation mise au point par le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée a inspiré la méthode présentée ci-après.

La priorisation des Actions répond à plusieurs facteurs :

- **La priorité**, relative des Zones Humides par entité telle qu'elles sont apparues à travers la méthode de hiérarchisation,
- **La faisabilité**, dépendant des contraintes techniques et/ou financières.

3 Niveaux de priorité

Priorité 1	Action prioritaire à mettre en œuvre dès le début du Plan de Gestion. Il s'agit soit d'actions préalables à la mise en place d'autres actions, soit d'actions pour lesquelles la faisabilité est grande et les résultats attendus immédiats.
Priorité 2	Action ne nécessitant pas de mise en œuvre immédiate mais dont la réalisation est très importante.
Priorité 3	Action pouvant être réalisée après les actions prioritaires ou nécessitant une amélioration préalable des connaissances.

3 Niveaux de faisabilité

Les éléments considérés dans la définition de cette faisabilité sont :

- **Faisabilité technique** : contraintes écologiques et techniques (capacité de restauration des milieux, dérangement de la faune...), statut foncier (propriétaires unique ou multiples, public ou privé), maîtrise d'ouvrage (présence ou absence de maîtres d'ouvrage potentiels), réalisation d'études préalables (diagnostics, maîtrise d'œuvre, incidences...).
- **Faisabilité financière** : coûts d'investissement, d'entretien, moyens de financements.

Niveau 1 (facile)	Contraintes techniques faibles, propriétaire foncier public, présence d'un MO identifié, réalisation de diagnostic préalable, faible coût de réalisation, mesure contractuelle
Niveau 2 (moyen)	Contraintes techniques modérées, propriétaires multiples publics et privés, réalisation préalable de diagnostic et d'étude de maîtrise d'œuvre, présence d'un MO potentiel, coût de réalisation modéré
Niveau 3 (complexe)	Contraintes techniques importantes, réalisation d'études préalables de maîtrise d'œuvre et d'incidence, propriétaires fonciers multiples et privés, pas de MO identifié, coût de réalisation élevé, mesure non contractuelle

Il s'agira donc de mettre en œuvre les actions à priorité 1 et faisabilité 1 au début de la mise en œuvre du Programme d'Action, et d'ores et déjà de préparer la réalisation des actions à priorité 1 et faisabilité 3 (lancement des études préliminaires, recherche des financements...). Ces actions demandent un temps plus important de préparation et d'animation.

5.3. Cadre de mise en œuvre

Plusieurs types de financement sont envisageables selon la nature des actions et les compétences des structures partenaires. Chaque fiche Action pré-identifie un porteur potentiel et des partenaires financiers pressentis.

- L'Agence de l'Eau, peut être sollicitée notamment sur les aspects qualitatifs de la ressource en eau et de la Zone Humide en elle-même.
- La Région Occitanie sera également sollicitée sur plusieurs actions de ce plan de gestion.
- Le Conseil départemental des Pyrénées Orientales (CD 66) peut se positionner hors du périmètre ENS notamment sur les aspects de préservation. A noter que l'ouverture au public n'est pas envisagée sur ce site.
- L'Europe et l'Etat à travers le montage de contrats Natura 2000, à travers le plan de relance ou le Fonds Vert.

La Région Occitanie, l'Agence de l'Eau ou le CD66 accompagnent financièrement des projets réfléchis et élaborés dans une logique de concertation et de gestion globale.

Les subventions du CD 66 répondent à un règlement bien précis et sont uniquement attribuées pour des actions d'investissement concernant la préservation et la restauration des habitats naturels et des milieux aquatiques, la canalisation de la fréquentation, la sensibilisation à l'environnement et l'amélioration des connaissances scientifiques.

Concernant la mise en œuvre du Plan de Gestion, chaque action est portée par une maîtrise d'ouvrage identifiée.

RIVAGE, en tant que gestionnaire du site, coordonne la réalisation du Plan de Gestion en concertation. Il participe aux suivis scientifiques et vient en appui technique aux différentes maîtrises d'ouvrages selon les actions. RIVAGE apporte aux autres partenaires une aide au montage de projet et à la recherche de financement. Il organise et anime les groupes de travail, comité de gestion ou comité de pilotage.

La **commune du Barcarès**, est propriétaire de 8ha soit 11 % de la surface de la zone humide. Elle assure la gestion pérenne du site, notamment sur l'ilot des Brigantins dans le cadre d'une mesure compensatoire mais également sur le périmètre de la zone portuaire qui englobe l'ensembles des activités économiques du site des Dosses.

Perpignan Méditerranée Métropole sera l'un des principaux gestionnaires et engagera des actions dans le cadre de ses domaines de compétences.

L'Etat étant le principal propriétaire (125ha soit 86% de la surface de projet) pourra également mettre en œuvre des actions définies dans le cadre du Plan de Gestion.

Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales reste à la manœuvre sur les 9ha qui sont définies dans le cadre des ENS ainsi que sur une bande allouée par l'Etat sous couvert de convention. Les aménagements de sensibilisation et d'Education à l'Environnement et au Développement Durable déjà en place sont gérés et entretenus par le CD66.

D'autres maitrises d'ouvrages pourront porter des actions du plan de gestion ; ce sera potentiellement le cas pour le Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Agly en tant que syndicat détenteur de la compétence GEMAPI, des associations ou entreprises privées peuvent également se positionner sur certaines actions ...

5.4. Actions anticipées du Plan de Gestion

Plusieurs actions ont été anticipées sur la validation du Plan de Gestion, malgré l'absence de cadre stricte, ces Actions ont été discutées en amont et réalisées dans le cadre d'opportunités souvent financières. Ces opérations sont référencées dans les Fiches Action.

5.5. Liste des fiches Actions

Voici la liste des fiches actions développées dans le cadre de ce Plan de Gestion. Chacune est rattachées à l'un des domaines identifiés dans le cadre de la Stratégie de Gestion des Zones Humides et toutes les actions rentrent dans le cadre de l'animation de cette démarche.

Objectif	Fiche Action		Opération	
O1 : Adapter les usages en vue d'améliorer et pérenniser la qualité du site	1	Améliorer les pratiques de loisirs et la gestion de la fréquentation en phase avec les enjeux identifiés	A	Veiller à l'intégrité du site et accompagner les usages de loisirs (nautisme, chasse, promenade)
			B	Gestion de la fréquentation motorisée et du camping sauvage
			C	Mise en place de toilettes et de poubelles
	2	Sensibilisation	A	Panneautage ou sensibilisation passive du site
			B	Sensibilisation spécifique aux pratiquants de sports de glisse
			C	Coordonner l'accueil du public
O2 : Maintenir ou restaurer la qualité du patrimoine naturel des Zones Humide	3	Suppression ou adaptation des éléments bâtis obsolètes	A	Elimination des sites artificialisés abandonnés
			B	Sécurisation du delphinarium et bâtiments périphériques
			C	Fermeture de la route du delphinarium, et réduction de l'emprise de la route principale
			D	Indentification et suppression des tas de gravats et dépôts sauvages éparses
	4	Mener des actions pour la préservation des espèces et habitats	A	Gestion des espèces envahissantes
			B	Décompactage des sentiers
			C	Maîtrise de l'expansion de la pinède
O3 : Pérenniser le fonctionnement de la ZH dans un contexte de changement climatique	5	Assurer un bon fonctionnement hydraulique autour de la presqu'île	A	Assurer les dragages permettant l'oxygénation et le maintien de l'insularité de certains secteurs
			B	Anticiper la montée des eaux de l'étang
	6	Suivre et développer la mise en place de mesures compensatoire en phase avec les besoins du milieu	A	Suivi de la mise en œuvre de la mesure compensatoire sur l'îlot des Brigantins
			B	Anticiper et accompagner la mise en œuvre de nouvelles mesures compensatoires dans une logique de cohérence avec le plan de gestion
	7	Pérenniser durablement la vocation en espace naturel de ce site	A	Maîtrise foncière et urbanisme
			B	Mise à jour des zonages et compétences administratives
			C	Améliorer les pratiques liées à la présence de la zone cabanisée
	8	Acquisition de connaissance et indicateurs de suivi	A	Suivi hydraulique
			B	Suivi biodiversité et valorisation des données
			C	Poursuivre l'observatoire des Espèces Exotiques Envahissantes
	9	Assurer la mise en œuvre, l'évaluation et l'actualisation du plan de gestion	A	Animation du plan de gestion
			B	Evaluation et révision du plan de gestion

Les fiches action ne sont pas hiérarchisées.

Ces fiches ont été proposées, construites et validées dans le cadre de la concertation avec les membres du COPIL du plan de gestion.

Dans un souci de sobriété, les fiches action présentées ci-après concentrent plusieurs opérations (ou sous actions) envisagées dans un cadre commun.

Dans tous les cas, une fiche action ne constitue pas un cahier des charges précis ou un itinéraire technique finalisé. Dans la mesure du possible, les fiches actions doivent pouvoir être extraites du plan de gestion pour servir de base de travail aux partenaires ou prestataires.

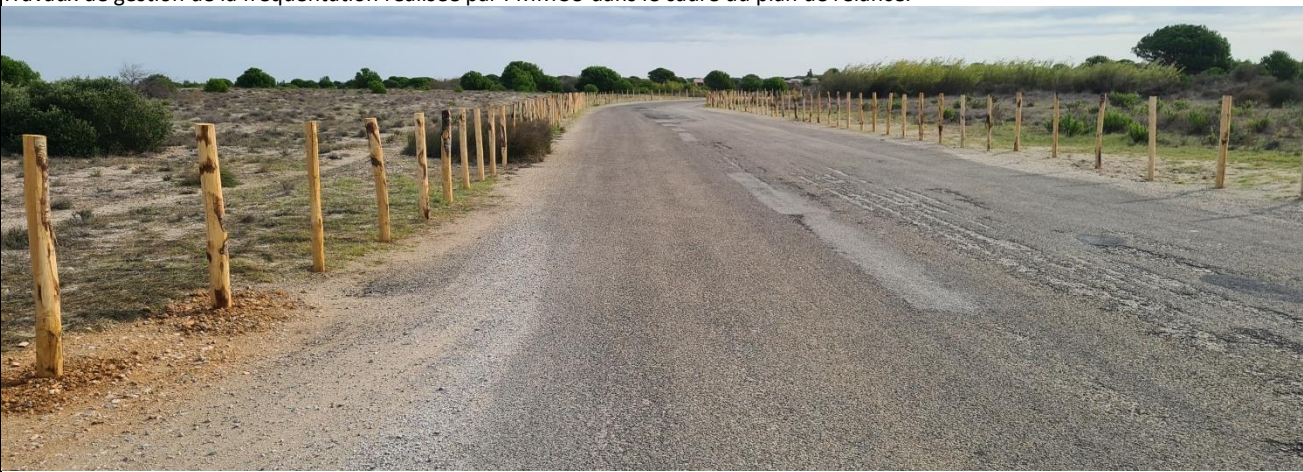
FICHE 1	Améliorer les pratiques de loisirs et la gestion de la fréquentation en phase avec les enjeux identifiés	
	Contexte et justification	De nombreuses personnes utilisent ou parcourent cette zone humide pour des activités diverses. Ce flux de promeneurs, sportifs ou autre génère des dégradations parfois imputables à ces visites occasionnelles qu'il conviendra d'encadrer selon leurs profils respectifs.
	Opération A	Accompagner les usages de loisirs (nautisme, chasse, promenade)
	Opération B	Gestion de la fréquentation motorisée et du camping sauvage
	Opération C	Mise en place de toilettes et de poubelles

Echéancier Coûts	Action	Priorité Faisabilité		Année 1 2027	Année 2 2028	Année 3 2029	Année 4 2030	Année 5 2031	Année 6 2032
	Opération A	1/2		Ou antérieure					
	Opération B	1/2		Ou antérieure					
	Opération C	1/2		Ou antérieure					

Cadre de mise en œuvre	Action	Financements potentiellement mobilisables				
		AE	Région	CD 66	N2000	Autre
	Opération A	-	-	-	-	-
	Opération B	-	X	X	-	X
	Opération C	-	-	-	-	-

	Résultats attendus :	Amélioration des pratiques observées par usagers afin d'être en phase avec la sensibilité des milieux sans toutefois aller vers un effet de « mise sous cloche ».
	Difficultés pressenties :	Concertation, financement des aménagements.
	Propriété foncière :	Etat, Communes, CD66, Privés.
	Suivi et évaluation :	Réunions et groupes de travail, publications, aménagements, tournées de surveillance.
	Partenaires techniques pressentis :	Usagers et professionnels du site, associations locales, services de police compétents...

Fiche Action 1		Améliorer les pratiques de loisirs et gestion de la fréquentation														
Opération A		Accompagner les usages de loisirs (nautisme, chasse, promenade)														
Localisation		Objectif opérationnel O1 - Domaine d'action :														
		Qualité	Quantité	Connaissance	Sensibilisation	Animation										
																
Période d'intervention		Maîtrise d'Ouvrage														
J	F	M	A	M	J	A	S	O	N	D	Barcarès	PMMCU	CD66	Etat	RIVAGE	Autre
											x	x	-	-	x	OFB/PM
  		Moyens humains nécessaires														
		Barcarès	PMMCU	CD66	Etat	RIVAGE	Autre									
		5	30	-	-	5	-									
Description de l'opération :																
Un accompagnement spécifique aux usagers du site sera réalisé. En lien avec les acteurs locaux et les services de police compétent des actions de surveillance seront mis en place sur l'ensemble du secteur afin de faire respecter les textes en vigueur et prévenir d'éventuels abus. Un lien est à réaliser avec la fiche Action N°2-A du plan de gestion – panneautage et informations. Un travail de pédagogie sera préféré aux solutions de répression lorsque cela sera possible. <u>Surveillance / police :</u> Par le biais de tournées de surveillance et d'opérations de sensibilisation, de rappels à l'ordre voire de verbalisation, une attention portera sur le respect des règles et usages portant sur le site des Dosses. Des tournées sont mises en œuvre de façon hebdomadaire par les gardes du littoral de PMMCU. Un retour est transmis à RIVAGE chaque semaine. Un accompagnement de l'OFM, de la PM ou de la gendarmerie nautique pourra être sollicité. <u>Glisse et nautisme :</u> Les professionnels et gérants des structures sportives et touristiques sont en demande d'amélioration de la fréquentation aux abords de leurs établissements. Un diagnostic exhaustif portera sur les besoins et pistes d'amélioration. Les manifestations sportives ou culturelles peuvent faire l'objet de déclaration, ou demande d'autorisation voire d'évaluations d'incidences Natura 2000. Les porteurs de projets devront se rapprocher de la mairie pour présenter leur dossier et être orientés vers les procédures et services concernés. Les évènements potentiellement impactant seront à privilégier en dehors des périodes de sensibilité pour l'avifaune nicheuse. <u>Chasse :</u> La chasse reste peu présente sur site malgré le fait que les Dosses constituent l'un des derniers espaces chassables de la commune. Une information portant sur les périodes de chasse envers le grand public permettra d'éviter les conflits d'usage. <u>Promenade :</u> La fréquentation des espaces naturels devra se faire préférentiellement sur les chemins et sentiers identifiés. (Carte) <u>Animaux de compagnie :</u> Les chiens sont autorisés mais devront être tenus en laisse en période de reproduction de l'avifaune (avril à août). Une attention particulière portera sur la divagation des animaux, le prélèvement des déjections par les propriétaires sera également surveillé. Sur le site du CD66, les chiens ne sont pas autorisés. Les périodes de chasse et de nidification ne se superposant pas, la laisse ne sera pas nécessaire pour les chiens de chasse hors du site départemental.																
Précisions :																
Un accompagnement concernant les porteurs de projets d'aménagements ou travaux indirectement liés aux loisirs peut éventuellement être nécessaire pour éviter toute dégradation du site. (Assainissement, urbanisme, conventions d'exploitation ...) Une action anticipée sur la validation du PG a été mise en œuvre par PMMCU avec la réalisation d'un platelage piétons entre le parking du grand téléski et le spot du delphinarium. (Financement plan de relance) <u>Rappels réglementaires :</u> Arrêté préfecture maritime n°133/2025 réglementant la navigation, le mouillage, la baignade et la plongée sous-marine sur l'étang de Salses-Leucate. Arrêté municipal n° A93/2021 du 24 juin 2021 portant réglementation de la pratique des sports de glisse aérotractés – secteur Dosse Petit & l'Arrêté municipal du 24 juin 2015 pratique du kite surf sur la partie nord des grandes Dosses.																

Fiche Action 1												Améliorer les pratiques de loisirs et gestion de la fréquentation											
Opération B												Gestion de la fréquentation motorisée et du camping sauvage											
Localisation												Objectif opérationnel O1 - Domaine d'action :											
 Grandès Dosses												Qualité		Quantité		Connaissance		Sensibilisation		Animation			
																							
Période d'intervention												Maîtrise d'Ouvrage											
J	F	M	A	M	J	A	S	O	N	D	Barcarès	PMMCU	CD66	Etat	RIVAGE	Autre							
											x	x	x	-	x	OFB/PM							
												Moyens humains nécessaires											
												Barcarès	PMMCU	CD66	Etat	RIVAGE	Autre						
												PM	Gardes	-	-	-	-						
Description de l'opération : (Cheminements et platelages + information) La déambulation en espace naturels en période de nidification est susceptible d'entraîner un dérangement d'espèces protégées en plus de la détérioration des habitats, des préconisations quant à l'interdiction de sortir des sentiers sera prévue à cet effet. Toute action impliquant une contrainte ou un changement d'usage doit être expliquée et nécessitera une information sous forme de panneaux dans le cadre de l'Action N°2-A du plan de gestion – panneautage et informations. Mise en défens des bords de route en évitant la pose systématique de ganivelles (pour ne pas interagir avec l'enjeu Calandrelle).																							
Précisions : Les travaux devront être réalisés en dehors des périodes de sensibilité pour l'avifaune et des périodes d'interdictions liées au tourisme. La référence encadrant le stationnement des camping-cars et limitant de fait le camping sauvage sur la commune de Le Barcarès est l'arrêté municipal du 22 août 2012. Cet arrêté est venu compléter et modifier un texte antérieur, l'arrêté municipal du 14 avril 2008. Travaux de gestion de la fréquentation réalisée par PMMCU dans le cadre du plan de relance.																							
																							

Fiche Action 1												Améliorer les pratiques de loisirs et gestion de la fréquentation											
Opération C												Mise en place de toilettes et de poubelles											
Localisation												Objectif opérationnel O1 - Domaine d'action :											
 Grandès Dosses												Qualité		Quantité		Connaissance		Sensibilisation		Animation			
																							
Période d'intervention												Maîtrise d'Ouvrage											
J	F	M	A	M	J	A	S	O	N	D	Barcarès	PMMCU	CD66	Etat	RIVAGE	Autre							
											x	x	x		x	OFB							
 												Moyens humains nécessaires											
												Barcarès	PMMCU	CD66	Etat	RIVAGE	Autre						
												toilettes	déchets	-	-	-	-						
Description de l'opération : Afin de limiter la prolifération de déchets et déjections (canines ou humaines) des poubelles et toilettes seront à implanter sur le site à minima au niveau du parking du grand télési. Des solutions de toilettes a lombricomposteur ont été proposées à la commune ne nécessitant pas de raccordement au réseau EU. Sur le site du CD66, les toilettes ne sont pas ouvertes au public (réservé aux chauffeurs de bus et gestionnaire du site).																							
Précisions : Les colonnes à verre et poubelles sont de compétence PMM sur sollicitation communale. Les travaux devront être réalisés en dehors des périodes de sensibilité pour l'avifaune et des périodes d'interdictions liées au tourisme.																							

FICHE 2	Sensibilisation	
	Contexte et justification	Informer les visiteurs sur les habitats naturels et les espèces associées reste le principal levier de préservation des enjeux environnementaux. La prise de conscience des impacts que les usagers peuvent engendrer permet de les anticiper et de les prévenir avant qu'ils ne surviennent.
	Opération A	Panneautage ou sensibilisation passive du site
	Opération B	Sensibilisation spécifique aux pratiquants de sports de glisse (écoles et pratiquants libres)
	Opération C	Coordonner l'accueil du public

Echéancier Coûts	Action	Priorité Faisabilité		Année 1 2027	Année 2 2028	Année 3 2029	Année 4 2030	Année 5 2031	Année 6 2032
	Opération A	1/2		Ou antérieure					
	Opération B	1/2							
	Opération C	1/1		Ou antérieure					

Cadre de mise en œuvre	Action	Financements potentiellement mobilisables				
		AE	Région	CD 66	N2000	Autre
	Opération A	-	X	-	X	-
	Opération B	-	X	X	-	-
	Opération C	-	X	X	-	-

Résultats attendus :	Amélioration des pratiques observées par usagers afin d'être en phase avec la sensibilité des milieux.
Difficultés pressenties :	Concertation, financement des aménagements.
Propriété foncière :	CD66, Etat, commune
Suivi et évaluation :	Réunions et groupes de travail, publications, aménagements.
Partenaires techniques pressentis :	Usagers et professionnels du site, associations locales, ...

Fiche Action 2		Sensibilisation														
Opération A		Panneautage ou sensibilisation passive du site														
Localisation		Objectif opérationnel O1 - Domaine d'action :														
 PG Dosses		Qualité	Quantité	Connaissance	Sensibilisation	Animation										
																
Période d'intervention		Maîtrise d'Ouvrage														
J	F	M	A	M	J	A	S	O	N	D	Barcarès	PMMCU	CD66	Etat	RIVAGE	Autre
											X	X	X	-	X	-
 		Moyens humains nécessaires														
		Barcarès	PMMCU	CD66	Etat	RIVAGE	Autre									
Description de l'opération :																
Les panneaux de tailles raisonnables restent le meilleur moyen d'information sur le site des Dosses, une mise à jour des messages et des panneaux complémentaires sont à envisager.																
Précisions :																
Les panneaux de bords de route actuels peuvent être restaurés par simple collage d'une plaque dibond traitée résistante aux UV. Le site du Département est déjà riche en panneautage. Des panneaux spécifiques permettant de limiter l'accès aux petites Dosses ou informant les usagers d'une sensibilité temporaire pourront être implantés. (Panneaux de taille réduite) Un diagnostic de l'existant a été réalisé par RIVAGE en 2025 disponible en annexe de ce document . Un groupe de travail spécifique sera réuni à ce sujet.																

Fiche Action 2		Sensibilisation														
Opération B		Sensibilisation spécifique aux pratiquants de sports de glisse														
Localisation		Objectif opérationnel O1 - Domaine d'action :														
 Grandes Dosses		Qualité	Quantité	Connaissance	Sensibilisation	Animation										
																
Période d'intervention		Maîtrise d'Ouvrage														
J	F	M	A	M	J	A	S	O	N	D	Barcarès	PMMC	CD66	Etat	RIVAGE	Autre
											X	-	-	-	X	-
		Moyens humains nécessaires														
		Barcarès	PMMC	CD66	Etat	RIVAGE	Autre									
		-	-	-	-	-	X	-								
Description de l'opération :																
Les usages récréatifs sur la zone dite « stade de glisse » doit être orientée spécifiquement sur le profil de ces usagers et en phase avec la pratique. (Écoles et pratiquants libres) Des panneaux d'informations sur les principales espèces en enjeux intéresseraient les professionnels du tourisme exerçant sur le site des Dosses.																
Précisions :																
Les pratiquants libres constituent de fait un public difficile à toucher contrairement aux écoles et activités ancrées tels que les téléskis. Un projet de plaquette et cartographie interactive est en cours de réalisation à RIVAGE. (Incluant la réglementation et zones de sensibilité)																

Fiche Action 2			Sensibilisation													
Opération C			Coordonner l'accueil du public													
Localisation										Objectif opérationnel O1 - Domaine d'action :						
 Grandes Dosses										Qualité	Quantité	Connaissance	Sensibilisation	Animation		
																
Période d'intervention										Maîtrise d'Ouvrage						
J	F	M	A	M	J	A	S	O	N	D	Barcarès	PMMCU	CD66	Etat	RIVAGE	Autre
											X (OT)	X (gardes)	x	-	x	-
										Moyens humains nécessaires						
										Barcarès	PMMCU	CD66	Etat	RIVAGE	Autre	
										20	-	5	-	4		
Description de l'opération :																
Le site Départemental des Dosses a été acquis, aménagé et animé depuis plusieurs années en vue de réaliser un accueil du public de qualité. Cet outil est pleinement opérationnel. L'animation et la gestion de ce sentier appartenant au CD66 en fait le cœur de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement sur ce plan de gestion. (Grand public, usagers, scolaires) Sous réserve de l'accord du Conseil Départemental des visites ou animations gratuites peuvent être proposées sur cet aménagement par PMMCU, RIVAGE, la maison de l'étang ou la commune du Barcarès. Sur la partie ouest, un projet de sentier de découverte complémentaire a été envisagé, cependant aux vues des contraintes environnementales et administratives ce projet a été mis de côté par le COPIL. (Création d'un nouvel usage inexistant auparavant et les potentiels conflits d'usages - chasse, promenade, sport, avifaune). Les gardes de PMMCU pourront également proposer des animations grand public dans le cadre de leur catalogue d'animations hors du site départemental.																
Développer et coordonner l'accueil du public et l'EEDD à l'échelle du site des Dosses. Opérations lancées en amont de la validation du PG. Production d'un bilan annuel.																
Précisions :																
												Actuellement, le CD66, l'Office de Tourisme du Barcarès, la maison de l'étang (RIVAGE) proposent des animations scolaires ou grand public gratuites sur le site du Département.				

Suppression ou adaptation des éléments bâtis obsolètes

Contexte et justification Des reliques du passés jonchent le site des Dosses. Des points noirs bâtis ou imperméabilisés généralement abandonnés depuis plusieurs années méritent d'être supprimés ou sécurisés.

Opération A Elimination des sites artificialisés abandonnés

Opération B Sécurisation du delphinarium et bâtiments périphériques

Opération C Fermeture de la route du delphinarium, et réduction de l'emprise de la route principale

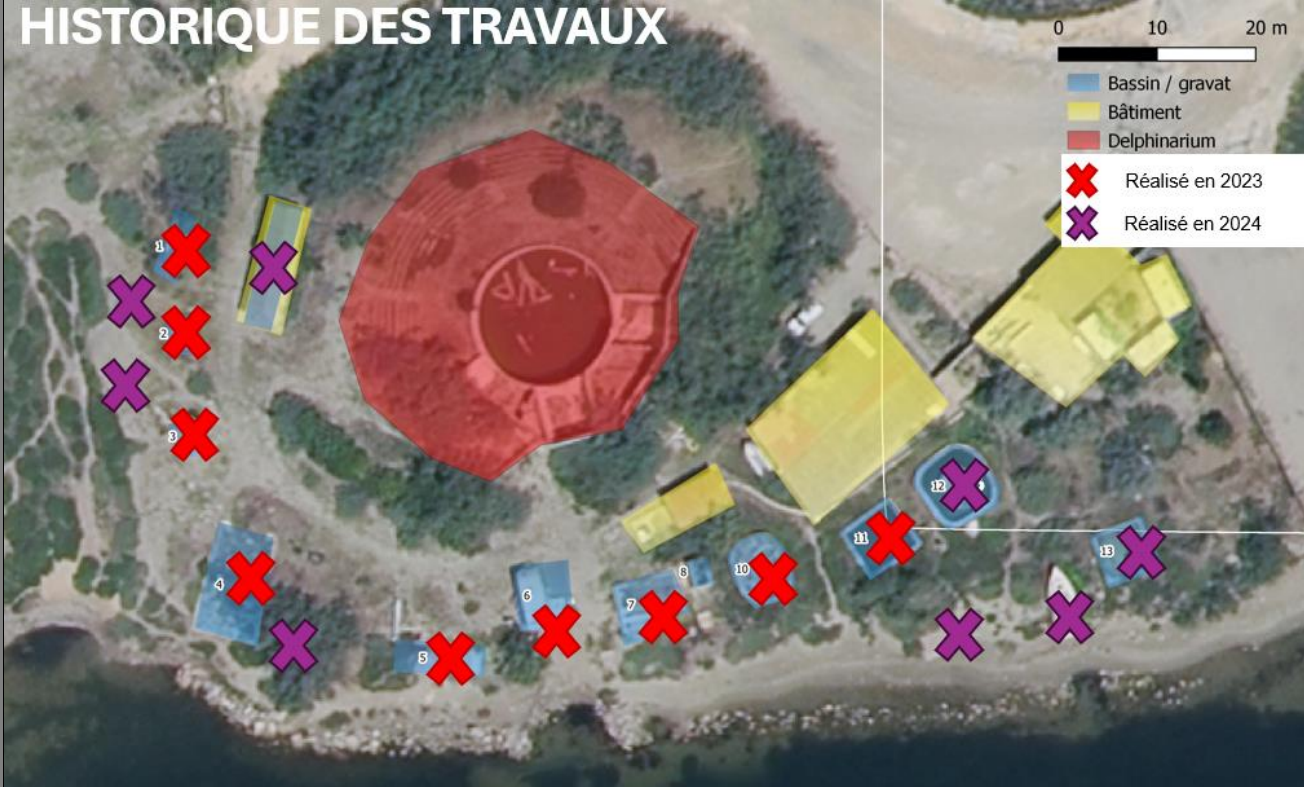
Opération C Indentification et suppression des tas de gravats et dépôts sauvages éparses

Echéancier Coûts	Action	Priorité Faisabilité		Année 1 2027	Année 2 2028	Année 3 2029	Année 4 2030	Année 5 2031	Année 6 2032
	Opération A	1/2		Ou antérieure					
	Opération B	1/3		Ou antérieure	?	?	?	?	?
	Opération C	3/3				?	?	?	?
	Opération C	2/3				?	?	?	?

Cadre de mise en œuvre	Action	Financements potentiellement mobilisables				
		AE	Région	CD 66	N2000	Autre
	Opération A	-	X	X	-	X
	Opération B	-	X	X	-	X
	Opération C	-	X	X	-	X
	Opération C	-	X	X	-	X

Résultats attendus :	Site purgé des points bâtis relictuels.
Difficultés pressenties :	Concertation, financement des travaux souvent onéreux.
Propriété foncière :	Etat, commune
Suivi et évaluation :	Réalisation des travaux.
Partenaires techniques pressentis :	Entreprises de TP, port

Fiche Action 3		Suppression ou adaptation des éléments bâtis obsolètes														
Opération A		Elimination des sites artificialisés abandonnés														
Localisation										Objectif opérationnel O2 - Domaine d'action :						
 Grandes Dosses										Qualité	Quantité	Connaissance	Sensibilisation	Animation		
																
Période d'intervention										Maîtrise d'Ouvrage						
J	F	M	A	M	J	A	S	O	N	D	Barcarès	PMMCU	CD66	Etat	RIVAGE	Autre
											X	-	-	-	X	-
										Moyens humains nécessaires						
										Barcarès	PMMCU	CD66	Etat	RIVAGE	Autre	
										-	-	-	-	-	X	-
Description de l'opération :																
Dans les années précédant la validation du PG, des actions anticipées ont pu être mise en œuvre, une étude faune flore préalable aux travaux a été réalisée ainsi qu'un diagnostic amiante.																
Un suivi de la renaturation de ce site sera nécessaire.																
Précisions :																
Une action anticipée sur la validation du PG a été mise en œuvre par RIVAGE avec la suppression de points noirs. (Financement plan de relance et CD66)																
- Elimination piste de karting (Financement plan de relance) - Elimination piste aéromodélisme (Financement plan de relance) - Elimination dalle logement témoin (Financement plan de relance) - Elimination dalles Brigantins (Financement plan de relance) - Elimination bassins périphériques au delphinarium (Financement plan de relance et CD66)																
																
Les travaux complémentaires devront être réalisés en dehors des périodes de sensibilité pour l'avifaune et des périodes d'interdictions liées au tourisme.																

Fiche Action 3		Suppression ou adaptation des éléments bâtis obsolètes														
Opération B		Sécurisation du delphinarium et bâtiments périphériques														
Localisation		Objectif opérationnel O2 - Domaine d'action :														
 Grandes Dosses		Qualité	Quantité	Connaissance	Sensibilisation	Animation										
																
Période d'intervention		Maîtrise d'Ouvrage														
J	F	M	A	M	J	A	S	O	N	D	Barcarès	PMMCU	CD66	Etat	RIVAGE	Autre
											x	x	-	?	x	-
		Moyens humains nécessaires														
		Barcarès	PMMCU	CD66	Etat	RIVAGE	Autre									
		?	?	?	?	?	AAP, MC ?									
Description de l'opération :																
Dans le cadre de plusieurs appels à projets (plan de relance et CD66) l'ensemble du petit bâti annexe au grand bassin du delphinarium a été éliminé par le Syndicat RIVAGE en amont de la validation du PG. Les trous laissés par l'export des matériaux ont été bouchés et la dynamique naturelle de végétalisation permettra de supprimer les cicatrices de ces aménagements.																
HISTORIQUE DES TRAVAUX 																
Localisation: https://maps.app.goo.gl/2zDxeV7CdRJKCvgE6 Parcelles CA 0001 et CC 0001: propriétaire Etat Gestionnaire: zone portuaire																



Précisions :

Question sur le grand bassin du delphinarium :

En l'état actuel, la mairie du Barcarès ne souhaite pas procéder à la suppression du grand bassin (enjeu social et projets urbain).

Outre le point noir que constitue de bâtiment, il constitue un réel problème de sécurité pour la faune sauvage ou domestique mais potentiellement pour l'Homme également. Cet ouvrage non signalé et non sécurisé peut générer des chutes de plus de 3m.

Une sécurisation pérenne ou temporaire permettra de limiter le risque.

Trois options ont été envisagées :

- 1) Suppression totale de la butte : malgré les craintes portant sur la perturbation des flux d'air sur un spot de glisse accueillant des compétitions internationales il semblerait que l'élimination de cet ouvrage n'ait pas d'impact sur les performances des kitesurfeurs. Malgré cela des doutes subsistent et le poids financier que représenterai la suppression de ce monticule ont conduit les partenaires à mettre de côté cette option.
- 2) Restauration partielle : Destruction des parties hautes du delphinarium et comblement par sable en vue de renaturation progressive du sommet.
- 3) Restauration ambitieuse : Destruction de tous les éléments béton du delphinarium et comblement par sable en vue de renaturation progressive du sommet.

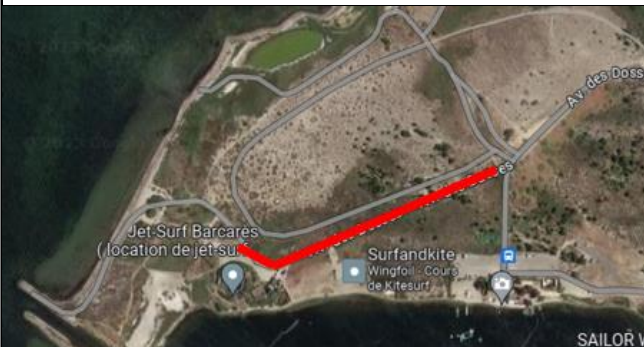
Dans le cas où l'option 2 ou 3 seraient retenues, le sommet de la butte pourrait accueillir une plateforme d'observation avec un point de vue à 360°.

Il est prioritaire de procéder à une mise en sécurité du bassin principal du delphinarium (panneautage périphérique, ganivelles rampe d'accès et verrouillage du site).



Clôture + information

Les travaux devront être réalisés en dehors des périodes de sensibilité pour l'avifaune et des périodes d'interdictions liées au tourisme.

Fiche Action 3		Suppression ou adaptation des éléments bâtis obsolètes														
Opération C		Fermeture de la route du delphinarium, et réduction de l’emprise de la route principale														
Localisation										Objectif opérationnel O2 - Domaine d'action :						
 Grandes Dosses										Qualité	Quantité	Connaissance	Sensibilisation	Animation		
																
Période d’intervention										Maîtrise d’Ouvrage						
J	F	M	A	M	J	A	S	O	N	D	Barcarès	PMMCU	CD66	Etat	RIVAGE	Autre
											X	-	-	X	X	-
										Moyens humains nécessaires						
										Barcarès	PMMCU	CD66	Etat	RIVAGE	Autre	
										X	-	-	X	X	-	
Description de l’opération :																
Un projet est envisagé par la commune pour fermer la route entre le parking du téléski et le delphinarium (l’accès pour les professionnels et PMR sera maintenu, les usagers passeront par le platelage en bord d’étang). Cette route sert actuellement de parking aux pratiquants de kite surf. Les 3 parkings existants seront conservés et resteront les seuls points de stationnement (Brigantins, CD66, grand téléski).																
Précisions :																
											Les travaux devront être réalisés en dehors des périodes de sensibilité pour l’avifaune et des périodes d’interdictions liées au tourisme.					

Fiche Action 3
Suppression ou adaptation des éléments bâtis obsolètes
Opération D

Indentification et suppression des tas de gravats et dépôts sauvages éparses

Localisation


Grandes Dosses

Objectif opérationnel O2 - Domaine d'action :
Qualité

Quantité

Connaissance

Sensibilisation

Animation

Période d'intervention

J	F	M	A	M	J	A	S	O	N	D


Maîtrise d'Ouvrage

Barcarès	PMMCU	CD66	Etat	RIVAGE	Autre
X	X	-	X	X	-

Moyens humains nécessaires

Barcarès	PMMCU	CD66	Etat	RIVAGE	Autre
X	X		X	X	

Description de l'opération :

Des dépôts de gravats parfois anciens sont identifiés sur l'ensemble de la presqu'île des Dosses. Selon l'accessibilité il sera nécessaire de les traiter.

De nouveaux dépôts d'ordures seront à exporter au fur et à mesure de leur arrivée évitant ainsi d'appeler de nouveaux déchets. Un rappel de la réglementation pourra également être dissuasif à l'entrée de la presqu'île. Les remontées des tournées de surveillances des gardes de PMMCU permettront une bonne réactivité.

Précisions :


Les points noirs ont été caractérisés (type, volume, accessibilité) et devront être traités.

Les travaux devront être réalisés en dehors des périodes de sensibilité pour l'avifaune et des périodes d'interdictions liées au tourisme.

FICHE 4	Mener des actions pour la préservation des espèces et habitats	
	Contexte et justification	Le diagnostic du Plan de Gestion a mis en avant les enjeux de conservation des espèces et habitats, deux axes principaux ressortent : la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et une gestion différenciée de la pinède.
	Opération A	Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes
	Opération B	Décompactage des sentiers
	Opération C	Maîtrise de l'expansion de la pinède

Echéancier Coûts	Action	Priorité Faisabilité		Année 1 2027	Année 2 2028	Année 3 2029	Année 4 2030	Année 5 2031	Année 6 2032
	Opération A	1/2		Ou antérieure					
	Opération B	1/2		Ou antérieure	?	?	?	?	?
	Opération C	1/2		Ou antérieure	?	?	?	?	?

Cadre de mise en œuvre	Action	Financements potentiellement mobilisables				
		AE	Région	CD 66	N2000	Autre
	Opération A	-	X	X	-	X
	Opération B	-	X	X	-	X
	Opération C	-	X	X	-	X

Résultats attendus :	Volumes ou surfaces de suppression d'espèces exotiques envahissantes, jours de chantiers. Linéaires de sentiers décompactés et donc rendus impropres à la circulation de VTM. Nombre de pins éliminés ou jours de chantier.
Difficultés pressenties :	Financement des travaux.
Propriété foncière :	Etat, commune, Département
Suivi et évaluation :	Nombre de chantiers, bilans, surfaces traitées.
Partenaires techniques pressentis :	Chantiers AFPA, Lycées agricoles, chantiers citoyens, chantiers REV solidarité jeunesse.

Fiche Action 4		Mener des actions pour la préservation des espèces et habitats														
Opération A		Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes														
Localisation		Objectif opérationnel O2 - Domaine d'action :														
 PG Dosses		Qualité	Quantité	Connaissance	Sensibilisation	Animation										
																
Période d'intervention		Maîtrise d'Ouvrage														
J	F	M	A	M	J	A	S	O	N	D	Barcarès	PMMCU	CD66	Etat	RIVAGE	Autre
											X	X	X	-	X	-
		Moyens humains nécessaires														
		Barcarès	PMMCU	CD66	Etat	RIVAGE	Autre									
		X	X	X	-	X	X									
Description de l'opération :																
La prolifération des Espèces Exotiques Envahissantes reste l'une des principales causes de dégradation des habitats naturels. Un diagnostic est réalisé par l'Université de Perpignan ce qui permet d'identifier les espèces émergentes, la dynamique de ces espèces. Cette action sera alimentée par la Fiche Action 8 – « Acquisition de connaissances et indicateurs de suivi » qui permettra d'orienter les actions de lutte et de disposer d'un suivi des fronts de colonisation des de l'efficacité des opération de gestion réalisées. Les travaux devront être réalisés en dehors des périodes de sensibilité pour l'avifaune et des périodes d'interdictions liées au tourisme. Dans un souci d'efficacité et sobriété, les opérations de lutte contre les EEE seront focalisées sur la partie sud des grandes Dosses. (en dessous de la route). De nombreux chantiers ont été réalisés sur ce site en amont du PG. Généralement la commune mets à disposition une benne pour export des déchets verts et des chantiers de durée variables sont régulièrement organisés par RIVAGE en partenariat avec des associations, des formations ou encore avec le CD66.																
Précisions :																
																
Refaire / actualiser carte EEE avec légende et priorisation																

Fiche Action 4		Mener des actions pour la préservation des espèces et habitats														
Opération B		Décompactage des sentiers														
Localisation		Objectif opérationnel O2 - Domaine d'action :														
 Grandes Dosses		Qualité	Quantité	Connaissance	Sensibilisation	Animation										
																
Période d'intervention		Maîtrise d'Ouvrage														
J	F	M	A	M	J	A	S	O	N	D	Barcarès	PMMCU	CD66	Etat	RIVAGE	Autre
											X	-	-	-	X (AMO)	-
											Moyens humains nécessaires					
											Barcarès	PMMCU	CD66	Etat	RIVAGE	Autre
											X	-	-	-	X	-
Description de l'opération :																
Par le passé, de nombreux sentiers ont été créés et n'ont plus raison d'être actuellement. Les dispositifs de mise en défens implantés dans le cadre de la Fiche Action 1 – « Amélioration ... de la gestion de la fréquentation » seront complétés par des action de décompactage des sentiers identifiés. Ce décompactage permet d'une part de défavorabliser l'accès aux espaces naturels par véhicules mais aussi d'envisager une revégétalisation de ces pistes. Les travaux devront être réalisés en dehors des périodes de sensibilité pour l'avifaune et des périodes d'interdictions liées au tourisme.																
Précisions :																
																

Fiche Action 4		Mener des actions pour la préservation des espèces et habitats														
Opération C		Maîtrise de l'expansion de la pinède														
Localisation		Objectif opérationnel O2 - Domaine d'action :														
 Grandes Dosses		Qualité	Quantité	Connaissance	Sensibilisation	Animation										
																
Période d'intervention		Maîtrise d'Ouvrage														
J	F	M	A	M	J	A	S	O	N	D	Barcarès	PMMCU	CD66	Etat	RIVAGE	Autre
											X	-	X	-	X	-
		Moyens humains nécessaires														
		Barcarès	PMMCU	CD66	Etat	RIVAGE	Autre									
		X	-	X	-	X	-									
Description de l'opération :																
Les pins ne sont pas une espèces exotique envahissante cependant ils ont été implantés relativement récemment sur le site des Dosses (mission Racine) et observent une dissémination importante. La maitrise des jeunes individus dans le cadre d'une gestion différenciée permettra de maintenir des milieux ouverts propice à certaines espèces tout en pérennisant des secteurs boisés sur d'autres secteurs. Il ne s'agit pas de supprimer complètement les espaces boisés mais bien de limiter la prolifération, les bosquets pouvant être intéressants pour certaines espèces. (Enjeu coucou geai) Les travaux devront être réalisés en dehors des périodes de sensibilité pour l'avifaune et des périodes d'interdictions liées au tourisme.																
Précisions :																
															carte IUT6GB 2026	
Légende :  Dosses  Pinède  Petite pinède  Pinède  Pinède juveniles																
Echelle :  0 250 m																

FICHE 5	Assurer un bon fonctionnement hydraulique autour de la presqu'île	
	Contexte et justification	L'oxygénation et la circulation de l'eau autour de la presqu'île des Dosses sont importants et nécessitent des interventions régulières en vue d'éviter tout risque de départ de malaïgue ou de mortalité piscicole.
	Opération A	Assurer les dragages permettant l'oxygénation et le maintien de l'insularité de certains secteurs
	Opération B	Anticiper la montée des eaux de l'étang

Echéancier Coûts	Action	Priorité Faisabilité		Année 1 2027	Année 2 2028	Année 3 2029	Année 4 2030	Année 5 2031	Année 6 2032
	Opération A	1/2		Ou antérieure	x	x	x	x	x
	Opération B	1/3					?	?	?

Cadre de mise en œuvre	Action	Financements potentiellement mobilisables				
		AE	Région	CD 66	N2000	Autre
	Opération A	-	-	-	-	-
	Opération B	-	-	-	-	-

Résultats attendus :	Bonne circulation de l'eau
Difficultés pressenties :	Concertation, travaux de dragages onéreux et réglementairement cadrés.
Propriété foncière :	Etat, commune (Domaine Public Portuaire), Département
Suivi et évaluation :	Travaux de dragage ou curage.
Partenaires techniques pressentis :	BE

Fiche Action 5
Assurer un bon fonctionnement hydraulique autour de la presqu'île
Opération A

Assurer les dragages permettant l'oxygénation et le maintien de l'insularité de certains secteurs

Localisation

Etang
Objectif opérationnel O3 - Domaine d'action :
Qualité

Quantité

Connaissance

Sensibilisation

Animation

Période d'intervention

J	F	M	A	M	J	A	S	O	N	D


Maîtrise d'Ouvrage

Barcarès	PMMC	CD66	Etat	RIVAGE	Autre
x	-	-	-	AMO	-

Moyens humains nécessaires

Barcarès	PMMC	CD66	Etat	RIVAGE	Autre
x	-	-	x	AMO	-

Description de l'opération :

L'oxygénation des différents chenaux et bassins est une nécessité, une programmation des travaux de dragage est indispensable : Toc CD66, Coudalère, pointe Eole, buse chenal, chenal de Clovis.

Des travaux d'entretien sont régulièrement réalisés par la commune ou le port, des suivis d'oxygène dans l'eau sont également réalisés par RIVAGE en période critique.

Les enjeux environnementaux (espèces nicheuses, flore protégée) les préconisations réglementaires et devenir des sédiments, seront à observer pour la réalisation des travaux tout comme les interdictions de travaux en période touristique.

(Dossier de dragage décennal du port de Barcarès – SAFEGE 2017)

Précisions :

Dossier d'autorisation de dragage décennal du port de Barcarès
Carte générale des zones humides présentes à proximité des zones de chantier du port de Barcarès
LEGENDE:

- Zone de dragage
- Traitement des matériaux
- Zone d'évacuation
- Dépot définitif (zone de rechargement)
- Zones humides RIVAGE 2016

Fiche Action 5 **Assurer un bon fonctionnement hydraulique autour de la presqu'île**

Opération B Anticiper la montée des eaux de l'étang

Localisation



Objectif opérationnel O3 - Domaine d'action :

Qualité



Quantité



Connaissance



Sensibilisation



Animation



Période d'intervention

J	F	M	A	M	J	A	S	O	N	D



Maîtrise d'Ouvrage

Barcarès	PMMC	CD66	Etat	RIVAGE	Autre
X	-	-	-	X	-

Moyens humains nécessaires

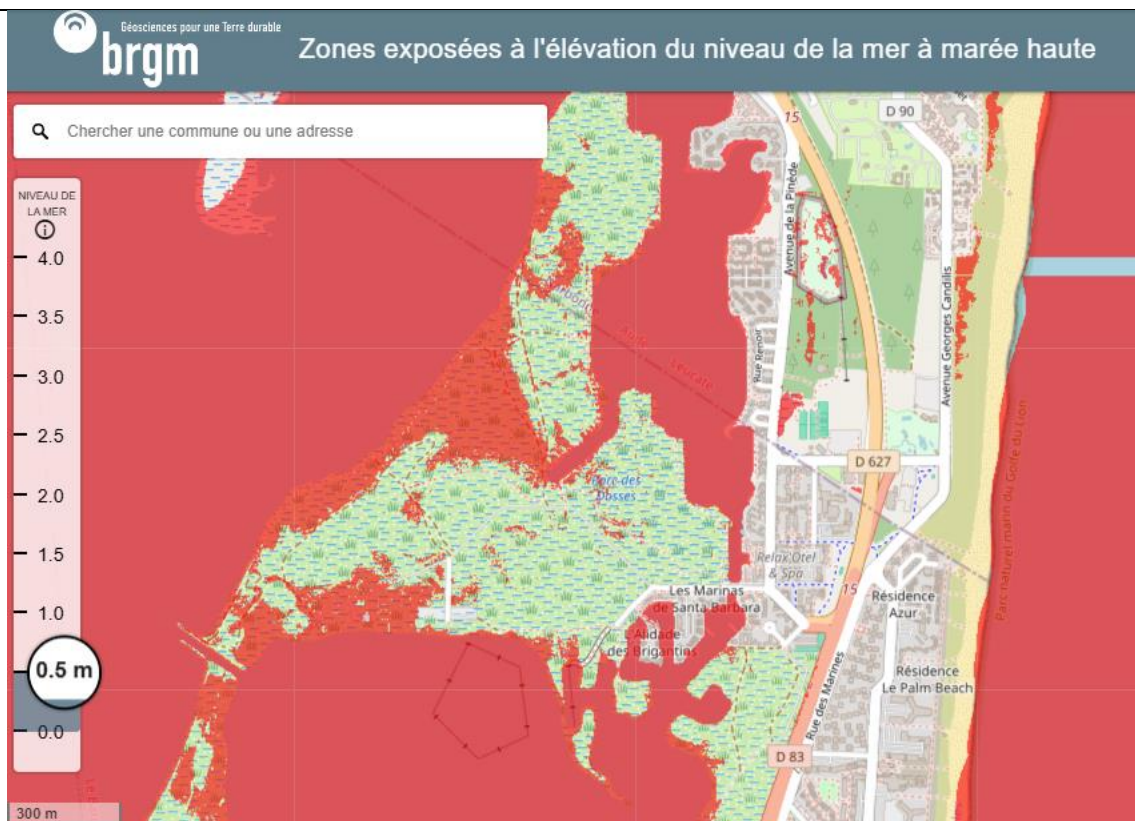
Barcarès	PMMC	CD66	Etat	RIVAGE	Autre
X	-	-	-	X	Professionnels

Description de l'opération :

Dans un contexte d'adaptation aux effets du changement climatique, il va rapidement être nécessaire d'envisager un repli de certaines activités ou infrastructures.

Prévoir un plan « de recul stratégique » ou schéma d'adaptation au effets du changement climatique afin de ne pas être confronté au phénomène sans anticipation.

Précisions :



FICHE 6

Suivre et développer la mise en place de mesures compensatoires en phase avec les besoins du milieu

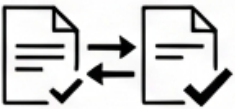
Contexte et justification	Les mesures compensatoires tendent à se multiplier sur des secteurs à forte vocation naturelle tel que le site des Dosses. Une mesure compensatoire est déjà ciblée sur l'îlot des Brigantins, le plan de gestion peut permettre de suivre la bonne mise en œuvre de cette mesure aussi bien que d'accompagner la réflexion sur d'éventuelles nouvelles opérations de compensation. Il sera important de toujours garder à l'esprit que la compensation ne doit intervenir qu'en cas d'ultime recours si et seulement si les mesures d'évitement et de réduction ont été travaillées en détail et en amont des projets d'aménagement.
Opération A	Suivi de la mise en œuvre de la mesure compensatoire sur l'îlot des Brigantins
Opération B	Anticiper et accompagner la mise en œuvre de nouvelles mesures compensatoires dans une logique de cohérence avec le plan de gestion.

Echéancier Coûts	Action	Priorité Faisabilité		Année 1 2027	Année 2 2028	Année 3 2029	Année 4 2030	Année 5 2031	Année 6 2032
	Opération A	1/2		Ou antérieure	x	x	x	x	x
	Opération B	1/3		?	?	?	?	?	?

Cadre de mise en œuvre	Action	Financements potentiellement mobilisables				
		AE	Région	CD 66	N2000	Autre
	Opération A	-	-	-	-	x
	Opération B	-	-	-	-	x

Résultats attendus :	Amélioration des enjeux environnementaux
Difficultés pressenties :	Concertation, risque de « spéculation » concernant les mesures de compensation.
Propriété foncière :	Etat, commune, Département
Suivi et évaluation :	Suivi et mise en œuvre des opérations.
Partenaires techniques pressentis :	Etat (DREAL, DDTM)

Fiche Action 6		Suivre et développer la mise en place de mesures compensatoires en phase avec les besoins du milieu														
Opération A		Suivi de la mise en œuvre de la mesure compensatoire sur l'îlot des Brigantins														
Localisation		Objectif opérationnel O3 - Domaine d'action :														
 Grandes Dosses		Qualité	Quantité	Connaissance	Sensibilisation	Animation										
																
Période d'intervention		Maîtrise d'Ouvrage														
J	F	M	A	M	J	A	S	O	N	D	Barcarès	PMMCU	CD66	Etat	RIVAGE	Autre
											x	-	-	x	AMO	-
											Moyens humains nécessaires					
											Barcarès	PMMCU	CD66	Etat	RIVAGE	Autre
											x	-	-	-	x	x
Description de l'opération :																
Suite à la destruction d'une zone humide et d'un habitat d'intérêt communautaire pour créer un spot de kite surf, la commune du Barcarès est en devoir de réaliser la mise en œuvre d'une mesure compensatoire sur l'îlot des Brigantins tel que décrit dans l'Arrêté. Voir Arrêté Préfectoral N°DREAL/DE/2017171-002. La mise en œuvre de ces actions est à la charge de la commune, RIVAGE accompagnera techniquement cette dernière pour une bonne mise en œuvre des préconisations.																
Précisions :																
											En rouge la zone détruite, en jaune le site de compensation.					

Fiche Action 6		Suivre et développer la mise en place de mesures compensatoires en phase avec les besoins du milieu														
Opération B		Anticiper et accompagner la mise en œuvre de nouvelles mesures compensatoires dans une logique de cohérence avec le plan de gestion														
Localisation		Objectif opérationnel O3 - Domaine d'action :														
 PG Dosses		Qualité	Quantité	Connaissance	Sensibilisation	Animation										
																
Période d'intervention		Maîtrise d'Ouvrage														
J	F	M	A	M	J	A	S	O	N	D	Barcarès	PMMCU	CD66	Etat	RIVAGE	Autre
											?	?	?	x	AMO	Privés ?
		Moyens humains nécessaires														
		Barcarès	PMMCU	CD66	Etat	RIVAGE	Autre									
		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Description de l'opération :																
Les milieux littoraux méditerranéens sont soumis à de très fortes pressions et présentent de nombreux enjeux environnementaux. Forts de ce constat, il devient nécessaire de mettre en œuvre les actions de gestion envisagées dans un cadre réglementaire sur les zones naturelles qui ont pour vocation de le rester tel que le site des Dosses. Cette presqu'île constitue l'un des derniers espaces naturels de la commune du Barcarès où de nombreux enjeux de préservation sont identifiés.																
Précisions :																

Pérenniser durablement la vocation en espace naturel de ce site

Contexte et justification

Le site des Dosses présente des incohérences de découpage administratif, notamment au niveau de la zone portuaire. Par ailleurs, des reliques de parcelles sous maîtrise foncière privée demeurent. Il sera nécessaire à long terme de veiller au respect des conventions d'attribution du foncier public aussi bien qu'à l'usage des bâtiments et ouvrages sans droit ni titre.

Opération A

Maitrise foncière et urbanisme

Opération B

Mise à jour des zonages et compétences administratives

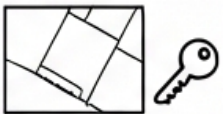
Opération C

Améliorer les pratiques liées à la présence de la zone cabanisée

Echéancier Coûts	Action	Priorité Faisabilité		Année 1 2027	Année 2 2028	Année 3 2029	Année 4 2030	Année 5 2031	Année 6 2032
	Opération A	1/2		x					
	Opération B	1/3		?	?	?	?	?	?
	Opération C	2/2							

Cadre de mise en œuvre	Action	Financements potentiellement mobilisables				
		AE	Région	CD 66	N2000	Autre
	Opération A	-	-	-	-	?
	Opération B	-	-	-	-	-
	Opération C	-	-	-	-	-

Résultats attendus :	Prise en compte des enjeux environnementaux
Difficultés pressenties :	Concertation, questions administratives et juridiques dépassant largement la vocation du plan de gestion.
Propriété foncière :	Etat, commune, Département
Suivi et évaluation :	Réunions de travail, actes
Partenaires techniques pressentis :	Conservatoire Du Littoral, Conservatoire d'Espaces Naturels Occitanie, ...

Fiche Action 7		Pérenniser durablement la vocation en espace naturel de ce site														
Opération A		Maitrise foncière et urbanisme														
Localisation		Objectif opérationnel O3 - Domaine d'action :														
 Grandes Dosses		Qualité	Quantité	Connaissance	Sensibilisation	Animation										
																
Période d'intervention		Maîtrise d'Ouvrage														
J	F	M	A	M	J	A	S	O	N	D	Barcarès	PMMCU	CD66	Etat	RIVAGE	Autre
											x	-	-	x	AMO	-
		Moyens humains nécessaires														
		Barcarès	PMMCU	CD66	Etat	RIVAGE	Autre									
Description de l'opération : Le foncier sur le site des Dosses est artefacts de parcelles, conventions de mise à disposition et PLU). Faire le point sur les concessions, leur contenu, leurs échéances. Les mouvements de foncier peuvent avoir lieu en faveur d'une collectivité permettant de préserver à long terme le site.																
Précisions : Mettre carte maitrise foncière et zoom sur parcelles privées																

Localisation



Objectif opérationnel O3 - Domaine d'action :

Qualité



Quantité



Connaissance



Sensibilisation



Animation



Période d'intervention

J	F	M	A	M	J	A	S	O	N	D



Maîtrise d'Ouvrage

Barcarès	PMMC	CD66	Etat	RIVAGE	Autre
x	-	-	x	AMO	-

Moyens humains nécessaires

Barcarès	PMMC	CD66	Etat	RIVAGE	Autre
x	-	-	x	-	-

Description de l'opération :

Le périmètre de la zone portuaire date de 1983, le règlement associé également. Ces deux aspects méritent une clarification et actualisation.

Précisions :



La zone portuaire illustrée ci-contre nécessite un travail de mise à jour.

Trouver références de l'Arrêté de cession du DPM pour mutation en DPP.

Fiche Action 7		Pérenniser durablement la vocation en espace naturel de ce site														
Opération C		Améliorer les pratiques liées à la présence de la zone cabanisée														
Localisation		Objectif opérationnel O3 - Domaine d'action :														
 Grandes Dosses		Qualité	Quantité	Connaissance	Sensibilisation	Animation										
																
Période d'intervention		Maîtrise d'Ouvrage														
J	F	M	A	M	J	A	S	O	N	D	Barcarès	PMMCU	CD66	Etat	RIVAGE	Autre
											x	-	-	x	AMO	-
		Moyens humains nécessaires														
		Barcarès	PMMCU	CD66	Etat	RIVAGE	Autre									
		x	-	-	x	x	-									
Description de l'opération :																
Quelques bâtiments nécessitent une régularisation administrative et réglementaire. Ce point permettra de préserver à long terme toute velléité de cabanisation sur le site des Dosses. La notion d'assainissement devra être traitée.																
Précisions :																
Seul le restaurant du delphinarium n'est pas couvert par convention d'usage ou convention d'exploitation entre la commune et le professionnel concerné.																
Chaque bâtiment dispose d'un système de gestion des effluents (bassin d'infiltration ou microstation d'épuration)																
ACTION A CONSERVER ? Validation Mairie.																

Acquisition de connaissance et indicateurs de suivi

Contexte et justification Connaître ou mieux connaître les espèces (faune & flore) présentes ou potentiellement présentes sur le site. Une connaissance plus fine permettra, si besoin, d'adapter les actions de gestion et de mieux comprendre le fonctionnement du site (taille de population, succès reproducteur, sites de pontes, chaîne trophiques, état de préservation des habitats, etc.). Le site des Dosses a fait l'objet d'études et inventaires dans le cadre du diagnostic du plan de gestion. Ces connaissances permettent d'orienter et évaluer la gestion du site.

Opération A Suivi hydraulique
Opération B Suivi biodiversité et valorisation des données
Opération C Poursuivre l'observatoire des Espèces Exotiques Envahissantes

Echéancier Coûts	Action	Priorité Faisabilité		Année 1 2027	Année 2 2028	Année 3 2029	Année 4 2030	Année 5 2031	Année 6 2032
	Opération A	1/2							
	Opération B	1/3		?	?	?	?	?	?
	Opération C	2/2							

Cadre de mise en œuvre	Action	Financements potentiellement mobilisables				
		AE	Région	CD 66	N2000	Autre
	Opération A	-	-	-	-	?
	Opération B	-	-	-	-	-
	Opération C	-	-	-	-	-

Résultats attendus :	Améliorer et homogénéiser la connaissance sur les populations et la dynamique du site.
Difficultés pressenties :	Malgré l'importance que représente l'acquisition de données naturalistes, les études sont parfois onéreuses, des recherches de financement seront nécessaires. La coordination, la maîtrise et la collecte de données produites par une multitude d'acteurs peut s'avérer délicate et fastidieuse.
Propriété foncière :	Etat, Commune, Département
Suivi et évaluation :	Nombre d'études réalisées et étendue de la valorisation de celles-ci.
Partenaires techniques pressentis :	Associations, experts scientifiques, IUT-Génie Biologique...

Fiche Action 8 **Acquisition de connaissance et indicateurs de suivi**

Opération A Suivi hydraulique

Localisation



Objectif opérationnel O3 - Domaine d'action :

Qualité



Quantité



Connaissance



Sensibilisation



Animation



Période d'intervention

J F M A M J A S O N D



Maîtrise d'Ouvrage

Barcarès PMMCU CD66 Etat RIVAGE Autre

- - - - X -

Moyens humains nécessaires

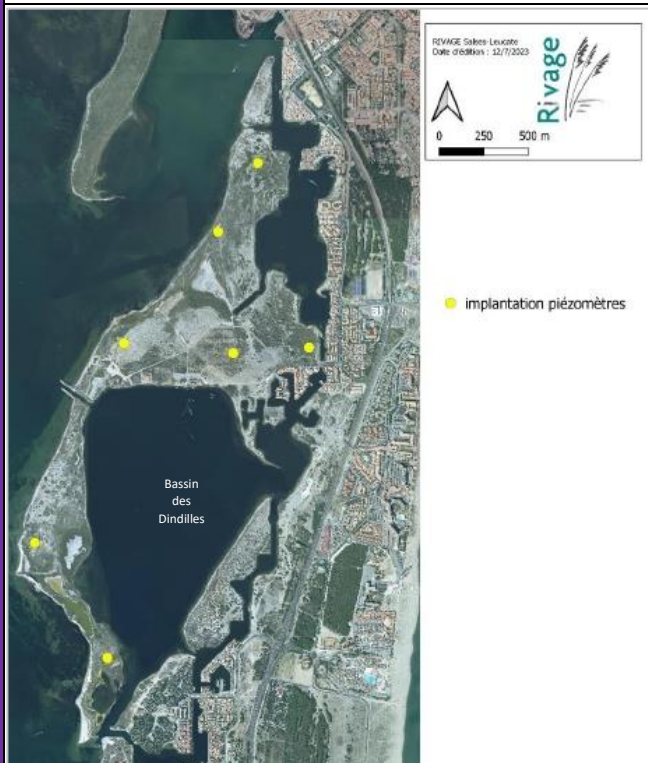
Barcarès PMMCU CD66 Etat RIVAGE Autre

- - - - X -

Description de l'opération :

Les éléments acquis dans le cadre du plan de gestion devront être mis à jour à minima en milieu et fin de plan de gestion ce qui permettra d'évaluer l'évolution du régime hydrologique. Un réseau de piézomètre a été implanté dans le cadre du diagnostic du PG, en vue d'appréhender la dynamique de l'eau au sein des nappes de surfaces en lien avec les variations de niveau d'eau dans l'étang. Par ailleurs un suivi de la qualité physicochimique de l'étang a été réalisé entre 2019 et 2024 afin de cerner des pistes pour une potentielle contamination aux cyano bactéries. Ces éléments n'ont pas permis de dégager des éléments probants.

Précisions :



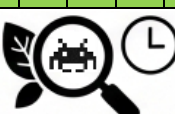
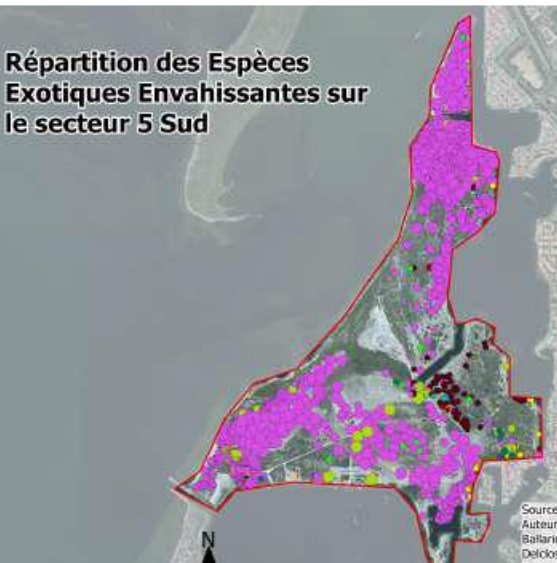
Les piézomètres implantés dans le cadre du diagnostic du PG n'ont pas permis de déterminer un fonctionnement spécifique d'éventuelles nappes perchées. Les variations de niveau et salinité de l'étang reste très fortement structurant.

Les équipements « terrestres » n'ayant pas permis de déterminer un fonctionnement du système hydraulique, les sondes pourront être redéployées sur la partie marine et notamment le bassin des Dindilles en corrélation avec le reste de l'étang.

Compléter avec le rapport cyanoB
Faire relire fiche à Marie

Les informations obtenues dans ce cadre permettront d'alimenter la réflexion Natur'Adapt. Cf. Chapitre 2.6.2 du Plan de Gestion.

Fiche Action 8		Acquisition de connaissance et indicateurs de suivi														
Opération B		Suivi biodiversité et valorisation des données														
Localisation		Objectif opérationnel O3 - Domaine d'action :														
 PG Dosses		Qualité	Quantité	Connaissance	Sensibilisation	Animation										
																
Période d'intervention		Maîtrise d'Ouvrage														
J	F	M	A	M	J	A	S	O	N	D	Barcarès	PMMCU	CD66	Etat	RIVAGE	Autre
											-	X	-	-	X	-
		Moyens humains nécessaires														
		Barcarès	PMMCU	CD66	Etat	RIVAGE	Autre									
		-	?	-	-	?	-									
Description de l'opération :																
L'acquisition de connaissance est un axe majeur permettant d'orienter les choix de gestion, il est malgré tout fréquent de rencontrer des difficultés de financement de ces études. Toute acquisition de connaissance faune / flore sur ce site sera capitalisée et valorisée. Des protocoles d'inventaires et suivis seront à élaborer entre la démarche Natura2000, les gardes de PMMCU et l'animation de ce PG. Diffuser les informations relatives aux nouvelles connaissances à travers le portail internet de RIVAGE, la diffusion d'articles (presse, municipalité), la communication auprès du monde scientifique (Malpolon, fauneLR, SILENE, SINP, CDL...).																
Précisions :																

Fiche Action 8		Acquisition de connaissance et indicateurs de suivi														
Opération C		Poursuivre l'observatoire des Espèces Exotiques Envahissantes														
Localisation		Objectif opérationnel O3 - Domaine d'action :														
 PG Dosses		Qualité	Quantité	Connaissance	Sensibilisation	Animation										
																
Période d'intervention		Maîtrise d'Ouvrage														
J	F	M	A	M	J	A	S	O	N	D	Barcarès	PMMCU	CD66	Etat	RIVAGE	Autre
											-	-	-	-	X	-
		Moyens humains nécessaires														
		Barcarès	PMMCU	CD66	Etat	RIVAGE	Autre									
Description de l'opération :																
Une veille régulière sur une trentaine d'Espèces Exotiques Envahissantes est réalisée en partenariat avec l'université de Perpignan. Cette action d'acquisition de connaissance sera à mettre en lien avec l'action de gestion (Fiche Action 4 Opération A)																
Précisions :																
Répartition des Espèces Exotiques Envahissantes sur le secteur 5 Sud  Source : BD Ortho, IGN Auteur : Ballarin Adso, Delclos Marion, Faure Matis, Peiroli Léo Date : 11/03/2025 Répartition des Espèces Exotiques Végétales Envahissantes sur les grandes Dosses en 2025 (Carte IUT-GB)  Légende : - Zone d'étude - Zone privée - Zone inexplorée - Espèce Exotique Envahissante - Agave Américain - Canne de Provence - Figuier de barbarie - Griffe de sorcière - Luzeine arborescente - Olivier de bohème - Herbe de la Pampa - Pittosporum du Japon - Canne sauvage - Yucca Effectif EEE 1-10 10-100 100-1000 >1000																

FICHE 9

Assurer la mise en œuvre, l'évaluation et l'actualisation du plan de gestion

Contexte et justification Le plan de gestion devra être animé et les actions seront à pérenniser dans le temps. Assurer la mise en œuvre opérationnelle, le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation du plan de gestion sont indispensables pour faire vivre ce dernier.

Opération A Animation du plan de gestion

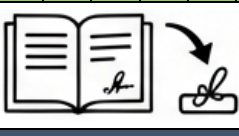
Opération B Evaluation et révision du plan de gestion

Echéancier Coûts	Action	Priorité Faisabilité		Année 1 2027	Année 2 2028	Année 3 2029	Année 4 2030	Année 5 2031	Année 6 2032
	Opération A	1/1							
	Opération B	1/1							

Cadre de mise en œuvre	Action	Financements potentiellement mobilisables				
		AE	Région	CD 66	N2000	Autre
	Opération A	X	-	-	-	FEDER
	Opération B	X	-	-	-	FEDER

Résultats attendus :	Mettre en œuvre, suivre et pérenniser le plan de gestion
Difficultés pressenties :	Financements mobilisables
Propriété foncière :	Etat, Communes, CD66, Privés
Suivi et évaluation :	Réunions et groupes de travail, mise en œuvre du plan de gestion.
Partenaires techniques pressentis :	Tous les membres du COTECH, COPIL et groupes de travail.

Fiche Action 9	Assurer la mise en œuvre, l'évaluation et l'actualisation du plan de gestion															
Opération A	Animation du plan de gestion															
Localisation		Objectif opérationnel O3 - Domaine d'action :														
 PG Dosses		Qualité	Quantité	Connaissance	Sensibilisation	Animation										
																
Période d'intervention		Maîtrise d'Ouvrage														
J	F	M	A	M	J	A	S	O	N	D	Barcarès	PMMCUC	CD66	Etat	RIVAGE	Autre
															x	
		Moyens humains nécessaires														
		Barcarès	PMMCUC	CD66	Etat	RIVAGE	Autre									
															15 ETP	
Description de l'opération :																
Assurer le bon déroulement du plan de gestion, la surveillance et le bon état général du site. Le gestionnaire s'engage à assurer le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion. Elaborer et actualiser le tableau de bord des actions menées dans le cadre du plan de gestion. Organiser les groupes de travail et réunions de COTECH et COPIL pour rendre compte des actions menées et à venir. Les gestionnaires opérationnels s'engagent à réaliser la mise en œuvre du plan de gestion et participer aux différentes instances de concertation dans la limite de leurs possibilités.																

Fiche Action 9	Assurer la mise en œuvre, l'évaluation et l'actualisation du plan de gestion															
Opération B	Evaluation et révision du plan de gestion															
Localisation		Objectif opérationnel O3 - Domaine d'action :														
 PG Dosses		Qualité	Quantité	Connaissance	Sensibilisation	Animation										
																
Période d'intervention		Maîtrise d'Ouvrage														
J	F	M	A	M	J	A	S	O	N	D	Barcarès	PMMCUC	CD66	Etat	RIVAGE	Autre
											-	-	-	-	x	-
		Moyens humains nécessaires														
		Barcarès	PMMCUC	CD66	Etat	RIVAGE	Autre									
											-	-	-	-	?	-
Description de l'opération :																
Estimer l'efficacité de chaque action et réaliser le bilan du Plan de Gestion. Prévoir le renouvellement du plan de gestion dans la continuité du précédent fort du bilan tiré des actions réalisées et des nouveaux éléments de contexte.																

5.6. Programme prévisionnel

Les opérations vont s'échelonner sur les 6 ans de mise en œuvre du Plan de Gestion (Voir calendrier ci-après).

Les montants et temps Homme en Equivalent Temps Plein estimés sont à titre indicatifs et seront susceptibles d'évoluer.

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant en Euro TTC par année						
Montant en Euro TTC sur la totalité de la durée du plan de gestion						
Nombre de jours ETP (PMMCU & RIVAGE) par année						
Nombre de jours ETP (PMMCU & RIVAGE) sur la totalité de la durée du plan de gestion						

Le calendrier de mise en œuvre des Actions et le budget prévisionnel seront finalisés pour la réunion de validation du PG afin d'être au plus proche de la réalité.

Chapitre 6 : Ressources et gouvernance

L'élaboration du Plan de gestion de la Presqu'île des Dosses a été réalisé en concertation avec les gestionnaires et les différents acteurs en relation avec le site.

Deux instances de gestion ont été créées :

Le comité technique (COTECH) qui permet de définir le cadre du Plan de Gestion (périmètre, durée, échéancier, etc.) est quant à lui constitué uniquement par le propriétaire principal (Le Barcarès), le gestionnaire (RIVAGE), le gestionnaire opérationnel (PMMCU) et les partenaires techniques et financiers (Région, Département et AE-RM&C)

Le comité de pilotage (COPIL) qui permet de présenter aux acteurs locaux les différents enjeux sur la zone, de définir conjointement les objectifs de gestion à atteindre et de valider le programme d'actions. La liste des membres du Comité de Pilotage et leur contact est donnée ci-dessous. Une fois le plan de gestion validé, le COPIL deviendra le comité de gestion (COGEST).

Un COPIL annuel permettra de faire un état des lieux et de réorienter les actions de gestion si besoin est.

Ce Plan de Gestion est le fruit de nombreux échanges entre diverses structures ou personnes, dont voici les principales :

Comité Technique		
	Agence de l'eau RM&C 650 Rue Henri Becquerel 34000 MONTPELLIER	JETHRIT Helene 04.26.22.32.22 Helene.JETHRIT@eaurmc.fr
	Conseil Départemental 66 24, quai Sadi Carnot 66009 PERPIGNAN CEDEX	TILMAN Tiphaine 04.68.85.82.27 tiphaine.tilman@cd66.fr
	DDTM 66/DML/UGL 2, rue Jean Richepin BP 50909 66 020 Perpignan cedex	ROCHET Isabelle 04.68.38.13.70 Isabelle.rochet@pyrenees-orientales.gouv.fr
	DDTM-66 2, rue Jean Richepin 66 020 PERPIGNAN Cedex	CHEVALIER Bruno 04.68.38.12.40 bruno.chevalier@pyrenees-orientales.gouv.fr
	Mairie du Barcarès 14 boulevard du 14 juillet 66420 LE BARCARES	DETAUX Colette 04.68.86.11.64 colette.detaux@lebarcares.fr
	Mairie du Barcarès 14 boulevard du 14 juillet 66420 LE BARCARES	GARCIA Joseph 04.68.86.11.64 joseph.garcia@lebarcares.fr
	Mairie du Barcarès 14 boulevard du 14 juillet 66420 LE BARCARES	GUERITE Malika 04.68.86.11.64 malika.guerite@lebarcares.fr
	Mairie du Barcarès 14 boulevard du 14 juillet 66420 LE BARCARES	LESTARQUIT Helene 04.68.86.11.64 helene.lestarquit@lebarcares.fr
	Mairie du Barcarès 14 boulevard du 14 juillet 66420 LE BARCARES	ROUQUIER Laurence 06.45.63.10.32 laurence.rouquier@lebarcares.fr
	Perpignan Méditerranée Métropole 11, boulevard Saint-Assiscle. BP 20641 66006 PERPIGNAN CEDEX	FONBONNE Laurence 06.21.46.08.27 l.fonbonne@perpignan-mediterranee.org
	Perpignan Méditerranée Métropole 11, boulevard Saint-Assiscle. BP 20641 66006 PERPIGNAN CEDEX	PEREZ Mathieu 04.68.08.62.35 m.perez@perpignan-mediterranee.org
	Perpignan Méditerranée Métropole 11, boulevard Saint-Assiscle. BP 20641 66006 PERPIGNAN CEDEX	DESMOUSSEAUX Marion 06.09.13.60.42 m.desmousseaux@perpignan-mediterranee.org
	Perpignan Méditerranée Métropole 11, boulevard Saint-Assiscle. BP 20641 66006 PERPIGNAN CEDEX	VERGNES Laurie 06.49.24.75.27 l.vergnes@perpignan-mediterranee.org l.landuze@perpignan-mediterranee.org
	Région Occitanie 201 avenue de la Pompignane 34064 MONTPELLIER CEDEX 02	AOUBID Schéhérazade 04 67 22 81 35 scheherazade.aoubid@laregion.fr
	Syndicat RIVAGE Salses-Leucate Mairie de Leucate Rue du Docteur Sidras 11370 LEUCATE	MARTIN Alizée 04.48.13.01.10 Alizee.martin@syndicatrivage.fr
	Syndicat RIVAGE Salses-Leucate Mairie de Leucate Rue du Docteur Sidras 11370 LEUCATE	NOEL Jean Alexis 04.48.13.01.12 jean-alexis.noel@syndicatrivage.fr

Comité de Pilotage qui deviendra Comité de Gestion après validation du PG		
	ACCA Barcarès Mairie du Barcarès 14 boulevard du 14 juillet 66420 LE BARCARES	BUGEAUD Frédéric 06.16.65.97.25 frederic.bugeaud@orange.fr
	ACDPM - FDC66 47 avenue Giraudoux BP 91021 66101 PERPIGNAN CEDEX	NAVARO Charles 04.68.50.24.08 navarro.c@orange.fr
	Association Le Barcarès Nature Pluriel Les Bringantins 5, av. des Dosses 66 420 LE BARCARES	LAWERMANN Isabelle 06 23 11 70 28 isalaw@hotmail.fr
	Au Spott Av. des Dosses 66420 Le Barcarès	06.15.69.86.71 auspott66@gmail.com
	CBN Méditerranéen de Porquerolles Castel Ste-Claire 83418 HYERES	ANDRIEU Frédéric 04.99.23.22.15 f.andrieu@cbnmed.fr
	CEN Occitanie 15 avenue de Grande Bretagne 66 000 PERPIGNAN	COURMONT Lionel 04.67.29.90.64 lionel.courmont@cen-occitanie.org
	DDTM – 66 2, rue Jean Richepin. BP 50909 66 020 PERPIGNAN CEDEX	PASQUET Benoit 04.68.38.12.41 benoit.pasquet@pyrenees-orientales.gouv.fr
	DDTM – DML 2, rue Jean Richepin. BP 50909 66 020 PERPIGNAN CEDEX	HERAULT Jean-Loup 06.42.00.85.28 Jean-loup.herauld@pyrenees-orientales.gouv.fr
	DDTM-66 2, rue Jean Richepin 66 020 PERPIGNAN Cedex	BADRIGNANS Georges 04.68.38.12.45 georges.badrignans@pyrenees-orientales.gouv.fr
	DREAL Occitanie 2, rue Jean Richepin BP 60079 66 050 PERPIGNAN	GAMEZ Jean-Luc 04.34.46.66.40 Jean-Luc.Gamez@developpement-durable.gouv.fr
	E.I.D. Méditerranée Rue Penduck 66140 CANET EN ROUSSILLON	HRYNYSZYN Daniel 06.74.50.04.05 dhrynyszyn@eid-med.org
	E.I.D. Méditerranée Rue Penduck 66140 CANET EN ROUSSILLON	PALAU André 06.74.50.04.05 apalau@eid-med.org
	FDC66 47 avenue Giraudoux BP 91021 66101 PERPIGNAN CEDEX	CALMON Benjamin 04.68.08.21.41 bc@fdc66.fr
	Groupe Ornithologique du Roussillon 4, rue Pierre Jean de Béranger 66000 PERPIGNAN	GILOT Fabien 04.68.51.20.01 fabien.gilot@gor66.fr
	LPO 66 38 chemin de la petite Gabarre 66690 SOREDE	ROSSANO Pulpito 06.26.77.00.67 pyrenees-orientales@lpo.fr rossano.pulpito@lpo.fr
	Mairie de Leucate Hôtel de ville 11 370 Leucate	BRETON Marie marie.breton1963@gmail.com

	NYMPHALIS 44 avenue de la Fontasse, 31 290 VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAI	JALABERT Jérémy 06.59.40.96.50 jeremy.jalabert@nymphalis.fr romain.lejeune@nymphalis.fr
	OFB 2 Allée Hector Capdellayre 66300 THUIR	FONTENEAU André 04.67.10.76.76 andre.fonteneau@ofb.gouv.fr
	OFB 2 Allée Hector Capdellayre 66300 THUIR	DUPONT Laurent 06.27.02.58.66 laurent.dupont@ofb.gouv.fr
	Park Sea Jump Av. des Dosses 66420 LE BARCARES	SANCHEZ Suzanne 07 83 62 74 62 parkseajump@gmail.com
	Delphinarium Av. des Dosses 66420 LE BARCARES	Madame STONE & Monsieur HALL 06.22.47.00.95 Hall.mikael@bbox.fr
	SAILOR WAKE PARK Avenue des dosses 66420 LE BARCARES	PEREZ Florian 06.22.36.94.04 sailorwakepark@gmail.com
	SDIS 66 1 Quai Alain Colas, 66420 LE BARCARES	ROUSSET Laurent 04.68.86.10.86 Laurent.ROUSSET@sdis66.fr
	Surfandkite Av. des Dosses 66420 LE BARCARES	CHOSSARD Julien 06 02 44 26 43 surfandkite66@gmail.com
	Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly 16 rue de Lesquerde 66220 Saint-Paul-de-Fenouillet	TOULET-BLANQUET François 04.68.50.91.64 accueil.agly@gmail.com bv.agly@gmail.com
	Commissaire de quartier	COMES Clémentine 06.36.14.60.99 lmusa77@hotmail.fr
	Syndicat RIVAGE Salses-Leucate Mairie de Leucate Rue du Docteur Sidras 11370 LEUCATE	ROBERT Julien 04.48.13.01.11 Julien.robert@syndicatrivage.fr
	Téleski Nautique Barcarès wakeboard Stade de glisse Parc des dosses 66420 LE BARCARES	BRUNET Mathieu 04.68.86.23.45 infos@teleskibarcares.com

Scientifique / APN / chasse

Tourisme / glisse / riverain

Collectivité / police / sécurité

L'ensemble de ces acteurs constitue le **Comité de Pilotage** ou COPIL. Le **Comité de Gestion** étant quant à lui constitué uniquement par l'Etat en tant que propriétaire principal, PMMCU, le CD66, la commune du Barcarès et le Syndicat RIVAGE.

Les principales réunions de pilotage pour l'établissement du plan de gestion ont été les suivantes :

- Groupe de travail Organisation technique et financière – 18/03/2021
- Groupe de travail pour le Plan de Gestion « Les Dosses au Barcarès » - 02/12/2021
- COTECH 09/11/2023
- COPIL 30/11/2023 (Etat des lieux, scénarios & objectifs)
- COPIL xx/xx/2026 (Programme d'Actions)

Les documents et comptes rendus sont disponibles à l'adresse suivante :

https://rivage-salses-leucate.org/missions/zones-humides/tableau-de-bord-de-la-strategie-de-gestion-des-zones-humides/les_dosses/

Annexes

Annexe 1 : Fiche de hiérarchisation de l'entité humide N°23

Annexe 2 : Légende carte géologique

Annexe 3 : Panneau d'information et de sensibilisation – Les Brigantins

Annexe 4 : Cartographie du zonage de la zone humide et Règlement du PLU de la commune de Barcarès

Annexe 5 : Etude naturaliste de la zone humide du des îles et presqu'îles entre la pointe de la Coudalère et Port-Leucate (Dosses) du Barcarès

Annexe 6 : Analyse de l'Espace de Bon Fonctionnement

Annexe 1

**Fiche de hiérarchisation de l'entité
humide N°23 identifiée dans le cadre
du DIAGNOSTIC préalable à la Stratégie
de Gestion des Zones Humides
périphériques à l'étang de
Salses-Leucate**

Entité :	Localisation	Connectivité	Enjeux	Vulnérabilité
23 Îles et presqu'îles entre la pointe de Coudalère et Port-Leucate (Dosses) (Le Barcarès 86%, Leucate 12%, Saint-Laurent-de-la-Salanque 2%)		 Contact direct avec la lagune	 Valeur d'enjeux = 16 Classe d'enjeux = 3 Enjeux forts	 Forte

Valeur patrimoniale (Axe 1)		Fonctions de la Zones Humide (Axe 2)			Valeur enjeux
Valeur du patrimoine biologique (1 à 3 ; pondération 2)	Valeur du patrimoine paysager (1 à 3)	Fonction hydrologique (1 à 3)	Fonction d'épuration (1 à 3)	Fonction écologique (1 à 3)	(6 à 18)
Note = 3 Habitats d'intérêt communautaire = 6 1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (CB : 14) 1310 - Végétation pionnière à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses, 1410 - Prés salés méditerranéens des hauts niveaux (CB : 15.5) 1420 - Fourrés halophiles méditerranéens (CB : 15.61) 2210 - Dunes fixées du littoral du Cruciellon maritimae (CB : 16.223) 2240 - Dunes avec pelouses du Brachypodietalia et des plantes annuelles (CB : 16.229) Présence de deux espèces végétales patrimoniales, le Réséda blanc et la Scammonée de Montpellier Présence du Psammodrome d'Edwards, reptile patrimonial et protégé Nidification de la Sterne naine, du Gravelot à collier interrompu, de l'Alouette calandrelle, de l'Echasse blanche, du Pipit rousseline	Note = 2 Assez bonne typicité du paysage de bord d'étang, mais quelques dégradations visuelles liées aux activités humaines (cabanisation, parkings, chemins)	Note = 2 Protection contre l'érosion et lors des « hautes eaux » (notamment des zones urbanisées à l'est lors des tempêtes liées à la tramontane) bien que certaines zones dégradées, parfois à nu ne permettent pas d'assurer pleinement cette protection. * Apports en eau * Protection contre l'érosion ✓ Stockage	Note = 3 Les berges et les bancs de vase exondés en été jouent un rôle dans la rétention/exportation de l'azote et du phosphore, avec l'accumulation d'algues et de débris d'herbiers. Une partie des éléments échoués peut être exportée par envol une fois secs (vent) ou enfouie (brassage du sédiment). Cela participe à la limitation/prévention du phénomène de malaïgue. * Surface ✓ Végétation * Proximité lagune * Laisses d'étang ✓ Rétention décantation	Note = 3 Partie nord d'origine artificielle (remblais), datant de la période de construction des stations balnéaires du littoral (années 1960/70) mais ayant retrouvé un fonctionnement écologique « naturel ». Intérêt écologique fort malgré d'importants dégradations/perturbations et dérangements Corridor littoral peu fonctionnel (nombreuses coupures liées à l'urbanisation, aux aménagements...) et mauvaises connexions avec les entités 24 et 25, moyenne avec l'entité 22 * Fonction de corridor ✓ Continuum large * Continuum fin	Note = 16 Remarques :

Niveau de Pression

☐ Agriculture / élevage
☐ Cabanisation
☒ Circulation d'engins motorisés
☒ Décharge sauvage et/ou remblais
☐ Erosion / morcellement
☒ Espèces envahissantes
☒ Fréquentation significative
☐ Piscicultures
☐ Pompage / drainage / comblement
☐ Proximité de route et/ou voie ferrée
☐ Salinisation
☒ Stationnement, camping-cars, camping
☒ Urbanisation / espaces verts

Note = 1 Pressions faibles

Observations :

Îles et presqu'îles sableuses, plus ou moins dégradées/remaniées.

Enjeux

Faible 1

Moyen 2

Fort 3

X

Pression

3 = Forte

2 = Moyenne

1 = Faible

X

3 - 1

3 - 2

3 - 3

2 - 1

2 - 2

2 - 3

1 - 1

1 - 2

1 - 3

Vulnérabilité

Pressions faibles

Enjeux forts

=

Impacts pressentis

1 - 3

Vulnérabilité forte

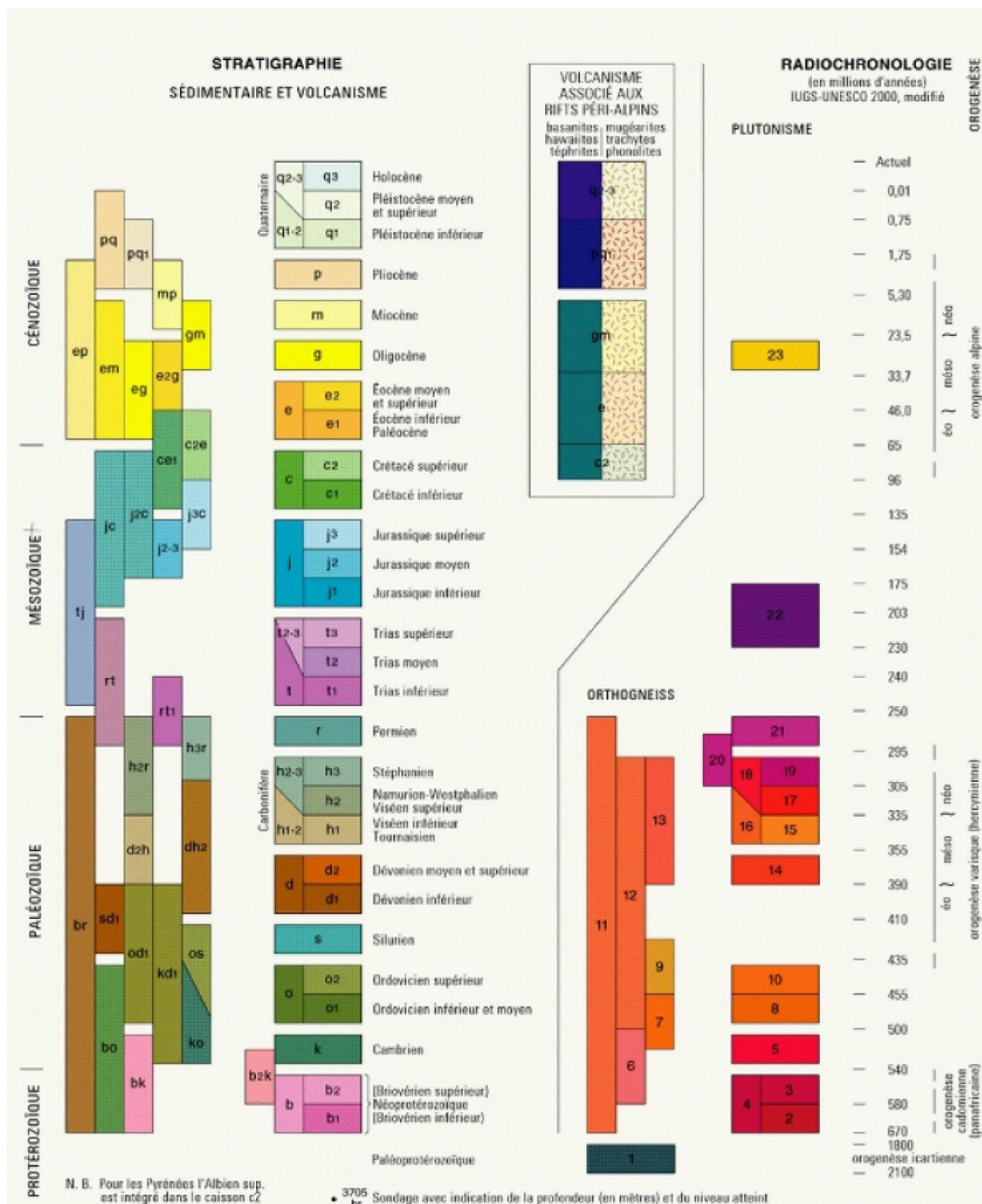
Entité :	Vulnérabilité :	Réponse :	Hiérarchisation :
23 *	1 - 3 Vulnérabilité forte	3 - 3 Réponse forte	Priorité 3

Niveau de Préservation :		Niveau de gestion :		Niveau de Réponse (Axe 4):																							
☐ Arrêté de Protection Préfectoral ☒ Périmètre ENS potentiel ☒ Espaces Remarquables ☐ Forêt publique ☐ Parc Naturel ☐ Périmètre d'acquisition CDL ☐ Propriété publique ☐ Réserve biologique dirigée ☐ Réserve de chasse	☐ Réserve naturelle ☐ Site classé ☐ Site inscrit ☒ Site Natura 2000 ☐ Terrains acquis CDL ☐ Terrains acquis CEN-LR ☐ ZNIEFF ☒ ZICO ☐ ZPPAUP	=3 Action récente du CG 66 : nettoyage, enlèvement des espèces allochtones à caractère envahissant Communication/sensibilisation Projet de restaurer les berges et limiter les dégradations au niveau des accès à l'eau.	=3	<table><tr><td rowspan="4">préservation</td><td></td><td colspan="3">gestion</td></tr><tr><td></td><td>faible</td><td>moyen</td><td>fort</td></tr><tr><td>faible</td><td>1 - 1</td><td>1 - 2</td><td>1 - 3</td></tr><tr><td>moyen</td><td>2 - 1</td><td>2 - 2</td><td>2 - 3</td></tr><tr><td></td><td>fort</td><td>3 - 1</td><td>3 - 2</td><td>3 - 3</td></tr></table>	préservation		gestion				faible	moyen	fort	faible	1 - 1	1 - 2	1 - 3	moyen	2 - 1	2 - 2	2 - 3		fort	3 - 1	3 - 2	3 - 3	3 - 3 Réponse forte
préservation		gestion																									
		faible	moyen	fort																							
	faible	1 - 1	1 - 2	1 - 3																							
	moyen	2 - 1	2 - 2	2 - 3																							
	fort	3 - 1	3 - 2	3 - 3																							

Croisement des niveaux de vulnérabilité et niveaux de réponses :							Hiérarchisation :		Orientations spécifiques de la CLE :					
Hiérarchisation des Zones Humides														
							Pressions x Enjeux = Vulnérabilité							
							Faible 1		Moyenne 2		Forte 3		Exceptionnelle 4	
											X			
Préservation x Gestion = Réponse	Forte 3		X	Priorité 4		Priorité 4		Priorité 3		Priorité 2				
	Moyenne 2			Priorité 4		Priorité 3		Priorité 2		Priorité 1				
Faible 1			Priorité 3		Priorité 2		Priorité 1		Priorité 1					
							Vulnérabilité forte		Réponse forte				Préservation de la masse d'eau	
									=				Connexion directe à la Lagune	
									3 - 3				☒ Oui ☐ Non	
									Priorité 3				Milieu emblématique	
													Surface d'habitat d'intérêt communautaire à enjeu	
													22 % = recouvrement faible	

Annexe 2

Légende carte géologique



Annexe 3

**Panneau d'information et de
sensibilisation – Les Brigantins**

Site de nidification d'oiseaux Birds nesting sites

Gestion des
Zones Humides
périphériques à l'étang de
Salses-Leucate

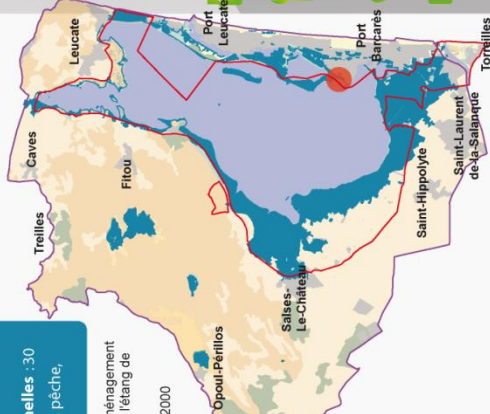
CARTE D'IDENTITE

Nom : Zones Humides du bassin versant de l'étang de Salses-Leucate
Surface : 2373 ha
Nombre d'entités fonctionnelles : 30
Usages : agriculture, élevage, pêche, chasse, loisirs...

Périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'étang de Salses-Leucate
Contours des sites Natura 2000 du complexe lagunaire de Salses-Leucate
Vous êtes ici

Occupation du sol

- Milieux lagunaires
- Zones Humides
- Zones agricoles
- Milieux dunaires
- Pelouses sèches
- Milieux forestiers
- Zones urbaines



Menaces pour ces espèces

- Le dérangement des adultes sur le site de nidification;
- La destruction involontaire de nombreuses couvées (piétinement de promeneurs & véhicules) ;
- La prédation des jeunes par des animaux domestiques ;
- La diminution des zones d'habitats favorables.



Code de l'environnement Art R.355-2 et R.111-38 à R.111-43. Code de l'environnement Art L.111-1 et L.362-1

Grand Cormoran

Phalacrocorax carbo

Grand oiseau noir du plumage aux pattes, avec des reflets bleu et vert. Son envergure moyenne est de 1m50. La tête est noire, avec quelques plumes blanches sur la les joues et la gorge. Son bec puissant est légèrement crochu et jaune à sa base. Son plumage étant partiellement perméable, il se perche très souvent sur un support en hauteur, où il se fait sécher.

Habitat : vit sur les côtes rocheuses ou sablonneuses dans le long des rivières ou du littoral.

Alimentation : se nourrit principalement de poisson (550g/jour). Il plonge et peut rester sous l'eau pendant plus d'une minute, il remonte le poisson afin de l'étrouiller en le secouant et de le lancer en l'air pour l'avaler.

Reproduction : niche en colonies sur les falaises et les arbres à proximité de son habitat. (avril-juin) Aucune nidification n'a lieu autour de l'étang.

Migration : il hiverne le long des côtes.



Crédits photos à obtenir

Sterne Naïve

Sterna albifrons

La plus petite des sternes ou "hirondelle de mer" (24 cm). Elle se distingue en plumage nuptial par son bec jaune avec une pointe noire et par son front blanc contrastant avec sa calotte et son bandeau noir sur l'œil. Plumage : gris clair sur le dessus des ailes avec les dernières rémiges formant une pointe noire, le reste du corps est blanc. Pattes courtes orangées.

Habitat : îlots de sable ou/et de graviers dans le lit des rivières ou sur le littoral.

Alimentation : poissons de faible taille pêchés à la surface de l'eau par piqués.

Reproduction : niche en colonie simple ou mixte de quelques couples à plusieurs dizaines de couples. Le nid n'est qu'une cuvette tapissée de quelques graviers ou coquillages selon les individus. [mai-août]

Migration : elle arrive d'Afrique seulement fin avril et les derniers individus erratiques sont observés jusqu'à la fin août.



Gravelot à collier interrompu

Charadrius alexandrinus

Petit limicole au bec court, l'adulte se reconnaît à son front, ses sourcils et son collier blancs; à son bandeau noir très étroit entre le bec et l'œil et la calotte rousse chez le mâle. Le dessus du corps est brun clair uni. Le dessous est blanc avec une tache noire de chaque côté de la poitrine qui s'estompe en automne. Il est très difficile à repérer lorsqu'il est immobile et tapi sur le sol.

Habitat : plage de sable ou de galets au-dessus de la limite des hautes eaux, dunes basses, bordures des lagunes, marais salants et sansouïres.

Alimentation : petits invertébrés capturés sur sol nu et humide le plus souvent.

Reproduction : niche à même le sol dans une cuvette qu'il peut aggréger de quelques débris de coquillage ou de petits galets. [mai-août]

Migration : les populations les plus septentrionales migrent dès la fin juin pour les côtes africaines du nord et de l'ouest.



Vous êtes dans un espace vivant mais fragile - participez à sa préservation
You are in a natural but fragile site - please take part in its conservation

PORT
BARCARÈS

Credits photos: G. G. Ornithologue du Roussillon, Conservatoire des Espaces Naturels de Languedoc-Roussillon

Annexe 4

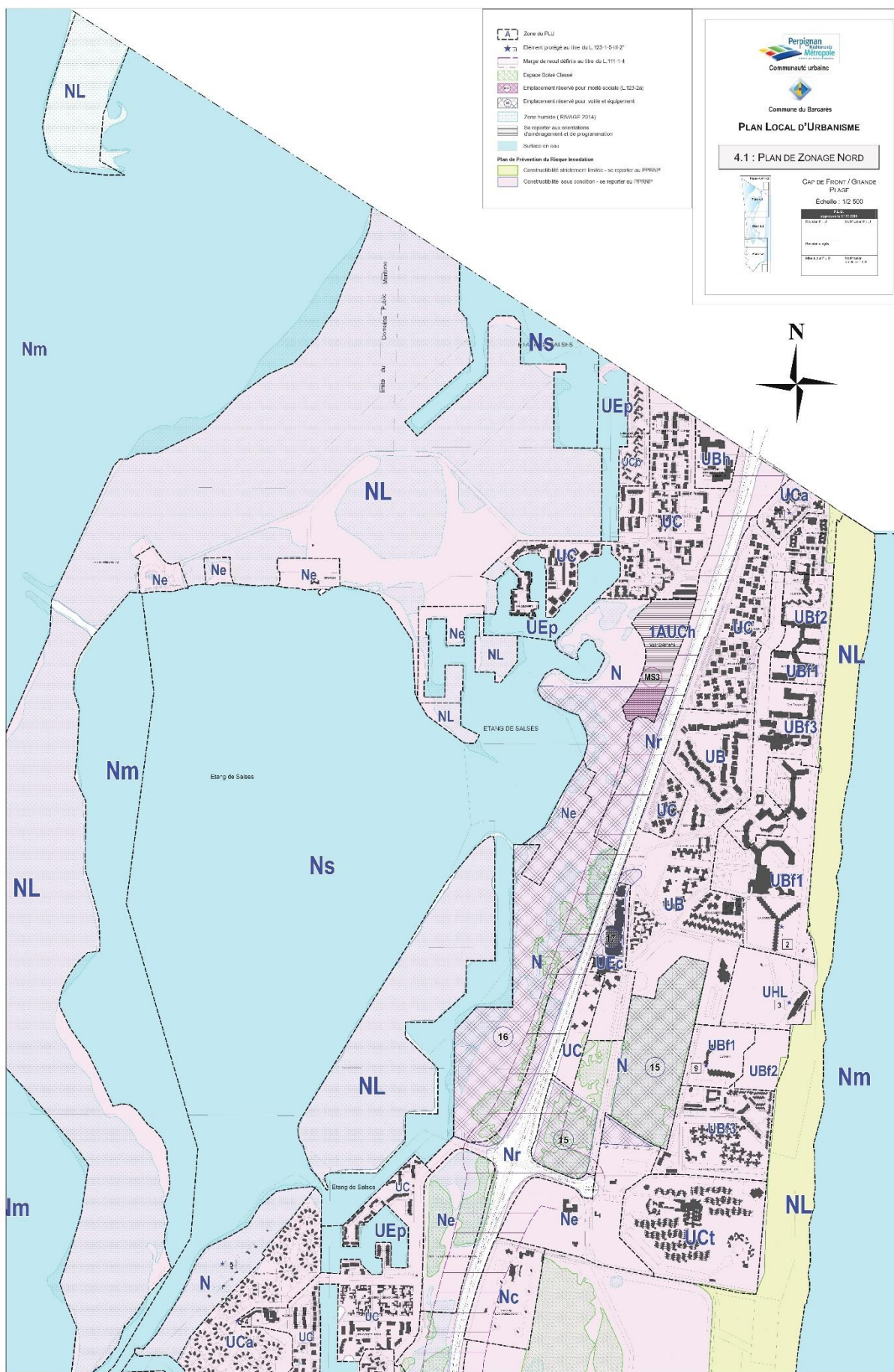
**Cartographie du zonage de la zone
humide**

Et

Règlement du PLU du BARCARES

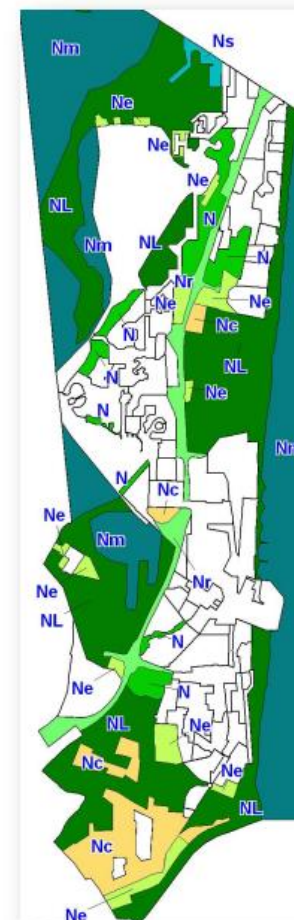
Vous retrouverez l'intégralité du PLU en suivant le lien :

<https://www.lebarcares.fr/la-mairie/urbanisme/le-plu/>



**TITRE V -
DISPOSITIONS APPLICABLES A LA ZONE NATURELLE**

ZONE N



ZONE N

Rappel :

Sont également applicables les « Dispositions Générales » figurant au titre I du présent règlement.

Caractère de la zone (rappel du rapport de présentation) :

La zone naturelle du PLU constitue une zone de préservation de la biodiversité et des paysages de la commune où les activités sportives, touristiques, culturelles ou de loisirs sont admises selon les secteurs.

Cette zone répond à plusieurs objectifs du PLU :

- préserver les vastes espaces naturels intègres et les paysages lagunaires et maritimes,
- permettre les aménagements nécessaires liés aux activités de découverte de la nature, sportives, de loisirs et de tourisme,
- interdire les constructions nouvelles isolées afin d'enrayer le mitage et de garantir la protection des biens et des personnes vis-à-vis des risques naturels (inondation et submersion).

Cette zone comporte 6 secteurs :

- Nc : campings
- Ne : équipements de loisirs, de sports, socio-sanitaires, parking, station d'épuration, station de potabilisation, déchèterie
- Nm : Natura 2000 étang/mer
- Nr : parkway de la RD 83
- Ns : étang et son stade de glisse, port
- NL : cœur de nature (SCoT) et les espaces à forte valeur environnementale ou paysagère, les plages où peuvent être implantés les clubs de plage.

Prise en compte des risques naturels :

Pour les terrains concernés par les risques naturels délimités au plan de zonage du PLU, toutes constructions, occupations et utilisations du sol doivent respecter les prescriptions édictées par le PPRNP approuvé le 19 mai 2004 et mis en révision le 12 décembre 2012 par arrêté préfectoral n° 2012347-0005. Selon leur nature, elles s'appliquent en substitution et/ou en complément des dispositions fixées aux articles du règlement de la zone et des secteurs considérés (notamment articles 1, 2, 10, 11 et 13).

Dans la partie de la commune située au Nord du Grau Saint Ange, hors secteur NL, pour les terrains dont l'altitude est supérieure à 1 mètre, les remblaiements peuvent être autorisés sous réserve de justifier qu'ils n'aggravent pas notablement le risque inondation sur les parcelles voisines et qu'ils fassent l'objet d'une autorisation d'urbanisme conformément au code de l'urbanisme.

SECTION I NATURE DE L'OCCUPATION ET DE L'UTILISATION DU SOL

ARTICLE 1 - N - OCCUPATIONS OU UTILISATIONS DU SOL INTERDITES

1. Les constructions, installations, occupation et utilisation du sol non liées à une activité de camping, de pêche, de conchyliculture, sylvo-agro-pastorale ou de nature, à l'exception de celles visées à l'article 2-N.
2. Les publicités, enseignes ou pré-enseignes non liées aux activités de camping, aux activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau ou aux activités agricoles. Toutefois cette interdiction ne vise pas des activités ludiques et/ou sportives installées dans les secteurs Ne.

ARTICLE 2 - N - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL SOUMISES A CONDITIONS

1. Les installations et ouvrages d'infrastructures tels que réseau, voirie et parking et les équipements publics ou d'intérêt général sous réserve d'une intégration optimale dans l'environnement.
2. Les infrastructures publiques (ainsi que les affouillements et les exhaussements du sol qui y sont liés) à condition d'avoir fait l'objet d'une réservation au Plan Local d'Urbanisme pour les travaux d'intérêt général de sécurisation des digues de l'Agly.
3. Les installations légères d'intérêt collectif d'accueil du public telles que, cheminements pour circulation douce, installations légères pour accueillir et informer le public, postes d'observations de la faune, parcs de stationnement en terre battue, ...
4. En zone N : la réhabilitation et la mise en valeur des cabanes de pêcheurs en sanis ou non, repérées au titre de l'article L.123-1-5-III-2 du Code de l'urbanisme devant respecter les prescriptions définies en annexe 6 du règlement.
5. En secteur Nc :
 - les installations nécessaires au maintien ou au développement de l'activité des campings,
 - les aménagements réduisant leur vulnérabilité ainsi que ceux nécessaires à la création d'espaces refuge vis-à-vis du risque inondation-submersion en extension limitée des constructions existantes uniquement sous forme de surélévation,
 - pour les constructions à usage d'habitation existantes une piscine et son local technique limité à une surface de plancher de 4 m².
6. En secteur NL : les installations définies dans « le cahier des charges de la concession de la plage naturelle située sur la commune du Barcarès ».
7. En secteur Ne :
 - la réhabilitation des constructions et installations existantes avec une destination en relation directe avec des activités sportives,
 - la réhabilitation des constructions et installations existantes d'activités socio-sanitaires,
 - l'aménagement d'installations ponctuelles (pylônes et ancrages) strictement nécessaires au maintien de l'activité de téléski nautique,
 - la voie d'accès et les installations nécessaires à la réalisation et au fonctionnement d'une déchetterie à l'échangeur N°10 de la RD 83, prévue par un emplacement réservé au plan de zonage, sous réserve d'une étude d'insertion paysagère et des traitements paysagers qu'elle proposera,
 - les aménagements et constructions nécessaires à la station d'épuration communale dont les extensions sont inscrites au plan de zonage en emplacement réservé,
 - l'aménagement de parkings paysagers ainsi que la voie empruntée par la future navette les reliant au village, prévus par un emplacement réservé au plan de zonage,
 - l'aménagement de jardins familiaux prévus par un emplacement réservé au plan de zonage.
8. En secteur Nr (parkway de la RD 83) les ouvrages techniques des services publics (dont voies et ouvrages pour les modes doux), à condition qu'ils soient d'intérêt général, notamment les aménagements, ouvrages et installations liés ou nécessaires à l'exploitation de la RD83 et à sa mise en sécurité, ainsi que les exhaussements et affouillements qui leur sont liés.
10. Sous réserve d'être compatibles avec les prescriptions du PPRNP, les affouillements et exhaussements du sol, à condition d'être liés et nécessaires à la réalisation des types d'occupation ou d'utilisation du sol autorisés dans la zone et d'être réduits au strict minimum. Le sol doit être remodelé selon son profil naturel. De plus, ils ne doivent pas compromettre la stabilité des sols ou l'écoulement des eaux.

SECTION II - CONDITIONS DE L'OCCUPATION DU SOL

ARTICLE 3 - N - ACCES ET VOIRIE

1. Les constructions et installations doivent être desservies par des voies publiques ou privées dont les caractéristiques, telles qu'elles se présentent au moment de l'exécution du projet, soient conformes à leur destination.
2. Les accès sur voies publiques doivent être aménagés de façon à éviter toute perturbation et tout danger pour la circulation générale.
3. Les voies en impasse, lorsqu'elles sont inévitables, doivent être aménagées de telle sorte que les véhicules puissent faire demi-tour sur une aire de manœuvre de caractéristiques satisfaisantes.

ARTICLE 4 - N - DESSERTE PAR LES RESEAUX

1 - Eau :

Toute construction doit être alimentée en eau potable au réseau collectif de distribution.

En cas d'impossibilité technique de raccordement aux réseaux de distribution collectifs, l'alimentation par captage particulier peut être acceptée sous réserve :

1. pour les constructions à usage unifamilial, la ressource privée devra être déclarée en respectant l'article L. 2224-9 du code général des collectivités territoriales.
L'eau issue de ce point de prélèvement devra être potable ou susceptible d'être rendue potable par un dispositif de traitement pérenne. Une analyse de l'eau prévue par la réglementation article R 1321-1 du code de la santé publique devra attester de la conformité de l'eau pour les paramètres recherchés.
2. pour les autres bâtiments à usage privé accueillant du public, d'obtenir l'autorisation préfectorale de distribuer de l'eau prise en application de l'article L. 1321-7 du Code de la Santé Publique.

Le raccordement au réseau public d'eau destinée à la consommation humaine doit être la règle générale. L'alimentation en eau destinée à la consommation humaine à partir d'une ressource privée (forage-puits) doit s'avérer exceptionnelle.

2 - Assainissement :

2.1 - Eaux usées :

2.2.1. Le raccordement à l'égout public des eaux usées, y compris les eaux ménagères, est obligatoire et s'effectue en limite du domaine public.
Toutefois, en l'absence de possibilité réelle de raccordement au réseau public d'assainissement, l'assainissement individuel autonome est autorisé conformément à la réglementation en vigueur. En outre, ce dispositif est conçu de manière à pouvoir être mis hors circuit et la construction doit être directement raccordée au réseau public de collecte dans un délai de deux ans à compter de sa mise en service.

2.1.2. L'évacuation des eaux usées et des eaux vannes dans les réseaux pluviaux, ainsi que dans les ruisseaux, fossés et caniveaux, est interdite.

2.2 - Eaux pluviales :

2.2.1. Les aménagements réalisés sur tout terrain constructible ne doivent pas faire obstacle au libre écoulement des eaux pluviales. En adéquation avec le schéma directeur des eaux pluviales de la commune, la gestion des eaux pluviales à la parcelle est à privilégier. Aussi, toute utilisation du sol ou toute modification de son utilisation induisant un changement du régime des eaux de surface, peut faire l'objet de prescriptions spéciales de la part de l'autorité compétente. Ces prescriptions visent à limiter les quantités d'eau de ruissellement et à augmenter le temps de concentration de ces eaux vers les ouvrages collecteurs. Les eaux pluviales convenablement recueillies sont ensuite canalisées vers des ouvrages susceptibles de les recevoir : caniveau, égout pluvial public..., tant du point de vue qualitatif que quantitatif.

2.2.2. La gestion et l'intégration paysagère et environnementale des aménagements hydrauliques sont également à privilégier.
Pour limiter l'impact de l'imperméabilisation des sols, toutes les solutions techniques susceptibles de favoriser l'infiltration et/ou le stockage des eaux pluviales avec des dispositifs non étanches (noues, bassins paysagers) doivent être mises en œuvre en priorité.

2.2.3. Les rejets directs des eaux pluviales dans le réseau public sont par principe interdits, mais pourront faire l'objet d'une autorisation exceptionnelle de la part de l'autorité compétente au regard des caractéristiques techniques de l'aménagement.

2.2.4. Le raccordement et le branchement au réseau d'assainissement pluvial sont effectués conformément aux prescriptions techniques de l'autorité compétente.

2.2.5. L'évacuation des eaux pluviales dans le réseau public d'assainissement des eaux usées est interdite.

3 - Électricité et télécommunication :

3.1 - Les branchements aux lignes de transport d'énergie électrique ainsi qu'aux câbles de télécommunication sont installés en souterrain (notamment enterrés pour chaque traversée de rue), sur le domaine public comme sur le domaine privé ; en cas d'impossibilité, voire de difficultés techniques immédiates de mise en œuvre, dûment justifiées, d'autres dispositions, si possible équivalentes du point de vue de l'aspect, peuvent toutefois être autorisées après avis des services compétents.

3.2 - Les installations extérieures de réception sont soumises à autorisation d'urbanisme. Dans le cadre d'opérations collectives, elles doivent être communes afin de limiter au maximum leur nombre.

3.3 - Intégration en façade : les lignes électriques, téléphoniques, et de télévision doivent être établies sous les corniches ou les génoises ou être dissimulées au mieux par un élément architectural de la construction.

Les armoires d'interface entre public et privé, sont intégrées au bâti existant ou encastrées dans les clôtures et leurs emplacements de pénétration électrique et téléphonique sont réalisés le plus près possible de la sortie souterraine.

ARTICLE 5 - N - CARACTÉRISTIQUES DES TERRAINS

La surface, la forme des parcelles et la nature du sol doivent permettre la mise en place d'un dispositif autonome d'assainissement ou d'alimentation en eau potable conformes à la réglementation en vigueur.

Toutefois, si la superficie ou la configuration du terrain est de nature à compromettre l'aspect ou l'économie de la construction à édifier ou la bonne utilisation des terrains voisins, l'autorisation d'urbanisme peut être refusée ou subordonnée à un remembrement préalable.

ARTICLE 6 - N - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX VOIES ET EMPRISES PUBLIQUES

1. Les constructions à édifier sont implantées hors des emprises et des trouées prévues pour les voies, ainsi que des marges de reculement, lorsqu'elles sont indiquées aux documents graphiques.
2. A défaut desdites indications, les constructions à édifier sont distantes d'au moins 6 mètres par rapport à la limite d'emprise des autres voies existantes, à modifier ou à créer.
3. Toutefois les distances prévues à l'alinéa précédent peuvent être réduites lorsque la configuration des lieux (topographie, végétation existante,...) et/ou les constructions existantes imposent de construire à l'alignement pour des motifs d'intégration au site naturel ou urbain.

4. Malgré l'ensemble des dispositions précédentes, une implantation différente peut être admise :
- pour les piscines non couvertes et leurs annexes (pool-house, local technique et terrasse) et les abris de jardins,
 - pour tout motif de sécurité ou d'aménagement urbain.

ARTICLE 7 - N - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX LIMITES SÉPARATIVES

Les constructions doivent être implantées :

- soit sur la limite séparative,
- soit en respectant une marge de recul minimum de 4 mètres de tout point de la construction au point le plus proche de la limite séparative.

Dispositions particulières

Dans le cas où la limite séparative est constituée par un écoulement naturel, la distance minimale est de 5 m pour les constructions et de 3 m pour les clôtures à partir de chacune des rives.

ARTICLE 8 - N - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS LES UNES PAR RAPPORT AUX AUTRES SUR UNE MÊME PROPRIÉTÉ

Sauf impossibilité technique dûment justifiée, les annexes liées à l'habitation (garages, remises, ateliers, etc.) doivent être accolées au volume du bâtiment principal.

Les piscines et les abris de jardin doivent être implantés à moins de 10 mètres de la construction à destination d'habitation.

Les annexes des piscines (pool-house et local technique) doivent être implantées à une distance maximum de 4 m du plan d'eau de la piscine.

ARTICLE 9 - N - EMPRISE AU SOL DES CONSTRUCTIONS

Non réglementée.

ARTICLE 10 - N - HAUTEUR MAXIMALE DES CONSTRUCTIONS

Les hauteurs absolues **H** et **h** sont définies et mesurées comme il est indiqué à l'annexe 1 du présent règlement.

En zone N et pour tous ses secteurs, la hauteur **H** est fixée à un maximum de 7 mètres.

La hauteur **h** ne peut excéder 2,5 mètres.

Toutefois, les ouvrages techniques, cheminées et autres superstructures sont exclus de ce calcul dans le cas de contraintes techniques dûment justifiées.

Dispositions particulières :

Un dépassement ponctuel peut être autorisé pour les constructions agricoles dont la spécificité technique nécessite une hauteur différente.

Une hauteur différente peut être admise pour les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif lorsqu'il est dûment démontré que leurs caractéristiques techniques ou fonctionnelles l'imposent, sous réserve d'une intégration satisfaisante dans l'environnement, du respect des autres règles du PLU.

ARTICLE 11- N - ASPECT EXTERIEUR

1 - Dispositions générales :

L'autorisation d'urbanisme peut être refusée ou n'être accordée que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives urbaines.

Tout projet, dans son ensemble comme dans chacune de ses composantes doit s'intégrer au paysage environnant.

2 - Dispositions particulières :

2.1. Les terrains sont, dans toute la mesure du possible, laissés à l'état naturel.

2.2. L'implantation de la construction doit tenir compte de la pente naturelle du terrain, les mouvements de terre ne devant être mis en œuvre que pour favoriser une meilleure insertion du bâti dans le paysage. Les remblais sont interdits.

2.3. Les talus doivent être végétalisés et se rapprocher de formes naturelles. Tout ouvrage de soutènement doit faire l'objet d'une attention particulière. Il doit être traité en harmonie avec l'architecture des bâtiments voisins et le cas échéant, être agrémentés de plantations grimpantes ou de haies afin de l'intégrer dans le paysage environnant. Les murs en enrochements cyclopéens sont à éviter.

2.4. les parcs de stationnement ouverts au public devront nécessairement être laissés à l'état naturel ou aménagés avec des matériaux perméables:

2.5. Façades :

Les façades sont traitées en enduit de finition taloché fin ou peintes en fonction du support. Les couleurs et leurs répartitions doivent être conformes au nuancier communal consultable en mairie. Il en est de même pour les murs pignons et retours de façade qui sont traités en harmonie avec l'ensemble. Les imitations de matériaux ainsi que l'emploi à nu en parement de matériaux sont interdits.

Les imitations de matériaux sont à éviter, à moins que leur mise en œuvre soit spécialement étudiée pour en tirer un effet valorisant pour la composition architecturale.

2.6. Toitures :

Elles sont simples, sans décrochements excessifs avec une pente comprise entre 25 et 35%, couvertes de tuiles canal, de tons en harmonie avec les toitures environnantes. Les toitures terrasses sont admises.

2.7. Clôtures et portails :

Sauf prescription contraire du PPRI, la hauteur totale des clôtures en bordure des voies publiques ou privées est limitée à 1,30 m, et à 1,80 m sur les limites séparatives. La clôture devra être en harmonie avec son environnement.

Les clôtures doivent être implantées en deçà des emprises publiques indiquées au document graphique, ou de l'alignement futur ou du recul, telle que portée au document graphique du règlement du PLU ou, à défaut, à la limite de l'alignement existant. Les murs laissés à l'état brut sont interdits.

Les clôtures réalisées sous la forme d'un mur plein ne sont autorisées qu'en accompagnement de la maçonnerie du portail ou d'entrée, pour intégrer les coffres de comptage des réseaux sur une longueur maximale de 1 mètre de chaque côté.

Les clôtures sur voies publiques ouvertes à la circulation :

Les clôtures doivent être constituées par des haies végétales ou par des grillages doublés ou non d'une haie végétale implantée côté parcelle privée. Les haies végétales doivent être constituées d'essences locales. Les clôtures ne pourront comporter aucune partie maçonnée, à l'exception des supports du portail et d'un mur de soubassement. La hauteur totale des clôtures est limitée à 1,80mètres, y compris les éventuels piliers des portails. La hauteur totale des portails ne peut excéder 1,80 mètres.

Les clôtures entre limites séparatives :

Les clôtures doivent être constituées par des haies végétales ou par des grillages doublés ou non d'une haie végétale implantée côté parcelle privée. Les haies végétales doivent être constituées d'essences locales. Les clôtures ne pourront comporter aucune partie maçonnée, à l'exception des supports du portail. La hauteur totale des clôtures est limitée à 1,80mètres, y compris les éventuels piliers des portails. La hauteur totale des portails ne peut excéder 1,80 mètres.

3 - Dispositions diverses :

L'emploi éventuel de procédés utilisant des énergies renouvelables, en particulier l'énergie solaire, fera l'objet de recherche d'intégration à la construction participant à la qualité architecturale.

Par ailleurs, la pose de panneaux solaires est autorisée en toiture sous réserve d'une absence d'atteinte au caractère des lieux et de respecter les conditions suivantes :

- être intégrée le mieux possible au bâti existant et être invisible depuis l'espace public, exception faite pour les ombrières des parcs de stationnement,
- pour les constructions nouvelles, être intégrées comme élément architectural de la construction,
- conserver une cohérence de forme entre le pan de toiture et les capteurs,
- respecter une implantation des capteurs en continuité des ouvertures, en toiture et en façade, en privilégiant une symétrie.

Les éléments techniques volumineux (ballons, réservoirs, échangeurs) sont intégrés dans les constructions et doivent être invisibles depuis l'espace public.

Les climatiseurs et paraboles en façade sont interdits.

ARTICLE 12 - N - STATIONNEMENT

Le stationnement des véhicules correspondant aux besoins des constructions ou installations doit être assuré en dehors des voies.

ARTICLE 13 - N - ESPACES LIBRES - PLANTATIONS

1. Les plantations existantes sont maintenues ou immédiatement remplacées par des plantations équivalentes respectant les essences locales.
2. Les surfaces libres de toute occupation doivent recevoir un revêtement végétal, ou des plantations d'arbres ou d'arbustes correspondant aux essences de la région.

SECTION III- POSSIBILITÉS MAXIMALES D'OCCUPATION DU SOL

Les possibilités d'occupation du sol sont celles qui résultent de l'application des articles 3-N à 13-N.

ARTICLE 14 - N : COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL

Il n'est pas fixé de coefficient d'occupation du sol.

SECTION IV – CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX

ARTICLE 15 – N - PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Non réglementées.

ARTICLE 16 – N - INFRASTRUCTURES ET RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Non réglementées.

Annexe 5

Etude naturaliste de la zone humide du des îles et presqu'îles entre la pointe de la Coudalère et Port-Leucate (Dosses) du Barcarès

Vous retrouverez l'intégralité de l'étude naturaliste de la zone humide en suivant le lien :

<http://rivage-salses-leucate.org/wp-content/uploads/2023/01/390-2109-Etude-RIVAGE-Barcar%C3%A8s-V1.pdf>

Annexe 6

Analyse de l' Espace de Bon Fonctionnement

Espace de Bon Fonctionnement sur le périmètre de gestion de la zone humide « Iles et presque île entre la pointe de la Coudalère et Port-Leucate (Dosses) » (commune de Barcarès)

Méthodologie, argumentaire et contenus réalisés d'après le Guide technique du SDAGE « Délimiter l'espace de bon fonctionnement des zones humides » (Chambaud & Simonnot 2018), la doctrine a ensuite été appliquée à l'entité humide des Dosses en tenant compte de la spécificité péri-lagunaire du site.

1. Quel périmètre pour la gestion de cette zone humide ?

Toute zone humide est soumise à des interrelations multiples avec ses environs écoulements d'eau, échanges biologiques... La connaissance et la gestion du site doit donc s'étendre au-delà des limites de la zone gérée.

Dans certains cas, la restauration d'un site nécessitera des actions à l'extérieur, à l'image de l'amélioration de la qualité des eaux influencées par des pollutions d'origine lointaine.

Dans cet esprit, il est nécessaire que le plan de gestion de toute zone humide définisse son **Espace de Bon Fonctionnement** (ou EBF), qui peut être défini comme l'espace dont dépend la plus grande partie du fonctionnement de cette zone.

Ce périmètre de travail participe à la démarche de protection, de gestion et de restauration de toute zone humide. **Concrètement, il s'agit d'une zone de vigilance que le gestionnaire du site doit connaître et surveiller pour éviter que de nouvelles dégradations d'origine anthropiques n'y prennent place.** C'est l'espace minimum pertinent pour mettre en place une opération ambitieuse de restauration, prenant en compte l'ensemble des relations entre la zone humide et ses abords.

2. L'EBF et sa délimitation : principes et méthodes

2.1 Quelques principes

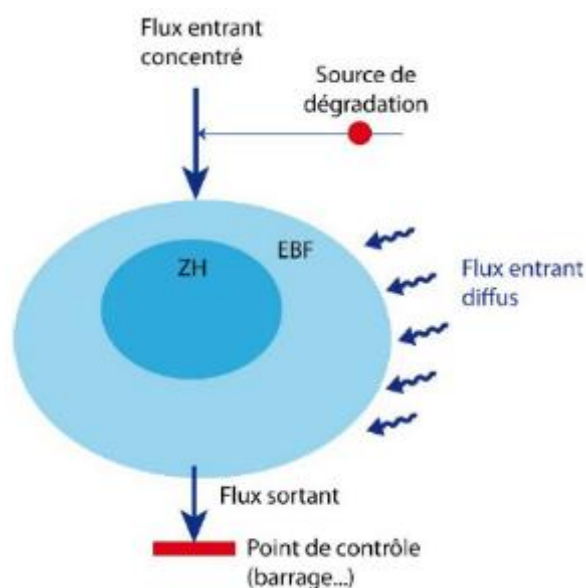
Le fonctionnement et l'état de toute zone humide (fonctions, services rendus) dépendent des flux qui l'alimentent : eau, matières minérales et organiques, organismes vivants. La modification de ces flux en quantité ou en qualité peut se traduire par la dégradation de l'état de la zone. Le diagnostic d'un site et sa gestion doivent tenir compte de cette

dimension fondamentale, au risque de se limiter à la mise en place d'actions ponctuelles et non pérennes.

D'un autre côté, il est généralement difficile de gérer les sites à l'échelle de l'ensemble de leur bassin versant, beaucoup trop étendu.

La délimitation de l'Espace de Bon Fonctionnement est une démarche pragmatique, visant à intégrer à la réflexion les secteurs les plus importants du fonctionnement de la zone humide, et en particulier ceux qui ont des incidences sur la gestion du site.

L'EBF n'est pas un espace fermé ; certains flux, et donc certaines sources de dégradation de la zone humide, proviennent de l'extérieur de cette enveloppe (cf. figure).



2.2 Méthode de délimitation

2.2.1 Une méthode simple

Il s'agit d'analyser les trois grandes fonctions des zones humides :

- Hydraulique-hydrologique (fonction prioritaire pour cette analyse)
- Bio géophysique
- Biologique

Pour chaque fonction, on identifiera les flux et les éléments clé du fonctionnement : origine majeure des flux, sources de dysfonctionnements, points de contrôle des flux (ouvrages...) ... Le croisement de ces trois analyses permettra de définir l'EBF

2.2.2 Une démarche progressive

Ce travail ne peut pas être fait une fois pour toute ; il sera précisé progressivement au fur et à mesure de l'avancement des connaissances.

- Lors du lancement du plan de gestion, cette analyse a été réalisée de façon très simple, en fonction des connaissances existantes et du bon sens, ce qui permet de délimiter une première version de l'EBF.
- La partie diagnostic du plan de gestion a permis de préciser la délimitation de l'EBF à partir des nouvelles connaissances acquises. L'étude hydrique a permis d'améliorer ce diagnostic.
- La gouvernance du plan de gestion doit bénéficier de cette réflexion. La réflexion sur l'EBF permet d'identifier les acteurs non concernés directement par le site mais dont les activités ont des impacts forts sur cette zone ; ces acteurs peuvent mériter d'être associés au projet (comité de pilotage...).

- L'EBF, espace de gestion de demain ? Le premier plan de gestion d'un site peut porter sur un périmètre restreint, délimité uniquement sur des critères fonciers ou réglementaire. Dans certains cas, il s'avère progressivement possible et opportun d'étendre le périmètre du plan de gestion, éventuellement jusqu'aux limites de l'EBF initial, qui pourra lui-même s'étendre progressivement. Une telle évolution permet une gestion de plus en plus globale de la zone humide et des milieux naturels dont elle dépend.

2.3 Les éléments à prendre en compte

Démarche à suivre

Le point de départ de l'analyse est le périmètre de projet. Il s'agit du périmètre principal sur lequel porte le projet ; il a été identifié par la Stratégie de Gestion des Zones Humides du bassin versant de l'étang de Salses-Leucate.

Il s'agit d'analyser le fonctionnement de ce périmètre, en identifiant les éléments clé :

- Des flux, échanges d'eau, de matières (notamment transportées par l'eau) et d'organismes vivants, entrant ou sortant de la zone humide : ceux-ci devront être pris en compte dans la démarche de gestion s'ils ont une importance sur la zone humide.
- Des surfaces : zones fournissant une partie importante des flux (par exemple sous bassin versant) ou à l'origine de dysfonctionnements (par exemple, parcelles de cultures intensives apportant des nutriments à la zone humide).
- Des points : points de contrôle des flux (verrou hydraulique naturel, ouvrage de régulation...), source de pollution...

Dans un premier temps, il s'agit d'identifier ces éléments et de cartographier ceux qui peuvent l'être.

Dans un second temps seulement, il est possible de dessiner la limite de l'espace englobant une grande partie des éléments déterminants.

En matière de cartographie, trois types d'objets sont représentés :

- Des flux (ou des échanges), représentés sous forme de flèches
- Des surfaces, représentées sous forme d'aires
- Des éléments ponctuels, représentés sous forme de points

Ce chapitre passe en revue les principaux éléments du fonctionnement des zones humides, et précise les éléments à intégrer à l'EBF. Chacun des sujets listés fait l'objet d'une analyse visant à évaluer son importance pour le fonctionnement du site et la possibilité de sa cartographie.

2.3.1 Fonctionnement hydrologique et hydraulique

Les flux d'eau entre l'environnement et la zone humide constituent le cœur de la réflexion sur l'Espace de Bon Fonctionnement.

Fonctionnement de base : origine de l'eau
Bassin versant superficiel
Le bassin versant superficiel doit être identifié. Les petits bassins versants, notamment pour les zones humides en tête de bassin, peuvent être intégrés en totalité dans l'EBF. Dans la plupart des cas, le bassin versant ne peut pas être intégré en totalité car il dépasse très largement le périmètre du site.
Bassin versant souterrain
Le bassin versant des nappes phréatiques qui alimentent la zone humide est très important ; il peut être très différent du bassin versant superficiel (alimentation par le karst, par des failles géologiques...). Il est parfois difficile à identifier et à cartographier en l'absence d'étude spécifique. Dans de nombreux cas, il ne peut pas être représenté tel quel car il dépasse largement le périmètre du site et il est rarement délimité : il est préférable de noter sur les cartes des flèches figurant les secteurs principaux d'alimentation de la zone humide. Pour le cas particulier des bassins versants petits et clairement délimités, notamment pour les zones humides en tête de bassin, sa délimitation a un sens et doit être intégrée.
Alimentation habituelle en eau et niveaux d'eau
Point d'entrée de l'eau superficielle
Le but est d'identifier le ou les points d'entrée d'eau superficielle dans la zone humide à régime permanent ou intermittent. La nature de ces entrées doit être précisée : elle est soit naturelle (cours d'eau, sources, ruissellement...), soit artificielle (ouvrage, prise d'eau...). Ces points d'entrée doivent être localisés sur carte. Dans la mesure du possible, ils doivent être qualifiés (estimation, au moins relative, des entrées d'eau sur le site) ; cette hiérarchie peut être représentée par des flèches de différentes tailles.
Ouvrage à l'amont
Dans le cas d'alimentation de la zone humide par un cours d'eau, il est utile d'identifier les ouvrages proches, à l'amont de la zone humide, qui contrôlent les entrées d'eau : barrage, prise d'eau... Il sera nécessaire de préciser les modalités de fonctionnement de cet ouvrage. L'ouvrage lui-même doit être identifié à partir du moment où il a un effet notable sur les niveaux d'eau dans la zone humide : en fonction de ce rôle et de sa distance à la zone humide, il sera soit intégré à l'EBF, soit représenté à l'extérieur de celui-ci.
Captage d'eau
Les captages d'eau sur ou à proximité du site, qu'ils soient superficiels ou souterrains, peuvent avoir une influence majeure sur les quantités et niveaux d'eau qui circulent dans le site. Ces points de captage doivent être identifiés à partir du moment où ils ont un effet notable sur les niveaux d'eau dans la zone humide. En fonction de leur importance et de leur emplacement, ils doivent être intégrés ou non à l'EBF.
Points clé à l'aval
Il s'agit des différents ouvrages ou éléments qui ont un rôle fort sur le fonctionnement hydrique à l'aval de la zone humide et qui conditionnent le niveau des eaux. Il est utile de préciser leur nature, qui peut être naturelle (verrou hydraulique ...), ou artificielle (ouvrage, barrage). L'élément lui-même doit être identifié à partir du moment où il a un effet notable sur les niveaux d'eau dans la zone humide : en fonction de ce rôle et de sa distance à la zone humide, il sera soit intégré à l'EBF, soit représenté en dehors de celui-ci.
Exutoire
Le ou les exutoires de la zone humide pour les eaux superficielles sont des points importants du fonctionnement, conditionnant les niveaux et flux d'eau. Ils doivent être identifiés et qualifiés (régime permanent ou temporaire, importance relative...).
Alimentation en crues et inondations
Champ d'expansion des crues
Il est intéressant de connaître le périmètre inondable en période de crue (choisir une périodicité suffisante - retour à 5 ou 10 ans minimum). Il n'est généralement pas utile d'intégrer dans l'EBF tout le champ d'expansion des crues trop vaste et peu lié à la zone humide en temps normal. Les zones les plus inondables (moins de 5 ans) peuvent être figurées. Une autre solution est de noter sur la carte l'axe majeur des inondations sur le site.
Point clé du fonctionnement en crue
Il est utile d'identifier les points clé du fonctionnement du site en crue (point de débordement d'un cours d'eau, exutoires de crues, zones régulièrement inondées par remontée de nappes...).

2.3.2 Fonctionnement hydrologique et hydraulique concernant la zone humide « Ile est Presqu'île entre la pointe de la Coudalère et Port-Leucate (Dosses) »

Quelques explications sur la réalisation de la carte :

Notion de bassin versant :

S'agissant d'une presqu'île, le bassin versant superficiel est inexistant ou par extension équivalent au bassin versant de l'étang de Salses-Leucate.

Le site des Dosses est isolé au sein de l'étang de Salses-Leucate. D'un point de vue hydraulique les eaux de ruissellement se déversent directement dans l'étang et vue la topographie du site et l'absence de pente, ce ruissellement est négligeable.

Cette zone humide est identifiée sur la carte en tant que limite de projet, afin d'être en phase avec l'emprise du Plan de Gestion de cette ZH. (Limite de projet = Zone Humide = Périmètre du plan de gestion)

1 : Alimentation par les précipitations. L'eau de pluie pénètre le sol sableux. Ces eaux peuvent soit rejoindre les masses d'eau avoisinantes (lagune ou diverticule de l'étang principal : le bassin des Dindilles), soit rester en surface ou sub surface sous forme de lentilles d'eau douce surplombant les eaux salées de l'étang. (On parlera de nappes perchées)

2 : Echanges avec les masses d'eau avoisinantes ; la pression de l'eau salée et les variations de niveaux de l'étang ont une influence sur l'état d'humidité et la salinité des milieux aquatiques présents sur la zone d'étude.

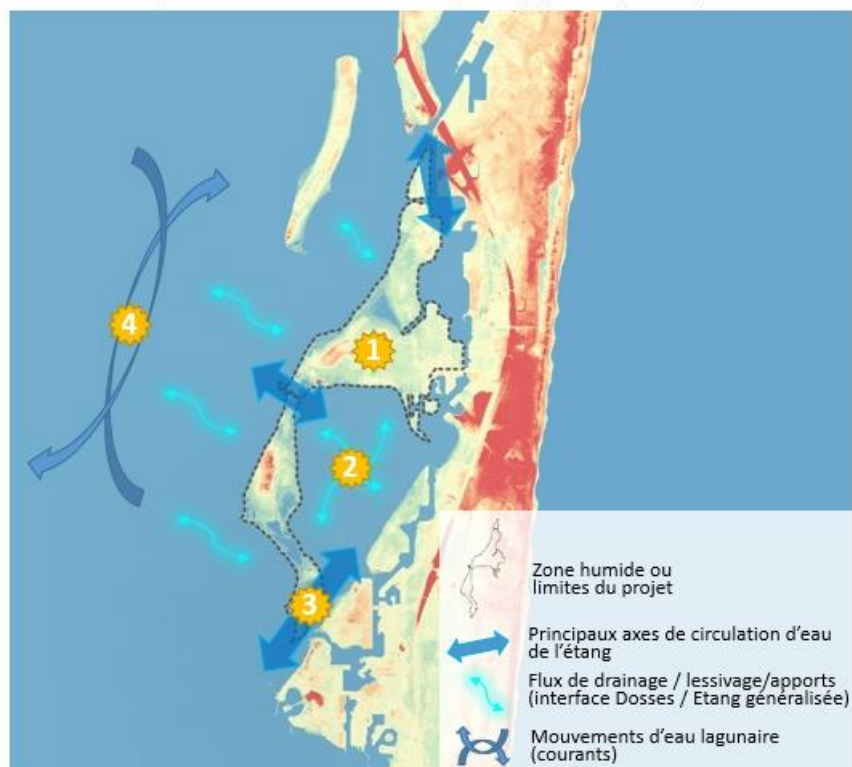
3 : Des échanges d'eaux (qualité / quantité) sont limités mais effectifs entre le bassin des Dindilles et la lagune en elle-même. Des difficultés d'oxygénation du milieu sont à noter en cas d'ensablement des chenaux.

4 : La mer et l'étang sont reliés en permanence par trois graus artificiels, ce qui a un impact notable sur les niveaux d'eau.

Les mouvements d'eau au sein de la zone humide :

Ces derniers sont principalement souterrains (nappe de surface) aux vues de la topographie du site.

Synthèse du fonctionnement hydrologique et hydraulique



2.3.3 Fonctionnement physique et biogéochimique

Dynamique fluviale et flux sédimentaires
Surfaces susceptibles d'être érodées
Les surfaces susceptibles d'être érodées à court ou moyen terme et d'alimenter le débit solide du cours d'eau au droit de la zone humide méritent d'être identifiées. Lorsqu'il a été délimité, l'espace de liberté du cours d'eau doit être pris en compte ; seules les zones les plus susceptibles d'être remobilisées par le cours d'eau à court ou moyen terme méritent toutefois d'être intégrées dans l'EBF. Dans la plupart des cas, on se contentera d'identifier à dire d'expert une zone tampon le long des cours d'eau dynamiques.
Zones de production sédimentaire alimentant la zone humide
L'origine du débit solide alimentant la zone humide doit être identifiée ; elle est en général liée à un cours d'eau ou à la mer (milieux littoraux). Ce débit solide peut être important lorsqu'il conduit au comblement de la zone humide ou qu'il détermine la dynamique fluviale d'un cours d'eau. Les points d'alimentation en débit solide ne doivent être intégrés dans l'EBF que lorsqu'ils sont importants pour le fonctionnement de la zone humide et situés à proximité de celle-ci (versant connaissant une forte érosion, parcelles agricoles connaissant un lessivage important...).
Flux de matière organique
Zones de production de matières organiques et de nutriments
Les flux de matière organique et de nutriments alimentant la zone humide peuvent provenir des cours d'eau, de la mer (milieux littoraux), de zones boisées (apport de feuilles), de surfaces agricoles (épandage de lisier, engrais chimiques), d'effluents... Les sources majeures de matières organiques et de nutriments dans la zone humide méritent d'être identifiées et intégrées dans l'EBF lorsqu'elles sont proches et concentrées.
Flux chimiques
Sources de pollution influençant la zone humide
Il est nécessaire d'identifier les principales sources de pollution qui affectent la zone humide. Il peut s'agir de rejets (industriels en particulier), de sols pollués qui relarguent des éléments vers la zone humide, d'apports d'origine agricole, industrielle ou domestique, etc. Lorsqu'une source de pollution est identifiée, il est nécessaire de la prendre en compte, même s'il est impossible à court terme d'agir dessus. Si cette source est proche de la zone humide, elle mérite d'être intégrée à l'EBF.
Sel (milieux littoraux)
Les caractéristiques des zones humides littorales sont conditionnées à la salinité des eaux qui l'alimentent. Ce facteur est variable en fonction de l'importance des apports d'origine marine (superficiels et souterrains) et de leur place dans le bilan hydrique (apports d'eau douce, évaporation). Il est intéressant de connaître l'emplacement du biseau salé et de lister les différents ouvrages qui ont une influence sur l'évolution du flux, tels que les barrages anti-sel. Le flux entrant doit être identifié et localisé, ainsi que les ouvrages concernés : il doit être cartographié si possible. Les éléments déterminants du système méritent d'être intégrés dans l'EBF s'ils sont proches du site : grau, barrage anti-sel, martellière...
Espaces protégeant la zone humide de pollutions
Certains habitats naturels peuvent jouer le rôle de « zone tampon » en protégeant la zone humide de pollutions provenant de l'extérieur (forêts ou prairies périphériques par exemple). Ces espaces peuvent jouer un rôle important pour la zone humide. Dans la mesure du possible, il est souhaitable d'intégrer ces espaces à l'EBF. En raison du manque de connaissances précises, ces espaces doivent généralement être identifiés à dire d'expert.

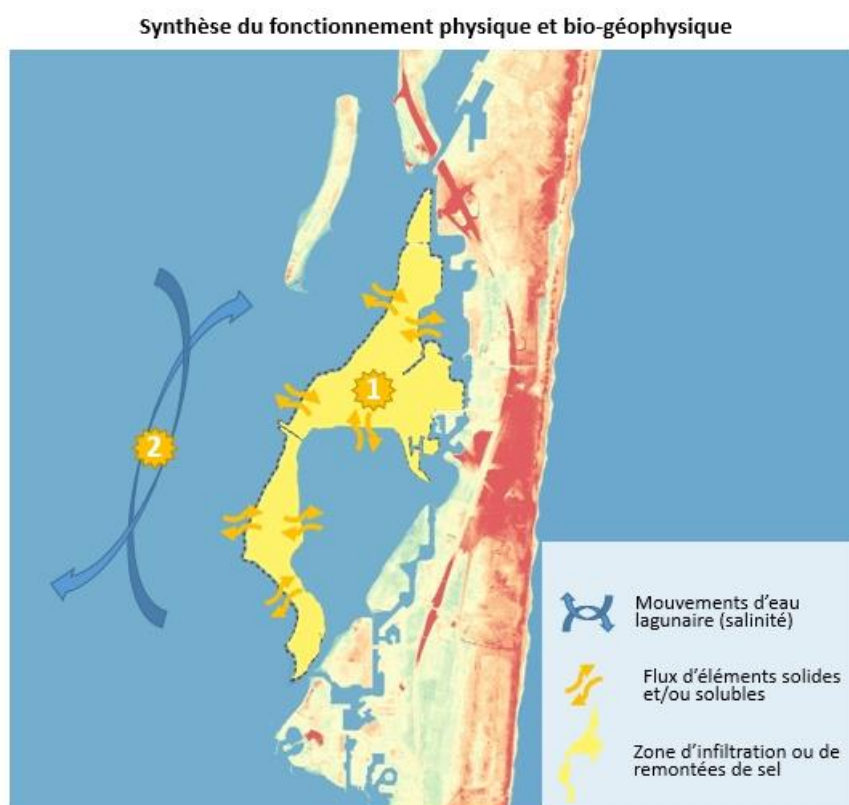
2.3.4 Fonctionnement physique et biogéophysique concernant la zone humide « Ile est Presqu'île entre la pointe de la Coudalère et Port-Leucate (Dosses) »

Quelques explications sur la réalisation de la carte :

Comme vu dans le diagnostic, ce site bénéficie des apports en eau uniquement par la pluie et l'étang ces eaux ne sont pas chargées en sédiments de manière générale (hors épisodes extraordinaires).

1 : La zone humide reste à dominante naturelle et sera influencée principalement par la qualité et les niveaux d'eau de l'étang, les eaux de ruissellement étant intrinsèques à la zone humide, elles ne sont pas chargées en molécules exogènes.

2 : Les flux chimiques auront lieu principalement autour de la zone de projet et reflèteront la qualité de l'eau de l'étang. La salinité de l'étang sera le facteur majeur influençant la zone humide.



2.3.5 Fonctionnement biologique

Chaque zone humide connaît de très nombreux échanges biologiques avec son environnement. Il est impossible et inutile d'identifier l'ensemble de ces flux, mais il est souhaitable de prendre en compte dans l'analyse, voire dans l'EBF, les zones les plus intimement liées à la zone humide.

Cette analyse doit être considérée comme complémentaire et accessoire par rapport aux fonctions prioritaires hydrauliques et bio géophysiques.

Flore
Espaces fortement connectés à la zone humide en matière d'échanges de semences
La préservation des espèces floristiques d'un site nécessite des échanges avec les milieux environnants (apports de semences). Il peut être utile de connaître la composition végétale de la zone humide et d'identifier les espaces fortement liés, en particulier dans le cas d'espèces remarquables en petites populations ; on peut ainsi identifier une zone naturelle voisine qui constitue un réservoir pour des espèces remarquables présentes dans la zone humide.
Réservoirs à l'origine de la colonisation du site par les espèces invasives
Les zones humides sont souvent colonisées par des espèces végétales invasives, à partir de plusieurs sources : cours d'eau, vent, flux de graines depuis des zones très envahies... Si ces sources sont très importantes, localisées et proches de la zone humide, il convient de les identifier, voire de les intégrer dans l'EBF. Ces zones sont en effet susceptibles de faire l'objet d'actions dans le cadre du document de gestion.
Faune
Zone nécessaire au cycle biologique des espèces
Les espèces qui utilisent la zone humide pour une partie de leur cycle peuvent utiliser d'autres milieux naturels alentour. Il est utile de connaître à la fois les espèces présentes sur le site et les habitats favorables ou les populations en dehors du site pour favoriser les échanges et le maintien à long terme de ces populations : - Pour les espèces se reproduisant sur la zone humide, il peut s'agir de zones de repos ou d'alimentation (exemple : habitat terrestre de population de crapauds) ; - Pour les espèces fréquentant la zone humide pour leur alimentation ou leur repos, il peut s'agir de zone de reproduction (exemple : colonie de hérons située hors de la zone humide, mais très liée à celle-ci). Ces espaces sont à intégrer dans l'EBF dans la mesure où ils concernent des espèces présentant des enjeux biologiques ou socio-économiques majeurs ; les critères de rareté ou de protection peuvent par exemple pris en compte.
Zones importantes pour le déplacement des espèces (corridors biologiques)
Les Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) identifient des axes de déplacement préférentiel (certaines régions n'en sont pas encore dotées). Certaines études plus locales permettent de préciser cette information. Ceux de ces espaces qui jouxtent la zone humide sont à intégrer dans la mesure où ils concernent des espèces présentant des enjeux biologiques ou socio-économiques majeurs.
Sites complémentaires (métapopulations...)
La zone humide peut être intégrée dans un réseau de milieux similaires ou proches qui accueillent les mêmes espèces. Ce réseau peut fonctionner en « métapopulation » pour certaines espèces, en permettant leur maintien à long terme, par le jeu des recolonisations de milieux après disparition, à partir des sites voisins. Les principaux réseaux de sites méritent d'être identifiés et éventuellement intégrés à l'EBF, lorsqu'il s'agit d'ensembles de zones humides interdépendantes accueillant des espèces particulièrement intéressantes.

2.3.6 Fonctionnement biologique concernant la zone humide « Ile est Presqu'île entre la pointe de la Coudalère et Port-Leucate (Dosses) »

Quelques explications sur la réalisation de la carte :

La zone de projet étant fortement contrainte par le faisceau d'infrastructures de transport, les échanges biologiques ne seront pas pris en compte de la même manière que les échanges hydriques, physiques ou biogéochimiques.

Ces échanges seront principalement cantonnés à la proximité immédiate des ZH avoisinantes, à la lagune et à quelques parcelles agricoles en amont de la ZH.

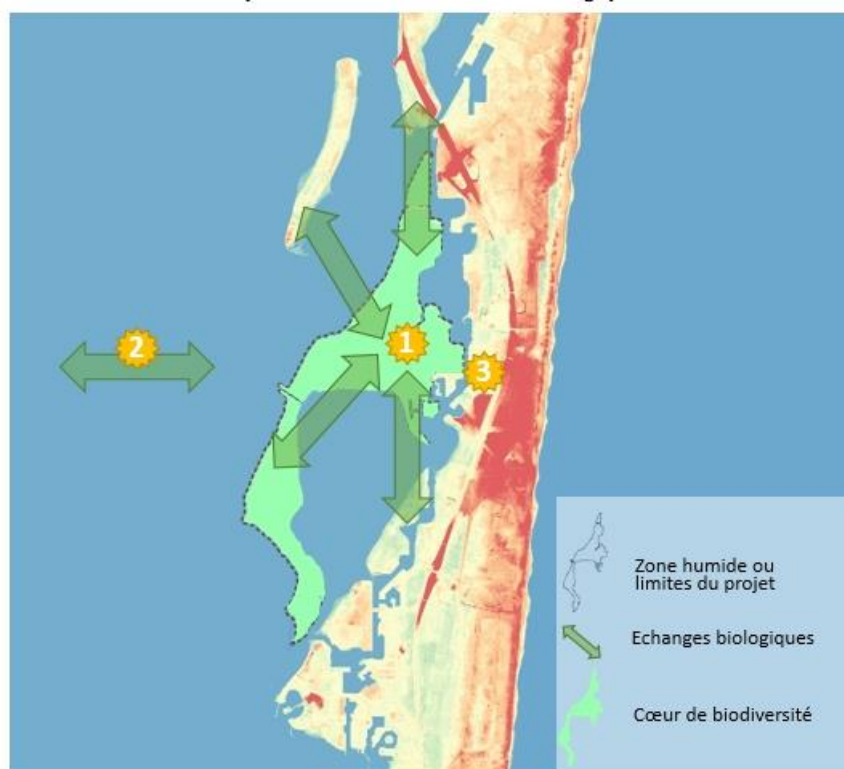
1 : Bien que le milieu en lui-même soit riche en enjeux, les échanges biologiques au niveau des espèces terrestres sont très limités du fait de la quasi-insularité de cette zone humide. La salinité des eaux périphériques limite très fortement les transferts d'amphibiens, reptiles ou mammifères.

Des échanges très importants avec les ZH au nord et au sud qui présentent de nombreuses similitudes tant en termes d'habitats que d'espèces. Les corridors sont complètement perméables au transit des espèces,

2 : Au niveau avifaune, des interrelations fortes sont observables entre la ZH, l'étang et les milieux à proximité directe (Barcarelles, ile des pêcheurs, île de la Corrège ...) ou ceux plus distants (pourtour de la lagune / autres lagunes / Corbières ...)

3 : Le seul et unique chemin d'accès à la presqu'île est en bitume et donc peu propice aux mouvements.

Synthèse du fonctionnement biologique



2.4 Définir les limites de l'EBF

Après avoir réalisé l'analyse et la cartographie des trois grandes fonctions majeures des zones humides, il est possible de dresser la carte de l'Espace de Bon Fonctionnement lui-même.

Cette carte doit permettre d'identifier :

- le périmètre du projet
- la limite de l'EBF
- les points extérieurs au site importants pour sa gestion
- des flèches indiquant les échanges avec les autres milieux environnants

Cette délimitation doit être réalisée à dire d'expert (ou en suivant le bon sens), en cherchant à définir un espace cohérent, globalement continu, et englobant une bonne partie des facteurs déterminants pour le fonctionnement de la zone humide.

Pour indication, pour les sites supérieurs à 25 ha, la surface de l'EBF correspond en général au minimum à 5 à 20 fois la surface du site.

Quelques situations contrastées

- Petites zones humides de tête de bassin : l'EBF peut englober l'ensemble de la ZH et de son bassin versant.
- Zones humides ponctuelles (mares, étangs...) : l'EBF peut englober toute la ZH, ainsi que les parties du bassin versant les plus proches.
- Petites parties d'une vaste zone humide (exemple : Camargue...) : dans ce cas, l'EBF porte sur le site de projet (souvent défini sur le plan foncier ou réglementaire), étendu pour englober les éléments majeurs du système hydraulique local (ouvrages d'entrée et de sorties d'eau, en particulier). **Ce sera souvent le cas dans le cadre de plans de gestion sur une Zones Humides de surface inférieure à l'entité fonctionnelle.**

2.4.1 S'appuyer sur les éléments de ruptures paysagers

Certains éléments du paysage entraînent un changement fort dans les fonctionnements physique et/ou écologique et forment une sorte de « frontière », naturelle ou anthropique. La délimitation de l'EBF peut utilement s'appuyer sur ces ruptures car les zones situées au-delà ont nettement moins de liens fonctionnels avec le site.

Il peut s'agir :

- D'un changement de sous bassin versant (cours d'eau, crête, etc.), qui marque le passage à un autre fonctionnement hydraulique.
- De rupture dans le relief : les bas de pente marquent souvent le passage à des zones moins humides qui n'ont que peu d'interactions directes avec le site.
- Un élément de microtopographie ou un drain important, qui limite la circulation de l'eau.
- La carte géologique apporte aussi des éléments permettant de délimiter l'EBF : une faille par exemple, ou encore une modification de propriétés physiques du sol ou du sous-sol.

- D'une infrastructure ayant un impact sur la circulation de l'eau (bâtiment, autoroute, piste forestière compactée, etc.), qui justifie de ne pas s'intéresser en priorité aux secteurs situés au-delà.
- D'un changement d'occupation du sol (passage prairie/forêt ou zone naturelle/zone urbanisée, etc.) qui traduirait un lien écologique et fonctionnel plus faible.

2.4.2 Quand les limites ne sont pas évidentes, créer une zone tampon autour de la ZH

Si l'analyse ne permet pas d'identifier de limites claires ou si celles-ci se situent très loin du site, il est nécessaire de fixer arbitrairement une limite qui soit plus large que la limite du projet, sans s'étendre trop loin.

Cette zone tampon peut être définie à un kilomètre autour du périmètre du projet. Pour des sites de grande taille (supérieurs à 500 ha), cette zone tampon peut être élargie à plusieurs km au besoin.

2.4.3 Espace de Bon Fonctionnement concernant la zone humide « Ile est Presqu'île entre la pointe de la Coudalère et Port-Leucate (Dosses) »

Quelques explications sur la réalisation de la carte :

- 1 : Le site des Dosses est une presqu'île quasi isolée d'un point de vue hydraulique et biologique.
- 2 : Une zone humide riche en enjeux biodiversité, mais des échanges biologiques limités aux oiseaux.
- 3 : Les niveaux d'eau de l'étang (ou du bassin des Dindilles) influencent directement le niveau d'humidité de la surface de la zone humide. Quelques nappes perchées en eau douce subsistent et sont alimentées par les précipitations.
- 4 : L'étang, lui-même influencé par la mer, demeure le facteur principal d'expression des fonctionnalités de la zone humide.

Synthèse de délimitation de l'EBF



2.5 Le schéma simplifié

Au terme de cette démarche, il est intéressant de réaliser le schéma simplifié du site.

2.5.1 A quoi sert-il ?

Le schéma apporte une représentation simplifiée du fonctionnement de la zone humide, ce qui permet de présenter de façon simple et didactique les grandes composantes du fonctionnement du site. C'est en quelque sorte le « résumé » du fonctionnement du site à échelle plus large.

2.5.2 Comment le construire ?

Il est utile de localiser le site étudié dans son contexte géographique proche. La première étape consiste à représenter :

- Le périmètre de projet, ainsi que les limites de la ou des zones humides qui sont éventuellement liées à ce projet ;
- Les principales entrées et sorties d'eau de la zone humide, qu'elles soient ponctuelles ou diffuses.

Il s'agit ensuite de lister, puis de reporter sur le schéma, les éléments qui marquent le fonctionnement du site. Il peut s'agir d'éléments naturels ou anthropiques qui influent sur la zone humide, en permettant son maintien ou au contraire en entraînant sa dégradation :

- Sous-bassin versant qui alimente directement la zone humide, s'il n'est pas trop grand
- Point de régulation des volumes d'eau entrant ou de prélèvement sur le site
- Zone humide ou aquatique en lien direct avec le site
- Source de pollution (MO, MES, chimique, etc.)

- Facteurs qui influent sur la qualité de l'eau présente (sel, pollution...)
- Zone qui limite la pollution (transformation, fixation, stockage, etc.)
- Echanges biologiques avec des zones connexes ou grands échanges avec des zones plus distantes (uniquement des échanges majeurs) ;
- Etc.

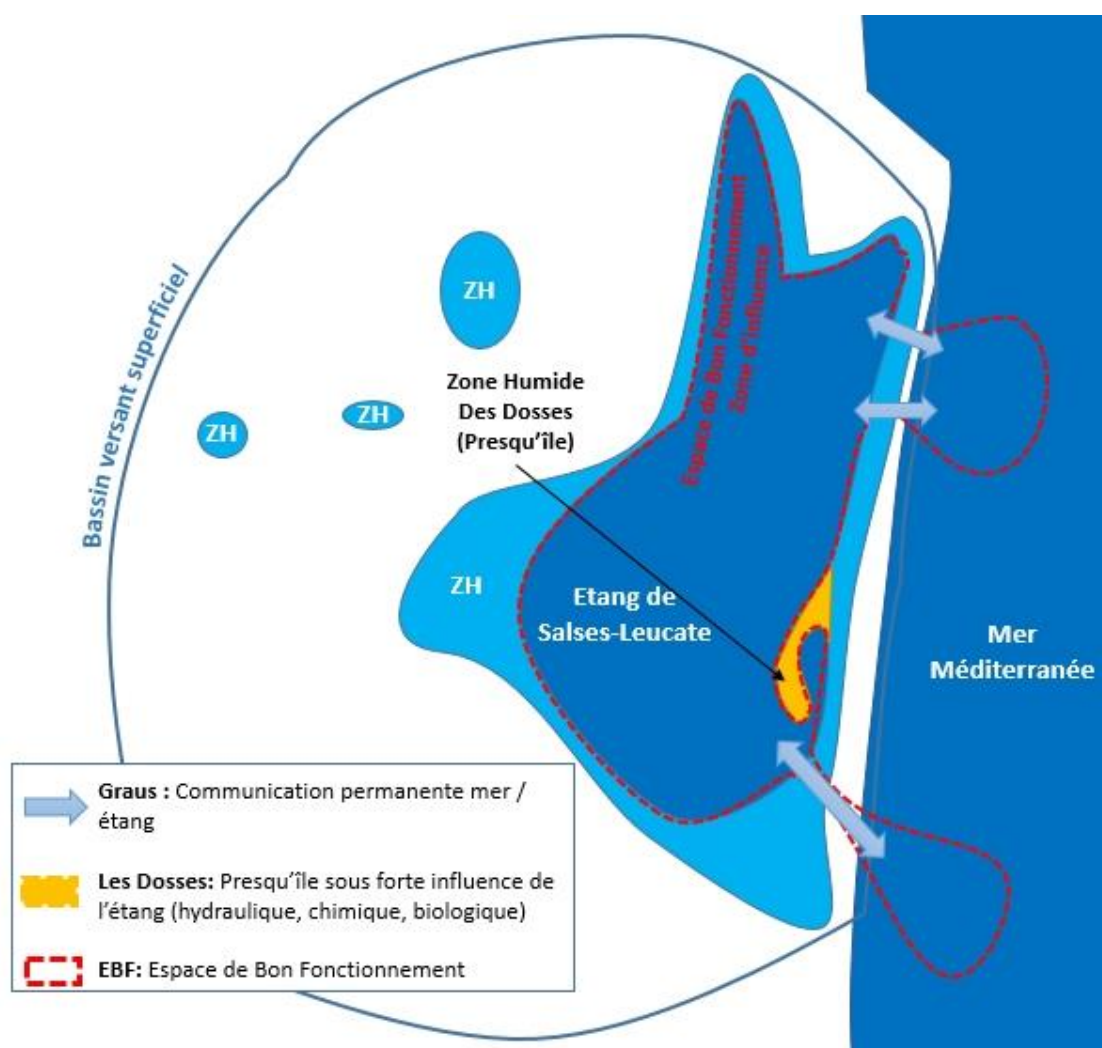
Ce schéma peut être réalisé à l'échelle, de façon à permettre une lecture plus simple de la situation. Sur certains sites, il peut être intéressant d'utiliser une anamorphose (déformation) de façon à représenter dans un seul schéma des unités de taille très différentes (exemple d'une petite zone humide en bordure d'une vaste lagune : l'anamorphose permet de représenter l'ensemble de la lagune).

2.5.3 Le schéma simplifié concernant la zone humide « Ile est Presqu'île entre la pointe de la Coudalère et Port-Leucate (Dosses) »

Cette zone humide dépend totalement de l'étang de par son caractère insulaire.

Les échanges biologiques avec les zones humides à proximité sont évidents pour l'avifaune mais inexistantes pour les autres espèces.

L'influence quasi exclusive de l'étang sur la zone humide conduit à envisager un EBF à l'échelle de l'étang lui-même influencé par la mer.

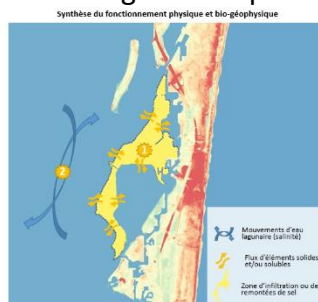


2.6 La méthode en un coup d'œil

Fonctionnement hydrologique et hydraulique



Fonctionnement physique et biogéochimique



Fonctionnement biologique



Synthèse de délimitation de l'EBF

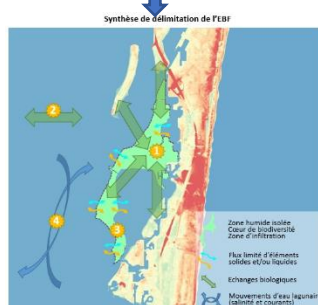
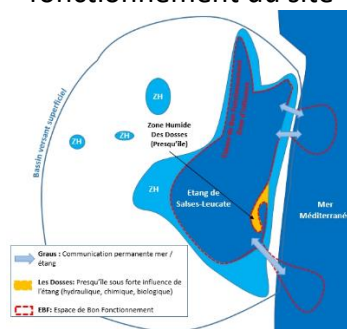


Schéma simplifié du fonctionnement du site



Les trois cartes thématiques identifient des éléments importants en périphérie et au sein de la zone humide ; le site s'inscrit dans de grands territoires (lagune, bassin-versant) qui sont partiellement influencés par le comportement de la zone humide. Dans ce contexte, il a été décidé de considérer comme EBF l'ensemble de la lagune avec une extension vers la mer.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter :

Le Syndicat Mixte RIVAGE Salses-Leucate

JeanAlexis NOEL - Chargé de mission Zones Humides
Mairie de Leucate - Rue du Docteur Sidras - 11 370 LEUCATE
04.48.13.01.12 ou jean-alexis.noel@syndicatrivage.fr

